



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



1. 6. 76.





3, 2

F. B.

1. 6. 76.

SERTATION

ELIMINAIRE

O U

LEGOMENES

UR LA BIBLE.

PAR M. LOUIS ELLIES DU-PIN,
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,
PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.

TOME PREMIER.

DE L'ANCIEN TESTAMENT,

II. PARTIE.

SECONDE EDITION.



Chez

PARIS,
chez M. RAZARD, rue saint Jacques, à
l'Occasion.

M. D C C I.
Avec l'approbation & Privilège du Roy.





T A B L E

DES TITRES DE CE VOLUME.

C H A P I T R E VI.

Des Versions Grecques de l'ancien Testament, & principalement de celle des Septante. 552

- S. I. S'il y a eu une Version Grecque plus ancienne que celle des Septante, ibid.
- S. II. Relation de la manière dont on prétend qu'a été faite la Version des Septante selon Aristée & les autres Historiens, 556
- S. III. Reflexions sur l'Histoire de la Version des Septante. Qu' Aristée est un Juif: que sa narration est un Roman; & qu'il n'est pas Auteur contemporain. Anachronismes dans lesquels il est tombé. Fable des Cellules refusée. De la manière dont la Version des Septante a été faite, & pourquoi elle est ainsi appelée, 578
- S. IV. Que les Livres de l'Ancien Testament ont été traduits par les Septante. 592
- S. V. Des Versions Grecques de l'ancien Testament, faites depuis JESUS-CHRIST, par Aquila, Symmaque, Theodotion, &c. 605

T A B L E

- §. VI. *Des Hexaples & des Tetraples d'Origenes : du nombre des Editions de la Bible qu'ils contenoient , & de leur ordre. Du travail d'Origenes sur la Version des Septante, & des differentes Editions anciennes & modernes qui en ont été faites depuis ,* 609
- §. VII. *De l'Autorité & de la fidelité de la Version Grecque des Septante. Si elle a été divinement inspirée. Si les Septante ont changé quelque chose dans leur Version. Si elle est corrompue en plusieurs endroits. Si elle peut passer pour authentique.* 638

C H A P I T R E V I I .

D*es Versions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate ,* 645

- §. I. *Des Anciennes Versions Latines avant celle de saint Jerôme, & particulièrement de l'ancienne Vulgate ou Italique ,* Ibid.
- §. II. *Des differens travaux de saint Jerôme sur la Bible. De sa nouvelle Version sur le Texte Hebreu. S'il a été inspiré pour la faire : Si elle est differente de nôtre Vulgate & quand elle a commencé à être reçue dans l'Eglise Latine ,* 648
- §. III. *De la fidelité & de l'autorité de la Version Vulgate. En quel sens elle a été déclarée authentique par le Concile de Trents. Si elle doit être préférée à l'Original Hebreu, ou aux autres Versions ,* 659
- §. IV. *Des nouvelles Versions Latines de la Bible ,* 677

DES TITRES:

CHAPITRE VIII.

Des Versions Orientales de la Bible ;
684

- §. I. Des Paraphrases Chaldaïques , *ibid.*
§. II. Des Versions Syriaques de la Bible, 688
§. III. Des Versions de la Bible en Arabe,
691
§. IV. Des autres Versions Orientales de la
Bible , 694

CHAPITRE IX.

Des Versions de la Bible en Langue
Vulgaire, & de la lecture de l'Ecrite-
re sainte , 710

- §. I. Histoire des Versions de la Bible en Lan-
gue Vulgaire , *ibid.*
§. II. Si l'Ecriture sainte a été faite pour être
lue par tous les Fidèles , ou seulement par
les Prêtres & par les personnes éclairées dans
la Religion , 734
§. III. De l'utilité que tous les Fidèles peu-
vent tirer de la lecture de l'Ecriture sainte.
Sentimens des Peres sur ce sujet , 751
§. IV. S'il est vrai que l'Eglise ait défendu
les Traductions de la Bible en Langue Vul-
gaire , & interdit la lecture de l'Ecriture

T A B L E

Sainte au Peuple, & quel auroit pu être le motif de ceste défense. Si elle subsiste encore à present. Regles de la Traduction de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & Avis pour la lire avec fruit, 814

C H A P I T R E X.

D*e style, des sens de l'Ecriture sainte, & des différentes manières de l'interpréter, 866*

- §. I. *De l'Eloquence de l'Ecriture sainte, ibid.*
 - §. II. *De la clarté & de l'obscurité de l'Ecriture sainte. Des causes de cette obscurité en quelques endroits, & des moyens de la surmonter, 882*
 - §. III. *Des sens de l'Ecriture sainte, 893*
 - §. IV. *Des différentes manières d'interpréter l'Ecriture sainte, & des différentes sortes de Commentaires sur la Bible, 913*
 - §. V. *Des Regles qu'on doit suivre pour bien interpréter l'Ecriture sainte. 929*
-

C H A P I T R E X I.

D*e la Division de la Bible en Chapitres, Versets & autres parties. 944*

Fin de la Table des Titres,

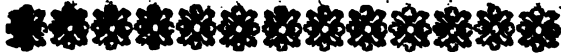


A P P R O B A T I O N
*des Docteurs en Theologie de la Faculté
de Paris.*

Nous soussignez Docteurs en Theologie de la sacrée Faculté de Paris, Certifions que par ordre de ladite Faculté, Nous avons lu & examiné un Livre qui a pour Titre, *Dissertations Preliminaires ou Prolegomenes sur la Bible*; Par Messire **LOUIS ELLIES DU PIN**, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie, & que Nous n'y avons rien trouvé de contraire à la Foi Catholique ni aux bonnes mœurs. En foi de quoi nous avons signé. A Paris le 10. Decembre 1698.

BLAMPIGNON;
Curé de saint Merry.

HIDRUX;
Curé des Saints Innocents.



EXTRAIT DU PRIVILEGE
du Roi.

PAR Lettres Patentes données à Fontainebleau le 22. Septembre 1691. par le Roi en son Conseil, Signées BOUCHER, & scellées. SA MAJESTÉ a permis à ANDRÉ PRALARD, Marchand Libraire Imprimeur à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & débiter par tous les lieux de l'obéissance de Sa Majesté, un Livre intitulé, *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques*, avec une *Dissertation Préliminaire ou Prolegomenes sur la Bible*, par le Sieur DU PIN Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, pendant le temps de dix années consécutives, à compter du jour que l'Ouvrage sera achevé d'imprimer; avec défenses à tous Libraires & Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité qu'ils soient, de l'imprimer, ni d'en vendre des Editions étrangères, à peine de trois mille livres d'amende, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres de Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 21. Juillet 1692.
Signé AUBOYIN Syndic.

Ce premier Tome de la *Dissertation Préliminaire ou Prolegomenes sur la Bible*, a été achevé d'imprimer pour la première fois le 2. Janvier. 1699.

DISSERTATION

suppose qu'il n'y avoit point de Version Grecque de la Loi avant celle des Septante; car s'il y en eût eu, il est impossible qu'elle n'eût été connue aux Juifs d'Égypte, & au Bibliothecaire du Roi Ptolomée, qui avoit fait chercher les Livres Grecs de tous côtés. Or s'ils en eussent eu connoissance, il eût été inutile de se donner tant de peine, pour en faire une nouvelle. Secondement, l'Historien Joseph dans le Livre 12. de son Histoire Chapitre 1. & dans les Livres contre Appion, dit, que jusqu'à lors aucun des Historiens ni des Poètes n'avoit osé toucher aux Livres Saints, & que Theopompe & Theodecte qui avoient voulu prendre quelque chose des Livres Saints pour les mêler avec leurs Ouvrages, avoient été punis de Dieu. Troisièmement, Philon dans le second Livre de la Vie de Moïse, dit, que la Loi des Juifs avoit été écrite en Chaldéen, & qu'elle étoit demeurée inconnue à ceux qui ne sçavoient pas cette Langue, jusqu'à ce qu'elle fût traduite par le commandement de Ptolomée. Quatrièmement, les Juifs avant le Règne d'Alexandre, n'avoient aucun commerce avec les Grecs, & on ne voit aucune raison qui ait pu porter les Juifs ou les Grecs à faire cette Version. Le témoignage d'Aristobule qu'on oppose, est de peu de conséquence, parce que l'Ouvrage dont ce passage est tiré, a été supposé par quelque Juif Helleniste, & que d'ailleurs cet Auteur ne dit pas que l'on eût traduit les Livres Sacrez en Grec, mais seulement que quelques Auteurs avoient écrit en Grec des choses qui regardoient l'histoire & les Loix des Juifs. Ce qu'on dit encore de la connoissance que l'on pré-

554 DISSERTATION PRELIMINAIRE
tend que les Philosophes Payens ont eü des choses contenuës dans les Livres de Moïse, est fort incertain ; & quand on le supposeroit véritable, il n'est pas nécessaire pour cela qu'il y ait eu une Version Grecque du Pentateuque : ils pourroient avoir tiré ces connoissances des Egyptiens, ou même de quelques Juifs avec lesquels ils avoient conféré, comme Clearque dit, qu'un Juif avoit interprété à Aristote l'écriture Sainte. Origenes dans le sixième Livre contre Celse ; dit, que Platon ou avoit appris plusieurs choses des Juifs, ou avoit lû lui-même plusieurs choses dans les Livres des Prophetes : *Platonem vel à Judais quædam audivisse, vel in Prophetarum Libris legisse.* Il est donc possible, selon Origenes, que Platon ait écrit plusieurs choses conformes à l'Histoire & aux Loix de Moïse, & même puisées dans cette source, sans avoir lû les Livres Sacrez ; mais seulement pour avoir conféré avec quelques Juifs.

L'Auteur célèbre de la Demonstration Evangelique, tâche d'allier les deux sentimens oppozez en disant, qu'il n'y a eu que quelques fragmens des Livres de Moïse, traduits en Grec avant la Version des Septante, & que celle-ci est la première qui ait été entière & complete. Il appuie ce sentiment des témoignages d'Aristobule, de Demetrius Phalereus, & d'Aristée, que je crois trois Auteurs supposez, & qui ne disent pas précisément qu'il y eût quelque partie de la Loi traduite ; mais qui supposent que les Grecs pouvoient avoir des Monumens où il étoit parlé de l'Histoire & des Loix des Juifs, quoi qu'il n'y eût encore aucune Traduction litterale, ni de la

Loi entière, ni d'aucune de ses parties. Il est certain que plusieurs Historiens Egyptiens, Chaldéens, Phéniciens & Grecs avoient parlé de Moïse & des Juifs ; de leur Religion, & de leurs Loix ; c'est delà que les Philosophes Grecs avoient pû tirer quelque connoissance de leur doctrine & de leurs Loix, pour s'en servir dans leurs écrits, sans qu'il soit besoin de supposer qu'ils eussent lû le Texte même de Moïse : mais au reste, tout ce qu'on dit que Platon & les autres Philosophes ont pris de la doctrine & des Loix de Moïse, peut leur avoir été connu, ou par les seules lumières de leur raison, ou si l'on veut, par la Tradition qu'ils avoient reçûe des Egyptiens, sans qu'il soit nécessaire de supposer qu'ils l'aient reçû immédiatement des Juifs. Et parconsequent ce qu'on avance sur ce fondement, d'une Version Grecque du Pentateuque plus ancienne que celle des Septante, est tout-à-fait incertain, & l'on n'a aucune preuve, ni aucun vestige, ni aucun reste de ceue ancienne Version.





§. II.

*Relation de la manière dont on prétend qu'a été
faite la Version des Septante, selon Aristée
& les autres Historiens.*

LA fameuse Histoire de la Version des Septante, a été écrite par Aristée, quo l'on suppose avoir été un des Officiers de Ptolémée Philadelphus Roi d'Egypte, qui fit faire cette Version. Nous avons l'Ouvrage de ce prétendu Aristée, de qui Joseph & Eusebe ont tiré ce qu'ils disent de cette Histoire. Quelques-uns ont douté que l'Ouvrage qui porte à présent le nom d'Aristée, soit celui qui étoit entre les mains de Joseph & d'Eusebe ; mais pour être convaincu du contraire, il ne faut que comparer la narration de Joseph avec celle de nôtre Aristée, & l'on verra clairement que l'Histoire d'Aristée, dont Joseph fait l'Abregé, est celle-là même que nous avons à présent sous son nom. Il est vrai qu'Aristée n'a pas été suivi généralement par tous les Auteurs Chrétiens qui ont parlé de cette Histoire, & qu'ils y ont ajouté diverses circonstances qu'ils ont assurément trouvées dans quelque autre Auteur de même nature qu'Aristée, mais qui avoit rapporté la chose différemment. Nous commencerons par faire une relation fidèle de l'Histoire, comme elle est rap-

portée dans le Livre d'Aristée, & nous remarquons ensuite ce que les autres ont ajouté ou changé à la narration.

L'Ouvrage d'Aristée est écrit en forme de Lettre adressée à son frere Philocrate. Il y rapporte que Demetrius Phalereus Bibliothecaire de Ptolomée Philadelphie, aiant entrepris de mettre dans la Bibliothèque de ce Prince, tous les Livres du monde, lui avoit remontré que les Loix des Juifs méritoient d'être du nombre, & que Ptolomée lui aiant dit qu'il ne tenoit qu'à lui de les y mettre, Demetrius lui avoit fait réponse, qu'il les falloit traduire auparavant, parce qu'elles étoient écrites en une Langue, & en des caracteres inconnus aux Egyptiens; que sur cela le Roi avoit pris la résolution d'écrire au Grand Prêtre des Juifs; qu'Aristée Auteur de cette Histoire, s'étoit servi de cette occasion pour obtenir la liberté des Juifs qui étoient esclaves en Egypte, où ils avoient été amenez par Ptolomée fils de Lagus, pere de Philadelphie; que là-dessus il avoit remontré au Roy qu'il ne pouvoit pas envoyer des Ambassadeurs aux Juifs, pour leur demander leurs Loix, pendant qu'il tenoit plusieurs Juifs en esclavage dans son Roiaume, qu'il devoit d'autant plus les mettre en liberté, que le Dieu de leur Loi, étoit celui qui faisoit qu'il gouvernoit heureusement son Roiaume, parce qu'ils adoroient le Dieu qui connoit tout, & qui a tout créé; que le Roy lui aiant demandé, combien il pouvoit y avoir de ces Esclaves dans son Roiaume, l'un de ses Gardes nommé André, lui avoit fait réponse,

358 DISSERTATION PRELIMINAIRE
qu'il pouvoit bien y en avoir cent mille ; & qu'un autre appellé Sofibius aiant joint ses prières à celles d'Aristée, ils avoient obtenu cette grace du Roi, qui y ajouta, que l'on paieroit de son trésor, vingt Drachmes pour chaque esclave Juif, qui seroit aussi-tôt mis en liberté, & fit dresser un Edict qu'Aristée rapporte en cet endroit, par lequel il ordonne que tous ceux de ses Sujets qui avoient des Juifs en esclavage, seroient obligez de les mettre en liberté, & qu'il leur seroit paier pour leur rançon, vingt Drachmes pour chacun : que quand cela fut executé, Demetrius presenta un mémoire au Roi, dans lequel il lui expose ; qu'il est à propos qu'il écrive au Grand Prêtre des Juifs qui est à Jerusalem, afin qu'il envoie six hommes de chaque Tribu, recommandables par leur vertu, par leur science, & par leur âge, pour faire une Version exacte des Livres des Juifs ; qui seroit mise dans la Bibliotheque Royale. Aristée rapporte ici la Lettre du Roy au Grand Prêtre Eleazar, qui lui fut portée par André & par Aristée, la Réponse d'Eleazar, & les noms des soixante & douze personnes qui furent envoyées pour traduire la Loi. Il fait ensuite une ample description des magnifiques presens que le Roy envoia au Grand Prêtre Eleazar, & décrit en détail la Ville de Jerusalem, le Temple, & ses parties. Il parle de l'abondance du Païs, de la science des soixante & douze Interprètes, de la peine qu'ils eurent de quitter Eleazar ; il rapporte de longs discours d'Eleazar sur la Loi des Juifs ; tout cela fait une longue digression, d'où

revenant à son Histoire; il raconte de quelle manière les soixante & douze Envoiez furent reçûs du Roi Ptolomée; comment ils lui presenterent & développerent devant lui les Livres de la Loi, que ce Prince adora. Ceci est suivi d'une autre digression bien plus longue, qui contient les questions que Ptolomée fit pendant trois jours à ces 72. personnes; & des réponses que chacun d'eux lui donna. Enfin Aristée vient à ce qui regarde la Traduction, & dit seulement que Demetrius mena ces 72. personnes dans une Isle sur un mole de sept Stades; & qu'il les mit dans une maison située sur le bord de la Mer, où ils travaillerent à la Version de la Loi, en sorte qu'après avoir conféré ensemble, & qu'ils étoient convenus d'une Interpretation, Demetrius l'écrivoit: qu'ils travaillerent ainsi pendant 72. jours, & que le soixante & douzième la Version entière fut achevée: qu'ensuite Demetrius la fit lire en présence de tous les Juifs assemblez qui l'approuverent, & déclarerent qu'elle étoit exacte & fidèle: qu'il la lût aussi au Roi, qui témoigna de la surprise de ce qu'aucun des Historiens & des Poètes n'en avoit fait mention; que Demetrius lui avoit répondu que cette Loi étant sainte & divine, on n'avoit pas osé la mêler avec des choses prophanes, & que l'Historien Theopompe & le Poète Theodecte en ayant voulu inserer quelque chose dans leurs Ouvrages, en avoient été punis, l'un par la perte de son esprit, & l'autre par celle de sa vûe: qu'ensin Ptolomée avoit renvoié les 72. Interpretes comblez d'honneurs & chargez de presens. Voilà de quelle manière l'Histoire de cette Ver-

360 DISSERTATION PRELIMINAIRE
tion, est rapportée dans le Livre d'Aristée.

Le second Auteur qui parle de la Version des Septante, est Aristobule Juif, Philosophe Peripateticien, dans des Commentaires sur les Livres de Moïse adressez au Roi Ptolomée, citez par Eusebe, & par saint Clement d'Alexandrie, dans lesquels cet Auteur voulant prouver que Pythagore, Platon & les autres Philosophes Grecs avoient connu la Loi de Moïse, dit qu'une partie de cette Loi, avoit été mise en Grec dès le tems d'Alexandre, mais qu'elle avoit toute été traduite par les soins de Demetrius Phalereus, sous le Règne de Ptolomée Philadelphie, l'un des Ancêtres de celui à qui il adresse son Ouvrage. Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe, disent que le Ptolomée, à qui cet Aristobule a dédié son Ouvrage, est Ptolomée Philometor, qui est le quatrième Roy d'Egypte après Ptolomée Philadelphie, & qui a commencé à régner 66. ans après sa mort. Il y a de l'apparence, que ce n'est que par conjecture que ces Auteurs placent cet Aristobule sous Ptolomée Philometor; car en d'autres endroits ils le mettent sous le Règne de Ptolomée Philadelphie, & le font contemporain d'Eleazar. • Anatole Evêque

a Ils le mettent sous le Règne de Ptolomée Philadelphie, & le font contemporain d'Eleazar. S. Clement d'Alexandrie dans le premier Livre des Stromates, page 342. cite ainsi le passage d'Aristobule : Aristobule dans son premier Livre adressé à Philometor, dit mot pour mot. Et dans le cinquième Livre pag. 595. Il dit : Aristobule qui a été sous Ptolomée Philadelphie. Eusebe cite plusieurs fois l'Ouvrage d'Aristobule dans

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VI. 122

d'Alexandrie qui vivoit au commencement du troi-
siesme siècle, le mot du nombre des Septante, &
peut-être qu'il a non seulement dédié son Ouvrage
à Ptolomée Philadelphie, mais aussi à Ptolomée fils
de Lagus, Pere de ce Prince.

Il est néanmoins plus vrai semblable qu'A-
ristobole est plus net que ce ne le font ces Au-
teurs; car il y a bien de l'apparence qu'il n'est pas
différent de celui dont il est parlé dans la Lettre, qui
est au commencement du second Livre des Mac-
cabées, où il est dit, qu'il étoit Précepteur du Roy
Ptolomée. Saint Clement d'Alexandrie & Eusebe
conviennent que c'est le même, & dans un des
fragmens cités par Eusebe Livre 8. de la Prépar.
Evangelique Chap. 10. il paroît que l'Auteur avoit
vécu familièrement avec le Prince à qui il écrit,
& qu'il avoit souvent parlé avec lui, de science,

les Livres de la Prépara-
tion Evangelique; sçavoir,
Livre 7. Chap. 13. Livre 8.
Chap. 8. & 9. Livre 13. Ch.
12. simplement sous le nom
de Commentaire, adressé à
Ptolomée, sans dire lequel;
mais dans une de ses cita-
tions Livre 8. Chapitre 8.
il le fait contemporain d'E-
kazar: *Je me contenterai,*
dit-il, de rapporter l'expli-
cation d'Elazar & d'Ari-
stobole, qui sont tous deux
d'une ancienne race des He-
breux, & qui ont fleuri du
temps de Ptolomée. Cepen-
dant ce même Eusebe dans
sa Chronique, dit qu'Ari-

stobole a adressé son Com-
mentaire à Ptolomée Phi-
lometor, ce qui a été suivi
par Adon, par Belle, par
Marianus Scotus dans leurs
Chroniques, & par l'Au-
teur de la Chronique d'A-
lexandrie. Anstole d'Ale-
xandrie dans le Canon Pal-
chal rapporté par Eusebe
liv. 7. Hist. Eccles. Chap.
32. en citant Aristobole, dit
qu'il a été l'un des Septante
qui ont traduit les Livres
Sacrez en Grec pour Ptolo-
mée Philadelphie & le Roy
son pere, & qu'il a dédié
son Commentaire sur la Loi
de Moïse à ces Princes.

Or l'Aristobule, dont il est fait mention dans la Lettre qui est au commencement du second Livre des Maccabées, ne peut avoir été Précepteur que du fils de Philométr. ; car cette Lettre est écrite vingt ans après la mort de ce Prince, & par conséquent Aristobule ne peut avoir écrit que 110. ans ou environ après la mort de Ptolémée Philadelphé. Nous examinerons dans la suite si l'Ouvrage cité sous son nom, est véritablement de lui.

Le troisième Auteur qui parle de la Version des Septante, est Philon le Juif, qui dans le second Livre de la Vie de Moïse, rapporte que les soixante & douze Juifs envoyez vers Ptolémée Philadelphé, se retirèrent dans l'Isle de Pharos proche d'Alexandrie, comme dans un lieu où ils pouvoient travailler en repos sans être détournés par personne ; que dans cette retraite pleins de l'Esprit de Dieu, ils prophétisoient tous la même chose mot à mot, sans que les uns disent d'une manière, & les autres d'une autre ; comme si on leur avoit dicté à chacun invisiblement : que quoique les Langues, & principalement la Langue Grecque puissent exprimer une même chose en différentes manières par divers termes, cela n'est point arrivé dans la Traduction de ces Loix ; que l'on a traduit les termes de la Langue Chaldaïque, par les termes les plus propres de la Langue Grecque qui leur répondoient exactement ; & que comme la Geometrie & la Dialectique ne souffrent point cette variété de discours, mais se servent toujours des mêmes termes, ces Interprètes ont de même trouvé les termes les plus convenables, & qui pouvoient expliquer le sens le plus clairement ; que l'expérience fait connoître cette uniformité, & que soit qu'un Grec apprenne la Langue Chal-

Jaïque, ou un Chaldéen la Langue Grecque, ils admirent la conformité de la Version avec l'Original & respectent cet accord des choses & des mots, ne les considérant pas comme de simples Traducteurs; mais comme des Prophetes à qui Dieu a fait la grace d'entrer dans le véritable esprit, & dans les pensées de Moïse. Il ajoute que tous les ans on fait dans l'Isle de Pharos une Fête en mémoire de cet événement.

Le quatrième Auteur qui a écrit l'Histoire des Septante, est Joseph, qui dans le Chapitre 2. du 12. Livre de ses Antiquitez, la rapporte sur la foi d'Aristée. Il a tiré de cet Auteur, tout ce qu'il en a écrit, & en a seulement fait l'Abregé sans y rien ajouter. Eusebe s'est aussi arrêté uniquement à ce qu'ils en ont dit, sans parler d'aucune autre circonstance.

Le premier des Auteurs Chrétiens, qui ait parlé de la Version des Septante, est S. Justin: il n'en dit que fort peu de chose dans son Apologie à l'Empereur Antonin, où il est tombé dans une lourde faute en disant, que ce fut au Roi Herode que Ptolomée s'adressa pour avoir une Version des Livres Prophetiques. Il est certain que Ptolomée Philadelphie a vécu long-tems avant le Roi Herode, & qu'il faut, ou que saint Justin soit tombé en cet endroit dans un Anachronisme considérable, ou qu'il y ait quelque faute dans le Texte; ce qui n'est pas croiable, parce que le nom du Roy Herode y est repeté deux fois. Quoi qu'il en soit, saint Justin remarque en cet endroit deux Ambassades de Ptolomée vers Herode: la première, pour avoir les Livres Sacrez, qui lui furent envoyez par Herode écrits en Hebreu; & une secon-

DE LA DIVERSITÉ DE LA LANGUE PRÉLIMINAIRE
de, pas laquelle il demanda que, parce que la
Langue dans laquelle ces Livres étoient écrits,
étoit inconnue aux Egyptiens, on lui envoïa des
personnes pour les traduire. Aristée ne parle point
de ces deux Ambassades, & il suppose que Ptolomé-
e demanda tout d'un coup qu'on lui envoïât
non seulement un Exemplaire de la Loi, mais aussi
soixante & douze personnes pour la traduire, &
que cet Exemplaire fut apporté par ceux qui la tra-
duisirent. Mais ce n'est pas en cela seul que
saint Justin diffère d'Aristée au sujet de la Version
des Septante; car dans son Exhortation aux Gen-
tils, où il décrit amplement de quelle manière
cette Version a été faite, il ajoute plusieurs cir-
constances inconnues à Aristée & à Joseph,
Voici comme il rapporte la chose. Si quelqu'un
dit que les Livres de Moïse & des autres Pro-
phètes sont écrits en Grec, il peut apprendre
des Histoires étrangères, que Ptolomée Roi
d'Egypte voulant dresser une Bibliothèque à
Alexandrie, & y faisant apporter des Livres de
toutes parts pour la remplir, ayant appris que
les Hebreux conservoient avec soin des ancien-
nes Histoires écrites en Hebreu, & voulant
sçavoir ce que contenoient ces Ecrits, fit venir
de Jerusalem soixante & dix personnes très-ha-
biles qui sçavoient l'Hebreu & le Grec, & leur
ordonna de traduire ces Livres; & afin qu'ils
fussent plus en repos & hors du tumulte, il ne
voulut pas qu'ils demeurassent dans la Ville
pour faire cette Traduction; mais il leur fit bâ-
tir dans l'Isle de Phares à sept stades d'Ale-
xandrie, autant de petites maisons qu'ils étoient
d'Interpretes, afin que chacun travaillât séparé-

timent à cette Version : & il enjoignit à ceux
 qui les servoient, de leur rendre toute sorte de
 bons offices, mais d'empêcher qu'ils ne con-
 fassent ensemble, afin qu'il pût connoître par la
 conformité de leurs Versions, que leur Tradu-
 ction étoit exacte. Aiant ensuite connu que ces
 soixante & dix personnes ne s'étoient pas seule-
 ment rencontrées dans le sens, mais même dans
 les termes ; qu'il n'y avoit pas un seul mot
 dans la Version de l'un, qui ne fût dans celle de
 l'autre, & qu'elles étoient toutes écrites mot
 pour mot en mêmes termes, surpris d'admira-
 tion, & ne doutant point que cette Version ne
 fût faite par l'Esprit de Dieu, il avoit comblé
 d'honneurs ces Interprètes, qu'il considéroit
 comme des gens chers de Dieu, & les avoit ren-
 voiez chargez de presens dans leur patrie. Qu'à
 l'égard des Livres, il les avoit respectez avec ju-
 stice, comme des Livres divins, & qu'il les avoit
 fait mettre dans sa Bibliothèque. Saint Justin
 ajoute pour confirmer cette Histoire. Ne croiez
 pas, ô Grecs, que ce que nous disons soit une
 Histoire faite à plaisir : Nous avons vû nous-
 mêmes étant à Alexandrie les vestiges de ces pe-
 tites maisons dans le Phare, où ils estoient en-
 core, & nous l'avons sçû des Habitans de ce lieu
 qui l'avoient appris par tradition de leurs Peres : ce-
 vous pouvez aussi en être assurez par les écrits de
 plusieurs Auteurs sages & illustres, qui ont rap-
 porté cette Histoire, comme Philon, Joseph, &
 plusieurs autres. Saint Justin n'avoit pas inventé
 ce qu'il écrit de ces petites maisons ou cellu-
 les, dans lesquelles il dit, que les Septante furent
 enfermés pour faire leur Version, ni du miracle

366 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 de la conformité entière de toutes leurs Versions
 faites séparément. Cependant, ni Philon, ni Joseph,
 ni Aristée, n'en ont fait aucune mention, & rappor-
 tent au contraire que la Version fut faite tout d'une
 autre manière dans les conférences que les Septan-
 te eurent ensemble, étant assemblez dans une mê-
 me sale. Il dit néanmoins que non seulement il
 a appris ce qu'il en écrit, des Habitans du Phare,
 qui lui ont montré les restes de ces Cellules, &
 qui sçavoient cette Histoire par tradition; mais
 que l'on peut apprendre la même chose par la
 lecture des Histoires étrangères. Ce ne peut être
 que de l'Histoire d'Aristée, qui se vante d'avoir tiré
 la narration des Journaux des Rois d'Egypte, que
 S. Justin veut parler en cet endroit. Cependant,
 cela n'est ni dans Aristée, ni dans Joseph & Philon,
 qu'il cite: c'est pourquoi, il est à croire qu'il n'a sçû
 ce qu'il en dit, que de quelques Juifs d'Alexandrie
 qui tenoient cette Histoire de tradition.

Presque tous les Peres qui ont écrit depuis S.
 Justin, à l'exception d'Eusebe & de saint Jérôme,
 ont suivi la narration, & fait mention de cette
 merveilleuse conformité des Versions des soixante
 douze Interpretes renfermez dans différentes Cel-
 lules. *b* Mais saint Epiphane est celui qui s'étend

b Tous les Peres qui ont écrit
 depuis saint Justin, à l'excepti-
 on d'Eusebe & de saint Je-
 rôme, ont suivi sa narration,
 & fait mention de cette mer-
 veilleuse conformité des Ver-
 sions des soixante & douze
 Interpretes renfermez dans
 différentes Cellules.) Saint
 Irénée. Livre 3. contre les
 heres. Ch. 25. Saint Clement

d'Alexandrie lib. 1. Stromat.
 p. 341. & 342. S. Cyrille
 de Jerusalem Catech. 4.
 Saint Hilaire. in Psalm. 24
 S. Augustin, lib. 18. de Ci-
 vit. Dei cap. 43. lib. 2. de
 Doctr. Chr. cap. 15. où il
 parle néanmoins de ce mi-
 racle, comme d'une chose
 incertaine, en se servant de
 ces mots: Traditur, ne ser-

le plus sur cette Histoire, & qui la rapporte d'une manière fort différente des autres dans son Livre des Mesures & des Poids. Il dit, que ces soixante & douze Interprètes étoient enfermez deux à deux avec deux serviteurs & des Scribes ; dans trente six petites Maisons où Cellules , qui ne recevoient de jour que par en haut , construites dans l'Isle de Pharos qui est vis-à-vis d'Alexandrie : qu'ils y travailloient depuis le matin jusqu'au soir ; que le soir ils étoient amenez dans trente-six Chaloupes au Palais du Roi Ptolomée Philadelphie , où ils soupoient , & étoient ensuite renfermez dans trente-six Chambres différentes ; qu'on leur donnoit à chacun un Livre de l'Écriture à traduire ; & qu'ils traduisirent ainsi les vingt-deux Livres Canoniques , & vingt-deux Apocryphes ; que quand ils eurent tout achevé , le Roi les fit venir devant son Trône , avec trente-six Lecteurs , qui avoient chacun un Exemplaire de la Version Grecque , pendant

*tur , multique non indigni
suo predicant. Philastre
heres. 137. Theodoret. Prae-
fat. in Psalm. Justinien.
Autent. cap. 46. Collat. 10.
&c. Tertulien parle de la
Version des Septante dans
son Apologetique Chap. 18.
où il remarque que le Phi-
losophe Menedeme en dé-
fendant la Providence , a ad-
miré l'uniformité des senti-
mens des Septante ; de Sen-
tentia communionis suspexit ;
ce qui peut s'entendre de la
conformité de leurs senti-*

mens dans les conférences
qu'ils ont eus ensemble sui-
vant l'Histoire d'Aristée que
Tertullien cite en cet en-
droit. Les Juifs ont aussi
approuvé l'Histoire des soi-
xante & douze Cellules ;
elle se trouve écrite dans
les deux Talmuds. *Tra 7.
Megill.* & est rapportée par
Bengorion , & par plusieurs
autres Juifs. Parmi les In-
terpretes Modernes Ser-
sius , Bonfretius , Gal-
sius ont suivi le terrain des
Anciens.

360 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 mais il differe sur le nombre des Cellules & des Exemplaires ; car saint Justin dit, que chaque Interprete avoit sa Cellule particulière, & fit sa Version ; au lieu que saint Epiphane dit, qu'ils étoient deux dans chaque Cellule, & qu'il n'y eût que trente-six Exemplaires de leurs Versions. Saint Justin suppose qu'ils ne sortirent point de leurs Cellules jusqu'à ce qu'ils eussent achevé leur Version. Saint Epiphane au contraire suppose qu'ils venoient tous les jours au Palais, & qu'après y avoir soupé, ils y étoient enfermez deux à deux dans trente-six Chambres séparées. Saint Epiphane cite Aristée pour témoin, mais si c'est d'Aristée qu'il a pris cette Histoire, il faut qu'il ait eu un Exemplaire d'Aristée bien différent de celui que nous avons, & qu'avoient Joseph & Eusebe, puisque sa narration ne s'accorde point avec celle de nôtre Aristée, de Joseph, & d'Eusebe, & que les Lettres de Ptolomée qu'il rapporte, sont tout-à-fait différentes de celle qui est dans ces deux Auteurs.



§. III.

Reflexions sur l'Histoire de la Version des Septante. Qu' Aristée est un Juif; que sa narration est un Roman; & qu'il n'est pas Auteur contemporain. Anachronismes dans lesquels il est tombé. Fable des Cellules refusée. De la manière dont la Version des Septante a été faite, & pourquoi elle est ainsi appelée.

APRE'S avoir rapporté historiquement ce que les anciens Juifs & Chrétiens ont écrit de la manière dont la Version des Septante a été com-

posée, il nous faut examiner l'autorité des témoins, & la vérité des circonstances de cette Histoire. Commençons par le Livre d'Aristée.

Nous avons déjà dit, que nous ne doutions point que ce Livre ne fût celui qui avoit été entre les mains de Joseph & d'Eusebe : La preuve en est facile ; Joseph suit & abregé simplement la narration d'Aristée : il rapporte toutes les mêmes circonstances qui sont dans nôtre Histoire d'Aristée, dans le même ordre, & souvent dans les mêmes termes ; il y fait tenir les mêmes discours à Demetrius ; à Aristée, à André & aux autres : il y rapporte en mêmes termes l'Edit du Roy Ptolomée, pour la délivrance des Juifs, le Mémoire de Demetrius à ce Prince ; la Lettre de ce Prince au Grand Prêtre Eleazar, & la Réponse d'Eleazar. Il dit, qu'il passe sous silence les noms des Septante qui se trouvent dans nôtre Aristée : il fait la même description des presens que le Roy envoya à Jerusalem : il raconte de la même manière, & dans les mêmes circonstances, l'arrivée & la reception des Septante : il renvoie au Livre d'Aristée, pour sçavoir les demandes que le Roy fit aux Septante & leurs Réponses ; ce qui fait une des principales parties du Livre d'Aristée que nous avons : Enfin, il ne dit précisément sur la manière dont cette Version fut composée, que ce qui est dans nôtre Exemplaire d'Aristée. C'est donc sans fondement que Louÿs Vivez, Leon de Castro, Alphonse Salmeron, & quelques autres Auteurs, ont crû que le Livre d'Aristée, dont Joseph s'étoit servi, étoit différent de celui que nous avons. Ils semblent n'avoir été de cet avis, que parce qu'ils vouloient défendre l'Histoire des Cellales, à laquelle nôtre Aristée est contraire : & c'est justement un des

364 DISSERTATION PRELIMINAIRE
est entièrement Juive ; c'est lui dit-il , que cette Loi est sainte , & qu'elle vient de Dieu , & quelques uns aiant entrepris de s'en servir , en ont été détournés par un châtement divin ; car j'ai ouï dire , que Theopompe voulant inserer dans son Histoire quelque chose de ce qui avoit déjà été traduit de cette Loi , en devint aliéné d'esprit pendant plus de trente jours , & qu'aïant prié Dieu dans quelque bon intervalle , de lui déclarer pour quel sujet ce malheur lui étoit arrivé , il avoit été averti en songe , que c'est parce qu'il avoit voulu rendre communes & publiques des choses divines ; qu'il avoit aussi appris que le Poëte Theodecte aiant voulu tirer quelque chose de ce Livre , pour s'en servir dans une pièce de Theatre , avoit perdu la vûë , & ne l'avoit recouvrée , qu'après avoir reconnu sa faute , & demandé pardon à Dieu de sa temerité. Ce discours ne peut partir que d'un Juif , & ces prétendus miracles sont du genie , & de l'invention des Juifs Hellenistes. Enfin , tout le Livre d'Aristée est du genie des Juifs , & quiconque le lira sans prévention , sera facilement persuadé que c'est l'Ouvrage d'un Juif.

La seconde réflexion que l'on peut faire sur le Livre d'Aristée , est que ce n'est pas une Histoire simple & naturelle , mais une narration feinte , & une espece de Roman : tout y est exagéré & affecté. Les pièces qui y sont rapportées ; sçavoir , l'Edit & la Lettre du Roi , le Mémoire de Demetrius , & la Lettre d'Eleazar , sont écrites d'un même stile , & par consequent de la composition , & de la fiction de l'Auteur. La Description des présents de Ptolomée , est écrite en stile Romanesque ; les soixante & douze Demandes & Réponses , sont

manifestement une invention de l'Auteur. Ce qui y est dit de la Loi écrite en lettres d'or, ne peut encore passer que pour une fiction. Enfin, tout est merveilleux & extraordinaire dans cette narration. Cent mille Juifs délivrez aux dépens du Roy; soixante & douze personnes mandées & envoïées, six de chaque Tribu; une Table d'or triangulaire avec des ornemens magnifiques, des Vases d'or & d'argent d'une grandeur surprenante; l'Exemplaire de la Loi écrite en lettres d'or; le transport des Interpretes dans une Isle éloignée de sept Stades d'Alexandrie, la Version achevée précisément en soixante & douze jours, sont toutes choses peu croiables & affectées, qui sentent plus la fiction que l'Histoire.

La troisième Remarque que l'on peut faire sur l'Histoire d'Aristée, est qu'il n'est pas aisé d'accorder cette narration avec l'Histoire du tems, & que l'on y trouve des Anachronismes, qu'il est difficile d'expliquer. Aristée & tous les Auteurs qui ont parlé de la Version des Septante, supposent que c'est Demetrius Phalereus qui avoit été Gouverneur d'Athenes, qui prit le soin de faire venir les Juifs pour traduire les Livres de la Bible, & ce fut lui, si l'on en croit Aristée, qui écrivit sous eux leur Version. Or on soutient que Demetrius Phalereus ne peut avoir été en crédit sous Ptolomée Philadelphé, ni même en vie, quand on doit supposer que cette Version a été faite; car Hermippus Historien contemporain, dont le témoignage est rapporté par Diogene Laërce, dans la Vie de Demetrius, dit, qu'après la mort de Cassandre, « Demetrius qui craignoit Antigone, (C'est du « fils de Cassandre dont il veut parler) se retira »

„ vers Ptolomée Soter , & qu'il demeura assez
 „ long-tems auprès de lui ; qu'entr'autres choses ,
 „ il lui donna conseil de laisser son Roïaume aux
 „ Enfans d'Eurydicé , mais que ce Prince ne suivit
 „ pas son avis , & qu'il fit couronner le fils de
 „ Berenice , qui fit après la mort de son pere ar-
 „ rêter Demetrius , jusqu'à ce qu'il eût pris résolu-
 „ tion de ce qu'il en feroit : que Demetrius mena
 „ une vie triste dans sa prison , & fut par hazard
 „ mordu d'un aspic , peut être en dormant , ce qui
 „ fut cause de sa mort , & qu'il fut enterré dans le
 „ gouvernement de Buziris près de Diospole. Ce
 „ témoignage prouve deux choses qui détruisent
 „ l'Histoire d'Aristée ; la première , que Demetrius
 „ n'a point eu de crédit auprès de Ptolomée Phila-
 „ delphe , ni même de liberté sous son Règne , &
 „ par conséquent qu'il n'a pas été son Bibliotecaire ,
 „ ni chargé de sa part , de faire venir les Juifs pour
 „ traduire la Bible. La seconde , que la Version des
 „ Septante n'ayant été faite que quelques années après
 „ le commencement du Règne de Ptolomée Phila-
 „ delphe , comme il paroît par les circonstances de
 „ l'Histoire d'Aristée , Demetrius n'a pû en avoir
 „ soin , puisqu'il étoit mort au commencement de son
 „ Règne.

On répond ordinairement que Ptolomée Phi-
 ladelphie aïant regné quelque tems avec son pere ,
 comme il est marqué dans la Chronique d'Euse-
 be , c'est en ce tems-là que Demetrius a pris soin
 de la Bibliothèque d'Alexandrie , & qu'il a fait
 faire la Version de la Bible. C'est pour cela que
 les Vossius , le Pere Petau , & Riccioli placent l'E-
 poque de la composition de cette Version vers la
 fin du Règne de Ptolomée fils de Lagus , sous le

quel saint Irenée & saint Clement d'Alexandrie, disent que l'on y travailla ; & comme en ce tems-là Ptolomée Philadelphie régnoit avec son pere, on peut aussi dire avec les autres Auteurs, qu'elle a été faite sous le Règne de Ptolomée Philadelphie, & par son ordre. Mais cette Epoque n'est pas soutenable quand on admet l'autorité du Livre d'Aristée, qui contient quantité de circonstances, par lesquelles on fait voir qu'il suppose que la Version des Septante n'a été composée que plusieurs années après le commencement du Règne de Philadelphie : car premièrement, il ne parle que d'un seul Roy, qui est Ptolomée Philadelphie, au nom duquel tous les ordres sont donnez : c'est à lui seul que Demetrius s'adresse pour avoir des Lettres aux Juifs ; c'est lui seul qui leur écrit ; c'est lui seul qui reçoit les Septante, qui leur parle, & qui les renvoie. Si son pere eût été encore sur le Trône, est-il possible qu'il n'eût eu aucune part à toutes ces choses ? Secondement, la Lettre d'Eleazar est adressée au seul Ptolomée, & il le salue en ces termes : *Si vous, la Reine Arsinoé votre Sœur & vos enfans sont en santé, nous en avons de la joie* ; paroles dont on peut tirer plusieurs inductions pour montrer que selon Aristée, la Version des Septante ne peut pas avoir été faite dans le tems que Philadelphie régnoit avec son pere ; car quand il fut associé à la Couronne, il étoit très-jeune, & n'avoit point encore de femme ni d'enfans, & il n'a épousé sa Sœur Arsinoé, qu'après la mort de Ptolomée Ceraunus Roy de Macédoine, à qui elle avoit été mariée après la mort de

a Il n'a épousé sa Sœur Arsinoé qu'après la mort de Ptolomée Ceraunus Roi de Macédoine.] Athenée rapporte

68 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 Lyfimaque Roy de Thrace , frere de Ceraunus.
 Or Ptolomée Ceraunus n'est mort que la sixième
 année du Règne de Philadelphie , & par consé-
 quent la Lettre d'Eleazar ne peut avoir été
 écrite selon Aristée , qu'après la mort de Pto-
 lomée fils de Lagus , puisque Philadelphie n'a re-
 gné qu'un an ou deux avec son pere. Troisiéme-
 ment, Ptolomée parlant dans sa Lettre , des Juifs
 qui avoient été amenez captifs du tems de son pe-
 re , dit qu'il ne croit pas que cela se soit fait par
 son ordre : s'il eût été encore vivant ne se seroit-
 il pas autrement exprimé ? Quatriéme-
 ment, il y a plusieurs endroits , dans lesquels Aristée suppose
 que Philadelphie étoit puissant , renommé , expé-
 riménté dans le Gouvernement , & Roy depuis
 long tems : par exemple , voici comme il fait par-
 ler à ce Prince le soixante & neuvième des In-

tant suivant la relation de
 Callixène, la Pompe qui se
 fit au couronnement de Phi-
 ladelphie du vivant de son
 pere, dit que Philadelphie
 fut couronné de vingt cou-
 ronnes, son pere Ptolomée
 d'un pareil nombre, & sa
 mere Berenice de vingt-
 trois : il ne parle point de
 sa femme ni de ses enfans,
 il n'en avoit donc pas encore
 alors. La première femme de
 Philadelphie, étoit fille de
 Lyfimaque Roy de Thrace &
 de Macedoine. Il épousa en-
 suite sa Sœur Arfinoé sui-
 vant le témoignage de Pau-
 sanias, d'Estienne de Bizan-

ce, de Plinè, de Plutarque,
 & d'Athenée. Justin & Pau-
 sanias disent qu'elle avoit
 été mariée auparavant à Ly-
 fimaque, & ensuite à Ce-
 raunus, qui n'est mort
 qu'à la fin de l'Olympiade
 124. par conséquent six ans
 après le commencement du
 Règne de Philadelphie. Dans
 le Titre de la Lettre d'Elea-
 zar rapportée par Eusebe,
 il n'est point fait mention
 qu'Arfinoé soit Sœur du
 Roy ; mais dans le corps de
 la Lettre, Eleazar écrit qu'il
 a offert des Sacrifices pour le
 Roi ; pour sa Sœur, & pour
 ses enfans.

terpretes : Vous, Sire, qui êtes exercé dans toutes sortes de Vertus ; & qui philosophez par le bon esprit que vous avez reçu de Dieu : & le soixante & huitième aiant répondu à la question de ce Prince, que les Rois devoient s'appliquer particulièrement à la lecture des Mémoires des Ambassades, il ajoute, c'est par ce moïen que vous vous êtes acquis une gloire immortelle : le soixante & quatrième & le soixante & douzième, disent aussi qu'il s'est acquis une gloire immortelle par son sage gouvernement. Sosibius pour lui persuader de délivrer les Juifs, lui remontre qu'il a été élevé à un point de gloire & d'honneur qui surpasse ses Ancêtres. Enfin, il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphie ne s'appliqua à faire une Bibliothéque, que sur la fin de ses jours, b quand sa santé ne lui permit plus de s'employer à d'autres occupations. Galien nous apprend c que Ptolomée Evergete fils de Philadelphie, acheva ce

b Il y a bien de l'apparence que Ptolomée Philadelphie ne s'appliqua à faire une Bibliothéque que sur la fin de ses jours] Strabon dit, que Ptolomée n'entreprit ces grands Ouvrages, que quand à cause de la foiblesse de son corps, il cherchoit des sujets de divertissement & d'occupation. Aïen dans ses Histoires Liv. 4. Ch. 15. dit ; que Ptolomée étoit devenu sçavant, quand il avoit commencé à se porter mal.

c Galien nous apprend.] C'est dans son second Commentaire sur le troisième Livre d'Hippocrate des Maladies communes, où il dit, qu'il a trouvé dans la Bibliothéque de Ptolomée Evergete un Livre noté par le Médecin Pamphile, & il ajoute que Ptolomée Evergete fit chercher à Athenes des Livres de Sophocle, d'Euripide, & d'Eschilé pour mettre dans sa Bibliothéque.

380 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
 que son pere avoit commencé, & Vitruve nous assure d que Philadelphie n'entreprit de faire sa Bibliothèque qu'à l'imitation de celle des Rois de Pergame. Or le premier des Rois de Pergame qui ait entrepris de faire une Bibliothèque, est selonc Strabon & Plin, Eumenes II. qui n'a commencé à régner que vingt-quatre ans après la mort de Lagus, & qui a survécu Philadelphie; c'est pourquoy Eusebe dans la première Partie de sa Chronique Grecque, & George Syncelle, & avant eux Africanus, y placent l'établissement de la Bibliothèque d'Alexandrie à l'Olympiade 132. qui est la 301. année du Règne de Philadelphie, à compter depuis la mort de son pere, & en fait Bibliothecaire le célèbre Grammairien Aristophane. Suidas donne cette charge à Zenodote Maître d'Aristophane; & en effet Aristophane étoit encôre en vie 50. ans après la mort de Philadelphie, & avant lui Eratostene, & Apollonius de Rhodes avoient eu cette charge

d Vitruve nous assure.)
 Voici le passage de Vitruve
 In Praefatione Libri 7: de
 Architectura. Reges Atti-
 lici magnis Philologia dul-
 cedinibus inducti, cum egre-
 giam Pergami Bibliothecam
 ad communem delectationem
 instituissent: tunc item Pto-
 lemaeus infinito zelo cupiditatisque studio incitatus, non
 minoribus industriis ad eum-
 dem modum contenderat. Ale-
 xandria comparare.

c Eusebe dans la première
 partie de sa Chronique

Grecque, George Syncelle &
 avant eux Africanus.)
 Voici le passage d'Eusebe:
 Πρωτοβιβλιότης ὁ Φιλadelphos ὁ
 Ἀλεξανδρεια Βιβλιοθήκην
 κατίστανε εἰς τὴν Ὀλυμπιάδου
 Πτολεμαίου Φιλadelphus Βι-
 βλιοθήκην ἐν Ἀλεξανδρίᾳ
 ἐπέστησε, Ὀλυμπιάδου 132.
 George Syncelle ajoute: quae
 exeunte decessit pariter ex-
 vita. Joseph semble être le
 même avis, car il dit, que
 Ptolémée Philadelphie aïa t.
 regné 40. ans, a fait et
 donner la Loi.

après Zenodote, qui en avoit été pourvû sous le Règne de Ptolomée, fils de Lagus, & en avoit jouï jusqu'à la fin du Règne de Ptolomée Philadelphie. Cét emploi convient beaucoup mieux à des Grammairiens ou Philologues, qu'à Demetrius Phalereus qui étoit un homme de qualité, & employé dans les affaires d'Etat. Ce que nous venons de remarquer que Zenodote avoit été Bibliothecaire de Ptolomée fils de Lagus, n'est pas contraire à ce que nous avons dit, que Ptolomée Philadelphie ne s'appliqua à faire la Bibliothèque d'Alexandrie, que sur la fin de sa vie; car il y avoit dès le tems de Ptolomée fils de Lagus, une Bibliothèque Roïale à Alexandrie & ce ne fut pas Ptolomée Philadelphie qui l'établit le premier, mais qui s'appliqua sur la fin de sa vie, à l'embellir & à l'enrichir, en faisant chercher de tous côtez, des Livres pour la rendre illustre & complète.

Il y a encore un autre Anachronisme dans l'Histoire d'Aristée, qui fait voir que l'Auteur n'étoit pas contemporain. Il dit que le Philosophe Menedeme étoit à Alexandrie quand les Septante firent leur Version: ce Menedeme a vécu suivant Heraclide rapporté par Diogene Laërce, 84. ans: il avoit été disciple de Platon, mort la première année de l'Olympiade 108. supposé que Menedeme eût 24. ou 25. ans quand Platon mourut, qui est le moins qu'on lui puisse donner, il étoit mort la première année de la 123. Olympiade deux ans avant que Ptolomée Philadelphie fût associé à la Couronne par son pere. Il faut néanmoins avouer qu'il y a des preuves que Menedeme a vécu plus long-tems; car les Auteurs rapportez par Diogene Laërce, disent, qu'après qu'Antigone eût dé-

382 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
fait les Gaulois, qui sous la conduite de Brennus, avoient fait une irruption dans la Grece, Menedeme soupçonné d'avoir voulu livrer Athènes à Antigone, se retira auprès de ce Prince, & mourut peu de jours après. La défaite des Gaulois par Antigone; arriva la seconde année de l'Olympiade 125. qui est la sixième après la mort de Ptolomée fils de Lagus. Mais quand on supposeroit ce fait certain, il n'en est pas moins contraire à l'Histoire d'Aristée, puisqu'il faut dire selon lui; que les Septante n'ont fait leur Version que sur la fin du Règne de Philadelphie, & que Menedeme étoit mort la neuvième année du Règne de ce Prince. D'ailleurs nous lisons bien dans Laërce, que Menedeme fut envoyé en Ambassade à Ptolomée fils de Lagus, ensuite à Lysimaque, & enfin à Demetrius; mais nous ne lisons point qu'il ait été Ambassadeur auprès de Ptolomée Philadelphie.

Voici encore une circonstance plus considérable, par laquelle il paroît qu'Aristée a confondu les choses. Il fait dire à Philadelphie que le jour que les Septante sont arrivez; est un jour solennel, parce qu'il a remporté en ce jour une Bataille navale contre Antigone. Cette Bataille doit être celle dont parle Diodoré de Sicile dans le 20. Livre de son Histoire, qui arriva la troisième année de l'Olympiade 118. sous Ptolomée fils de Lagus. Or Ptolomée Philadelphie parle ici d'une Bataille qu'il avoit remportée lui-même plusieurs années auparavant. Nous ne lisons point que Philadelphie en ait gagné aucune contre Antigone; au contraire aiant envoyé du secours par Mer aux Atheniens contre Antigone Gonatas, il leur
fût

ajoute seulement que les Septante par une espece d'inspiration & d'esprit prophetique, traduisoient tous d'une même manière, comme si quelqu'un le leur eût dicté à chacun d'une manière invisible : *Tanquam numine correpti prophetabant, non alia alii, sed omnes ad verbum eadem, quasi quopiam dicente singulis invisibiliter.* Aristée dit plus simplement, qu'ils conféroient ensemble sur chaque passage qu'ils traduisoient, & que quand ils étoient convenus, on écrivoit leur Version.

Joseph n'a fait autre chose, que copier la Relation d'Aristée, & il ne paroît pas qu'il eût d'autres Mémoires, ni d'autres garans de cette Histoire; ainsi son témoignage doit être compté pour rien en cette matière, & n'a d'autorité qu'autant que le Livre d'Aristée en peut avoir.

Saint Justin n'a pas tiré son Histoire de la Version des Septante de notre Exemplaire d'Aristée, puisqu'il rapporte des choses, qui non seulement ne sont point dans Aristée, mais même qui sont contraires à sa narration, & à ce qu'en avoient rapporté tous ceux qui avoient écrit avant lui; car Aristée, Joseph & Philon n'ont pas dit un mot des soixante & douze Cellules, dans lesquelles il prétend que les soixante & douze Interpretes furent enfermés pour travailler chacun à leur Version, ni de la conformité de toutes ces Versions faites séparément jusqu'au moindre terme: ce qu'ils n'eussent pas ômis, si la chose eût été véritable, ou si elle eût été inventée de leur tems. Mais ce n'est pas seulement de leur silence, que l'on peut tirer un argument négatif de la dernière force, contre la narration de saint Justin, touchant les soixante & douze Cellules, & le miracle de la conformité

316 DISSERTATION PRELIMINAIRE
des Versions; c'est encore de leur témoignage positif, puisqu'ils déclarent que les soixante & douze Interpretes travaillerent ensemble dans une même Maison, & dans une même Sale, & qu'ils confererent mutuellement pour la composer. D'ailleurs Aristée remarque qu'ils n'avoient apporté qu'un seul Exemplaire de la Loi, écrit en caracteres d'or; s'ils eussent été separés, il leur en auroit fallu à chacun un. Enfin, c'est une imagination si extraordinaire de renfermer soixante & douze personnes séparément pour leur faire faire la Traduction d'un Ouvrage, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle soit tombée dans l'esprit de Ptolomée. Quel dessein pouvoit-il avoir ? s'il vouloit être assuré de la fidelité de la Version qu'ils feroient, il suffisoit qu'il les partageât en deux ou trois Bureaux : pourquoi les enfermer tous séparément ? pouvoit-il deviner qu'ils s'accorderoient tous en travaillant séparément ? N'étoit-il pas plus naturel qu'ils conferassent ensemble pour faire une bonne Version ? Ne voit-on pas que toute cette Histoire n'a été imaginée que pour rendre la chose plus merveilleuse ? Mais rien n'a jamais eu moins de vrai-semblance, & c'est avec raison que saint Jérôme rejette cette Histoire comme une fable. Il dit, qu'il ne sçait pas qui en est le premier Auteur, mais il assure que c'est un insigne mensonge, qu'il est aisé de convaincre de fausseté par les témoignages d'Aristée, & de Joseph : *Nescio quis primus Auctor septuaginta Cellulas Alexandria mendacio suo extruxerit ; quibus divisi eadem scripturarint, cum Aristæus, ejusdem Ptolomæ præparatis, & multo post tempore Josephus nihil tale retulerint, sed in una Basilica congregatos, com-*

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VI. 587
*Nullus scribant, non prophesasse; aliud est enim Ver-
bum, aliud esse Interpretem.*

Saint Justin avoit été trompé par quelques Juifs d'Alexandrie, parmi lesquels cette fable étoit peut-être commune, qui lui avoient montré dans l'Isle de Pharos quelques vestiges d'anciennes maisons, & lui avoient fait accroire, que c'étoient les vestiges des petites maisons des Septante, comme quelqu'un lui avoit fait croire à Rome, que la Statuë de Semon Sancus, étoit celle de Simon le Magicien. On sçait assez combien ces sortes de prétenduës Traditions populaires sont incertaines & frivoles, particulièrement parmi les Juifs qui ont toujours été assez portez à croire, & à debiter des choses merveilleuses & surprenantes, comme le Talmud en fait foi. Saint Justin trompé par ces Juifs, a donné lieu aux autres Peres de tomber dans la même faute : ils n'ont fait que suivre, & que copier saint Justin, au témoignage duquel ils s'en sont rapportez, sans examiner la chose. Ainsi leur autorité n'est d'aucun poids en cette rencontre. Saint Augustin y aiant fait reflexion, en a parlé douteusement, quoi qu'il n'examinât pas la chose : mais saint Jérôme l'aïant mûrement examinée, en a bien-tôt connu la fausseté.

Il ne nous reste plus que saint Epiphane, dont la narration est d'autant plus aisée à détruire, qu'elle ne s'accorde, ni avec celle d'Aristée, ni avec celle de saint Justin. C'est un nouveau Roman, dans lequel l'Auteur a voulu lever quelques difficultez qui se trouvoient dans le premier. Il a bien vû qu'il étoit ridicule de faire enfermer ses soixante & douze personnes toutes seules, cha-

780 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 cune dans sa Cellule : il a jugé plus à propos de les
 mettre deux à deux, & leur a libéralement donné
 deux Valets à chacun, & des Copistes. Par là, voilà
 le nombre des soixante & douze Maisons, réduit
 à trente-six. Mais pour embellir son Histoire, il ne
 leur donne du jour que par en haut, & y fait tra-
 vailler ces 72. Interprètes, depuis le matin jusqu'au
 soir, sans qu'ils eussent la liberté de sortir. Il a
 bien prévu aussi la difficulté que l'on pouvoit fai-
 re sur ce qu'il n'y avoit qu'un Exemplaire de la
 Loi ; il trouve un expédient pour s'en débarrasser,
 en supposant que l'on donna à chaque couple de
 ces Interpretes, un des Livres Sacerz, & qu'ils les
 changeoient à mesure qu'ils avoient achevé, jus-
 qu'à ce que chaque Livre eût fait le tour des trente-
 six Cellules. Mais comme il n'y avoit que vingt-
 deux Livres, & qu'ils étoient trente-six couples d'In-
 terprètes, il faudroit supposer qu'il y en avoit qua-
 rante à rien faire, ou que les Livres ont été parta-
 gés par parties. Pour éviter cet inconvenient on
 leur fait encore traduire vingt-deux Livres apo-
 cryphes. On voit bien que tout cela a été inventé à
 plaisir, pour sauver à quelque prix que ce fût, l'Hi-
 stoire des Cellules. Il n'y a pas plus d'apparence à
 ce qu'on dit, qu'on les amenoit tous les soirs dans
 trente-six chaloupes au Palais de Ptolomé, qu'ils
 mangeoient avec lui tous ensemble, & qu'ensuite
 on les renfermoit dans trente-six Chambres: Rap-
 porter ces circonstances, c'est en faire voir la faus-
 seté.

Le Livre d'Aristée que saint Epiphane avoit vu,
 est certainement différent du nôtre ; mais il est
 encore moins digne de foi, & plus fabuleux. Il
 suppose deux voyages des Envoyez de Ptolomé

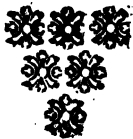
vers Eleazar, l'un pour avoir les Livres, l'autre pour les faire traduire. Il fait dire à Demetrius, qu'il sçait qu'il y a plusieurs autres Livres dans le monde chez les Ethiopiens, Indiens, &c. & entre les Peuples, dont il parle, il nomme les Romains, & ajoûte : *ceux qui sont dans la Grèce, que l'on n'appelle pas encore Romains ; mais Latins* : Remarque impertinente, & qui n'a aucun sens. Les deux Lettres qu'il fait écrire à Ptolomée, sont d'un stile barbare, & la seconde commence, comme nous avons déjà remarqué, par une Sentence qui est un pur Hebraïsme : *De quollo utilité peut être un trésor caché, & une source bouchée* ? ce qui est tiré, ou du moins imité de l'Ecclesiastique Chapitre 20. Verset 32. & Chapitre 41. Vers. 17. *De quelle utilité est une sagesse cachée, & un trésor invifible* ? Or l'Auteur de l'Ecclesiastique est plus recenc que Ptolomée Philadelphus, & par conséquent ces Lettres sont supposées.

Jusques-ici nous n'avons point trouvé de monument irréprochable pour établir l'Histoire de la Version de la Bible par 72. Interpretes Juifs envoyez à Ptolomée Philadelphus. Cependant il faut que cette Histoire toute fabuleuse qu'elle est dans ses circonstances, ait un fondement véritable. Jamais Aristée & les autres Juifs d'Alexandrie ne se seroient avisez d'écrire ces choses, si la Loi n'avoit été traduite en Grec par des Juifs, sous le Règne de Ptolomée Philadelphus. Il faut qu'il y ait une vérité qui ait donné lieu à la fable, & qu'effectivement ce Prince ait demandé & fait faire une Version Grecque des Livres de la Loi. Cela peut passer pour un fait certain ; mais les autres circonstances sont toutes fausses ou incer-

390 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
saines. Il n'est pas même certain que cette Version ait été faite par soixante & douze personnes, & c'est peut être, aussi bien que le reste, une invention des Juifs. En effet, il est assez difficile de croire que du tems de Ptolomée Philadelphie, on ait pû trouver six personnes de chaque Tribu assez habiles, & qui sçussent assez de Grec pour traduire les Livres Sacrez ; car quoi qu'il fût resté parmi les Juifs quelques Israélites des dix Tribus transportez par Salmanazar ; il est difficile qu'il y en eût de chacune un assez grand nombre pour fournir sur le champ, six personnes propres à traduire la Loi. D'ailleurs, à quoi bon ce choix ? pourquoi envoyer soixante & douze personnes pour faire cette Traduction ? douze Interpretes n'étoient-ils pas plus que suffisans pour en venir à bout ? Ce grand nombre n'étoit propre qu'à mettre de la confusion. Quelques Juifs prévoiant ces difficultez, ont rejeté ce nombre de soixante & douze, & ont dit que cette Version étoit l'Ouvrage de cinq Anciens ; ce qui seroit plus vrai semblable, si nous avions quelque Auteur digne de foi, qui en eût parlé.

Mais dira-t-on, pourquoi cette Version a-t-elle toujours été appelée la Version des Septante, si ce n'est parce qu'elle a été faite par soixante & douze Interpretes, nombre que l'on réduit à septante pour la facilité, comme l'on dit, les septante Disciples de Notre Seigneur, quoi qu'ils fussent soixante & douze. Quelques-uns prétendent qu'elle a été ainsi appelée, parce qu'elle a été approuvée par le grand Sanhedrim, composé de soixante & douze personnes ; mais c'est un fait avancé sans preuve, qui n'a aucun fondement dans l'Histoire, & qui n'est appuyé par le témoignage d'aucun Ancien. Il

est bien plus vrai-semblable que cette Version n'a eu ce nom, que depuis que l'on a crû communément sur la foi du faux Aristée, qu'elle avoit été composée par soixante & douze Interpretes ; car ce nom de Version des Septante, ne se trouve dans aucun Auteur, qui ne soit bien postérieur au tems que le faux Aristée étoit supposé : il ne se trouve point dans les Ecrits des Evangelistes, ni des Apôtres, quoi qu'ils se servent de cette Version ; & ce n'est que dans saint Justin, & dans les Peres qui l'ont suivi, que l'ancienne Version Grecque des Livres Sacrez, a été ainsi appelée, pour la distinction des autres Versions plus recentes, dans la persuasion où étoient ces Auteurs, qu'elle avoit été faite par soixante & douze Interpretes.





§. IV.

Quels Livres de l'Ancien Testament ont été traduits par les Septante.

LES Auteurs qui sont persuadez qu'il y a eu effectivement une Version Grecque des Livres Sacrez, composée par soixante & douze Interpretes, ne conviennent pas du nombre des Livres qu'ils ont traduits. Les uns prétendent qu'ils n'ont traduit que les cinq Livres de Moïse ; les autres croient qu'ils ont traduit tous les Livres qui étoient dans le Canon des Juifs, & il y en a même qui ont avancé qu'ils en avoient traduit d'apocryphes.

Ceux qui soutiennent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïse, le prouvent. Premièrement, parce qu'Aristée, Aristobule, Philon, & Joseph ne parlent que de la Loi ; nom qui ne convient proprement suivant le langage des Juifs, qu'aux Livres de Moïse. Il est vrai que ce nom se prend quelquefois plus généralement pour tous les Livres des Juifs ; mais il faut avouer qu'Aristée le détermine souvent aux seuls Livres de la Loi donnez par Moïse, & que Joseph dans sa Préface sur ses Antiquitez, dit nettement que les Septante ne traduisirent pas toute l'Écriture Sainte, mais seulement la Loi. Ainsi l'on ne peut douter que Joseph n'ait entendu Aristée, de la Loi seule de Moïse, c'est-à-dire du Pentateuque, & que ce ne

bit même le sens naturel du Livre d'Aristée : c'est pourquoi saint Jérôme a eu raison de dire dans son Commentaire sur le Chapitre 5. d'Ezechiel, qu'Aristée, Joseph & toute l'Ecole des Juifs, assurent que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïse ; sentiment que ce Père embrasse comme le plus probable ; quoi qu'entraîné par le torrent de la coutume, il donne aussi le nom de Version des Septante, à la Version Grecque des autres Livres de la Bible. Sur le Chapitre 15. d'Ezechiel parlant d'un Passage de ce Prophète, qui n'est point dans la Version Grecque : Ceci, dit-il, ne se trouve point dans les Septante, qui peut-être en traduisant l'Ecriture Sainte d'Hebreu en Grec dans la Ville d'Alexandrie, ne l'ont pas voulu mettre de peur d'offenser le Roy... Quoique les Sçavans soient persuadés qu'ils n'ont interprété que les cinq Livres de Moïse. Sur le Chapitre second de Michée, citant la Version Grecque de ce Prophète, la Version des Septante ; dit-il, si toutefois elle est des Septante, car Joseph & les Juifs disent qu'ils n'ont traduit & donné au Roi Ptolomée, que les cinq Livres de Moïse.

Le même Père dans la Préface des Traditions Hebraïques sur la Genèse, prouve encor, qu'il n'y a que les cinq Livres de Moïse, qui aient été traduits par les Septante, non seulement par l'autorité de Joseph, mais aussi par la Version même de ces Livres, plus conforme au Texte Hebreu, que celle des autres : Ajoutez à cela, dit-il, que Joseph qui a écrit l'Histoire des septante Interprètes, dit qu'ils n'ont traduit que les cinq Livres de Moïse, & que nous reconnoissons plus conformes au Texte Hebreu que les autres. Ces Passages font voir

494 DISSERTATION-PRELIMINAIRE
que saint Jérôme étoit persuadé que les Septante:
n'avoient traduit que le seul Pentateuque quoiqu'on,
quelques endroits il cite la Version Grecque des
autres Livres de l'Ancien Testament sous le nom
de Version des Septante, parce que c'étoit l'usage.
Les Talmudistes disent aussi nettement dans le
Traité *Megill.* que les Septante n'ont traduit que
la Loi de Moïse.

Secondement, on dit encore pour ce sentiment,
qu'il est moralement impossible que les soixante &
douze Interpretes aient pû faire, soit en conferant
ensemble, soit en particulier, la Version de tous
les Livres qui sont dans le Canon des Juifs en soi-
xante & douze jours. Or selon Aristée & les au-
tres, ils ne furent pas davantage à faire leur Ver-
sion. Quelques-uns disent, qu'effectivement ils
ne traduisirent que le Pentateuque dans cet espace
de tems, & qu'ils firent ensuite les autres Livres :
on croit par-là pouvoir accorder Aristée & Joseph
avec les Peres qui ont dit que tous les Livres Sa-
cres avoient été traduits par les Septante : mais c'est
en vain ; car Aristée, Joseph & les autres qui ont
écrit que les Septante avoient traduit la Loi de Moï-
se, ont supposé comme une chose certaine, qu'ils
n'avoient rien fait davantage, que leur entreprise
fut achevée, & qu'ils s'en retournerent après avoir
traduit la Loi, sans travailler à la Version d'aucun
autre Livre.

La troisième raison que l'on allegue pour faire
voir que la Traduction des autres Livres, n'est point
des Septante, c'est la difference du stile, qu'il y a
entre la Version de ces Livres, & celle des cinq Li-
vres de Moïse. Celle-ci comme l'a remarqué saint
Jérôme, est plus conforme à l'Original Hebreu

elle est plus fidèle & mieux faite : celle des autres Livres s'éloigne plus souvent du sens du Texte, & de la vérité, & est moins bien écrite. On peut même remarquer plusieurs mots Hebreux traduits d'une manière dans la Version du Pentateuque, & d'une autre dans les autres Livres ; ce qui est une conviction qu'elles ont été faites par differens Auteurs.

Ceux qui soutiennent au contraire que les Septante ont traduit tous les Livres qui étoient dans le Canon des Juifs, se fondent premièrement sur l'autorité de saint Justin, qui dit, que toute l'écriture fut traduite par les Septantes de saint Clement d'Alexandrie, qui dit expressément que toute l'écriture, sçavoir, les Livres de la Loi, & les Prophetiques ont été traduits par les Septante ; de saint Irénée, de Tertulien, d'Origenes, de saint Augustin, de saint Epiphane, & de tous les autres Peres qui ont ou écrit, que tous les Livres de la Bible avoient été traduits par les Septante, ou cité la Version des Livres qui ne sont point de Moïse sous le nom de Version des Septante. Mais l'autorité des Peres en cette matière, n'est pas à préférer à celle d'Aristée, & de Joseph, plus anciens Auteurs, & de qui ils ont tiré cette Histoire. D'ailleurs il étoit naturel de donner le nom de Version des Septante à l'ancienne Version Grecque de tous les Livres Canoniques, parce qu'on croïoit que les cinq Livres de Moïse qui sont à la tête, & qui en font la première & la principale partie, avoient été effectivement traduits par les Septante, comme on a donné le nom de *Psaumes de David* au Recueil des Psaumes, quoi qu'il y en ait plusieurs qui ne sont pas de lui, parce qu'il y en a plus de David que d'aucun autre. C'est pourquoi tel Auteur qui n'étoit pas persuadé que

396 DISSERTATION PRELIMINAIRE
ces Livres eussent été traduits par les Septante, ne pouvoit pas néanmoins les citer autrement, parce que c'étoit l'usage commun, comme nous l'avons déjà remarqué de saint Jérôme.

On dit en second lieu, que les Evangelistes & les Apôtres citent les Livres Prophetiques aussi bien que la Loi, selon la Version Grecque que nous avons. Ils étoient donc déjà traduits. Or nous ne sifons point qu'il se soit fait d'autre Traduction Grecque avant JESUS-CHRIST, que celle des Septante; & par consequent, il leur faut attribuer la Version, dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis. Cét Argument prouve bien que non seulement la Loi, mais aussi les autres Livres de l'Ancien Testament étoient traduits en Grec avant JESUS-CHRIST, & que nous avons cette ancienne Version; mais il ne prouve pas que les Septante aient traduit ces derniers: car en aucun endroit, ni les Evangelistes, ni les Apôtres ne citent cette Version sous le nom des Septante, & il se peut fort bien faire que d'autres que les Septante en soient Auteurs.

Troisièmement, on s'appuie sur cette conjecture pour prouver que les Septante ont dû traduire sous les Livres Sacrez Demetrius, dit-on, ne cherchoit pas seulement les Loix, il demandoit tous les Livres de toutes les nations: Est-il croiable qu'il se fût contenté de la Loi de Moïse, & qu'il eût entièrement négligé les Livres des Prophetes, & les Histoires du Peuple Juif? Est-il possible que les Juifs qui sçavoient son dessein, & celui du Roy son Maître, ne l'eussent pas averti qu'ils avoient encore des Livres sacrez parmi eux, qu'il étoit à propos de traduire, & qui pouvoient être d'un

grand usage pour l'Histoire & pour la Philosophie Morale ? Il n'est pas vrai-semblable qu'ils ne l'eussent pas averti, s'il ne le sçavoit pas, & que l'en aiant averti, il n'eût pas souhaité d'avoir ces Livres. Mais cét argument n'est qu'une simple conjecture, qui en matière de fait, n'est pas de grand poids. Il se peut faire que le Roy & Demetrius n'aient souhaité d'avoir que la Loi de Moïse venerable par son antiquité, & qu'ils ne se soient pas souciez des autres Histoires des Juifs. Quoi qu'il en soit, cette conjecture n'a point persuadé à Aristote ni à Joseph, qu'ils dussent supposer que les Septante avoient d'autres Livres que la Loi de Moïse.

On dit encore, que si les Septante n'eussent traduit toute l'Écriture Sainte, Dieu n'auroit pas suffisamment pourvû à son Eglise, pour le bien de laquelle il étoit important que non seulement la Loi des Juifs, mais encore plus les Livres Prophetiques fussent traduits en Grec; mais cette considération est de peu de consequence, parce qu'il importe peu pour l'autorité des Livres Sacrez, par qui ils aient été traduits, pourvû que la Version soit fidèle & conforme à son Original.

Enfin l'autorité de quelques Juifs modernes qui conjecturent que tous les Livres Saints peuvent avoir été traduits par les Septante, & le témoignage de Josippus ou Joseph Ben-Gorion, qui assure que les vingt-quatre Livres ont été traduits par les Septante, ne doivent être d'aucune considération sur une chose aussi ancienne.

A l'égard des Livres qui ne sont point dans le Canon des Juifs, ce sont ou ceux que les Eglises d'Afrique & de Rome ont reçûs depuis, ou des Livres entièrement apocryphes. Saint Epiphane

§ 3 DISSERTATION PRELIMINAIRE
veut que les Septante aient non seulement traduit
les premiers ; mais même vingt-deux Livres apo-
cryphes. C'est un fait dont il n'a aucun garant, &
qui est tout-à-fait incroyable. Pour les Livres qui
ne sont point dans le Canon des Juifs, & que nous
recevons, il y en a qui ont été écrits en Grec par
les Auteurs mêmes, comme le Livre de la Sagesse
& les Livres des Maccabées. Il seroit absurde de
dire que les Septante les ont traduits. On sçait
que le Traducteur de l'Ecclesiastique qui avoit été
composé en Hebreu par Jesus fils de Sirach, est de
son petit fils Jason plus recent que Ptolomée Phi-
ladelphie.

Les Additions Grecques qui sont aux Livres
d'Esther & de Daniel, ne sont point des Septante,
les premières ont été faites depuis le tems, où l'on
place la Version des Septante, la quatrième année
de Ptolomée Philometor ; Et les dernières sont ti-
rées de la Version de Theodotion. Les Versions
Grecques des Livres de Tobie, de Judith, & de
Baruch peuvent être plus anciennés ; mais on ne
peut pas dire qu'elles soient des Septante ; parce
qu'il n'est pas croïable que les Juifs aient traduit
comme des Livres saints, des écrits qu'ils rejet-
toient comme apocryphes. Quelle apparence que
dans l'Exemplaire des Livres que l'on devoit tra-
duire, envoyé par Eleazar à Ptolomée, l'on y eût
inséré des Ouvrages apocryphes que les Juifs rejet-
toient ? Ce Grand Prêtre n'eût-il pas été considéré
comme un Prévaricateur, s'il eût joint des Livres
qu'ils considéroient comme apocryphes à des Li-
vres sacrez ?

Usserius a prétendu qu'il y avoit eu deux Ver-
sions Grecques avant JESUS-CHRIST, que la pre-
mière

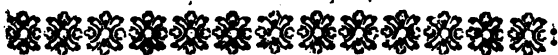
SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VI. 399

mière qui étoit la véritable Version des Septante, faite sous le Règne de Ptolomée Philadelphie, étoit conforme au Texte Hebreu, & ne contenoit que les Livres de Moïse; & que la seconde qui portoit faussement le nom des Septante avoit été faite après la quatrième année de Ptolomée Physcon, & qu'ayant été reçûe communément, elle avoit été mise dans la nouvelle Bibliotheque d'Alexandrie, faite par Cleopatre. Mais ce Systême qui n'est appuyé d'aucun témoignage des Anciens, est aisé à détruire. Premièrement, parce que Philon & Joseph supposent qu'il n'y avoit qu'une seule Version Grecque parmi les Juifs. Secondement, parce que les Evangelistes & les Apôtres citent la Version Grecque, que nous avons. Troisièmement, parce que cette seconde Version a été inconnûe à saint Justin, à saint Irénée, à saint Clement d'Alexandrie, à Origenes, à saint Jérôme, à saint Epiphane, & à tous les autres Anciens. Quatrièmement, parce que ces Anciens ont tous supposé, que le Juif Aquila étoit le premier qui avoit entrepris de faire une nouvelle Version de la Bible; après celle des Septante.

Nous ne croïons donc pas qu'il y ait eu deux Versions Grecques des Livres de la Bible avant JESUS-CHRIST; mais nous sommes persuadés que la Loi de Moïse ou le Pentateuque a été le premier des Livres des Juifs, traduit en Grec sous le Règne de Ptolomée Philadelphie; & que les Livres suivans ont été traduits de tems en tems par d'autres Auteurs, que l'on a fait un Recueil de ces Versions; dont les Juifs Hellenistes se sont servis communément, même dans leurs Synagogues, & qui est devenu celebre sous le nom de

600 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
Version des Septante, depuis qu'ils ont inventé
pour la rendre plus authentique, l'Histoire des Sep-
tante Interpretes, & ensuite celle des Cellules.
C'est de cette Version que les Evangelistes & les
Apôtres se sont servis, non seulement parce qu'é-
crivant en Grec, il leur étoit plus facile de citer
une Version toute faite, que de traduire les passages
de l'Hebreu ; mais encore parce qu'ils étoient mê-
me obligez de se servir de la Version qui étoit en
usage, & d'autorité parmi les Juifs Hellenistes.
Ainsi les Chrétiens ont reçu des Juifs la Version
des Septante, & elle a toujours été reconnue & en
usage dans les Eglises Grecques.





S. V.

*Des Versions Grecques de l'Ancien Testament ,
faites depuis JESUS-CHRIST , par Aquila ,
Symmaque , Theodotion , &c.*

IL n'y a point eu avant JESUS-CHRIST d'autre Version Grecque des Livres de l'Ancien Testament ; que celle qui avoit cours sous le nom des Septante ; mais depuis l'établissement de la Religion Chrétienne , quelques Auteurs entreprirent de faire de nouvelles Traductions Grecques des Livres de la Bible , qu'ils prétendirent être plus conformes au Texte Hebreu.

Le Juif Profelyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont , ^a Disciple de Rabbi Akiba , ^b fut le premier qui conçut ce dessein , & qui l'exécuta la 12. année de l'Empire d'Adrien , & la 128. de nôtre Etre , en traduisant le Texte Hebreu mot pour mot

^a Le Juif Profelyte Aquila de la Ville de Synope dans le Pont.) C'est ce que saint Irenée nous apprend Liv. 3. Chap. 24. & après lui l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase & saint Epiphane.

^b Disciple de Rabbi Akiba.) Saint Jérôme dans son

Commentaire sur le Chap. 8. d'Isaïe , dit que les Juifs croient Aquila Disciple d'Akiba ; quem Magistrum Aquila Profelyti auumant. Saint Epiphane dit bien des choses fabuleuses de cet Aquila ; sçavoir , qu'il étoit Beaupere de l'Empereur Adrien , qui le fit Gouverner

neur de la Ville qu'il rebâtit à Jérusalem, & qu'il appella de son nom *Aelia*, qu'il avoit été Payen, & converti au Christianisme par les Chrétiens revenus de Pella à Jérusalem, qu'il avoit été chassé de l'Eglise, parce qu'il étoit attaché à l'Astrologie judiciaire, & que s'étant fait Juif, il avoit appris l'Hebreu, & entrepris une nouvelle Version, en hainé des Chrétiens pour détruire celle des Septante, & corrompre les passages des Prophetes de JESUS-CHRIST. L'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanasé, dit seulement qu'Aquila étoit de Synope, & de la Religion des Grecs; qu'il fut baptisé à Jérusalem, qu'ayant quitté le Christianisme, il se fit Juif, & qu'il entreprit de faire une nouvelle Traduction de la Bible, sous l'Empire d'Adrien. Quelques-uns l'ont confondu avec le Paraphraste Onkelos, mais ils se sont trompez: car on croit qu'Onkelos étoit mort avant la Prise de Jérusalem, & Aquila n'a fleuri que depuis.

c Traduisant le Texte Hebreu mot pour mot, avec une exactitude par trop scrupuleuse.] Saint Jérôme dit en plusieurs endroits, qu'il étoit fort sçavant, & que sa Version est faite mot à mot, mais avec trop de scrupule & d'affectation. In Isaïe, Cap. 49: *De Aquila autore non mirer quod homo eruditissimus lingua Hebraica, & verbum de verbo exprimens in hoc loco aut simularit imperitiam, aut Pharisaeorum perversa expositione deceptus sit.* In Osee, Cap. 2. *Aquila diligens & curiosus Interpres.* In Habacue, Cap. 3. *Aquila interpretatus est ut Christianus.* In Isaïe Cap. 8. *Biblia in Graecam linguam contentiosè transluit, qui non solum verba, sed etymologias verborum transferre conatus est, unde jure projicitur à nobis.* Cependant dans l'Epître 138. à Marcelle, il lui donne la qualité de *verborum Hebraeorum Interpres diligentissimus*; & dans l'Epître 125 à Damasc. *Aquilam non contentiosius, ut quidam putant, sed studiosius verbum interpretati ad verbum.*

deux Editions différentes de la Version : la seconde étoit plus exacte que la première , & ce fut celle que les Juifs estimerent le plus , & dont ils se servirent depuis plus communément .

La seconde Version Grecque , est celle de Symmaque , Samaritain de nation , qui se fit Juif , ensuite Chrétien , & enfin Ebionite . † Saint Epi-

d Il fit deux différentes Editions de sa Version .) Saint Jérôme parle de ces deux Editions , & dit , que la seconde est plus exacte . In Ezech. Cap. 4. *Aquila verò secunda Editio, quam Hebraei 25^o anagóciou nominant , transulit.* In Ezech. Cap. 16. *Juxta Interpretationem secunda Editionis Aquila.* Ibid. in C. 20. *Aquila prima Editio.* In C. 40. *Aquila secunda Editio.*

e Ce fut celle que les Juifs estimerent la plus , & dont ils se servirent depuis communément .) Saint Jérôme assure que c'est celle qu'ils croioient la plus exacte ; saint Augustin dans le 15. Livre de la Cité de Dieu. Ch. 23. dit que les Juifs préféroient la Version d'Aquila à toutes les autres . Justinien dans la Nouvelle 146. permet aux Juifs de se servir de cette Version s'ils le jugeoient à propos .

† Symmaque Samaritain de nation , qui se fit Juif ,

ensuite Chrétien , & enfin Ebionite .] Saint Epiphane & l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase nous assurent qu'il étoit Samaritain . Eusebe dans le Livre sixième de son Histoire, Chapitre 17. & saint Jérôme dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques , nous apprennent qu'il a été de la Secte des Ebionites , & qu'il avoit même fait un Commentaire sur l'Evangile de saint Matthieu , pour établir son hérésie ; que ce Commentaire avoit été entre les mains d'Origene , qui l'avoit reçu de Juliennas avec quelques autres Commentaires du même Auteur . C'est pourquoi les Ebionites ont été appelez Symmachiens par l'Auteur du Commentaire de l'Épître aux Galates attribué à saint Ambroise . Peut-être saint Iréné a-t-il voulu désigner Symmaque , quand après avoir parlé des Versions de Theodotion & d'Aquila , il ajoûte qu'il ont été suivis par

444 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
 phane dit qu'il la composa sous l'Empire de Se-
 vere, & cependant il le fait plus ancien que
 Theodotion, dont il dit, que la Version a été
 composée sous l'Empire de Commode, qui a re-
 gné avant Severe. C'est ce qui a donné lieu à l'o-
 pinion commune, que la Version de Theodotion
 est plus ancienne que celle de Symmaque. § Quoi

les Ebionites : *Quemadmo-
 dum & Theodotion est inter-
 pretatus Ephesus, & Aquila
 Ponticus, utriusque Judaei
 Profelyti, quos sectati Ebio-
 nai.*

g C'est ce qui a donné lieu
 à l'opinion commune que la
 Version de Theodotion est
 plus ancienne que celle de
 Symmaque.) Eusebe ni S.
 Jérôme ne marquent point
 le tems dans lequel Sym-
 maque a composé sa Ver-
 sion: Saint Epiphane la pla-
 ce sous Severe, mais com-
 me nous avons remarqué, il
 lui donne le second rang, &
 la croit plus ancienne que
 celle de Theodotion, qu'il
 dit avoir été faite sous le
 Règne de Commode plus
 ancien que Severe. Il est
 vrai que le Commode sous
 lequel il suppose qu'a été
 faite la Version de Theodo-
 tion, est selon lui un second
 Commode different du pre-
 mier qui a succédé à Marc
 Aurele; mais c'est une faute
 visible, car il n'y a jamais
 eu de Commode successeur

de Severe. Le Pere Petau
 croit qu'au lieu de Severe,
 il faut Luce Vere, en sorte
 que selon lui la Version de
 Symmaque a été composée
 sous le Règne de cet Empe-
 reur, & est par consequent
 plus ancienne que celle de
 Theodotion, qui n'a été
 composée que sous Commo-
 de. Les raisons qu'il allegue
 pour prouver que la Ver-
 sion de Symmaque est plus
 ancienne, sont, 10. Le rang
 qu'elle tenoit dans les He-
 xaples après celle d'Aquila,
 & avant celle de Theodo-
 tion. Mais on peut répon-
 dre qu'Origenes n'avoit pas
 disposé ces Versions suivant
 l'ordre de leur antiquité,
 puisque les Septante n'é-
 toient qu'après les Versions
 d'Aquila, & de Symmaque;
 mais par rapport à l'usage
 qu'on en pouvoit faire, &
 qu'il avoit jugé à propos
 après avoir placé la Version
 d'Aquila, qui étoit la plus
 litterale, proche du Texte
 Hebreu, de mettre immé-
 diatement après celle de

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VI. Ces qu'il en soit, celle de Symmaque étoit placée dans les Hexaples d'Origenes, avant celle de Theodotion, & les Auteurs qui la citent lui donnent ordinairement le second rang. Sa Version étoit plus

Symmaque, qui s'éloignoit le plus de la lettre, afin qu'en comparant ces deux extrémités, on pût juger de celles des Septante, & de Theodotion, qui avoient gardé un milieu entre ces deux exccz. Le Pere Perau dit en second lieu que saint Jérôme & les autres Auteurs citent ordinairement la Version de Symmaque avant celle de Theodotion; mais il est aisé de voir que ce qui leur a fait garder cet ordre, est celui qu'elles avoient dans les Hexaples. L'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase a suivi saint Epiphane, en ce qu'il met Symmaque sous l'Empire de Severe; mais il se contredit aussi-bien que ce Pere, quand il dit, que sa Version étoit faite cinquante-six ans après celle d'Aquila; car celle-ci ayant été composée la douzième année d'Adrien, la 118 de Jesus-Christ, la cinquante-sixième année ensuivant est la 104. qui est la quatrième ou cinquième de Commode. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, & les autres n'ont placé Symma-

que avant Theodotion, que parce qu'ils ont crû sur la foi de Saint Epiphane, qu'il avoit vécu sous Severe. S. Irenée écrivant sous l'Empire de Commode, parle des Versions d'Aquila & de Theodotion Livre 3. Chapitre 24. & reprend ces Profelytes Juifs, c'est ainsi qu'il les appelle, de ce qu'ils n'ont pas traduit le Passage d'Isaïe: *Una Virgo enfantera*, par le mot Grec *Παρθενος*, qui signifie une *Virge*, mais par celui de *Νεανις*, qui se dit d'une jeune femme. Il semble que Theodotion ayant traduit de la même manière, il auroit dû aussi parler de sa Version, si elle avoit été faite. On cite un passage de saint Jérôme, tiré de sa Préface sur les Evangiles, où il dit, que Theodotion est *medius inter veteres & novos*, c'est-à-dire, entre Aquila & Symmaque; mais il peut s'entendre de la nature de la Version, & non pas du tems. Ainsi il est difficile de déterminer, laquelle des deux Versions est la plus ancienne.

606 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 libre que les autres , & il ne s'appliquoit qu'à rendre le sens , sans s'attacher à traduire mot à mot : c'est pourquoi elle approchoit plus de celle des Septante , que celle d'Aquila. Saint Jérôme nous apprend dans son Commentaire sur le Chap. 32. d'Ezechiel , qu'il y avoit deux Editions différentes de la Version de Symmaque , comme de celle d'Aquila.

La troisième Version Grecque après celle des Septante , est celle de Theodotion , d'Ephese selon saint Irénée , & l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture attribué à Saint Athanase , & non pas de Synope Ville du Pont , comme saint Epiphane l'a cru. On dit qu'il avoit été Disciple de Marcion , & qu'ayant eu quelque brouïillerie avec ceux de sa Secte , il s'étoit fait Juif. Saint Jérôme dans sa Préface du Commentaire sur Daniel , dit que l'Eglise lit ce Prophete , non selon la Version des Septante , mais selon celle de Theodotion , qui est un infidèle qui a vécu après la venue de JESUS-CHRIST , & que quelques-uns appellent Ebionite , quoi qu'il soit Juif. Néanmoins la Version de cet Auteur étoit la meilleure des trois , parce qu'il avoit gardé un ju-

In Sa Version étoit plus libre que les autres , & il ne s'appliquoit qu'à rendre le sens , sans s'attacher à traduire mot à mot.) C'est ce que S. Jérôme nous apprend dans sa Préface sur Job : Quasi non & apud Græcos Aquila , Symmachus , & Theodotion vel verbum à verbo. (Voilà la Version d'Aquila) vel sensum à sensu (c'est celle

de Symmaque) vel ex utroque commixtum , & mediocriter temperatum genus translationis expresserint ; (Voilà celle de Theodotion.) Dans sa Préface sur les Evangeliques : Non quero quid Aquila , quid Symmachus sapienter , quare Theodotion inter nos & veteres medius inter-

se milieue entre Aquila & Symmaque, en ne s'attachant pas si servilement à la lettre que le premier, & en ne s'en éloignant pas si fort que le second : Aussi sa Version étoit celle qui avoit plus de rapport pour le stile à celle des Septante, comme saint Jérôme le remarque. C'est pourquoi Origènes s'en étoit servi pour corriger la Version des Septante.

Il y a eu encore deux autres Versions Grecques, dont les Auteurs sont demeurez inconnus, auxquelles on a donné le nom de *Cinquième* & *Sixième*. Origènes rapporté par Eusèbe, nous apprend qu'une de ces deux Versions fut trouvée à Nicople près d'Actium en Epire, & l'autre en un autre endroit : Et ensuite parlant de ces deux Versions, & d'une septième sur les Psaumes, il remarque qu'une de ces trois Versions a été trouvée à Jericho dans un muid, sous le Règne d'Antonin Caracalla fils de Severe : ce que Zonare entend de la septième Version ; mais saint Epiphane & l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase, nous assurent que c'est la cinquième qui fut trouvée à Jericho la septième année de l'Empire de Caracalla, qui est la 217. de JESUS-CHRIST, & que la sixième est celle qui fut trouvée à Nicople, par un des amis d'Origènes, sous le Règne d'Alexandre fils de Mammée, vers l'an 228. S. Jérôme parlant des Auteurs de ces Versions dans le second Livre contre Ruffin, leur donne le nom de Juifs, aussi bien qu'à Aquila, à Theodotion, & à Symmaque, *Aquila & Symmachi & Theodotionis, quintaque & sexta Editionis Judaicos Translatores*. Cependant l'Auteur de l'Abregé attribué à saint Athanase, dit que la Cinquième avoit été faite par un des

610 DISSERTATION PRELIMINAIRE

colonnes, & deux Versions nouvellement trouvées ; ce dernier néanmoins me paroît plus vraisemblable, parce que les Versions qui étoient ajoutées dans les Hexaples étoient nouvellement découvertes, & même depuis qu'il avoit entrepris les Hexaples.

Il n'y a point de difficulté touchant le nombre des colonnes des Tetraples, & les Versions qu'ils contenoient. Eusebe & saint Epiphane disent nettement qu'ils étoient composez de quatre Versions, celle d'Aquila étoit à la première colonne, celle de Symmaque à la seconde, celle des Septante à la troisième, & celle de Theodotion à la dernière.

Il y a plus de difficulté touchant les Hexaples, & le nombre des colonnes, dont ils étoient com-

a Ce dernier néanmoins me paroît plus vrai semblable.) Mr de Valois & Mr. Huët prétendent que c'est le premier, fondez sur une correction du Texte d'Eusebe. *Hist. Eccles. Lib. 6. cap. 7.* Car au lieu qu'il y avoit auparavant *de six Tetraples* *ὡς ἑξαπλάσιον*, selon Suidas, & le Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, qui veut dire simplement, qu'il avoit aussi disposé les quatre Versions dans ces Tetraples, comme les autres Interpretes ont traduit, Mr. de Valois a mis dans le Texte suivant trois autres Manuscrits, *ὡς ἑξαπλάσιον*, & il prétend que ce terme si-

gnifie nécessairement, qu'il a fait les Tetraples après les Hexaples, dont il vient de parler. Mais cela n'est pas décisif, parce que la correction n'est pas indubitable, & que d'ailleurs, ce Verbe peut signifier qu'il avoit composé les Tetraples entre les Hexaples, sans qu'il soit nécessaire qu'il les eût fait après. Il est plus naturel de croire qu'après avoir composé les Tetraples, on lui fournit des Versions nouvellement découvertes : en effet, la sixième Version ne fut trouvée qu'en 228. & les Tetraples étoient composez quand il fit sa Lettre à Africanus en 228.

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VI. 711

posez. Eusebe, saint Jérôme, Ruffin, & saint Epiphane nous apprennent qu'ils contenoient outre les six Versions, dont nous avons parlé, deux colonnes du Texte Hebreu, *b* l'une où il étoit en

b Eusebe, S. Jérôme, Ruffin, & S. Epiphane nous apprennent qu'ils contenoient, outre les Versions dont nous avons parlé, six colonnes du Texte Hebreu.] Eusebe Liv. 6. de son Hist. Eccl. Ch. 16. Has igitur omnes Interpretationes cum in unum corpus collegisset, & per certa colae membra distinxisset, & sibi invicem à regione opposuisset, unà cum ipso Hebraico Textu Hexaplorum nobis Exemplaria reliquit. Ruffin explique plus particulièrement le nombre & la disposition de ces colonnes. Liv. 6. de son Hist. Eccl. Origenes illos famosissimos Codices primus composuit, in quibus per singulas columnulas à regione separatim opus Interpretis unius cujusque descripsit, ita ut primo omnium ipsa Hebraea verba Hebraicis litteris poneret; secundo in loco per ordinem Graecis litteris à regione Hebraea verba describeret; tertiam Aquila Editionem subjungeret; quartam Symmachi: quintam septuaginta Interpretum, qua nostra est; sextam Theodo-

tionis collocaret; & propter hujusmodi compositionem, Exemplaria ipsa nominavit Hexapla. Saint Jérôme in cap. 3. Epist. ad Tit. Nobis cura fuit omnes Veteris Legis Libros quæ vir doctus Adamantius in Hexapla digesserat de Casarianæ Bibliotheca descriptos ex ipsis authenticis emendare, in quibus & ipsa Hebraea propriis suis characteribus verba descripta, & Graecis litteris tramite è vicino; Aquila item & Symmachus, Septuaginta & Theodotion suum ordinem tenent. Nonnulli verò Libri, & maxime ii qui apud Hebraeos versu compositi sunt, tres alias Editiones additas habent, quas quintam & sextam & septimam Translationem vocant, auctoritatem sive nominibus consecutas. Hoc immortale illud ingenium suo nobis labore donavit. Saint Epiphane dans l'Herésie d'Origenes. Primum ei studium fuit sex in unum Interpretationes conferre, Aquila, Symmachi, Septuaginta duorum, Theodotionis, unà cum Editione quinta &

512 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 caracteres Hebreux , & l'autre où les mots Hebreux étoient écrits en caracteres Grecs. Ces deux colonnes étoient les premières , les quatre Versions disposées , comme dans les Tetraples , faisoient les quatre colonnes suivantes ; sçavoir , celle d'Aquila la première ; celle de Symmaque la seconde ; celle des Septante la troisième ; celle de Theodotion la quatrième ; & deux autres colonnes de la cinquième & sixième Edition , & une autre de la septième dans quelques Livres de l'Ecriture. Saint Epiphane dit dans un endroit , que le Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs , étoit placé à la dernière colonne , en sorte que les six Versions étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu. Mais saint Jérôme & Ruffin qui

suxta ; quibus singulas Hebraicas dictiones , propriis elementis perscriptas addidit , tam ex aduerso alteram in pagina contextum alterum fecit ex Hebraicis dictionibus Græcis litteris exaratis. Hunc in modum Volumina illa quæ Hexapla dicuntur , composuit , quæ præter Græcæ Editiones , duas insuper Hebraicæ sermonis columnas continens , alteram Hebraicis ipsi , alteram Græcis elementis conscriptam ; adeo ut Veritas omnia Testamentum tam Hexaplis ejusmodi quam dupplici Hebraicorum vocabulorum contextu comprehensum fuerit. En cet endroit saint Epiphane suppose que la colonne du Texte He-

breu écrit en caracteres Grecs étoit la dernière , & qu'ainsi les six Versions Grecques étoient enfermées entre les deux colonnes du Texte Hebreu : mais il paroît par le témoignage de saint Jérôme & de Ruffin , qu'elles étoient les deux premières , & saint Epiphane se retracte dans son Livre des Poids & des Mesures , où il dit , que les deux premières colonnes étoient du Texte Hebreu : *Prioris esse duas Editiones Hebraicas , as deinceps Aquila , tum Symmachæ , inde septuaginta Seniorum ; deinde Theodotionis ; postremo quintam atque sextam.*

voient vû les Originaux d'Origenes, disent positivement que les deux colonnes du Texte Hebreu, étoient les deux premières, à côté l'une de l'autre; & saint Epiphane même le dit aussi; outre que la raison le demande: car Origenes n'écrivoit en Grec les mots Hebreux, que pour en faire entendre le son & la prononciation aux Grecs; pour cela il faisoit que ces deux colonnes fussent à côté l'une de l'autre.

Quelques-uns ont prétendu que le Texte Hebreu du Pentateuque, écrit en caracteres Samaritains, étoit dans les Hexaples; mais comme pas un des Anciens qui ont décrit les Hexaples, ne l'a dit, c'est une temerité de l'affirmer. Quand Eusebe dit qu'Origenes avoit recouvert les Ecritures reçues des Juifs, écrites dans leurs caracteres, *αυτοῖς Ἑβραϊῶν σοχηίοις*; il ne parle point des caracteres Samaritains, mais des caracteres ordinaires Hebreux, & le mot d'*antiques* *αρωτοτύπαις*, ne tombe pas comme le prétend Vossius sur les caracteres, mais sur les Ecritures mêmes. Ainsi c'est en vain que l'on veut se servir de l'autorité d'Eusebe pour prouver que le Pentateuque Samaritain étoit dans les Hexaples, d'où les témoignages de saint Jérôme, de Ruffin, & de saint Epiphane, l'excluent formellement.

Il ne faut pas non plus s'arrêter à l'imagination d'Usserius, qui soutient qu'il y avoit deux Editions des Septante dans les Hexaples d'Origenes, l'une pure, & l'autre corrompue: cela est encore contraire aux témoignages de tous les Anciens qui ne reconnoissent qu'une seule colonne dans les Hexaples, pour la Version des Septante.

Saint Jérôme même dans son Epître à Sunnia & à Frerela , remarque que la Version des Septante qui étoit dans les Hexaples , étoit différente de la Vulgate , ou commune.

Les Hexaples étoient donc composéz de six , de huit & même de neuf colonnes; sçavoir, de deux colonnes du Texte Hebreu, & de quatre colonnes de Versions dans tous les Livres; Dans plusieurs, de six colonnes des Versions, & de sept dans les Pseaumes; & dans quelques autres Livres , disposées suivant l'ordre que nous avons marqué. Cela étant on peut demander pourquoi cét Ouvrage étant de huit ou de neuf colonnes , n'a pas été plutôt appellé Octaples qu'Hexaples. Quelques-uns ont distingué trois Ouvrages différens d'Origenes; les Tetraples composéz des Versions d'Aquila , de Symmaque, des Septante; & de Theodotion; rangées sur quatre colonnes: les Hexaples, dans lesquels il avoit ajouté à ces quatre colonnes, les deux colonnes du Texte Hebreu; & les Octaples, qu'il avoit augmenté de deux colonnes des cinquième & sixième Versions nouvellement découvertes. Mais les Anciens ne distinguent que deux Ouvrages d'Origenes différens, les Tetraples & les Hexaples, & font entrer dans les Hexaples, non seulement les quatre Versions; mais aussi la cinquième & la sixième. Il est vrai que Ruffin & S. Epiphane lui donnent tantôt le nom d'Hexaples, & tantôt celui d'Octaples; mais c'est du même Ouvrage, dont ils parlent. D'autres disent, que le nom d'Hexaples a été donné à cét Ouvrage, non à raison du nombre des colonnes qu'il contenoit, mais par rapport au nombre des Versions. Si cela étoit y aiant une septième Version des Pseaumes, & de quel-

quelques autres Livres, il les faudroit appeller Heptaples. La raison la plus vrai-semblable pour-quoi ils ont retenu le nom d'Hexaples, est celle qu'en donne le sçavant Mr. Huet, à présent Evêque d'Avranches, que la cinquième & la sixième Version n'étoient pas de tous les Livres de l'Ancien Testament, mais seulement de quelques-uns: car quoique Eusebe, S. Epiphane & les autres Auteurs en parlent comme si elles eussent été de tous les Livres de la Bible, néanmoins S. Jérôme qui avoit vû l'Original des Hexaples d'Origenes, nous assure dans son Commentaire sur l'Épître de S. Paul à Tite, qu'elles n'étoient que de quelques Livres, & principalement de ceux qui étoient écrits en vers, non plus que la septième: *Nonnulli verò Libri & maximè ii quæ apud Hebræos versu compositi sunt, tres alias Editiones additas habent, quàm quintam & sextam, & septimam translationem vocant.* En sorte que l'Ouvrage d'Origenes étant par tout à six colonnes, & n'étant d'un plus grand nombre de colonnes, que dans quelques Ouvrages, a été appelé Hexaples, à cause des six colonnes qui se rencontroient dans tout l'Ouvrage (à l'exception des Lamentations de Jérémie, qui n'étoient point dans les Versions d'Aquila, & de Theodotion) & non pas Octaples ou Enneaples, parce qu'il n'y avoit que quelques Livres où l'Ouvrage fut à huit colonnes, & encore un plus petit nombre où il fut à neuf. Néanmoins parce qu'il y avoit plusieurs Livres à huit colonnes, quelques-uns lui ont donné le nom d'Octaples.

Voici la disposition des Hexaples, sur ce que nous en avons dit, conforme à la Note marginale d'un ancien Manuscrit du Cardinal Barberin, sur le Chapitre II. d'Osée.

HEXA:

I. Colonne.	II. Colonne.	III. Colonne.	IV. Colonne.
Texte Hebreu écrit en caracteres Hebreux.	Texte Hebreu écrit en caracteres Grecs.	Version d'Aquila.	Version de Symmaque.

TETRA:

I. Colonne.	II. Colonne.
Version d'Aquila.	Version de Symmaque.

P L E S.

V. Colonne.	VI. Colonne.	VII. Col. <i>Dans quelques Livres.</i>	VIII. Col. <i>Dans quelques Livres.</i>	IX. Col. <i>Dans très-peu de Li- vres.</i>
Version des Septante.	Version de Theodotion.	Cinquié- me Ver- sion trou- vée à Je- richo.	Sixième Version trouvée à Nicople.	Septié- me Ver- sion.

P L E S.

III. Colonne.	IV. Colonne.
Version des Septante.	Version de Theodotion.

DISSSERTATION PRELIMINAIRE

Origenes ne travailla pas seulement à recueillir & ranger les Versions Grecques de l'Ancien Testament, mais aussi à corriger & perfectionner celle des Septante ; car aiant remarqué qu'elle n'étoit pas conforme au Texte Hebreu, que les Exemplaires de cette Version n'étoient pas tous conformes, & qu'il y avoit des endroits corrompus dans l'Edition Vulgate où commune des Septante, il entreprit de corriger celle qu'il mit dans les Hexaples ; & afin de la rendre conforme au Texte Hebreu, en sorte toutefois qu'on pût remarquer ce qui étoit de l'ancienne Version, & ce qui étoit retranché ou ajouté, il mit une Obele ou un trait couché à côté des mots qui n'étoient point dans le Texte Hebreu, & des Asterisques à côté de ce qu'il avoit ajouté, tiré de la Version de Theodotion, ou des autres. Voici comme il parle lui-même de ce travail dans le Tome » 15. de son Commentaire sur S. Matthieu : Il y » a, dit-il, de grandes differences entre les Exemplaires des Ecritures, soit à cause de la négligence des Copistes, soit à cause de la hardiesse » de ceux qui se mêlent de corrompre l'Ecriture, » ou enfin par la faute de ceux qui la corrigeant, » y ajoutent, ou en retranchent ce qui leur » plaît : Nous avons tâché par la grace de Dieu » d'apporter du remède à cette difference pour » l'Ancien Testament, en nous servant des autres » Editions pour en faire le discernement ; car nous » avons fait la Critique des variétez qui se trouvent dans la Version des Septante, par le » moien des autres Editions, en retenant la Leçon » qui leur étoit conforme. Nous avons outre cela » marqué d'une barre les choses qui n'étoient pas » dans le Texte Hebreu, n'olant pas les ôter

... SUR LA BIBLIE, LIV. I. CH. VI. 619
 tout-à fait ; & nous en avons marqué d'autres «
 avec des Asterisques , pour faire connoître «
 qu'elles n'étoient point dans les Septante ; mais «
 que nous les avions tirées des autres Editions «
 conformes au Texte Hebreu. Et dans la Lettre «
 à Africanus : Si ce n'étoit point , dit-il , une «
 espece de vanité , je parlerois du travail que «
 j'ai fait pour avoir l'Écriture Sainte telle que «
 l'ont les Juifs , & pour conferer la nôtre avec la «
 leur ; & sçavoir en quoi elles different. C'est «
 ce que j'ai executé autant qu'il m'a été possible «
 en recherchant le sens des différentes Versions , «
 & leurs varietez , afin de perfectionner davan- «
 tage la Version des Septante : & un peu aupara- «
 vant , il avoit dit , qu'il avoit mis des Obeles pour «
 marquer ce qui étoit dans le Grec , & qui n'étoit «
 point dans l'Hebreu , & des Asterisques pour mar- «
 quer ce qui étoit dans l'Hebreu , & ce qui n'étoit «
 point dans le Grec. Saint Jérôme fait mention «
 en plusieurs endroits des corrections , additions
 & retranchemens qu'Origenes avoit faits à la
 Version vulgaire des Septante , & des Obeles
 & Asterisques , dont il s'étoit servi pour mar-
 quer les additions , & les retranchemens. Je vous «
 avertis de ceci , dit-il , dans son Epître à Sunnia «
 & à Fretela , afin que vous sçachiez que l'Édi- «
 tion qu'Origenes , Eusebe de Cesarée , & les Au- «
 teurs Grecs. appellent commune & Vulgate , & «
 que la plupart nomment presentement de Lu- «
 cien , est differente de celle qui est dans les He- «
 xaples..... Cette Version commune est aussi «
 celle des Septante ; mais la difference qu'il y a «
 entre l'une & l'autre , est que celle-ci a été cor- «
 rompue suivant la fantaisie des Copistes , en «
 E. iij

100 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

» différens lieux, & en différens tems; au lieu que
» celle qui est dans les Hexaples, & que nous
» avons traduite, est celle qui a été conservée dans
» sa pureté, & sans corruption dans les Livres des
» Scavans. Ainsi tout ce qui est différent de celle-
» ci, est aussi différent du Texte Hebreu. Dans
la Préface de son Commentaire sur Daniel, il ex-
» plique comment cette Version des Septante avoit
été rendue conforme au Texte Hebreu par Orige-
» nes : Origenes, dit-il, a ajouté dans l'Édition
» commune, des choses tirées de la Version de
» Theodotion, & a marqué ces additions par des
» Asterisques : il a aussi marqué d'autres Versets
» avec des Obeles, pour faire connoître qu'ils
» étoient superflus. Saint Jérôme éclaircit encore
» ceci dans la Préface sur les Paralipomenes : Non
» seulement, dit-il, Origenes a composé des
» Exemplaires des quatre Éditions en les décri-
» vant vis-à-vis l'un de l'autre, afin que celle qui
» se trouvoit différente, fut corrigée par l'accord
» des autres ; mais ce qui est encore plus hardi, il
» a mêlé celle de Theodotion avec celle des Se-
» ptante, marquant avec des Asterisques ce qu'il
» avoit ajouté, & avec des Obeles ce qui lui pa-
» roissoit superflu. Enfin dans l'Épître 89. à Saint
» Augustin ; Je m'étonne, dit-il à ce Pere, de ce
» que vous ne lisez pas les Livres des Septante
» dans leur pureté, & de la manière qu'ils les ont
» publiés ; mais comme Origenes les a corrigés
» par des Obeles & des Asterisques, & que vous
» ne vouliez pas approuver la Version d'un Chré-
» tien, principalement parce qu'il a tiré ce qu'il a
» ajouté de l'Édition d'un homme Juif, & blas-
» phémateur. Voulez-vous être le vrai amateur

les Septante ? ne lisez point ce qui est marqué «
 par des Asterisques , ou plutôt riez le de vos «
 Exemplaires , pour témoigner votre zèle pour «
 les Anciens ; mais si vous le faites , vous serez «
 obligé de condamner toutes les Bibliothèques «
 des Eglises , parce qu'il n'y a presque pas un seul «
 Exemplaire où ces Additions ne se trouvent. «
 Saint Jérôme semble avoir crû que toutes les Ad- «
 ditions qu'Origenes avoit faites à la Version com- «
 mune des Septante , étoient tirées de la Version de «
 Theodotion ; parce qu'en effet c'étoit celle , dont «
 il s'étoit servi le plus souvent. Mais Origenes lui- «
 même nous assure qu'il en avoit aussi tiré des au- «
 tres Versions. Ruffin dit la même chose dans la «
 seconde invective contre saint Jérôme. Des Apo- «
 tats & des Juifs , dit-il , avoient interprété l'Ecri- «
 ture , & les Juifs se servoient de leurs Versions ; «
 de sorte qu'il arrivoit souvent dans les disputes , «
 que les Chrétiens avoient avec eux , qu'ils di- «
 soient qu'on y avoit changé , ajouté , ou retran- «
 ché quelque chose : Origenes a donc voulu mon- «
 trer comment les Juifs lisoient l'Ecriture , & il «
 a décrit dans des Pages ou Colonnes séparées «
 toutes leurs Editions. Il a aussi fait connoître «
 par des marques qu'il a mises au commencement «
 des Versets , ce qui étoit ajouté ou retranché dans «
 ces Versions , & n'a fait qu'inserer ces Notes «
 dans l'Ouvrage d'autrui , afin que nous scûssions «
 ce que les Juifs qui disputent contre nous , croient «
 manquer ou être ajouté..... Il a designé par des «
 Asterisques , & par des Obeles , ce que les autres «
 Interpretes avoient ajouté ou retranché , sans mer- «
 tre un seul mot de son chef. »

Il paroît par ce témoignage , que la Version qui «
 étoit dans les Hexaples sous le nom des Septante ,

étoit en un sens la pure Version des Septante, & ne l'étoit pas en un autre : elle l'étoit, parce que l'on avoit le Texte des Septante corrigé sur plusieurs Exemplaires, & qu'en passant ce qui étoit marqué d'Asterisques, & en lisant ce qui étoit marqué par des Obeles, on avoit la Version des Septante plus correcte, que dans les Exemplaires ordinaires : mais si on la lisoit de suite en ajoutant ce qui étoit marqué d'Asterisques, & en retranchant ce qui étoit marqué d'Obeles ; ce n'étoit plus la Version des Septante dans sa pureté, mais la Version des Septante reformée sur le Texte Hebreu, & les autres Versions.

Les marques dont Origenes s'étoit servi pour faire la distinction des choses ajoutées, & de celles qu'il falloit retrancher, sont des Asterisques, ou des petites étoiles, pour marquer les additions ; & des Obeles, ou des barres, ou lignes en travers, que saint Jérôme & Ruffin appellent *virgules*, & auxquelles le premier donne aussi le nom de *brachies*. Ces marques étoient placées avant les mots ajoutés ou retranchés, & la fin de l'addition ou du retranchement, étoit marquée par une espece de dard renversé, ou par deux points. Nous avons des exemples de ces marques, & des figures des Asterisques & des Obeles, dans la Bibliothèque de saint Jérôme, particulièrement dans l'Édition des Psaumes de ce Pere, suivant les Septante, & voici comme il s'en explique dans la Préface ; *Notet sibi unusquisque . vel jacentem lineam , vel signa radiantia , id est obelos , vel asteriscos ; & ubicumque viderit virgulam precedentem , ab eâ usque ad duo puncta , que impressimus sciat in septuaginta Translatoribus plus haberi . Ubi autem stella similitudinem perspexerit , de Hebræis*

SUR LA BIBLE; LIV. I. CH. VI. 623
*Voluminibus additum nouerit. Aque usque ad
 duo puncta juxta Theodotionis dumtaxat Editio-
 nem, qui simplicitate sermonis à septuaginta Inter-
 pretibus non discordat.* Il décrit de la même ma-
 nière les Asterisques & les Obeles dans son Epître à
 Sunnia & à Fretela : Quand, dit-il, il y a quelque
 chose de moins dans le Grec, que dans la vérité
 Hébraïque, Origenes l'a ajoûté, tiré de la Version
 de Theodotion ; & a mis la marque de l'Asterif-
 que, c'est-à-dire, une étoile qui éclaire & éclair-
 cit ce qui étoit obscur auparavant ; & quand il
 a mis dans la Version Grecque, ce qui n'est
 point dans l'Hebreu, il a mis devant une virgu-
 le couchée, que nous pouvons appeller en Latin
 une broche, pour marquer qu'il faut comme
 égorger ou percer, ce qui n'est point dans les Li-
 vres authentiques. On trouve de ces marques dans
 les Poèmes des Grecs & des Latins. Le même
 saint Jérôme dans sa Préface sur Daniel, remarque
 qu'il a distingué l'Histoire de Sufanne, le Canti-
 que des enfans dans la Fournaise, & les Fables
 de Bel, & du Dragon, qui ne sont point dans
 l'Hebreu, par une broche qu'il a mise avant chaque
 ligne, & qui les égorge pour ainsi dire : *Veru an-
 teposito easque jugulante subjecimus.* Saint Epipha-
 ne traite amplement de cette matière ; mais il
 l'embroüille plutôt qu'il ne l'éclaircit. Il dit pre-
 mièrement que l'Asterisque étant joint à un mot,
 fait connoître que ce mot est dans l'Hebreu ; &
 qu'il a été exprimé par Aquila, & par Sym-
 maque, & quelquefois, quoique rarement, par
 Theodotion, & que les Septante l'ont passé sans
 le traduire, parce qu'il est repeté deux fois inu-
 tilement. Il y a deux fautes dans ce seul endroit ;

224 DISSERTATION PRELIMINAIRE


car premièrement les additions étoient plus ordinairement tirées de la Version de Theodotion, que de celle des autres. Secondement, ce ne sont pas seulement des mots doubles, & inutiles qui sont ômis dans la Version des Septante; mais quelquefois des Sentences & des mots nécessaires. Saint Epiphane dit secondement, que l'Obele, que les autres appellent une lance, ou une halebarde, se place à côté des mots qui sont dans la Version des Septante, & qui ne se trouvent pas dans les Versions d'Aquila & de Symmaque, parce qu'ils ont été ajoûtez utilement par les Septante inspirez de Dieu. Les Obeles ne marquoient pas les mots retranchez simplement dans les Versions d'Aquila, & de Symmaque; mais seulement ceux qui ne se trouvent pas dans toutes les Versions & dans le Texte Hebreu. Ainsi saint Epiphane se trompe encore en cet endroit; mais il le rectifie dans la suite, en disant que toutefois & quantes qu'il se rencontre quelque mot dans les Septante qui n'est point dans l'Hebreu, l'Obele, qui est à côté, montre qu'il n'est point dans la source de l'Ecriture.

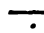
Saint Epiphane ajoûte à ces deux Notes, le Lemnisque & l'Hypolemnisque dont les autres Auteurs ne parlent point. Le Lemnisque est un trait ou une ligne couchée entre deux points, & l'Hypolemnisque, une ligne aussi couchée avec un point dessous. Il dit que le Lemnisque signifioit que le mot suivant n'avoit pas de liaison avec le reste, & qu'il n'étoit pas dans un ou deux Interpretes: que l'Hypolemnisque marquoit au contraire, que deux Interpretes avoient mis ce mot, & qu'il avoit de la liaison avec la suite. Hesychius dans ses Scholies sur le Pseaume dou-

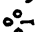
même, parle aussi du Lemnifique, & dit d'un Ver-
 set, que ne se trouvant point dans deux Inter-
 pretes, on a mis une marque, que l'on appelle
 Lemnifique, qui est une ligne entre deux points,
 que la ligne signifie le Verset, & les deux points
 les deux Interprètes. Quelques-uns ont crû
 que saint Epiphane parloit en cet endroit de deux
 couples des Septante Interpretes. Si c'est là son
 sens, rien n'est plus absurde; car d'où Origenes
 avoit il pu sçavoir l'avis particulier des Septante
 Interpretes? je croirois plutôt que saint Epiphane
 parle des autres Versions, & qu'il veut dire que
 le Lemnifique & l'Hypolemnifique servoient à
 marquer les varietez qui se trouvoient entre les
 Versions, ou les differentes manières dont le mot
 Hebreu étoit traduit. Mais ce Pere ne s'explique
 pas bien clairement sur l'usage du Lemnifique & de
 l'Hypolemnifique: car dans le passage que nous
 venons d'alléguer, il semble dire que le Lemnifique
 servoit à marquer les differences de sens, & de
 mots, & que l'Hypolemnifique marquoit que la
 difference ne consistoit que dans les mots, &
 qu'ainsi, il falloit suivre la Leçon marquée de
 l'Hypolemnifique, & ne pas suivre celle du Lem-
 nifique. Cependant les Exemples qu'il donne de
 l'usage du Lemnifique en deux endroits, font voir
 qu'il étoit employé en des passages où la difference
 n'est que dans les mots: car il cite ce Verset du
 Pseaume 70. *ma bouche annoncera vôtre justice.*
 la varieté est *vos justices*, pour *vôtre justice*;
 cette varieté ne change point le sens. L'autre
 exemple est tiré du Pseaume 71. *son nom sera hena-
 rable devant lui, coram ipso*, la varieté est *à ses yeux*
 pour *devant lui*: la difference est dans les mots.

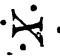
& c'est ainsi que saint Epiphane l'explique lui-même en remarquant : *qu'il n'y a rien en ces endroits de défectueux ou différent dans le sens ; mais que c'est une même chose exprimée en differens termes, que c'est en ces endroits qu'il y a un Lemnisque pour marquer qu'il a été ainsi traduit par un ou deux couples d'Interpretes.* Il dit la même chose dans le Chapitre 17. Ainsi l'on ne peut douter que le Lemnisque, selonc éet Auteur, ne servit à marquer les differences qui étoient entre les Versions, quant aux mots, & non quant au sens. A l'égard de l'Hypolemnisque, il est certain qu'il marquoit aussi une difference de Version : mais saint Epiphane ne dit pas précisément si cette difference étoit dans le sens comme dans le terme. Quelques-uns mettent la difference entre le Lemnisque & l'Hypolemnisque, en ce que le Lemnisque marquoit que la difference étoit dans quatre Interpretes, & que le Lemnisque n'en marquoit que deux. Il y a plus d'apparence que l'Hypolemnisque designoit une difference de sens, au lieu que le Lemnisque ne designoit qu'une difference dans les termes : c'est l'usage du Lemnisque & de l'Hypolemnisque dans l'ancien Manuscrit de Marchak. Mais quoique saint Epiphane dise des Lemnisques & des Hypolemnisques des Hexaples, il y a de l'apparence qu'Origenes s'en étoit servi rarement, puisque saint Jérôme ne fait mention que des Obeles & des Asterisques, & que s'il eût marqué toutes les varietez des Versions, il eût trop chargé la Colonne de la Version des Septante : aussi les Lemnisques sont-ils fort rares dans la Version Syriaque de Josué donnée par Masius, que l'Interprete avoit fait sur un Manuscrit des Hexaples de la main d'Eusebe de Cesarée.

Voici les différentes figures des Obeles, Asterisques, Lemnisques & Hypolemnisques, comme on les trouve dans les Anciens.


Obele, comme il est représenté dans saint Epiphane. 

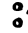
Obele, comme il étoit représenté dans l'Exemple Syriaque de Josué qui avoit Masius. 


Obele, comme il est représenté dans saint Jérôme. 

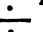
Asterisque dans saint Epiphane. 

Dans saint Jérôme. 

Dans Masius & dans le Manuscrit de Marchal. 

La fin de l'Addition ou du retranchement, est marquée dans S. Jérôme par deux points carrez. 

Dans Masius par cette figure. 

Le Lemnisque dans saint Epiphane & dans le Manuscrit de Marchal. 

L'Hypolemnisque dans le même, & dans le Manuscrit de Marchal. 

Rien n'étoit plus utile que le travail d'Origènes sur la Version des Septante, s'il fut demeuré dans sa pureté, & que les Copistes eussent eu soin de conserver les Asterisques & les Obeles d'Origènes. Mais comme il étoit fort difficile de les marquer tous exactement, & que cela demandoit beaucoup de peine & d'application, il arriva bien-tôt bien de la confusion par la négligence des Copistes, comme saint Jérôme le remarque dans son Epître à Sunnia & à Fretela : *Et hinc apud vos & apud plerosque error exoritur, quòd scriptorum virgulis & Asteriscis subtractis, distinctio universa confunditur, ... quæ signa dum per*

618 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
*scriptorum negligentiam à plerisque quasi superflua
relinquuntur, magnus in legendo error exoritur.* Cela
vint principalement de ce que la réputation de
l'habileté d'Origenes, & de la beauté de son tra-
vail fit souhaiter à plusieurs personnes d'avoir la
Version des Septante; telle qu'elle étoit dans les
Hexaples: on en fit donc des Copies séparées, &
dont il y a apparence que les Eglises de Palestine
où la réputation d'Origenes étoit le mieux éta-
blie, se servirent. Il arriva par la négligence des
Copistes, & peut être parce que ceux qui fai-
soient faire ces Copies, s'en soucioient peu, que les
Obeles & les Asterisques étant retranchez ou ômis
en plusieurs endroits, les Additions de Theodo-
tion furent confondus avec l'ancienne Version des
Septante: c'est peut-être ce qui a porté saint Jerô-
me à dire en quelques endroits, qu'Origenes avoit
corrompu, & mis de la confusion dans la Version
des Septantes.

Pamphile & Eusebe voulant remédier à cet in-
convenient, firent faire un grand nombre d'Exem-
plaires revûs & corrigez exactement sur l'Ori-
ginal des Hexaples & des Terraples d'Origenes,
que l'on conservoit dans la Bibliothèque de Cesa-
rée. Ces Exemplaires furent appelez les Exem-
plaires de Palestine, comme saint Jerôme le re-
marque dans sa Préface sur les Paralipomenes à
Chromace, parce que Pamphile & Eusebe les
avoient fait faire & publier dans la Palestine, où
cette Version fut reçûe & lûe publiquement dans
les Eglises.

Quelque tems auparavant, Lucien Prêtre d'An-
tloche qui souffrit le martyre sous l'Empire de
Maximin, l'an 311. avoit entrepris une nouvelle

Edition de la Version des Septante, corrigée & reformée en quelques endroits sur le Texte Hebreu. Cette Edition étoit appelée la Commune, ou la Lucienne, du nom de son Auteur. On s'en servoit communément depuis Constantinople jusqu'à Antioche, comme saint Jérôme le remarque. Lucien ne fit pas tant d'additions ni de changemens qu'Origenes à la Version commune des Septante, & ne la rendit pas par tout conforme au Texte Hebreu.

Vers le même tems Hefychius Moine d'Alexandrie, fit aussi une revision de la Version des Septante, & en publia une Edition, dans laquelle il fit encore moins de changemens que Lucien. Celle-ci fut reçûe communément dans l'Egypte: en sorte que tout le monde se trouva partagé par ces trois Editions différentes, comme nous l'apprenons de saint Jérôme. Voici son passage qui sert à confirmer & à expliquer ce que nous avons dit de ces Editions. *Alexandria & Aegyptus in Septuaginta suis Hefychium laudat auctorem. Constanti-nopolis usque Antiochiam Luciani Martyris Exemplaria probat, media inter has Provincia Palaestinos legunt Codices; quos ab Origene elaboratos Eusebius & Pamphilus vulgaverunt, totusque orbis, hac inter se trifaria varietate compugnat.* Il semble que saint Jérôme parle en cet endroit, non seulement des particuliers qui se servoient de ces Editions, mais aussi des Eglises entières, & que comme on lisoit publiquement dans les Eglises de Palestine l'Edition d'Eusebe & de Pamphile; on lisoit aussi à Alexandrie celle d'Hefychius, & à Antioche, & dans les autres Eglises de Grèce, celle de Lucien. Cependant ce même saint Jérôme dans sa Préface

570 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 sur les quatre Evangiles, parlant des Exemplaires
 de Lucien, & d'Hefychius, dit qu'ils ne sont sou-
 tenus que par une mauvaise obstination de quelque
 peu de personnes : *Prætermitto eos Codices quos à*
Luciano & Hefychio nuncupatos paucorum homi-
num assertio perversa contentio : & il ajoute que ces
 Interpretes n'ont pas eu droit de changer dans
 l'Ancien Testament après les Septante, & que les
 corrections qu'ils ont faites dans le Nouveau, sont
 inutiles : *Quibus utique nec in Veteri Instrumento,*
post Septuaginta Interpretes emendare quid licuit,
nec in Novo profuit emendasse, cum multarum gen-
tium linguis scriptura ante translata doceat falsa
esse que addita sunt. Ce qui pourroit encore faire
 croire que ces deux Editions n'étoient pas en
 usage dans les Eglises, c'est ce que saint Jérôme
 dit dans la Préface de son Commentaire sur Da-
 » niel ; que toutes les Eglises des Grecs & des La-
 » tins, des Syriens, & des Egyptiens, lisent l'E-
 » dition d'Origenes avec des Asterisques & des
 » Obeles, & ce qu'il assure dans l'Épître 89. à
 » saint Augustin, que dans les Bibliothèques des
 » Eglises à peine trouve-t-on un ou deux Exem-
 » plaires, où ne soient les Additions qui sont
 » marquées par des Asterisques. Ce discours sem-
 ble supposer qu'il n'y avoit que l'Édition des He-
 xaples qui fût en usage dans toutes les Eglises. Je
 sçai bien que Mr. de Valois, & Mr. Huet pré-
 tendent que ce qui est dit dans ces deux passages,
 des Asterisques, ne doit pas s'entendre précisé-
 ment de l'Édition des Hexaples ; mais aussi des
 Additions que Lucien & Hefychius avoient fai-
 tes à leurs Editions : néanmoins le premier de ces
 deux passages s'entend formellement de l'Édition
 d'Ori-

d'Origenes, comme ces paroles le font voir : *Sed & Origenes de Theodorionis opere in Editione Vulgata Asteriscos posuit, docens desuisse qua addita sunt, & rursus quosdam Versus Obelis prænoscit, superflua quaque designans. Quumque omnes Christi Ecclesia, tam Grecorum, quam Latinorum, Syrorumque & Egyptiorum, hanc sub Asteriscis & Obelis Editionem legant* : & d'ailleurs nous ne lisons en aucun endroit, qu'il y eût des Asterisques & des Obeles dans les Editions de Lucien & d'Hesy-chius. Il y a plus d'apparence qu'il y avoit dans la plupart des Eglises, des Exemplaires de l'Editi-on des Hexaples d'Origenes, quoi que celles d'Egypte se servissent plus communément de l'E-dition d'Hesy-chius, & celle d'Antioche avec les autres Eglises de Grece, de celle de Lucien. Mais saint Jerôme qui n'approuvoit pas les Editions de Lucien & d'Hesy-chius, consideroit ceux qui les défendoient, comme des entêtez & en parloit avec mépris : il ne faisoit cas que de celle qui étoit dans les Hexaples, parce qu'elle étoit conforme au Texte Hebreu, & que le Texte des Septante y étoit corrigé sur l'Hebreu. C'est ce qu'il témoi-gne dans son Epître à Sunnia & à Fretela. Je vous avertis, dit-il, que vous devez sçavoir que l'Edition qu'Origenes, Eusebe de Cesarée, & tous les Auteurs Grecs appellent Commune & Vulgate, que la plupart nomment Lucienne, est differente de celle des Septante, qui est dans les Hexaples, que nous avons traduite en Latin, & que l'on chante dans les Eglises de Jerusalem & d'Orient. Remarquez qu'il ne dit pas qu'elle se chantât dans les autres Eglises, & par consequent que c'étoient celles d'Hesy-chius.

63: DISSERTATION PRELIMINAIRE
 & de Lucien que l'on y chantoit, & que c'est ainsi
 qu'il faut entendre la Préface des Paralipomenes
 adressée à Chromace, quoique le Pere Martianai
 soit d'avis contraire. Saint Jérôme ajoute ensui-
 ve, que comme dans le Nouveau Testament,
 quand il y a quelque difficulté entre les Latins,
 & quelque difference entre leurs Exemplaires,
 on a recours au Grec, qui est la source; de mê-
 me dans l'Ancien Testament, quand il y a des
 diversitez entre les Grecs & les Latins, il faut
 avoir recours à la verité Hebraïque, afin de ne
 chercher dans les ruisseaux que ce qui coule de
 la source. Or la Version commune, dit-il encore,
 est celle des Septante; mais il y a cette diffe-
 rence entre l'une & l'autre, que la commune est
 une Edition corrompue suivant les lieux, les
 tems, & la volonté des anciens Ecrivains; au
 lieu que celle qui est dans les Hexaples, & que
 nous avons traduite, est la Version des Septante
 qui s'est conservée sans corruption & sans faute
 dans les Livres des Sçavans. Ainsi tout ce qui est
 different de cette Version, est aussi different du
 Texte Hebreu. Il est étonnant que saint Jérôme
 prétende ici que la Version des Hexaples, soit la
 Version même des Septante, puisqu'il est certain,
 & qu'il le reconnoît lui-même, que cette Version
 étoit mêlée de celle de Theodotion, & qu'en ôtant
 les additions qu'on y avoit faites, elle n'étoit plus
 conforme au Texte Hebreu, & par conséquent,
 qu'elle étoit aussi corrompue selon son principe.

De tout ce que nous avons dit, on peut inferer
 que du tems de saint Jérôme, il n'y avoit déjà plus
 d'Edition de la Version des Septante, qui ne fût
 corrompue en plusieurs endroits: L'ancienne Ver-

Non commune ou Vulgate étoit pleine de fautes & celle d'Origenes n'étoit pas la Version des Septante pure & sans mélange ; mais une Version composée de celle des Septante & des autres ; & quoi qu'il eût distingué les additions & les corrections qu'il y avoit faites par des marques, la négligence des Copistes avoit rendu bien-tôt sa précaution inutile ; & d'ailleurs quand on auroit toujours conservé la distinction de l'ancienne Vulgate des Septante, & de ce qu'Origenes avoit ajouté, cela n'empêchoit pas qu'il ne fut resté encore plusieurs fautes dans le Texte de cette Version commune. Les Editions d'Hesychius & de Lucien n'étoient pas plus pures, & les corrections qu'ils avoient faites, n'étoient pas approuvées par saint Jérôme, parce qu'ils les avoient faites de leur chef sans consulter les anciens Manuscrits de la Version des Septantes & par conséquent, il n'y avoit plus dès le tems de saint Jérôme d'Edition Grecque que l'on pût considérer comme la pure Version des Septante.

Depuis le tems de saint Jérôme les Eglises Grecques se sont servies des Editions de la Version des Septante, qui étoient en usage parmi elles : il s'en est fait de tems en tems de nouvelles Copies, & c'est sur les plus anciens Manuscrits qu'on a pû trouver, qu'ont été faites les premières Impressions de la Version des Septante. Il y en a trois principales Editions que l'on n'a fait que copier dans les autres : La première est celle d'Alcala ou de la Bible du Cardinal Ximenez, imprimée en 1515. inserée depuis dans la Polyglotte de Philippe II. de l'an 1571. & dans celle de Paris. La seconde est celle de Venise imprimée par Alde Manuce en 1518. qui a été suivie dans plu-

634 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
leurs Editions d'Allemagne. La troisième est celle de Rome, faite par les soins du Cardinal Carafe sur un ancien Manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, imprimée en Grec avec des Scholies Grecques en 1587. L'année suivante Nobilius fit aussi imprimer à Rome le Latin de l'ancienne Vulgate, qu'il avoit recueilli des Ouvrages des Peres Latins, & en 1628. le Pere Morin a fait imprimer à Paris la Version Grecque des Septante, suivant l'Edition de Rome, avec l'ancienne Version Latine, & les Notes de Nobilius. Le Manuscrit sur lequel a été faite l'Edition de Rome, est écrit en lettres majuscules sans distinction de Chapitres, de Versets, ni de mots, & sans accens ni esprits : on le croit ancien de près de douze cens ans. C'est cette Edition que Walton a suivie dans les Polyglottes d'Angleterre, qui se trouve assez conforme à un autre ancien Manuscrit d'Alexandrie envoyé en Angleterre par Cyrille Lucar, sur lequel Walton a aussi revû son Texte.

De ces trois Editions celle d'Alcala est la plus conforme au Texte Hebreu, parce qu'on y a laissé quelques additions tirées de la Version de Theodotion & des autres, & que l'on en a retranché des endroits qui ne sont point dans le Texte Hebreu, ni dans les autres Versions. Ainsi il y a de l'apparence qu'elle est une de celles qui avoient été tirées des Hexaples. L'Edition de Venise n'est pas si fort mêlée des additions de Theodotion, & est par consequent plus conforme à l'ancienne Version commune des Septante. Mais l'Edition de Rome est celle des trois qui approche le plus de la Version des Septante, telle qu'elle étoit avant la reforme d'Origenes : car premièrement,

on n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions marquées par des Asterisques. c Secondement, on y trouve

c. On n'y trouve point les additions qu'Origenes y avoit faites, tirées des autres Editions, & marquées par des Asterisques.] Dans le Chapitre 14. du 3^e Livre des Rois, il y a vingt Versets qui concernent la mort d'Abia fils de Jeroboam, qui sont ômis dans l'Édition de Rome, qu'Origenes avoit ajoutés en cet endroit dans ses Hexaples; au lieu que dans la Version commune des Septante cette Histoire étoit rapportée dans le douzième Chapitre du même Livre, comme il paroît par Theodorét, Procope de Gaze, & Lucifer de Cagliari. Dans l'Édition de Venise, elle est au 12. Chapitre, & au 14. Dans le Chap. 20. de Josué, il y a trois Versets qui concernent les Villes de refuge, ômis dans l'Édition de Rome, qui se trouvent dans celle de Venise, qui n'étoient pas dans les anciennes Editions des Septante. Dans Jérémie Chapitre. 17. les quatre premiers Versets que saint Jérôme nous assure n'avoir point été de son tems dans la Version des Septante, & qui ne sont point dans l'ancien Manu-

crit de Marchal, ne sont point non plus dans l'Édition de Rome, & sont dans l'Édition de Venise. Dans Isaïe Chapitre. 1. Verset. 4. ces paroles, *Abalienati sunt retrorsum*, que S. Jérôme, saint Basile, & Procope remarquent avoir été ajoutées, ne sont point dans l'Édition de Rome. Le Vers. 22. du Chapitre 2. n'y est point non plus; & saint Basile, S. Jérôme, saint Cyrille & Procope remarquent qu'il n'étoit pas dans les Septante. Dans le Chap. 6. Verset 13. ces derniers mots: *Semen sanctum erit id quod steterit in ea*: que S. Jérôme & saint Basile remarquent n'avoir point été dans la Version des Septante, ne sont point dans l'Édition de Rome; mais le plus considérable de tous les passages, que les Anciens ont remarqué ne se point trouver dans la Version des Septante d'Isaïe, quoi qu'ils fussent dans le Texte Grec, est celui du Chapitre 9. Verset 6. où on lit dans notre Vulgate conformément au Texte Hebreu: *Admirabilis, consiliarius, Deus, fortis, Pater. futuri seculi, Prin-*

436 **D I S S E R T A T I O N P R E L I M I N A I R E**
 toutes celles qui ne sont point dans le Texte Hébreu, & qui étoient dans la Version commune des Septante, qu'Origenes. avoit marquées par des Obeles. 4 Troisièmement, on y trouve les mêmes transpositions qui étoient dans la Version

ceps pacis. Ces paroles ne sont point dans l'Édition de Rome, & cette omission a été remarquée dans la Version des Septante par saint Basile, par saint Jérôme, par saint Cyrille, & par Procope : Elles ne se trouvent point non plus dans ce passage cité par saint Cyprien. Lib. 2. Des Témoignages à Quirin, & par saint Ambroïse Chapitre 3. sur saint Luc. On en peut encore remarquer plusieurs autres semblables.

d *Secondement, on y trouve toutes celles qui ne sont point dans le Texte Hébreu, & qui étoient dans la Version commune des Septante qu'Origenes avoit marquées par des Obeles.*] Dans le Deuteronomie Chapitre 37. Verset 43. il y a un Verset entier qui n'est point dans le Texte Hébreu, cité par saint Justin dans son Dialogue contre Tryphon, par saint Hilairo, sur le Pseaume 67. par saint Epiphane contre les Ariens. Dans Josué Chapitre 15. Verset 60.

ce qui regarde les onze Villes de refuge, ne se trouve point que dans les Septante dès le temps de saint Jérôme, il est dans l'Édition de Rome. Dans le dernier Chapitre du même Livre, on trouve ce que saint Augustin rapporte. *Quest. 30. sur Josué*, des coûteaux de pierre enterrez avec Josué : ce qui n'est point dans le Texte Hébreu. A la fin du Chapitre 9. du Livre des Proverbes, il y a une addition que saint Cyprien reconnoit pour véritable, qui n'est point dans le Texte Hébreu. Il y en a une pareille à la fin du dernier Chapitre du second Livre des Rois, & dans le Chapitre 8. du troisième Livre Verset 53. Celle ci est dans Theodoret & dans Procope. Dans Ezechiel Chapitre 17. Verset 23. ces paroles : *Ces branches seront rétablies*, que saint Jérôme remarque devoir être marquées d'un obel, parce qu'elles n'étoient point dans l'Hébreu. Il y en a de sem-

Sur la Bible, Liv. I. Ch. VI. 637
 commune des Septante. Quatrièmement, les passages considérables, citez par les plus anciens Peres, comme par saint Clement de Rome dans son Eptre aux Corinthiens, & par saint Justin, sont assez conformes au Texte de cette Edition. Enfin, elle est la plus conforme aux anciens Manuscrits de Marchal, de Masius & d'Alexandrie. Cependant il faut avouer qu'il y est resté encore quelques additions tirées des autres Versions; quelques Notes marginales inserées dans le Texte, & plusieurs fautes survenuës par la négligence, ou par la hardiesse des Copistes.

bles dans Aggée Ch. 2. Vers. 10. & 15. Il est vrai que presque par tout en ces endroits les autres Editions conviennent avec celle de Rome.

e Les mêmes transpositions qui étoient dans la Version des Septante.] Dans l'Exode depuis le Chapitre 36. jusqu'au 40. il y a des transpositions, qu'Origenes dans sa Lettre à Africanus a lui-même remarqué se trouver dans les Septante. Dans le Chapitre 4. du Livre 3.

des Rois; on lit des choses qui se trouvent au commencement du Chapitre 34 & au Chapitre 9. dans le Texte Hebreu, que Theodoret & Procope de Gaze, lisent en cee endroit. Il y a une transposition semblable dans le Chapitre 3. il y en a une depuis le Verset 13. du Chapitre 25. de Jeremie jusqu'à la fin du Livre. Les anciens Peres Grecs ont suivi l'ordre qui est dans l'Edition de Rome,





§. VII.

De l'Autorité & de la fidélité de la Version Grecque des Septante. Si elle a été divinement inspirée. Si les Septante ont changé quelque chose dans leur Version. Si elle est corrompue en plusieurs endroits. Si elle peut passer pour authentique.

LA persuasion où la plûpart des Anciens ont été, que les Septante avoient fait leur Version séparément & d'une même manière, la leur a fait considérer comme l'Ouvrage du Saint-Esprit : ceux mêmes qui n'ont pas été de cet avis, l'ont crû très-fidèle, & entièrement conforme au véritable Texte Hebreu. Aristée dit que la Version Grecque, se trouva tout-à-fait conforme à l'Exemplaire Hebreu, & qu'aïant été examinée dans l'Assemblée des Juifs, ils avoient déclaré qu'elle étoit si fidèle, qu'il n'y avoit rien à ajouter ni à retrancher. Philon prétend qu'elle étoit si exacte, qu'elle répondoit mot pour mot à l'Original, & que l'on avoit exprimé dans la Version par autant de mots propres les termes du Texte, en sorte qu'il y avoit une entière conformité, & dans les choses & dans les mots entre l'Original & la Version. Néanmoins la Version des Septante a toujours été différente en plusieurs endroits du Texte Hebreu, & fort souvent elle rend plutôt le sens que les termes. C'est ce que saint Jérôme & saint Augustin ont remarqué. Ainsi ce que disent Aristée & Phi-

lon, ne doit pas être pris à la lettre ; mais considéré comme une exagération.

Les différences qui se trouvent entre la Version des Septante & le Texte Hebreu, peuvent venir de plusieurs causes. 1°. Elles pourroient venir de ce que les Septante s'étoient servis d'un Exemplaire Hebreu fautif. 2°. De ce que les Septante auroient mal lû, ou mal entendu le Texte Hebreu. 3°. De ce qu'ils auroient changé de dessein prémedité le sens de quelques endroits du Texte, pour des raisons particulières. 4°. De ce que le Texte Hebreu d'apresent seroit différent de l'ancien Texte Hebreu, & par consequent corrompu. 5°. De ce que la Version ne seroit pas telle qu'elle est sortie de la main des Septante ; mais changée & corrompue en plusieurs endroits. La première de ces raisons ne peut avoir lieu, parce qu'il n'est pas croiable que les Juifs n'aient pas choisi des Exemplaires corrects pour faire cette Version, & d'ailleurs parce qu'il n'y a point d'Exemplaires plus anciens ou du même temps, dont on se puisse servir pour découvrir les fautes qui auroient été dans le Texte Hebreu. Quelques-uns se sont imaginez que les Septante avoient fait leur Version sur le Pentateuque Samaritain. Mais quelle apparence que dans un tems où les Juifs avoient les Livres sacrez écrits en caracteres Hebreux, & ne se servoient point d'autres Exemplaires, ils eussent recours aux Exemplaires Samaritains pour en faire faire une Version ? Tous les Anciens au contraire, nous assûrent que ce fut sur un Exemplaire écrit en caracteres Hebreux ou Chaldaïques, que cette Version fut faite. La seconde raison que l'on peut alleguer des différen-

640 **DISCOURS PRÉLIMINAIRE**
 des du Texte Hebreu, & de la Version des Sep-
 tante, peut avoir lieu en plusieurs endroits ; car
 il est certain qu'il y a plusieurs passages du Texte
 Hebreu qui peuvent signifier différentes choses, &
 être traduits différemment. 1^o. en ponctuant un
 mot différemment. 2^o. en changeant une lettre en
 une autre. 3^o. parce que les mots Hebreux lus de
 la même manière, peuvent signifier différentes cho-
 ses. 4^o. parce que l'Interprete s'est trompé en s'é-
 cartant du vrai sens, pour en prendre un qui n'est
 pas le plus simple & le plus naturel. Il y a bien des
 endroits où l'on remarque que la différence vient
 de quelqu'une de ces causes. La troisième raison
 n'a aucune vrai-semblance ; car il n'y a point d'ap-
 arence que des Interpretes qui font profession de
 faire une Version d'un Ouvrage, veuillent de des-
 sein prémédité en changer le sens. Ce seroit une
 mauvaise foi qui ne seroit pas excusable, & l'on ne
 voit pas du raison solide qui ait pû porter les Au-
 teurs de cette Version à faire cette falsification.

Cependant les Juifs qui veulent trouver du my-
 stère par tout, disent dans le Talmud, que les Sep-
 tante ont changé exprés treize passages de la Loi,
 & supposent des raisons arbitraires, & frivoles
 de ces changemens : mais quand on vient à exami-
 ner ces passages, on trouve, ou qu'il n'y a point
 de différences dans le sens, ou qu'elles ne viennent
 point d'un dessein formé, & que les raisons
 qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement.

a Mais quand on vient à examiner ces passages, on trouve, ou qu'il n'y a point de différences dans le sens, ou qu'elles ne viennent point d'un dessein formé, & que les raisons qu'ils en alleguent, n'ont aucun fondement.] Voici ces treize passages que les Talmu-

elles alleguent dans le *Traité Megill*. Ils disent que les Septante au commencement de la Genese ont traduit, *Dieu a créé au commencement*, & non pas, *au commencement Dieu a créé*, de peur qu'on ne crût qu'il y avoit deux principes, *Berosith & Elohim*, le commencement & Dieu. C'est une raison frivole, mais le fait n'est pas vrai; car il y a dans tous les Exemplaires des Septante *Au commencement Dieu a créé*. Ils se trompent encore quand ils disent que les Septante au Vers. 26. du même Chapitre, ont traduit: *Je ferai l'homme*, au lieu de *faisons l'homme*; car il y a par tout dans les Septante *minow shu*. Ils se trompent de même sur le passage du Chapitre 11. Verset 7. où ils disent qu'il y a dans les Septante, *Je descendrai*, au lieu qu'on lit comme dans le Texte Hebreu au pluriel *Descendons*; & dans le Chapitre 18. Verset. 12. ils se sont encore trompez, car il y a dans le Grec comme dans l'Hebreu, *que Sara rit en elle-même*. Dans le troisième passage *Genes. 2. Vers. 2.* les Septante & le Pentateuque Samaritain ont mis, que

Dieu avoit achevé son Ouvrage le sixième jour; le Texte Hebreu porte le septième. Nous avons déjà remarqué qu'il n'y a point en cet endroit de difference de sens, & que la Version des Septante éclaircit seulement le Texte Hebreu. La difference qui est dans le sixième passage, *Genese Chapitre 49. Vers. 6.* ne vient pas d'un dessein de changer le Texte; mais de l'ambiguité des mots Hebreux; car le Verbe peut signifier *arracher & couper les nerfs*, & le nom différemment ponctué signifie un *Taureau*, quand on lit *Schor*, & un *Mur*, quand on lit *Schur*. Ainsi c'est cette ambiguité qui a fait traduire à l'Auteur de la Version des Septante: *Ils ont coupé les nerfs à un taureau*; au lieu que l'Auteur de notre Vulgate & le Paraphraste Chaldaïque ont traduit: *Ils ont renversé un mur*; ce qui convient mieux à Simeon & à Levi, qui avoient ruiné la Ville de Sichem, après avoir tué ses Habitans, Histoire dont il est parlé en cet endroit. Le septième passage est dans l'Exode. Ch 4. Vers. 20. Mais il n'y a pas de difference de sens; c'est seulement un terme plus general,

642 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 quatrième raison , ſçavoir , la corruption du Texte Hebreu , peut avoir lieu dans quelque petit nombre de passages ; mais la dernière , qui est la corruption de la Version même en plusieurs en-

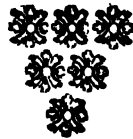
car au lieu que le Texte Hebreu porte que Moïse mit sa femme & les enfans sur un âne , la Version porte seulement *sur des animaux propres à porter* , *על ראיוֹתיוֹ* , *Super subjugalia*. Le huitième passage est celui dont nous avons déjà parlé. *Exod. 12. Vers. 40.* touchant le tems de l'habitation des Enfans d'Israël en Egypte : c'est comme nous avons déjà remarqué une explication du Texte. Les Talmudistes se trompent sur le neuvième passage. *Exod. 24. Vers. 11.* car il n'y a pas de différence en cet endroit entre les Septante & le Texte Hebreu. Celle qui est dans le Verset 15. du Chapitre 16. des Nombres, vient du changement du *Dalith* en un *Resch*. L'addition qui est faite dans le Deuteronomie *Chap. 4. Vers. 9.* de ces paroles , *pour vous éclairer* , ne change rien au sens. Les Talmudistes se trompent encore dans le douzième passage. *Deuteron. Chap. 17. Vers. 3.* où il n'y a point de différence entre les Se-

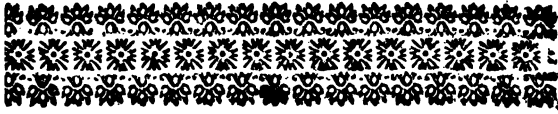
prante & le Texte Hebreu. Enfin dans le passage du Levitique *Ch. 11. V. 6.* L'animal qui est appelé dans l'Hebreu *Arnebet* , est appelé par les Septante *Δελουρος* que quelques-uns traduisent un *Lièvre* , d'autres un *Lapin*. La signification du mot Hebreu est aussi incertaine que celle du mot Grec , & de dire que les Septante ont affecté ce terme Grec ; pour ne pas se servir de *Λαγυς* à cause du Roi Ptolomée fils de Lagus , c'est une folie des Talmudistes qui se trompent ici lourdement en supposant que la femme de Ptolomée Philadelphie s'appelloit *Arnebet* ou *Lagus* , & que *Dasypros* signifie un animal à courts pieds. Voilà un Echantillon des rêveries Rab'niques sur ce sujet. Saint Jérôme dit dans ses Préfaces sur le Pentateuque , sur Isaïe , & sur les Traditions Hebraïques , que les Septante ont caché à dessein des mystères , & particulièrement ceux de la Trinité , & de l'Incarnation ; mais cela n'a pas non plus de fondement solide.

droits, est sans doute la cause de plusieurs différences. Cette corruption passoit pour certaine du tems de saint Jérôme, & même avant lui ; puisque non seulement Origènes, mais encore Lucien & Hefychius ont travaillé à reformer la Version des Septante.

Nous avons déjà donné des règles pour faire connoître quand il faut suivie le Texte Hebreu, ou la Version des Septante, lors qu'ils se trouvent differens ; il n'est pas nécessaire de les repeter ici, non plus que ce que nous avons dit de la préférence du Texte Hebreu à la Version des Septante. Ce qui nous resteroit à faire, ce seroit d'examiner les passages dans lesquels la Version des Septante est différente du Texte Hebreu, & d'en porter nôtre Jugement suivant les règles que nous avons établies : c'est ce que nous remettons à examiner dans un Article particulier. Nous ajouterons seulement ici à ce que nous avons dit, que quoi qu'il y ait des varietez entre la Version des Septante & le Texte Hebreu, pour les raisons que nous venons d'expliquer, cela n'empêche pas que la Version Grecque ne puisse passer pour une bonne Version du Texte Hebreu, parce que ces varietez sont de peu de consequence, & ne changent rien dans la substance de l'Histoire ou de la doctrine de l'Ecriture. C'est pourquoi l'on ne peut pas dire que l'Eglise Grecque qui s'est toujours servie, & qui se sert encore de la Version des Septante, n'ait pas eu, & n'ait pas encore la véritable Ecriture Sainte : car c'est toujours la parole de Dieu en quelque Langue qu'elle soit écrite, & les differences ne sont pas assez considerables pour empêcher que l'on ne puisse reconnoître la Version comme le Texte, pour la règle de

§44. DISSERTATION PRELIMINAIRE
la véritable Religion. On peut même dire avec
vérité, que de toutes les Versions Grecques, il n'y
en a point qui doit avoir plus d'autorité que celle
des Septante. Premièrement, parce que c'est la
plus ancienne, & la première en usage parmi les
Juifs Hellenistes. Secondement, parce que c'est
celle dont les Evangelistes & les Apôtres se sont ser-
vis. Troisièmement, parce que c'est celle qui a été
reçûe & autorisée par les Chrétiens d'Orient, &
sur laquelle a été faite la Version Latine qui a été
en usage en Occident pendant les six premiers siècles
de l'Eglise. Ainsi c'est à bon droit que cette
Version peut passer pour authentique ; car ce nom
convient à un instrument public autorisé dans les
Tribunaux, & reçû dans l'usage. Or telle a été,
& telle est encore la Version des Septante, & par
conséquent elle mérite avec justice le titre d'authen-
tique.





CHAPITRE VII.

Des Versions Latines de la Bible & principalement de la Vulgate.



§. I.

Des Anciennes Versions Latines avant celle de S. Jérôme, & particulièrement de l'ancienne Vulgate ou Italique.

L est sans doute que les Eglises Latines ont eu dès les premiers siècles une Version de la Bible en leur Langue ; car l'Ecriture Sainte étant le fondement de la Religion des Chrétiens, & la source où ils doivent puiser leur Morale & leur doctrine, l'Eglise n'a pas pû se passer long tems d'une Version qui pût être entendue de tout le monde. Mais comme la Langue Grecque étoit assez commune, & que la Latine étoit la Vulgaire, chacun se donnoit la liberté de changer ou d'ajouter à cette Version, ou plutôt d'en faire une nouvelle. C'est de là qu'est venue cette grande variété entre les Exemplaires de la Version Latine du tems de saint Jérôme, qui pouvoient être considérez comme autant

246 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 de Versions différentes, ainsi que ce Pere le remarque dans sa Préface sur Josué : *Maximè cum apud Latinos tot sint Exemplaria, quot Codices, & unusquisque pro arbitrio suo, vel addiderit vel subtraxerit quod ei visum est.* Saint Augustin remarque aussi dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne Chapitre II. qu'il y avoit une infinité de Versions Latines : On peut compter, dit-il, ceux qui ont traduit l'Ecriture Sainte en Grec ; mais on ne peut pas compter le nombre des Interpretes Latins ; car tous ceux entre les mains de qui sont tombez des Exemplaires Grecs dès les premiers siècles de l'Eglise, qui avoient quelque connoissance des deux Langues, ont entrepris de faire une nouvelle Traduction : *Qui enim Scripturas ex Hebraea Lingua in Græcam verterunt, numerari possunt : Latini autem Interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis Fidei temporibus in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis sibi utriusque Lingua habere videbatur, ausus est interpretari.* Toutes ces Versions étoient faites sur des Exemplaires de la Version des Septante ; aucun de ces Interpretes n'avoit traduit sur l'Original, & il ne paroît pas même qu'ils l'eussent consulté ; n'y aiant que peu de Chrétiens dans l'Eglise Latine qui sçûssent l'Hebreu.

Mais entre toutes ces Versions Latines, il y en avoit une plus en usage, que saint Jérôme appelle à cause de cela Vulgate ou commune : *In Isaiæ. cap. 14. & 49.* Saint Augustin l'appelle Italique, & la préfère à toutes les autres, parce qu'elle est plus litterale & plus claire : *In ipsis autem Interpretationibus Itala præferatur, nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ.* On lui a depuis

puis donné le nom d'Ancienne quand celle de saint Jérôme a commencé à être reçûë dans l'Eglise, comme il paroît par saint Gregoire dans sa Préface sur Job, par Cassien, & par saint Eucher qui lui donnent ce nom. C'étoit celle qu'on lisoit, & dont on se servoit communément dans les Eglises Latines avant que celle de saint Jérôme y fut reçûë. On ne sçait point qui en étoit l'Auteur, ni quand elle avoit été faite, & on n'en a point d'Exemplaire ancien; mais Nobilius a fait tous ses efforts pour la rétablir, en faisant un recueil de tous les passages de l'Ecriture, qu'il a pû trouver dans les anciens Peres Latins, & en suppleant les autres par une Traduction sur les Septante, faite d'un stile conforme, & autant qu'il a pû dans les termes des fragmens de cette ancienne Version. Mais comme les Peres n'ont pas toujours suivi l'ancienne Version Vulgare dans leurs citations, & qu'ils se sont donné la liberté de traduire de leur Chef les passages qu'ils citoient, en sorte que les mêmes passages sont souvent citez en differens termes; non seulement par plusieurs Peres; mais encore par le même, & que d'ailleurs on ne peut pas être assuré que Nobilius dans les passages qu'il a suppléés, ait rencontré les mêmes mots dont s'étoit servi l'ancien Interprete; on ne peut pas dire que la Version qu'il a dressée, represente tout-à-fait l'ancienne Vulgare Latine; ce qui nous en reste suffit néanmoins pour nous faire connoître que l'Auteur de cette Version s'étoit fort attaché à rendre mot pour mot le Grec des Septante sans consulter l'Hebreu; elle étoit barbare & obscure en plusieurs endroits, & l'Auteur n'avoit pris aucun soin de la pureté du langage, quoique sa simplicité, & s'il est permis de parler

648 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
ainsi, sa rusticité fut mêlée d'expressions hardies,
grandes, nobles & sublimes.



§. II.

*Des differens travaux de saint Jérôme sur la Bible.
De sa nouvelle Version sur le Texte Hebreu. S'il
a été inspiré pour la faire : Si elle est différente
de nôtre Vulgate, & quand elle a commencé à
être reçûe dans l'Eglise Latine.*

SAINTE Jérôme entreprit à l'imitation d'Origenes, de faire une revision du Texte de la Version Latine de la Bible. La première chose qu'il fit, fut de corriger les fautes qui s'y étoient glissées par l'ignorance ou par la négligence des Copistes, & de la reformer sur la Version des Septante, qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, en conservant dans cette Version les Asterisques & les Obeles. Il entreprit ce travail, étant en-

a La première chose, qu'il fit, fut de corriger les fautes, &c. & de les reformer sur la Version des Septante qui étoit dans les Hexaples d'Origenes, en conservant dans cette Version les Asterisques & les Obeles.] Il le témoigne lui-même dans son second Livre contre Ruffin dans sa Préface à Chromace, dans sa Préface sur le Livre

de Job à Paule & à Eustochium & dans la Préface sur sa seconde Edition des Pseaumes. Il distingue aussi dans sa Lettre à saint Augustin, les deux Editions qu'il avoit faites des Livres sacrez, dont l'une avoit les Asterisques & les Obeles, & l'autre étoit une nouvelle Version. On pourroit douter s'il avoit revû

être jeune, dans la Ville de Rome, & l'acheva en peu de tems. Il fit même dans la suite une seconde Edition des Pseaumes, revûe plus exactement que la première. Mais enfin, s'étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque, ^b dont

exactement sur les Hexaples, & marqué d'Asterisques & d'Obeles, la Version de tous les Livres de l'ancien Testament, parce qu'il ne parle lui-même que de six Ouvrages, sur lesquels il avoit fait ce travail, sçavoir, le Livre de Job, les Pseaumes, les trois Livres de Salomon, & les Paralipomenes, & il ne nous reste que sur ces Livres, des Préfaces, où il fasse mention de cette correction. Saint Augustin parlant des Asterisques mis dans la Version de saint Jérôme, ne fait mention que de Job & des Pseaumes. Cependant saint Jérôme dans les Livres second & troisième de son Apologie contre Ruffin, & dans l'Épître 28. à Lucinius, dit qu'il a revû & corrigé exactement toute la Version des Septante: & dans l'Épître à Sunnia & à Fretela, il dit, qu'il a traduit la Version des Septante, qui est dans les Hexaples. Enfin dans la Lettre 94. à S. Augustin qui lui avoit demandé la Version sur les Septante, il lui fait réponse

qu'il ne peut faire ce qu'il lui ordonne, parce qu'il n'a pas d'Ecrivains propres, principalement pour copier son Edition des Septante, qui est distinguée avec des Asterisques & des Obeles; & il ajoute qu'il en a perdu une partie par la fraude d'une personne.

b s'étant rendu plus habile dans la Langue Hebraïque.) Il l'avoit étudiée étant jeune, dans sa solitude, comme il le témoigne dans l'Épître 4. à Rusticus, & dans l'Épitaphe de Paule: mais il s'y rendit plus habile par la fréquentation qu'il eût dans la suite avec les Juifs, quand vingt ans après étant revenu dans la Palestine, il païa cherement un Juif qui venoit l'instruire de la Langue Hebraïque, comme il le marque dans sa Lettre 65. à Pammachius. Il parle aussi dans les Préfaces sur Job, & sur les Paralipomenes, d'un Juif de Tiberiade, & d'un Juif de Lydde, qui avoient été ses Maîtres: & dans ses Préfaces sur Daniel & sur Tobie,

il se fit instruire par plusieurs Juifs, il entreprit de faire une nouvelle Version de quelques Livres de l'Ancien Testament sur le Texte Hébreu ; & continuant à traduire les autres à la sollicitation de ses amis, il se trouva qu'il avoit fait une nouvelle Version de tous les Livres qui étoient dans le Canon des Hébreux. ^c

La raison qui porta saint Jérôme à entreprendre cette nouvelle Version, fut la différence qui se rencontroit entre la Version des Septante, & par conséquent entre l'ancienne Vulgate Latine & le Texte Hébreu. Il étoit persuadé que la Version des Septante étoit corrompue en plusieurs endroits, que les autres Versions Grecques n'étoient pas fidèles ; & que d'ailleurs étant faites par des Juifs, il étoit

d'un Juif qui lui avoit enseigné la Langue Chaldéenne. Dans la Lettre 142. au Pape Damasc, il avoie qu'il a beaucoup appris des Juifs.

c Il se trouva qu'il avoit fait une nouvelle Version de tous les Livres qui étoient dans le Canon des Hébreux. Il commença par les Livres de Samuel & des Rois, à la tête desquels, il mit son Prologue general adressé à Paule & Eustochium. Il traduisit ensuite le Livre de Job, & ceux des seize Prophetes. Il y avoit des Exemplaires de ces Ouvrages à Rome dès l'an 393. qu'il écrivit la Lettre 52. à Pam-

machus. Il avoit aussi achevé vers le même tems la Version des Pseaumes & des Livres de Salomon. Le Livre d'Esdras a été traduit vers l'an 394. Pour la Version du Pentateuque, elle n'a été achevée qu'après la mort de Paule, vers l'an 405. Celles des Livres de Josué, des Juges, de Ruth, & d'Esther l'ont suivie, & enfin celle des Paralipomenes adressée à Chromace. Ceci fait voir la fausseté de ce que quelques uns ont dit, qu'il avoit entrepris cette Version par ordre du Pape Damasc, puisque ce Pape étoit mort avant qu'elle fût commencée.

DE LA BIBLE, LIV. I. CH. VIII *351*
 indigne des Chrétiens de s'en servir : que la Version qui étoit dans les Hexaples , quoique plus conforme au Texte Hebreu que la commune , n'étoit pas encore exacte par la nécessité qu'Origenes s'étoit imposée de conserver le Texte entier de la Version des Septante , & de ne rien ajouter qui ne fût tiré de quelqu'une des autres Versions Grecques , & principalement de celle de Theodotion : enfin qu'il étoit plus à propos de chercher la vérité dans la source , c'est-à-dire dans le Texte original , que dans les ruisseaux , c'est-à-dire dans les Versions. Il croïoit rendre en cela un grand service à l'Eglise. Premièrement , en lui donnant une Version de l'Ecriture Sainte dans sa pureté : Secondement , en mettant les Chrétiens en état de pouvoir soutenir aux Juifs , que les passages de l'Ecriture qu'ils leur citoient , étoient ainsi dans le Texte Hebreu : Troisièmement , en leur découvrant les corruptions ou changemens que les Juifs qui avoient traduit l'Ecriture , pouvoient avoir faits dans leurs Versions : Quatrièmement , en délivrant l'Eglise Latine de cette grande variété de Versions Latines , & de la nécessité d'avoir recours aux Grecs pour les corriger.

Néanmoins quelque utile que fût ce travail de saint Jérôme , il lui suscita bien des ennemis & des Censeurs : il s'en plaint dans presque toutes les Préfaces. Les uns envieux de sa réputation , le déchiroient comme un falsificateur de l'Ecriture Sainte. D'autres l'accusoient de préférer l'interprétation des Juifs de son tems à celle des Septante , autorisée par les Evangelistes & les Apôtres , & reçûe par les Chrétiens. D'autres plus équitables étoient persuadez , que quaique sa Version pût

DE LA DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

être bonne, il n'étoit pas à propos qu'elle devînt publique, ou du moins qu'elle fût lûe dans les Eglises Latines, parce que ce seroit un mépris de la Version des Septante & de l'ancienne Vulgate, & qu'il paroîtroit une contradiction entre les Eglises d'Orient & d'Occident. Saint Augustin fut de cét avis, & après avoir d'abord repris saint Jérôme de ce qu'il avoit fait une Version différente de celle des Septante, il avoüa dans la suite, qu'elle pouvoit être utile, mais qu'on ne la devoit pas lire dans les Eglises, de peur qu'elle ne causât du scandale.

Saint Jérôme méprise les reproches & les calomnies de ses envieux, qui le reprenoient & le déchiroient en public, pendant qu'ils lisoient & admiroient son Ouvrage en particulier. Il se plaint de l'ingratitude des personnes de son siècle, qui bien loin de reconnoître, & de louer le service qu'il rendoit à l'Eglise Latine, lui en faisoient un crime. Il répond à ceux qui étoient prévenus en faveur de la Version des Septante, qu'il n'a point entrepris cette nouvelle Version pour condamner celle des Septante, qu'il loue, qu'il approuve, & qu'il a revûe & corrigée dans sa jeunesse, & que si elle étoit restée dans sa pureté, il n'auroit pas entrepris de faire une nouvelle Version sur l'Hebreu; mais qu'étant corrompue & mêlée dans les Hexaples, des Versions d'Aquila & de Theodotion, il a jugé plus à propos de traduire tout de nouveau le Texte sacré, que de se servir d'une Version fautive, ou de l'Ouvrage des Juifs. Enfin, il proteste dans sa Lettre à Sunnia & à Fretela, que son dessein n'est point de changer l'Office de l'Eglise, & qu'il faut continuer à chanter dans les Eglises l'ancienne Version; mais qu'on peut se ser-

vir de la sienne en particulier pour entendre l'écriture Sainte ; & c'est ce que saint Augustin fit lui-même dans les dernières années de sa vie , où il consulta la Version de saint Jérôme , & s'en servit dans les occasions.

Saint Jérôme dans sa Version ne s'est pas tant attaché à la lettre , & à traduire mot pour mot , qu'avoit fait le Juif Aquila dans la sienne ; il ne s'est point attaché scrupuleusement aux mots , mais il rend le sens avec fidélité . Pour éviter d'affecter la nouveauté , & s'accommoder à l'usage commun , il a suivi autant qu'il a pû la Version des Septante , & s'est servi des termes Latins de l'ancienne Version Vulgate ; en sorte qu'en quelques endroits sa Version peut passer pour une espèce de reformation ou de correction de l'ancienne Vulgate . Il a évité néanmoins les fautes grossières contre la Langue , & a fait son possible pour conserver l'élegance de la diction : *Hoc sequimur* , dit-il dans l'Épître 135. *ut ubi nulla est de sensu mutatio , Latini sermonis elegantiam conservemus* : Mais il a rejeté tous les ornemens étrangers , & une politesse affectée , à laquelle il a préféré une simplicité naturelle , dont il ne veut pas que le Lecteur s'offense : *Nolo* , dit-il dans son Épître 103. à Paulin , *offendaris in Scripturis sanctis simplicitate & quasi vilitate verborum*.

L'érudition de saint Jérôme , l'application avec laquelle il a composé sa Version , le soin qu'il a pris de la perfectionner , le jugement avantageux que les habiles Interpretes Juifs & Chrétiens en ont porté , & enfin l'approbation universelle de l'Eglise , ne laissent pas lieu de douter que sa Version ne soit tres-bonne . Mais on n'est pas pour ce

654 **DISSERTATION PRELIMINAIRE**
 la obligé de la croire exempte de fautes, & faite
 par l'inspiration du Saint-Esprit, comme Melchior
 Canus, Titelman, Salmeron, le Pere Morin, &
 quelques autres Auteurs l'ont prétendu. Saint Je-
 rôme n'a jamais eu cette pensée de lui-même :
 » Autre chose est, dit-il dans sa Préface sur le
 » Pentateuque, d'être Prophete, autre chose d'être
 » Interprete. Dans le premier cas le Saint-Es-
 » prit prédit des choses futures : Dans le second,
 » c'est l'érudition & l'abondance des termes qui
 » fait que l'on traduit ce qu'on entend. Et dans
 son Commentaire sur le Chapitre 40. d'Eze-
 » chiel ; Nous traduisons, dit-il, les mots Hebreux
 » en Latin, en suivant quelquefois nos conjectures.
 Dans le Chapitre 19. sur Isaïe, il reconnoît lui-
 même qu'il a pû se tromper, & qu'il s'est trompé
 dans sa Traduction : *Melius reor proprium erro-
 rem reprehendere, quam dum erubescio imperitiam
 confiteri in errore persistere in eo quod transuli, &c.*
 Il doute quelquefois de la véritable signification
 des mots Hebreux, & suit dans ses Commentaires
 un autre sens que celui de la Version. Saint Au-
 gustin & les meilleurs amis de saint Jerôme ne
 l'ont pas crû divinement inspiré pour faire une
 nouvelle Version de la Bible ; mais assez habile
 dans la Langue Hebraïque, pour l'entreprendre,
 & en venir à bout par ses propres lumières ;
 aussi ne peut-on pas dire que la Version de saint
 Jerôme soit entièrement exempte de fautes, & qu'il
 ne se soit jamais écarté du véritable sens du Texte
 Hebreu. Enfin, pour croire que saint Jerôme a
 été divinement inspiré dans sa Version, il faudroit
 que Dieu l'eût revelé, & que l'Eglise nous l'assu-
 rât : Or ni l'un ni l'autre n'est véritable. Pourquoi

donc imaginer une inspiration divine qui ne nous est connue, ni attestée par aucune autorité.

Quelque opposition que les envieux & les ennemis de saint Jérôme aient faite pour empêcher que ses Versions ne fussent reçues & approuvées, & de quelques moïens qu'ils se soient servis pour les décrier, cela n'a pas empêché que les plus habiles gens, même de son tems, ne les approuvassent, & ne l'exhortassent de continuer & d'achever son travail. La Version Latine qu'il avoit reformée sur les Hexaples, fut reçûe dans plusieurs Eglises : Celle de Rome se servit du Pseautier qu'il avoit reformé sur les Septante. En Afrique saint Augustin approuva, & se servit de la Version du Livre de Job, que saint Jérôme avoit aussi corrigée sur les Septante. Il y eût même des Evêques qui firent lire publiquement dans leurs Eglises les Versions qu'il avoit faites sur le Texte Hebreu ; & de ce nombre fut un Evêque d'Afrique, dont saint Augustin parle dans la Lettre 71. qui aiant fait lire dans son Eglise le Livre de Jonas, de la Traduction de saint Jérôme, surprit le peuple, parce qu'il n'y trouva plus le mot de *Courge*, qu'il avoit accoutumé d'entendre prononcer. Lucinius de Bétique envoya des Copistes à saint Jérôme, afin d'avoir des Exemplaires de sa Version, qui se répandirent dans l'Espagne.

Salvien de Marseille, & quelques autres Auteurs du cinquième siècle, ont cité quelquefois l'Ecriture Sainte dans leurs Ouvrages suivant la Version de saint Jérôme. Enfin dans le sixième siècle elle devint aussi commune que l'ancienne Vulgate, & marcha de pair avec elle. C'est ce que saint Grégoire nous apprend de l'Eglise de Rome dans sa

666 DISSERTATION PRELIMINAIRE.
 Lettre à Leandre, qui sert de Préface à ses Morales, où il déclare qu'il explique la Version nouvelle (c'est celle de saint Jérôme) mais qu'il cite tantôt l'une, tantôt l'autre, afin que comme le saint Siege Apostolique, auquel il préside se sert de l'une & de l'autre, son travail soit aussi appuïé sur toutes les deux : *Novam vero translationem dissero, sed ut comprobationis causa exigit nunc novam, nunc veterem per testimonia assumo, ut quia Sedes Apostolica utraque utitur, mei quoque labor studii ex utraque fulciatur.* Il remarque même dans un endroit de ses Morales, sur une différence qui est entre la nouvelle & l'ancienne Version, que la nouvelle est plus fidèle & plus conforme au Texte original : *Sed tamen quia hæc nova translatio ex Hebræo nobis Arabicoque eloquio cuncta verim transfudisse perhibetur.* Liv. 20. Mor. c. 23. Depuis S. Gregoire, la Version de S. Jérôme gagna le dessus en fort peu de tems, & fut la seule dont on se servit; & en public, & en particulier. Saint Isidore nous assure que de son tems, c'est-à-dire vers l'an 630. toutes les Eglises se servoient de l'Edition de saint Jérôme, parce qu'elle étoit plus véritable & plus claire : *De Hebræo autem in Latinum eloquium tansummodo Hieronymus Presbyter Sacras Scripturas convertit, sujus Editione generaliter Ecclesia usquequaque utuntur pro eo quod veracior sit in sententiis, & clarior in verbis.* L. 1. Off. c. 12. Hugues de Saint Victor déclare que l'Eglise Latine ne reçoit & n'autorise que cette seule Version. C'est aussi la seule que S. Anselme, S. Bernard, Rupert, Haïmon, Pierre Lombard, Richard de saint Victor, & en un mot tous les Auteurs Latins des bas siècles, ont suivi communément dans leurs

mentaires, & dans leurs autres Ouvrages, qu'ils fassent mention & alleguent quelquefois l'ancienne, & dans l'explication de quelques passages. Les Exemplaires de la Version de saint Jérôme ont multipliez, il leur est arrivé ce qui arrive ordinairement à tous les Ouvrages, dont on fait de nouvelles Copies, c'est-à-dire, qu'il y est survenu de grands changemens par la négligence & par la faute des Copistes. Delà est venue la variété des Exemplaires Latins de la Version de saint Jérôme. On voit dès lors à l'illa beaucoup du tems de Charlemagne à la renaissance des Exemplaires de la Bible, comme ce Prince témoigne lui-même dans sa Préface de l'Histoire de Paul Diacre, où il dit qu'il a fait corriger exactement tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament corrompus par la mal-habileté des Copistes. Depuis ce tems-là, Etienne second évêque de Citéaux ayant trouvé qu'il y avoit de grandes variétés entre les Manuscrits de la Version de saint Jérôme, consulta des Juifs sur ce sujet, afin de suivre dans les Exemplaires qu'il faisoit faire, la Leçon qui étoit la plus conforme au Texte Hébreu ou Chaldaïque. Enfin comme il se vit tous les jours des fautes dans les Copies que l'on faisoit de la Bible, des Auteurs des bas siècles prirent d'en faire des corrections dans des Ouvrages, & en firent quelquefois mention. Les Con-
 ciles de Tolède de 653. 656. citent l'une & l'autre Version. Julien de Tolède dans sa Chronologie des Rois de France. Pierre Lombard dans son Commentaire du Paradis Terrestre. remarque que l'ancienne Version portoit *ad*

Oriente & non pas *à Principio*. S. Anselme, Rupert, S. Bernard, Richard de S. Victor, & même des Auteurs postérieurs comme S. Bonaventure, & saint Thomas citent quelquefois des passages selon l'ancienne Vulgate, où en font mention.

258 DISSERTATION PRELIMINAIRE

vrages qu'ils intitulerent *Correctoires Bibliques*, dont il y a deux Manuscrits dans la Bibliothèque de Sorbonne.

Ces changemens sont cause que nôtre Version Vulgate n'est pas entièrement conforme à la Version originale de saint Jérôme : car quoique ce soit la même, cependant il est impossible que par succession de tems, il n'y soit arrivé du changement & qu'il ne s'y soit glissé quelques fautes. Mais dans le fonds, la Version Vulgate dans tous les Livres qui sont du Canon des Juifs, à l'exception des Pseaumes, est la Version de saint Jérôme. Il est vrai qu'elle n'est pas mot pour mot dans sa pureté comme dans le Canon de la Verité Hebraïque ou Bibliothèque divine de S. Jérôme, qui a été depuis perdue & donnée au public par le Pere Martianay : mais les différences qui sont entre l'une & l'autre Edition, ne sont pas fort considérables, si ce n'est que dans les Livres des Rois, & dans celui des Proverbes, il est resté quelques Sentences de l'ancienne Vulgate.

Il ne faut pas néanmoins entendre ceci généralement de tous les Livres qui sont dans nôtre Canon des Livres Sacrez de l'Ancien Testament. Car la Version des Pseaumes, n'est pas celle que S. Jérôme avoit faite sur l'Hebreu, qui se trouve dans ses Oeuvres & dans le Canon de la Verité Hebraïque du Pere Martianay ; mais c'est la Vulgate que S. Jérôme avoit revûë exactement, & reformée sur les Hexaples, en y mettant des Asterisques & des Obsoles qui se trouvent encore dans les anciens Manuscrits de ce Pseauteur, appelé le Pseauteur Gallican. Les Livres de Tobie & de Judith, quoi qu'ils ne soient pas du Canon des Juifs, sont encore de la Version de S. Jérôme, aussi-bien que les additions aux

DES SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VII. 639
Livres d'Esther & de Daniel : mais les Livres de
Jaruch, de la Sageſſe, de l'Eccleſiaſtique, & des
Maccabées, ſont de l'ancienne Verſion Vulgæe.



S. III.

De la fidelité & de l'autorité de la Verſion Vulgæe. En quel ſens elle a été déclarée autentique par le Concile de Trente. Si elle doit être preferée à l'Original Hebreu, ou aux autres Verſions.

QUOIQUE l'on ne puiſſe pas dire, comme nous avons déjà remarqué, que la Verſion le ſaint Jerôme ſur le Texte Hebreu fût exempte de fautes, & qu'il ait toujours rendu parfaitement le ſens, il eſt néanmoins véritable de dire que la Verſion eſt exacte & conforme à ſon Original ; car le nombre des paſſages dans leſquels on peut trouver quelque difference de ſens entre la Verſion & le Texte Hebreu, eſt très-petit, & ces differences ſont très-peu conſidérables. Il y a néanmoins quelques paſſages dans leſquels il a retenu le ſens de l'ancienne Verſion, quoiqu'il en eût donné un autre aux mots Hebreux dans ſes Queſtions Hebraïques, ou pour ſ'accommoder au ſentiment commun, ou plutôt parce qu'il avoit lui-même changé de ſentiment, & reconnu que les remarques qu'il avoit faites ſur ces endroits, n'étoient pas tout-à-fait exactes, & que le ſens qu'il laiſſoit dans la Verſion, étoit ſouſtenable. Par exemple, il remarque dans ſes Queſtions Hebraïques, que dans le ſecond Verſet du Chapitre premier de la Geſe, le mot Hebreu

260 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
 signifie *incubabat*, plutôt que *ferebatur*. Cependant
 il a laissé dans la Version *ferebatur*; peut-être parce
 qu'il a jugé que la remarque qu'il avoit faite, n'é-
 toit pas tout-à-fait solide. Il a aussi retenu des ter-
 mes de l'ancienne Version qui n'apportoient aucun
 changement au sens, comme ces paroles de Caïn à
 Abel, tirées du Chapitre 4. Verset 8. *Sortons de-*
hors. Enfin, il ne s'est pas toujours attaché scrupu-
 leusement au Texte Hebreu, & s'en est quelquefois
 écarté, quoique rarement, & en de petites choses.
 Mais il est à remarquer qu'il y a plusieurs de ces en-
 droits, où la difference ne vient pas de saint Jérôme,
 dont la Version dans sa pureté, étoit plus con-
 forme au Texte Hebreu; mais de la corruption de
 la Version de S. Jérôme, comme au Chap. 3. Verset
 25. *ipse* pour *ipsa*: au Chap. 8. Verset 7. *Et non re-*
vertebatur, pour *Et revertebatur*: au Chap. 16.
 Verset 52. *Non invenimus*, pour *invenimus*; & dans
 plusieurs autres endroits que l'on peut remarquer
 dans le Canon de la vérité Hebraïque, donné par le
 Pere Mattianay, en le conferant avec nôtre Vulgate.
 Mais comme nous avons déjà dit, toutes les diffé-
 rences qui se rencontrent entre nôtre Vulgate bien
 correcte, & le Texte Hebreu, sont de petite con-
 sequence, il y en a peu qui fassent un sens diffé-
 rent, & il n'y en a point qui concernent la doctrine
 ou les mœurs. Enfin, il y a peu de Versions
 plus fidèles & plus conformes à leur Original.

Cela supposé, on demande en quel sens elle a
 été déclarée authentique par le Concile de Trente,
 dont la définition a été entendue différemment
 & a fait naître plusieurs questions entre les Theo-
 logiens; car il y en a qui ont prétendu que l'in-
 tention du Concile avoit été de la préférer aux

Textes originaux, & de la déclarer la seule Ecriture sainte autentique. D'autres au contraire soutiennent qu'il ne l'a comparée qu'avec les autres Versions Latines, & qu'il n'a donné aucune atteinte à l'autorité & authenticité des Textes originaux. Quelques uns ont crû que l'authenticité que le Concile lui attribué, emporte une exemption entière de toute faute ; & d'autres avoient qu'il y a des fautes quoique legeres, dans la Vulgate, & qu'on peut les reconnoître & les corriger par le Texte Hebreu ou Grec ; en sorte que le Concile a voulu seulement déclarer qu'elle étoit exempte d'erreurs touchant la Foi & les bonnes mœurs.

Voici les propres termes du Decret du Concile dans la Session 4. *Le saint Concile considérant que l'Eglise de Dieu pourra tirer un grand avantage si l'on connoit laquelle de toutes les Editions Latines des Livres Sacrez, qui sont publiées, doit passer pour authentique, il ordonne & déclare que cette même ancienne & Vulgate Edition qui a été approuvée dans l'Eglise par l'usage de tant de siècles, passe pour authentique dans les Leçons publiques, dans les Disputes, dans les Prédications, & dans les Expositions, & que personne n'ose ou presume la rejeter sous quelque prétexte que ce soit.* Pour bien entendre ce Decret, il faut sçavoir ce que signifie proprement le terme d'*Authentique*. Cemoit est pris des Jurisconsultes, & signifie dans le Droit un instrument ou un Ecrit qui fait foi en Justice, & qui a une autorité publique. Or un Ecrit peut avoir cette qualité. 1°. Parce qu'il est reconnu pour l'Original écrit de la main de l'Auteur ; & en ce sens un Testament est censé authentique, qui est écrit de la main du Testateur. 2°. Pour une Co-

362 DISSERTATION PRELIMINAIRE
pie fidèle & bien autorisée du Texte même en la
Langue qu'il a été écrit ; & c'est peut-être en ce
sens que Tertulien dit que les Lettres authenti-
ques des Apôtres étoient conservées dans les Egli-
ses Apostoliques. C'est dans le même sens que
dans le sixième Concile general , les Deputez du
Pape demanderent que l'on apportât les Livres
authentiques , τὰ ἀνθεντικά βιβλία , des Ouvrages
des Peres que l'on citoit , tirez de la Bibliothéque
du Patriarche de Constantinople. Ces Livres n'é-
toient pas les Originaux des Peres , mais des Co-
pies anciennes & dignes de foi. En un mot , tou-
tes les Expéditions des Actes signées & scellées
par les Officiers publics , sont authentiques , parce
qu'elles font foi en Justice quoiqu'elles ne contiennent
pas l'Original de la signature des Juges, ou des
Parties. Troisièmement , on peut étendre le nom
d'authentique à des Versions que l'on reconnoît
être conformes à l'Original , & dont l'on entend
que l'on se serve à la place de l'Original. C'est
ainsi que des Versions de pièces écrites en Lan-
gues étrangères , & inconnuës , peuvent passer pour
authentiques , quand elles sont certifiées vérita-
bles par des gens dignes de foi. Il est certain que
nous n'avons point d'écriture authentique dans le
premier sens ; car on n'a nulle part aucun Original
de la main des Ecrivains Sacrez. Dans le second
sens , le Texte Hebreu de l'Ancien Testament , &
le Grec du Nouveau peuvent passer pour authen-
tiques , parce que ce sont des Copies fidèles au-
tant que ces sortes d'Exemplaires peuvent l'être
des Ouvrages des Ecrivains Sacrez. Dans le troi-
sième sens , la Version des Septante , l'ancienne
Vulgate autrefois , & à present nôtre Vulgate ,
peuvent

peuvent passer pour authentiques, parce que ce sont des Versions autorisées & approuvées pour faire foi, & pour être alléguées en public. C'est en ce sens que le Concile de Trente a déclaré nôtre Vulgate authentique, c'est-à-dire, qu'il a voulu que de toutes les Versions Latines, ce fût la seule dont on se servît publiquement dans les Prédications, Disputes, ou Conférences. Mais cette qualité d'authentique n'emporte point avec soi une conformité entière & en tout aux Originaux, tels qu'ils ont été dictés par le Saint-Esprit, ni une exemption des moindres fautes; il suffit pour mériter cette qualité, que cette Version soit moralement conforme aux Originaux, & qu'on ait eu lieu de la préférer aux autres, soit à cause de son antiquité, soit à cause de sa fidélité.

C'est là toute l'étendue que l'on peut donner au Decret du Concile de Trente; car premièrement, le dessein de ce Concile n'a point été de préférer ou de comparer la Vulgate avec les Textes Originaux, mais seulement avec les Versions Latines. Il le déclare lui-même en marquant au commencement de son Decret, que son intention est de faire connoître laquelle de toutes les Editions Latines de l'Ecriture Sainte doit passer pour authentique: *Ex omnibus Editionibus Latinis, quæ circumferuntur.* Il y avoit du tems de ce Concile plusieurs nouvelles Versions Latines de la Bible, faites par des Catholiques & par des Herétiques: Les uns citoient une Version, les autres une autre; cette confusion pouvoit faire tous les jours des contestations, & il pouvoit arriver que des Catholiques abusés par des Versions herétiques, tombassent dans l'erreur: le Concile pour éviter cét

cher des fautes dans cette Version, écoutez-en
 peu de mots ce que j'ai à vous dire là-dessus ; &
 ce que Melanchthon pourra prendre aussi pour
 lui. Le Concile n'a point approuvé les fautes
 qu'y trouvent ceux qui savent un peu les Lan-
 gués, & qui ont un peu étudié l'Écriture : Il n'a
 approuvé que la Vulgate corrigée, & dont on
 aura retranché les fautes qui s'y sont glissées par
 la négligence des Copistes, ou des Imprimeurs.
 Et il n'a point voulu que nous eussions pour elle
 une espee-d'adoration, comme si elle étoit des-
 cenduë du Ciel. Il savoit que cét Interprete ;
 quel-qu'il ait été, n'étoit point Prophete, & que
 jusqu'à cette heure, nous n'avons point mérité
 que Dieu nous donnât quelqu'un qui ait pû
 traduire les saintes Lettres de leur Langue natu-
 relle en une Langue étrangere avec le mê-
 me esprit, par lequel elles ont été écrites. Il n'a
 donc point eu dessein de défendre le travail des
 Theologiens sçavans dans les Langues, qui sou-
 tiennent que de certains endroits auroient pû
 être mieux traduits ou que le Saint-Esprit nous
 avoit marqué plus de sens par les paroles de
 l'Original, ou d'autres sens meilleurs, & reve-
 nant mieux à la suite du Texte, que ceux qui
 sont exprimez par le Latin de la Vulgate. Mais
 aiant égard à l'honneur qui lui est dû pour son
 antiquité, & à celui qu'elle a reçu de tous les
 Conciles de l'Eglise Latine, qui s'en sont servis
 depuis plusieurs siècles, & afin que les Fidèles
 fussent assurés qu'on n'en peut tirer aucune er-
 reur pernicieuse ; ce qui est très vrai, & qu'on la
 peut lire sûrement, & sans péril : voulant aussi
 empêcher la confusion qui naît de la multitude

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VII. 667
 des Traductions, & arrêter la licence que l'on
 prenoit d'en faire toujours de nouvelles, il nous a
 ordonné avec beaucoup de sagesse, de nous ser-
 vir de celle-là, dans les Leçons publiques, les
 Disputes, les Prédications, & les Commentaires
 que l'on feroit sur l'Ecriture. Et ce qu'a fait le
 Concile en la reconnoissant pour authentique, est
 qu'il a voulu que tout le monde fût assuré qu'elle
 le n'étoit souillée par aucune erreur, d'où on
 pût tirer aucun dogme pernicieux, ou dans la
 Foi, ou dans les mœurs. C'est pourquoi il a ajou-
 té, que nul sous quelque prétexte que ce soit, n'
 eût la hardiesse de la rejeter. Que ce soit là
 l'intention du Concile, & qu'il n'ait rien voulu
 faire davantage, on le peut inferer des termes
 mêmes, dont il se sert, & de ceux dont il a ac-
 coutumé de se servir pour de semblables appro-
 bations. Mais afin que vous n'en doutiez point,
 je puis avec toute sorte de verité vous alleguer
 pour témoin, l'Illustrissime & Reverendissime
 Cardinal de Sainte Croix, si recommandable par
 sa piété & par son erudition, qui a tant de bonté
 pour tous les gens de Lettres, qui a présidé à
 cette Seance, & à celles qui l'ont suivie. Car il
 m'assura la veille du jour que ce Decret fut arrêté,
 & plusieurs fois depuis, que le Concile n'a
 eu en dessein de rien dire davantage, en faveur
 de la Vulgate. Ainsi cette approbation que le
 Concile lui a donnée, ne vous empêchera, ni
 vous, ni quelque autre que ce soit, de recourir
 aux sources dans les difficultez qu'il rencontrera,
 & de faire part au public de ce qu'il y aura trou-
 vé qui pourra aider & enrichir les Theologiens
 Latins, & leur donner moyen de rendre la Vul-

68 DISSERTATION PRELIMINAIRE
vulgate plus correcte , & de s'arrêter à ce qui sera
» plus conforme aux sources, & au sens du S. Esprit.
Le témoignage de ce Theologien est considéra-
ble non seulement par lui-même , mais encore par
celui du Cardinal de sainte Croix , qui aiant de-
puis été créé Pape , fut appelé Marcel II. Jamais
André Vega n'auroit osé assurer dans un Livre pu-
blic un fait de cette nature , s'il n'eût été vérita-
ble.

Melchior Canus Evêque de Canarie , qui assista
au Concile de Trente peu de tems après , sous le
Pontificat de Jules III. Dom Diego Payva d'An-
drada , Theologien Portugais , qui y fut sous le
Pontificat de Pie IV. & Alphonse Salmeron Je-
suite , qui a aussi été l'un des Theologiens de ce
Concile , soutiennent comme Vega, que le Concile
n'a point voulu préférer la Vulgate aux Originaux,
mais seulement aux autres Versions Latines , &
qu'il n'a point défendu de produire diverses Le-
çons du Texte Hebreu ou Grec ; & de s'en servir
non seulement dit Salmeron , pour édifier les bon-
nes mœurs ; mais encore pour prouver & établir
les dogmes de la Foi , & en tirer un puissant argu-
ment comme du Texte même du Saint-Esprit.
Ces Auteurs ont pu apprendre de plusieurs de
ceux qui avoient été auteurs du Décret de ce
Concile , de quelle manière il falloit l'enten-
dre.

Mariana Jesuite mort en 1624. est de même avis
& se sert pour le prouver non seulement du témoi-
gnage de Vega , mais encore de celui de Lainex
General des Jesuites qui avoit assisté au Concile.
Enfin , c'est ainsi que les plus habiles Theologiens
qui ont écrit depuis le Concile sur cette matière ,

comme Genebrard, Ribera, Serarius, Bonfrerius, Sanderus, Adam Contzen, Tannerus, Dominique Bannez, & plusieurs autres ont entendu le Decret de ce Concile.

Bellarmin soutient contre Calvin, que c'est une calomnie de dire que le Concile de Trente a préféré la Vulgate au Texte Hébreu. C'est dans le second Livre de la Parole de Dieu Chapitre 10. Un autre mensonge de Calvin, dit-il, est que les Pères assemblez à Trente, ont ordonné, qu'il ne falloit point écouter ceux qui tirent l'eau pure de la source même, & qui convainquent l'erreur & la fausseté par la vérité toute claire & certaine : je l'appelle un mensonge, parce qu'il n'y a rien de cela dans le Decret du Concile ; Car les Pères n'y font aucune mention des sources, mais seulement de tant de Versions différentes Latines, qui sont entre les mains de tout le monde, & ils en ont choisi une qu'ils ont préférée aux autres. Et selon qu'il étoit convenable à la consistance & à la gravité de l'Eglise, ils ont préférée l'ancienne aux nouvelles ; celle qui est approuvée par un long usage, à celles qui sont encore toutes recentes, & pour ainsi dire toutes crües : & enfin, ils en ont choisi une entre plusieurs qui sembloient se contrarier & se combattre. C'est pourquoi le même Bellarmin parle ainsi de l'autorité du Texte Grec du Nouveau Testament, Ibid. Ch. 7. Quant à ce qui touche l'autorité de l'Edition Grecque du Nouveau Testament, on ne peut point douter que celle qui vient des Apôtres ne s'empporte sur toutes les autres, si ce n'étoit qu'on eût bien assuré qu'elle a été corrompue. Et en cela j'ai le même sentiment que j'ai témoigné

470 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

» avoir des Originaux Hebreux ; sçavoir, que les
» Exemplaires Grecs ne sont point tous generale-
» ment corrompus, & ne sont point toutefois de
» fontaines si pures, qu'il faille nécessairement cor-
» riger tout ce qui ne leur est pas conforme, com-
» me estiment faussement Calvin, Kemnitius &
» autres. Ce Cardinal dit deux choses : L'une que
le Texte Grec n'est pas généralement corrompu ;
ce qui se doit entendre des lieux mêmes où il pa-
roit différent du Latin : car il est bien clair que
lors que le Grec & le Latin, sont tout-à-fait con-
formes, il ne pouvoit pas venir dans la pensée de
ceux qui pour soutenir la Vulgate, ne sont pas
assez équitables envers le Grec & l'Hebreu, de
dire que le Grec fût corrompu en ces lieux-là,
puisque'il faudroit que le Latin le fût aussi. L'autre
est, que le Texte Grec n'est pas tellement pur, qu'il
faille toujours corriger le Latin sur le Grec. Il ne
dit pas qu'il ne le faille jamais, mais seulement
qu'il ne le faut pas toujours. Aussi en reprenant
ce qu'il avoit à prouver, il se restreint toujours à
cela, qu'il y a des endroits où le Latin doit être
préférè au Grec, & il ne dit jamais qu'il y doive
» toujours être préférè. Or que les Exemplaires
» Grecs, dit-il, ne soient pas toujours exempts de
» corruption, mais que quelquefois il s'y soit glissé
» des erreurs par la négligence des Copistes, & que
» ce ne soit pas toujours le plus sûr de corriger le
» Latin sur le Grec, c'est ce que je montrerai par
» des exemples.

Enfin le Cardinal Pallavicin traitant à fonds
de cette matière dans son Histoire du Concile de
Trente, Liv. 6. Chap. 17. soutient premièrement
que le Concile n'a point comparé l'Édition Vul-

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VII. 671
te avec l'Hebreu ou le Grec, mais seulement
vec d'autres Versions. Secondement, qu'il suffit,
fin qu'une Version soit déclarée authentique, qu'
lle ne soit ni falsifiée exprés en aucune partie, ni
lifférente de l'Original même par inadvertance
ans les choses essentielles. Troisiétement, que le
Concile n'a point déclaré que la Version Vulgate
ût parfaite & exempte de toutes sortes de fautes.
Quatriétement, que le Concile a laissé la liberté
ux Interpretes Catholiques d'examiner suivant la
lispotion du Chapitre *Ut veterum*, les Livres
le l'Ancien Testament sur l'Original Hebreu, &
eux du Nouveau sur l'Original Grec, & d'éclair-
ir & rectifier le sens de la Vulgate sur ces Originaux.
Il confirme ces propositions par les témoignages
des Theologiens qui ont assisté au Concile de
Trente, que nous venons de citer, dont l'autorité
ne laisse aucun lieu de douter du dessein & de l'intention
du Concile, qui paroît même assez par les termes
de son Decret.

La raison même fait voir que le Concile n'a pas
pu définir que le Texte Hebreu & Grec n'étoit
point authentique, que la Version Vulgate étoit en-
tiérement conforme aux Textes Originiaux, &
enfin qu'elle étoit tout-à-fait exempte de fautes ;
car si cela étoit, il faudroit dire, que les Eglises
l'Occident & d'Orient n'auroient réglé leur Foi
pendant les cinq ou six premiers siècles de l'Eglise,
sur une Bible non authentique, puisqu'elles ne
se sont point servies de la Vulgate ; mais de la
Version des Septante pour l'Ancien Testament, &
du Texte Grec, ou d'une Version Latine différen-
te de la nôtre pour le Nouveau ; & que les Eglises
l'Orient n'en ont jamais eu, & n'en ont point

472. DISSERTATION PRELIMINAIRE
encore qui soit authentique. Il faudroit dire aussi que toutes les autres Eglises Orientales, qui ne se sont jamais servies de la Vulgate Latine, ont été privées d'écriture authentique. Une preuve convaincante que le Concile en approuvant la Vulgate comme authentique, n'a pas prétendu qu'il fût nécessaire pour cela qu'elle fût conforme aux Originaux, c'est qu'il n'a pas déclaré authentique la Version des Pseaumes de saint Jérôme sur l'Hebreu ; mais l'ancienne Vulgate. Il est sans doute que le Concile a bien sçu que cette Version n'étoit pas conforme à l'Original Hebreu, & que celle de saint Jérôme l'étoit davantage : pourquoi donc n'a-t-il pas approuvé celle-ci, puis qu'il approuvoit la Version de saint Jérôme pour les autres Livres ? C'est qu'il n'a pas jugé de l'authenticité par rapport à l'exactitude de la Version, & par sa conformité avec le Texte Hebreu ; mais par rapport à l'usage de l'Eglise. Or comme l'Eglise se servoit communément de l'ancienne Vulgate sur les Pseaumes, & que celle de saint Jérôme n'étoit pas introduite, le Concile a préféré la première pour se conformer à l'usage présent. Au reste si le Concile en déclarant la Vulgate authentique, l'avoit déclarée exempte de fautes, il faudroit qu'elle eût été considérée dans l'Eglise avant & après le Concile, comme entièrement exempte de fautes. Or il est certain qu'avant le Concile il y avoit plusieurs fautes, que Nicolas de Lyre, Paul de Burgos, Driedo, Jérôme ab Oleario, Isidore Clarius, Sixte de Sienne, & Caëtan ont reconnues & remarquées ; que le Texte de la Vulgate étoit si peu exempt de fautes dans le tems du Concile, que les Papes Sixte V.

& Clement VIII. l'ont fait depuis reformer en plusieurs endroits ; & enfin que même depuis la correction de Clement VIII. les plus attachez au saint Siège, ont avoué qu'il y étoit encore resté des fautes : car Luc de Bruges, qui a travaillé sur cette matière avec beaucoup d'exactitude, aiant envoié au Cardinal Bellarmin depuis la correction de Clement VIII. les remarques qu'il avoit faites sur beaucoup d'endroits, qu'il lui sembloit qu'on auroit pû encore corriger, ce Cardinal lui répondit en ces termes : Je vous remercie du Livre que vous m'avez envoié, mais il faut que vous sachez que nous n'avons pas corrigé la Bible Vulgare en tout ce qui auroit pû l'être selon la dernière exactitude ; & même de dessein formé, nous avons passé par-dessus beaucoup de choses qui sembloient avoir besoin d'être corrigées. Ces fautes ne sont pas seulement des fautes des Copistes ou des Imprimeurs que les Correcteurs n'eussent pas fait difficulté d'ôter, mais plutôt des fautes de l'Interprete, qu'ils n'ont pas jugé à propos de reformer, ce qui est si vrai, que dans la Préface que Clement VIII. a fait imprimer à la tête de son Edition, on y avertit que l'on a changé dans la Vulgare plusieurs choses à dessein, & qu'on y en a laissé d'autres sans les changer, quoi qu'il semblât qu'on le dût faire : *Sicut nonnulla consilio mutata, ita etiam alia que mutanda videbantur, immutata relicta sunt* : Et on y rend trois raisons de cette conduite ; la première, pour éviter d'offenser le Peuple par trop de changemens ; la seconde, parce qu'il se peut faire que nos Ancêtres aient eu des Exemplaires Hebreux & Grecs plus corrects que ceux que nous avons à present, qui

674 DISSERTATION PRELIMINAIRE
ont peut-être perdu de leur pureté à force d'être
copiez : *Qui fortasse tam longo tempore identidem
describendo minus puri atque integri evaserunt.* On
ne dit pas en cet endroit que le Texte Grec &
Hebreu soit corrompu par tout où il est différent
de la Vulgate ; mais seulement qu'il s'y est peut-
être glissé des fautes en quelques endroits à force
d'être copiez ; raison qui a aussi lieu à l'égard de
la Vulgate, dans laquelle il peut être arrivé quel-
ques changemens à force d'en faire des Copies. La
troisième raison qu'on allègue pour laquelle on n'a
pas fait plus de changemens dans la Vulgate, est
que l'on n'a pas eu dessein de faire une nouvelle
Edition, ni de corriger & reformer l'Interprete de
l'ancienne Version Vulgate, mais seulement de
donner cette Version exempte des fautes des Copi-
stes ou des Imprimeurs. Cependant, il y a encore
plusieurs fautes dans le Texte Latin de la Vulgate,
dont Luc de Bruges a remarqué une partie dans un
Ecrit qu'il publia en 1618. après la réforme de cette
Version. Il soutient dans la Préface, que les Cor-
recteurs de Rome ont encore laissé plusieurs fautes,
& il produit le témoignage du Cardinal Bellarmin,
& de Bandinus, Directeur de l'Imprimerie du Va-
tican qui avoit loué son travail, & reconnu qu'il y
avoit encore des fautes dans la Bible corrigée par
l'ordre de Clement VIII.

Le Concile de Trente en approuvant la Ver-
sion Vulgate, & la préférant aux autres, ordonna
qu'on en feroit une impression très-correcte. Cé-
pendant depuis ce Decret du Concile fait en
1546. jusqu'au commencement du Pontificat de
Sixte-V. qui commença en 1585. il ne parut point
de nouvelle Edition de la Bible corrigée & autori-

PUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VII. 675
Pie IV. & Pie V. y firent travailler ; mais il n'y eût rien d'achevé sous leur Pontificat : ce ne fut que sous celui de Sixte V. que l'on acheva cet Ouvrage, & que l'on fit imprimer une nouvelle Edition de la Vulgate corrigée. La methode qu'observeront ceux qui y travaillerent, fut de revoir le Texte sur d'anciens Manuscrits, & d'avoir recours à l'Hebreu & au Grec, quand il y avoit des ambiguités & des varietés dans les Manuscrits, pour fixer la Leçon qu'on devoit laisser dans le Texte. Quand cet Ouvrage fut achevé, Sixte V. le fit imprimer avec tout le soin possible dans l'Imprimerie du Vatican, & il nous assure qu'il avoit lui-même corrigé de sa propre main les fautes de l'Impression : Ensuite de quoi il déclara par une Bulle mise à la tête de cette Edition qui parût à Rome en 1590. suivant l'avis des Cardinaux deputez pour ce sujet, selon sa propre science, & avec toute la plénitude de sa puissance, que cette Edition Vulgate de l'Ancien & du Nouveau Testament qu'il donnoit, étoit sans doute la Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente ; & imprimée très-correctement ; & qui seule devoit être lûe dans toutes les Eglises ; faisant défenses d'imprimer à l'avenir de nouvelle Edition de la Vulgate, qui ne fût conforme à celle-ci, & même d'ajouter aucune variété en marge ; ordonnant que tous les Livres de l'Office de l'Eglise seroient corrigés sur cette Vulgate, le tout à peine d'excommunication majeure réservée au Pape encourue *ipso facto*, & autres portées par la même Bulle, donnée à Sainte Marie Majeure, le premier jour de Mars 1589. Il y eût quelques Exemplaires de cette Edition qui furent distribués ;

476 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 mais elle fut aussi tôt supprimée ; & deux ans après
 Clement VIII. en fit paroître une autre fort diffé-
 rente en plusieurs endroits, qu'il autorisa comme
 la seule authentique, & fit défenses d'en imprimer
 d'autres par sa Bulle du 9. Novembre 1592. Jame-
 sius Protestant Anglois a recueilli avec une exacti-
 tude scrupuleuse, les différences de ces deux Edi-
 tions ; e. les se montent à plus de deux mille : il y
 en a à la verité qui ne consistent que dans des mi-
 nuties ; mais il y en a plusieurs qui sont de quelque
 conséquence. Clement VIII. s'est plus attaché au
 Texte Hebreu, & son Edition est certainement
 bien plus correcte que celle de Sixte, quoi qu'il en
 ait parlé plus modestement dans la Préface qu'il a
 mise à la tête.

Au reste quoique la Version Vulgate ne soit pas
 entièrement exempte de fautes & de défauts, il
 faut néanmoins avouer que le Concile de Trente
 a eu raison de la préférer à toutes les autres Ver-
 sions Latines, comme les Protestans mêmes qui
 ont un peu d'équité, ont été obligez de le reconnoître :
 1. Premièrement, parce qu'elle étoit la plus
 ancienne de toutes celles que l'on avoit du tems de
 ce Concile : Secondement, parce que la plus
 grande partie est de saint Jérôme, qui étoit un
 exact & fidèle Interprete : Troisièmement, parce
 qu'elle étoit en usage depuis long tems dans l'E-
 glise Latine : Quatrièmement, parce qu'elle est
 écrite d'un style simple, noble, naturel, & sans

a Comme les Protestans mêmes qui ont un peu d'équité, ont été obligez de le reconnoître.) Theodore de Beze dans sa Préface sur le Nouveau Testament, Paul Fagius, Loüis de Dieu, Casaubon, Grotius, Vvalart.

affectation : Cinqüièmement , parce qu'à tout prendre , c'est la meilleure & la plus parfaite. C'est dont injustement que d'autres Protestans se sont tant retreiez contre le Decret du Concile de Trente, soit en lui donnant un autre sens qu'il n'a, soit en declamant contre la Vulgate.



§. I V.

Des nouvelles Versions Latines de la Bible.

CE n'est que dans le dernier Siècle que l'on a entrepris de faire des nouvelles Versions Latines de la Bible sur le Texte Hebreu. Nicolas de Lyre, & Paul de Burgos avoient auparavant corrigé plusieurs endroits de la Vulgate, & suivi le sens du Texte Hebreu ; mais ils n'avoient point fait de Version entière de la Bible.

Sanctes Pagninus Religieux Dominiquain fut le premier qui entreprit d'en faire une nouvelle sur le Texte Hebreu d'aujourd'hui. Son dessein fut approuvé par le Pape Leon X. qui promit de fournir aux frais de l'Impression. Il travailla pendant près de trente ans à cet Ouvrage, qui parut pour la première fois à Lyon en 1527. ayant à la tête deux Lettres des Papes Adrien VI. & Clement VII. qui en permettent l'Impression. Quoiqu'il proteste qu'il ne s'est écarté que le moins qu'il a pû de la Traduction Vulgate, & seulement dans les endroits où elle faisoit un sens différent du Texte Hebreu, sa Version est néanmoins

678 DISSERTATION PRELIMINAIRE
toute différente de la Vulgate , & il s'est attaché
scrupuleusement à rendre les termes du Texte se-
lon la rigueur de la Grammaire ; ce qui fait que sa
Version est obscure & barbare en bien des endroits :
en quoi il n'a pas suivi une des principales règles
de la Traduction , qui est de ne pas tant s'attacher
à rendre les mots que le sens de son Original : il
s'est même trompé en quelques endroits , & a trop
affecté de suivre les Explications des Rabins. Il
auroit aussi pû se passer de changer les noms an-
ciens & communs des hommes & des Villes, pour
en substituer d'autres selon qu'on les prononce
suivant la nouvelle ponctuation. Cependant, il
faut avouer que le travail de Pagninus est très-uti-
le, que sa Version est exacte & fidèle, & très-
propre pour faire entendre la Lettre du Texte He-
breu.

Arias Montanus travaillant à l'Edition de la
Bible Polyglotte de Philippe II. se contenta de
revoir la Version de Pagninus, & de la reformer
dans les endroits, où il ne la croÿoit pas assez litte-
rale. Il s'est particulièrement appliqué à rendre
par tout les mêmes mots Hebreux par les mêmes
mots Latins, & s'est attaché avec une exactitude
scrupuleuse à traduire son Texte selon la rigueur de
la Grammaire, sans considérer si sa Version étoit
tolerable en Latin, & si elle faisoit un sens intelli-
gible. De sorte qu'elle peut plutôt passer pour une
Glose Grammaticale, que pour une véritable Ver-
sion ; & qu'elle est plus propre pour apprendre
l'Hebreu aux commençans, que pour être lûë sépa-
rément.

La Version de Thomas Milvenda Dominiquain
Espagnol, est encore plus Grammaticale & plus
bar-

Sur LA BIBLE, LIV. I. CH. VII. 679
barbare que celle d'Arias Montanus. Ainsi elle est encore moins d'usage.

Quoique le Cardinal Caëtan ne sçût point d'Hebreu, il n'a pas laissé de traduire une partie de la Bible mot pour mot sur l'Hebreu, avec le secours de deux personnes sçavantes dans cette Langue, l'un Juif, & l'autre Chrétien, auxquels il avoit recommandé de traduire les mots Hebreux selon la Lettre. Il s'étoit persuadé que par ce moïen il auroit une Version entièrement conforme à son Original; mais il a rectifié en redigeant sa Version par écrit, la barbarie & l'obscurité qui s'y seroient rencontrées, s'il n'avoit fait que rendre le Texte Grammaticalement.

Le dessein d'Isidore Clarius Moine du Mont-Cassin, & ensuite Evêque de Foligny, semble avoir été plus raisonnable & plus facile dans l'exécution. Il n'entreprit pas de faire une nouvelle Version Latine entière de la Bible; mais seulement de reformer la Version Vulgate sur le Texte Hebreu: il l'a fait en plusieurs endroits; mais il avoüe lui-même qu'il en a laissé quelques-uns où le sens de la Vulgate est peu différent de l'Original, pour s'accommoder à la coutume, & pour ne pas offenser les oreilles des Catholiques en changeant entièrement la Version Vulgate. Il remarque toutefois qu'il a reformé plus de huit mille passages dans la Bible.

Voilà à peu près toutes les Versions de tous les Livres de l'Ancien Testament, faites par des Auteurs Catholiques sur le Texte Hebreu, sans parler de celles de quelques Livres particuliers; comme de celle des Pseaumes, faite par le sçavant Simeon de Muis, qui a conservé autant qu'il a pû les

380 DISSERTATION PRELIMINAIRE
termes & le sens de la Vulgate, quand il l'a pû
accorder avec le sens du Texte Hebreu, sans s'at-
tacher aux minuties de la Grammaire. Sa Version
est intelligible & Latine sans affectation d'élégance
& sans barbarie.

Les Protestans se sont aussi signalez par les Ver-
sions nouvelles de la Bible qu'ils ont faites sur le
Texte Hebreu.

Sebastien Munster fut le premier d'entr'eux, qui
travailla avec soin à faire une nouvelle Version
Latine de la Bible sur le Texte Hebreu. Il ne s'y
est pas si scrupuleusement attaché, que Pagninus
& Arias Montanus, à la signification Grammati-
cale des mots ; mais il s'est appliqué à en rendre le
sens en des termes plus Latins. Ainsi la Version est
moins barbare, & plus intelligible que les autres,
quoiqu'il ne se soit point écarté du sens du Texte
Hebreu, & qu'il en ait même retenu les Idiotis-
mes. Il a consulté sur tout les Commentaires des
plus habiles Rabins, & a ordinairement suivi leurs
explications ; mais avec discernement en faisant
choix de celles qui lui paroissent le plus approcher
de la vérité. Mr. Huet lui donne la qualité d'In-
terprete sçavant dans la Langue Hebraïque, dont
le style est exact & conforme à son Original. En
effet, sa Traduction de la Bible, est la plus litterale,
& la plus fidèle de celles qui ont été faites par les
Protestans.

Celle de Leon Juda Zuinglien imprimée à Zu-
rich en 1543. & depuis par Robert Estienne en
1545. à côté de la Vulgate avec les Notes de Va-
table, est plus élégante que celle de Munster ; mais
l'Auteur s'écarte plus de la Lettre, & substitue en
quelques endroits à des mots peu Latins, d'autres

termes à la vérité plus Latins, mais qui expriment moins bien le sens & la force du Texte Hebreu. Il se donne aussi quelquefois trop de liberté de déterminer le sens du Texte Hebreu, suivant son explication particulière.

Mais il s'en faut bien qu'il se soit autant donné de licence que Sebastien Châillon, connu sous le nom de Castalion, qui s'étant mis en tête de faire une Traduction bien Latine de la Bible, a donné un tour entièrement prophane aux Livres Sacrez. On ne reconnoît plus dans sa Version cette noble simplicité, cette grandeur naturelle, cette force infinie que l'on voit dans les Originaux & dans les autres Versions. Son style est affecté, effeminé, chargé de faux ornemens, en un mot entièrement prophane, & indigne du sujet qu'il traite. Il est aussi trop hardi, peu exact, peu fidèle, & après tout il ne parle pas toujours bien Latin.

La Version de Tremellius & de Junius, est plus simple & plus naturelle. Les principaux Hebraïsmes y sont conservez, & elle répond assez exactement au Texte Hebreu, sans être néanmoins obscure & pleine de Barbarismes; mais elle n'est pas non plus exempte de défauts. Les Auteurs ont affecté d'y mettre presque par tout des pronoms relatifs, qui ne sont point dans l'Hebreu, & ne sont nullement nécessaires, ils ne se sont pas toujours attachez fidèlement à ne mettre que ce qui est dans le Texte, & ils ont ajouté des mots pour le déterminer au sens qu'ils lui donnent. Enfin, ils se sont éloignez sans nécessité des expressions de la Vulgate, pour en mettre d'autres qui sont souvent moins bonnes & moins nobles.

André & Luc Osiander ont été plus reservez dan

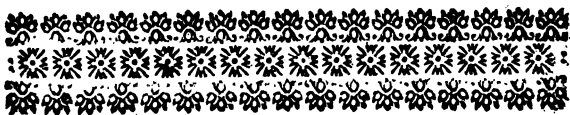
682 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

les Editions de la Bible qu'ils ont données , où ils se sont contentez d'ajouter à l'ancienne Vulgate les corrections qu'ils prétendoient qu'on y devoit faire suivant le Texte Hebreu, sans rien retrancher néanmoins de l'ancienne Version ; mais en inserant dans le Texte , les changemens imprimez en d'autres caracteres , ce qui peut faire quelque confusion : il eût été plus à propos de mettre en marge les differences du Texte Hebreu.

C'est cette methode qui paroît être la plus raisonnable , & que les plus habiles Commentateurs Catholiques ont suivie. Ils n'ont point touché à l'ancienne Version Vulgate reçûë & autorisée dans l'Eglise pour l'usage public : mais comme ils ont été persuadez qu'elle n'étoit pas toujours exacte , & qu'on n'étoit pas obligé de la suivre par tout , ils n'ont point fait de difficulté de remarquer dans leurs Commentaires ou en marge les differences du Texte Hebreu , en faisant une Traduction litterale des endroits où le sens est different. C'est le plan sur lequel on pourroit se proposer de donner une nouvelle Edition de la Bible Latine, en faisant imprimer le Texte de la Vulgate très-correct , & en mettant en marge les differences du Texte Hebreu. Il n'y a que les Pseaumes où il seroit difficile de suivre cette methode , à cause qu'il y a tant de differences entre l'ancienne Vulgate & le Texte Hebreu dans ce Livre, qu'il seroit impossible de les mettre en marge sans beaucoup de confusion. C'est ce qui a obligé Monseigneur l'Evêque de Meaux de faire imprimer à côté de la Vulgate des Pseaumes, la Version des Pseaumes de saint Jérôme suivant le Texte Hebreu ; & Mr. de Muis, dont j'ai suivi l'exemple, de reformer le Texte de l'ancienne Version , & de mettre

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VII. ¶
cette Version reformée à côté de la Vulgate ordinaire. En cela, on ne contrevient point à la défense faite par Clement VIII. d'imprimer la Vulgate d'une autre manière qu'elle l'est dans l'Exemplaire du Vatican : car cette défense ne regarde que les Imprimeurs & Libraires qui impriment ou débitent le Texte de la Vulgate : & pourvû que l'on ne change rien au Texte de la Vulgate en la faisant imprimer, il n'est pas défendu de mettre en marge ou dans des Notes les varietez du Texte Hebreu & du Grec : autrement il faudroit dire que les plus habiles Interpretes de nôtre Siècle auroient contrevenu à la défense de Clement VIII. & encouru l'excommunication portée par sa Bulle.





CHAPITRE VIII.

Des Versions Orientales de la Bible.



§. I.

Des Paraphrases Chaldaïques.

LA Langue Chaldaïque est celle qui étoit en usage dans l'Assyrie, & que les Juifs revenus de Babylone prirent pour leur Langue vulgaire, en sorte que dans la suite elle devint leur Langue naturelle. C'est ce qui donna lieu aux Paraphrases Chaldaïques du Texte Original de la Bible, qu'on appelle **TARGUM**; car la nécessité de faire entendre aux Juifs le Texte de l'Ecriture Sainte qu'on leur lisoit en Hebreu dans leurs Synagogues, obligeoit les Docteurs de la Loi, de le leur expliquer dans une Langue intelligible à tout le monde. C'est delà que prennent leur origine les Paraphrases Chaldaïques. Mais on n'est pas certain du tems qu'on a commencé de mettre par écrit ces sortes de Paraphrases : il y a de l'apparence qu'elles n'ont commencé à être en usage, que quand la Langue Hebraïque a cessé d'être entenduë par le commun des Juifs ; ce qui n'est pas arrivé aussi-tôt après la

... SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VIII. 685
Captivité, comme nous l'avons fait voir; mais longtemps après.

La première des Paraphrases Chaldaïques qui nous soient restées, est celle d'Onkelos que quelques-uns font contemporain de NÔTRE SEIGNEUR & que d'autres confondent avec Rabbi Akiba, ou avec l'Interprete Aquila. Mais rien n'est certain sur ce sujet. Il n'y a pas d'apparence qu'il soit le même qu' Akiba, ou qu' Aquila, & on ne peut pas assurer que la Paraphrase qui porte son nom soit du tems de NÔTRE SEIGNEUR.

La seconde Paraphrase est celle de Jonathan Ben-Uziel, Disciple d'Illel, que l'on fait aussi contemporain de NÔTRE SEIGNEUR, ou de ses Disciples. Mais comme le Targum d'Onkelos, n'est que sur la Loi ou le Pentateuque, le véritable Targum de Jonathan n'est que sur les Livres que les Juifs appellent Prophetiques : car celui qui est sur le Pentateuque sous le nom de Jonathan, est supposé, & plus recent, comme la difference de style, les mots nouveaux & barbares qui se trouvent dans le Targum sur le Pentateuque & les fables qui y sont inserées, le prouvent ; sans parler de ce qu'il fait mention de la Misne, de la Ville de Constantinople, de la Mer de Tiberiade, & de quelques autres choses qui ne conviennent point au tems où l'on suppose que Jonathan a vécu.

Ces deux Paraphrases Chaldaïques sont les deux seules qui soient anciennes, & quoi qu'on ne puisse pas certainement assurer qu'elles soient du tems de NÔTRE SEIGNEUR, il y a néanmoins bien de l'apparence qu'elles sont plus anciennes que la Gemare, comme la pureté du style Chaldaïque, dans lequel elles sont écrites, le fait

286 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
voir. La Paraphrase d'Onkelos est assez exacte, & même presque mot pour mot sur le Texte Hébreu. Celle de Jonathan est plus étendue & chargée d'additions.

Le Targum sur les Livres Agiographes attribué par quelques-uns à Joseph l'Aveugle, que d'autres croient être de différens Auteurs, est certainement plus récent que ceux que l'on attribue à Onkelos & à Jonathan; aussi bien que le Targum de Jérusalem, qui est écrit d'un style barbare, & mêlé de quantité de mots empruntez des autres Langues, comme du Grec, du Latin, & du Persan. On trouve dans ce dernier, diverses Sentences qui sont dans le Nouveau Testament; mais peut-être que l'Auteur les a prises delà, ou plutôt que c'étoient des Proverbes en usage parmi les Juifs.

Il y a encore quelques autres Paraphrases Chaldaïques, manuscrites, mais qui sont toutes assez nouvelles, écrites d'un style barbare & pleines de fables: sans nous y arrêter, nous remarquerons seulement qu'il est assez surprenant que ni Origènes, ni saint Jérôme, ni saint Epiphane n'aient parlé d'aucune des Paraphrases Chaldaïques; ce qui pourroit même faire douter de l'antiquité de celles d'Onkelos & de Jonathan. Quoi qu'il en soit, les Juifs disent des merveilles de ces deux Paraphrases, & rapportent quantité de miracles pour leur donner de l'autorité, & pour faire croire que ceux qui les ont faites, étoient doüiez de l'Esprit Prophetique; mais ce sont de leurs fictions ordinaires, sur lesquelles il n'y a aucun fondement à faire. Il ne faut pas néanmoins tomber dans une extrémité opposée, en soutenant que ces Paraphrases sont absolument inutiles, & que les Chrétiens ne doi-

vent point s'en servir. Ce sont d'anciennes Versions ou Explications qui ont divers usages ; car premièrement , elles rendent témoignage de la sincérité du Texte Hebreu , auquel elles sont conformes , & servent à fixer le sens des mots qui pourroient avoir diverses significations. Secondement , il y a plusieurs endroits , où elles éclaircissent ce qui regarde le Verbe de Dieu , & le Messie , particulièrement dans la célèbre Prophetie de Jacob , où le mot de *Silo* , est interpreté par celui de Messie dans les Targums d'Onkelos , de Jonathan , & de Jerusalem. Troisièmement , elles éclaircissent des endroits difficiles du Texte , & en expliquent le sens. Quatrièmement , elles apprennent d'anciennes coutumes & cérémonies usitées parmi les Juifs. Ainsi l'on en peut faire un bon usage ; mais il ne faut pas toujours s'arrêter au sens de ces Paraphrases qui s'éloignent quelquefois de la lettre , pour avoir lieu d'insérer quelque moralité , ou quelque Histoire dans le Texte , qui sont souvent de leur invention , & n'ont aucun fondement dans la source ,





§. II.

Des Versions Syriaques de la Bible.

LA Langue la plus commune parmi les Chrétiens Orientaux après la Grecque, est celle qu'on appelle Syriaque. Ce nom lui est donné, parce qu'elle étoit particulièrement en usage dans la Syrie. C'est proprement une Dialecte de l'ancienne Langue Aramique ou Chaldéenne, qui se peut diviser en trois différentes Dialectes; celle de Babylone, qui est la Langue Chaldaïque dans sa pureté, celle de Jerusalem, qui est celle qui fut en usage parmi les Juifs depuis leur retour de la Captivité de Babylone; & celle d'Antioche qui a été en usage parmi les Chrétiens de la Comagene & des autres Provinces, qui étoient à l'extrémité de la Syrie, où cette Langue étoit la Langue du Païs.

Il n'y a pas de doute que dès les premiers Siècles de l'Eglise, les Chrétiens de ces Païs n'aient fait traduire la Bible en leur Langue; car ne sachant point de Grec, & célébrant leur Office en Syriaque, il étoit nécessaire qu'ils eussent des Versions de la Bible, qu'ils pussent lire dans leurs Eglises, & inserer dans leurs Offices. Mais il y a de l'apparence que leurs premières Versions furent faites sur la Version des Septante. Nous avons déjà remarqué que Masius avoit un ancien Exemplaire d'une Version Syriaque de l'Ancien Testament faite sur les Hexaples; mais outre cette Version, les

Maronites en ont une entière de l'Ancien Testament, faite sur le Texte Hebreu, dont ils vantent l'antiquité, jusques là, que quelques-uns d'entr'eux disent qu'elle a été faite en partie du tems du Roi Salomon à la prière de Hiram Roi de Tyr, & que les Livres composez depuis Salomon, ont été traduits du tems d'Abgare Roi d'Edesse. C'est une Version à laquelle Gabriël Sionite a ajouté foi trop légèrement. Il n'est pas même certain que la Version Syriaque citée par saint Basile, & par saint Ambroise sur l'Ouvrage de la Création, par saint Chrysostome & par Theodoret sur les Pleaumes, par Procope, & dans des Scholies des Grecs, soit la même que celle que nous avons. Quoi qu'il en soit, on ne sçait point qui en est l'Auteur, ni quand elle a été faite : elle est presentement en usage dans les Eglises des Maronites, des Nestoriens, & des Jacobites d'Orient. Le premier qui l'a publiée, est Gabriël Sionite, qui a pris soin de l'impression qui en a été faite dans les Polyglottes de Paris. Walton l'a donnée depuis dans ses Polyglottes d'Angleterre plus correcte, revûë sur plusieurs Manuscrits, & augmentée de la Version des Livres de Judith, de Tobie, de Baruch, de la Lettre de Jeremie, de l'Histoire de Suzanne, de celle de Bel & du Dragon, du Cantique des Enfans dans la fournaise, & des 2. & 3. Livres des Maccabées.

Quoique cette Version soit faite sur le Texte Hebreu, elle n'y est pas toujours entièrement conforme, & elle s'accorde en quelques endroits avec le Pentateuque Samaritain, & avec la Version des Septante. Neanmoins l'Auteur s'est plus attaché à la Lettre du Texte Hebreu, que les Septante n'avoient fait; & comme il y a bien du rapport en-

690 DISSERTATION PRELIMINAIRE
sur la Langue Hebraïque & la Syriaque, il y a des
endroits où il a rendu plus heureusement le sens
du Texte, que les autres Interpretes n'ont pû faire
dans leurs Versions : elle n'est pas toutefois exem-
pte de fautes, il y en a quelques-unes de l'Interpre-
te, & plusieurs qui viennent de la négligence, ou
de l'ignorance des Copistes, qui ont confondu plu-
sieurs lettres qui sont semblables dans le Syriaque,
& ont ainsi mis en plusieurs endroits un nom pour
un autre. Dans le Livre des Pseaumes, l'Interpre-
te Syriaque s'est donné la liberté de retrancher les
anciens Titres, ou inscriptions des Pseaumes, &
d'en mettre d'autres, qui sont comme des Sommai-
res de ce que contient le Pseaume. Ces argumens
nous font connoître que l'Auteur de cette Version
n'est pas un Juif ; mais un Chrétien, puisqu'il rap-
porte plusieurs Pseaumes à J. E S U S - C H R I S T &
à son Eglise.





S. III.

Des Versions de la Bible en Arabe.

La Langue des Arabes qui avoit été renommée jusqu'au sixième Siècle de l'Eglise l'Arabic, devint ensuite par les victoires des Perses, en usage dans une grande partie d'Orient & d'Occident, & elle l'est encore parmi la plupart des Peuples Orientaux. Cette Langue est ancienne, très-abondante, & très-utile pour entendre le Texte Hébreu, parce qu'il y a plusieurs racines communes à ces deux Langues, & souvent il faut avoir recours à l'Arabe pour rendre des mots Hébreux, dont la signification n'est pas bien certaine. Il y a même plusieurs obligations ou cérémonies, dont il est fait mention dans la Bible, que les Livres des Arabes servent à éclaircir.

Les Versions Arabes de l'Écriture sont de deux sortes; les unes ont été faites par des Juifs, & les autres par des Chrétiens. Il y en a une de tout l'Ancien Testament attribuée à Saadiah Gaon Juif de Babylone, que l'on croit avoir été faite vers l'an 1000. de JÉSUS-CHRIST. On n'a encore pu découvrir ce Ouvrage, que le Pentateuque, que des Juifs firent imprimer à Constantinople vers la fin du dixième siècle passé. Cette Version est faite sur le Texte Hébreu; mais elle est souvent plutôt une Paraphrase qu'une Traduction littérale, & l'Auteur

792 DISSERTATION PRELIMINAIRE
suit quelquefois Onkelos, quelquefois les Septante.

Outre cette Version du Pentateuque, les Juifs en ont encore une autre en Arabe qui avoit été publiée en Mauritanie en caracteres Hebreux, & qu'Erpenius a fait imprimer en caracteres Arabes à Leyde en 1622. L'Auteur de cette Version a suivi exactement le Texte Hebreu mot à mot, & avec une exactitude scrupuleuse, si ce n'est qu'en quelques endroits, il a changé des Phrases, où l'écriture attribué à Dieu, des choses qui à la lettre ne conviennent qu'aux créatures, pour substituer des termes qu'il a crû plus dignes de Dieu; comme quand dans l'Exode Chapitre 29. Vers. 45. & 46. au lieu de traduire : *J'ai habité au milieu des enfans d'Israël*, il a mis : *Je ferai habiter ma gloire au milieu des Enfans d'Israël* : Et dans le Chapitre 3. Vers. 3. au lieu de ces paroles : *Je serai celui qui sera*, il traduit : *L'Eternel ne passera jamais.*

Pocock fait mention d'une Version Arabe des Livres des Rois faite par un Juif; mais différente de celle de Saadias, & qu'il lui préfère pour l'exactitude.

Entre les Versions Arabes faites par des Chrétiens, il y en a une imprimée dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, dont on ne sçait ni l'Auteur ni le tems; tout ce qu'on en peut sçavoir par conjecture, c'est qu'elle est postérieure à l'Alcoran, dont elle a tiré des mots, & même à la Version de Saadias, qu'elle suit en plusieurs endroits. Gabriël Sionite nous assure que le Manuscrit sur lequel il l'a copiée, étoit ancien de trois cens ans. Cette Version est en partie faite sur le

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. VIII. 693
Texte Hebreu ; en partie sur les Septante. Le Pentateuque est sur le Texte Hebreu , ou plutôt sur la Version de Saadias. Le Livre de Josué est sur l'Hebreu , celui de Job sur le Syriaque ; les autres sur la Version des Septante. Les Livres d'Esther , de Judith , de Tobie & des Maccabées ne sont point dans cette Version. Augustin Evêque de Nebio nous assure qu'il y a parmi les Chrétiens d'Orient deux Versions Arabes de l'Ancien Testament ; l'une de Syrie , & l'autre d'Egypte, & qu'il a suivi dans son Edition des Pseaumes l'Edition Syriaque. Cornelius à Lapede est témoin qu'il y a dans la Bibliotheque Vaticane , & dans celle de Florence, des Exemplaires manuscrits de ces deux Versions, & dit en avoir vû des Versions Latines faites par Rissius Maronite Archevêque de Damas , dont il se sert dans ses Commentaires sur l'Ecriture. L'Edition que nous avons dans les Polyglottes , est celle d'Egypte , comme il paroît parce qu'elle est différente de celle d'Augustin de Nebio , & conforme aux passages que cet Auteur cite de la Version d'Egypte. Aussi Gabriel Sionite qui l'a le premier donnée dans les Polyglottes de Paris , avoit reçu son Manuscrit d'Egypte.

Il y a encore plusieurs autres Versions Arabes manuscrites ou imprimées de quelques Livres de l'Ancien Testament ; comme une Version du Pentateuque attribuée à Ibn Sina faite sur le Syriaque ; une autre qui porte le même nom faite sur les Septante : deux autres Versions du Pentateuque manuscrites dans la Bibliotheque d'Oxford , où il est fait mention des Asterisques & des Obeles d'Origenes ; plusieurs Versions des Pseaumes , dont il y en a deux imprimées , l'une donnée par Au-

594 DISSERTATION PRELIMINAIRE
gustin Evêque de Nebio, imprimée à Genes en
1516. & l'autre par Gabriël Sionite à Rome en 1619
Walton fait encore mention d'une troisième, dont
il avoit vû plusieurs Exemplaires manuscrits, &
d'une Version des Prophetes, dont il y a un Manu-
crit dans la Bibliotheque d'Oxford.

Toutes ces Versions Arabes sont faites sur le
Grec des Septante, ou sur des Versions Syriaques ;
& elles ne sont pas fort anciennes, ni de grande
autorité : elles sont même pleines de fautes. On
peut néanmoins quelquefois s'en servir utilement
pour éclaircir quelques passages difficiles.



§. IV.

Des autres Versions Orientales de la Bible.

L'EVANGILE aiant été prêché à routes les
Nations, & le fondement de la Religion
Chrétienne étant l'Ecriture Sainte que les Chré-
tiens ont toûjours été obligez de lire & en public
& en particulier ; il ne faut pas douter que dès le
commencement de l'établissement du Christianis-
me dans les différentes Nations, l'Ecriture n'ait été
traduite en la Langue du Païs. Saint Augustin
dans le second Livre de la Do&trine Chrétienne,
remarque que l'Ecriture Sainte a été répandue
dans tout le monde par les Traductions qui s'en
sont faites en différentes Langues : Et sur le Psea-
me 105. il dit que c'est un grand bienfait de Dieu
qu'il ait permis que son Ecriture fût mise en plu-
sieurs

plusieurs Langues. Saint Jérôme dans sa Préface sur les Evangiles adressée à Damascé, est encore témoin que de son tems l'Ecriture Sainte étoit traduite en plusieurs Langues. Saint Chrysostome dans sa première Homélie sur l'Evangile de saint Jean, dit que les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Persans, les Ethiopiens & plusieurs autres Peuples avoient fait traduire l'Evangile en leurs Langues. Enfin Theodoret dans le cinquième Livre des Moïens de guérir les Passions des Grecs, est témoin que toute la terre est remplie de la doctrine des Apôtres, & des Prophetes, & que les Livres Hebreux n'ont pas seulement été traduits en une Langue; mais en celles des Romains, des Egyptiens, des Perses, des Indiens, des Arméniens, des Scythes, des Sarmates, en un mot en toutes les Langues qui sont en usage parmi toutes les Nations. Socrate & Sozomene nous apprennent qu'Ulphilas Evêque des Goths, qui vivoit vers le milieu du quatrième siècle, avoit traduit l'Ecriture Sainte en leur Langue. Le Pape Jean VIII. approuve dans ses Lettres la Version qui avoit été faite de l'Ecriture Sainte en Langue Slavone. Enfin, c'est une chose dont on ne peut douter, que par tout où il y a eu des Chrétiens qui parloient un langage différent du Grec & du Latin, il y a eu des Versions de la Bible en leur Langue: car quoique le Grec fût la Langue commune dans l'Empire d'Orient, & le Latin dans celui d'Occident, il y avoit toutefois des Peuples; non seulement hors de l'Empire, mais même dans l'Empire, qui avoient retenu leur ancien langage, comme les Syriens dans quelques Provinces du Patriarchat d'Antioche, les Egyptiens ou Coptes

576 DISCOURS PRÉLIMINAIRE
dans l'Egypte, la Langue Punique en Afrique,
&c. Dans ces Païs, quoique les gens plus polis
entendissent & parlassent le Grec, ou le Latin, les
Païsans & le petit Peuple parloient l'ancien lan-
gage du Païs, & entendoient à-peine le Grec & le
Latin : c'est pourquoi on étoit obligé de leur lire
l'Ecriture Sainte, de les prêcher, & de faire l'Of-
fice en leur Langue. Nous avons déjà remarqué
que les Syriens, c'est-à-dire, les Habitans de l'A-
sirie, de l'Osroëne, & de la Mesopotamie avoient
des Versions Syriques de l'Ecriture Sainte. Saint
Jacques de Nisibe en Mesopotamie, & S. Ephrem
d'Edesse dans l'Osroëne l'avoient expliquée en
Syriaque, & fait plusieurs Livres en cette Langue
pour l'instruction des Fidèles. Les Actes du Conci-
le de Beryte en la cause d'Ibas Evêque d'Edesse,
nous font connoître que les Evêques d'Osroëne
n'entendoient que le Syriaque ; car Uranius Evê-
que d'Himere en Osroëne, étant un des Commis-
saires pour l'instruction de cette Cause, on fut
obligé de se servir d'un Interprete pour traduire
en Syriaque, ce que l'on disoit en Grec : & les
deux autres Evêques ; sçavoir, Phorius de Tyr,
& Eustathe Evêque de Beryte furent aussi obligez
de se servir d'Interprete pour entendre ce que disoit
Uranius. On voit aussi dans le Concile de Con-
stantinople sous Mennas tenu du tems de Justi-
nien, que quelques Evêques de delà l'Euphrate
avoient signé en Syriaque. Cela fait connoître que
non seulement la Langue Syriaque étoit commu-
ne dans la Mesopotamie & dans l'Osroëne ; mais
même que la Langue Grecque n'y étoit pas en-
tendue des Evêques, en sorte qu'il leur eût été
impossible d'instruire leurs Peuples ; & de cela

DE LA BIBLIE, LIV. I. CH. VIII. 597
 brer l'Office, s'ils n'eussent eu des Versions de
 l'Ecriture Sainte en leur Langue, & s'ils n'eussent
 fait l'Office en la même Langue. L'Histoire Reli-
 gieuse de Theodoret nous confirme cette verité :
 il y remarque Liv. 1. Chap. 4. que dans un Mo-
 nasterie des Disciples de saint Eusebe qui étoit en-
 tre Antioche & Berée, une partie des Moines
 chantoit l'Office en Grec, & l'autre en Langue
 du País. Dans le Chap. 5. il dit que saint Public
 né en la Ville de Zeugma sur le bord de l'Euphra-
 te, mais en deça, aiant établi un Monasterie à
 trente stades de cette Ville, fut obligé d'y faire
 chanter l'Office en Grec, par ceux qui enten-
 doient cette Langue, & en Syriaque par ceux
 qui n'entendoient pas le Grec : ce qui fut continué
 depuis dans ce Monasterie. Saint Jérôme dit dans
 la Vie de sainte Paule, qu'aux funerailles de cette
 sainte Veuve, on recitoit par ordre, des Pseaumes
 en Hebreu, en Grec, en Latin, & en Syria-
 que, non seulement durant trois jours, & jusqu'à
 ce que son corps eût été enterré proche de la
 Crèche de nôtre Seigneur ; mais aussi durant toute
 la semaine : ce qui marque un Office réglé, qui
 se faisoit en Syriaque, en Grec & en Latin. Il
 est rapporté dans la Vie de saint Sabas qui a vécu
 sur la fin du cinquième siècle, faite par un de ses
 Disciples, que quelques Armeñiens étant venus
 trouver ce Saint, il leur donna un Oratoire par-
 ticularier, afin qu'ils y chantaissent en leur Langue
 les loüanges de Dieu le Samedi & le Dimanche ;
 & que leur nombre s'étant depuis augmenté, il fit
 bâtir une nouvelle Eglise pour les autres Solitai-
 res, & transféra les Armeñiens dans l'ancienne,
 où ils lisoient l'Evangile, & faisoient toute la Li-

698 DISSERTATION PRELIMINAIRE
turgie en leur Langue; qu'ensuite ils venoient communier dans l'Eglise des Grecs : & que saint Sabas se contentoit de leur faire chanter en Grec le Trisagion , pour être plus assuré, qu'ils n'y ajoûtoient point, *qui avez souffert pour nous*, comme Pierre le Foulon qui avoit usurpé le Siège d'Antioche , avoit voulu que l'on fît en faveur de l'Herefie d'Eutychez. Ces Armeniens qui vinrent trouver saint Sabas dans la Palestine , ne faisoient le Service Divin en leur Langue , que parce qu'on le faisoit ainsi en leur País : & pour lire l'Ecriture Sainte en Armenien , il falloit qu'il y eût une Version de l'Ecriture en cette Langue. Saint Theodose Contemporain de saint Sabas , & Abbé d'un Monastere vers Jerusalem , avoit aussi , selon qu'il est rapporté par l'Auteur de sa Vie , un Monastere de Grecs , un autre d'Armeniens , un troisiéme de Besses , où ils faisoient chacun leur Office en leur Langue dans les sept Heures Canoniales : mais quand ils devoient participer aux Sacremens , chacun entendoit les Ecritures divines en son Eglise & en sa Langue , & ensuite ils s'assembloient tous dans la grande Eglise des Grecs , où ils recevoient l'Eucharistie. Les Besses étoient des Peuples de Thrace , qui selon ce témoignage avoient l'Ecriture & célébroient l'Office divin en leur Langue , qui peut être étoit la Sclavone.

En Egypte la Langue Grecque n'étoit pas entendue ni parlée , du moins par le Peuple , dans la Thebaïde & dans les lieux éloignez d'Alexandrie. S. Antoine n'entendoit point le Grec , puisque des Philosophes Grecs étant venus conferer avec lui , il ne pût les entendre ni leur parler que par Interpreter , comme saint Athanase le remarque dans

sa Vie. Saint Paphnuce étant aussi venu le trouver, fut obligé de se servir d'un Interprete, parce que saint Antoine ne sçavoit pas la Langue Grecque, comme il est rapporté dans l'Histoire de saint Paphnuce écrite par Pallade. Cependant saint Antoine tout ignorant qu'il étoit de la Langue Grecque, sçavoit l'Ecriture Sainte par cœur; ses Disciples passoient leur vie à chanter des Pseaumes, à étudier l'Ecriture Sainte, à jeûner & à prier. L'Ecriture étoit donc traduite en une Langue qu'ils entendoient, & l'on chantoit l'Office en cette Langue. Ceci se confirme par ce qu'on lit dans saint Athanase, de la Conversion de saint Antoine, qui étant entré dans l'Eglise en même tems qu'on lisoit l'Evangile où nôtre Seigneur conseille à ce jeune Riche de vendre tout ce qu'il a, & de le donner aux pauvres pour le suivre: touché de ces paroles, il avoit pris résolution de tout quitter. Il n'entendoit point le Grec; ce n'étoit donc pas en Grec, mais en Egyptien que l'on recitoit l'Evangile dans l'Eglise où il entra. Nous apprenons la même chose de Pallade & de Ruffin. Pallade dit que saint Jean d'Egypte fut obligé de lui parler par un Interprete; & Ruffin, que saint Apollon lui donna trois Moines pour le conduire, lui & ses Compagnons dans les Monasteres d'Egypte, qui sçavoient les Langues Grecque & Egyptienne; ce ne pouvoit être que pour leur servir d'Interprete. Enfin, il est indubitable qu'il y avoit plusieurs de ces Solitaires de la Thebaïde qui ne parloient & n'entendoient point le Grec: & cependant leur principale occupation étoit de lire l'Ecriture Sainte, de la méditer, & d'en apprendre même

700 DISSERTATION PRELIMINAIRE
une partie par cœur. Il y avoit donc certainement des Versions de la Bible en Egyptien dès les premiers siècles de l'Eglise. C'est cette Langue qu'on appelle à present la Langue Copte, que quelques-uns croient venir du nom d'une Ville de la Thebaïde appelée *Copte* ; mais il y a plus d'apparence que le nom de *Copte* est le même que celui d'*Egypte*, & que par corruption on a prononcé, *Gopte* ou *Capte* pour *Gypse*. Elle est à present mêlée de plusieurs mots Grecs & Arabes. Il y a encore des Exemplaires Manuscrits de quelques Livres de l'Ancien Testament en Langue Copte, & entr'autres dans la Bibliotheque du Roi, un Pseautier & un Volume qui contient les douze petits Prophetes & Daniel. On y trouve aussi un Exemplaire des quatre Evangiles en Langue Copte, écrit par un Evêque de Damiete, il y a près de cinq cens ans ; & un autre Manuscrit des Epîtres Canoniques, & des Actes des Apôtres, & un Lictionnaire Copte de leur Office. Le Pere Kirker qui avoit vû quelques Exemplaires de la Bible écrits en Langue Copte, croit que les Coptes ont commencé de traduire l'Ecriture en leur Langue vers le tems du Concile de Nicée. Quoi qu'il en soit, leur Version est plus ancienne que les Traductions Arabes, qui n'ont été introduites que depuis que le Copte a cessé d'être vulgaire, & que l'Arabe est devenu la Langue commune en Egypte ; mais on a toujours retenu les Traductions Coptes pour l'Office Divin, & cette Langue est restée la Langue des Doctes du Païs, comme le Syriaque dans d'autres Païs, & le Latin parmi nous. Il y a de l'apparence que les Versions Coptes de l'Ancien Testament avoient été faites

sur le Grec des Septante, qui étoit en usage en Egypte. Les Coptes sont Monophysites ou Jacobites, & ont un Patriarche qui reside au Caire, & prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie.

Les Ethiopiens ou Abissins dépendent de ce Patriarche; ils ont pris la plûpart de leurs Livres & de leurs cérémonies, de l'Eglise des Coptes, & s'accordent avec eux sur ce qui regarde la Religion. On ne convient pas du tems qu'ils ont reçu l'Evangile; quelques-uns font l'Eunuque de la Reine Candace baptisé par saint Philippe, l'Apôtre de leur País. Scaliger prétend que ce n'est que du tems de Justinien qu'Adad Roi des Auxumites aiant fait vœu de se faire Chrétien, s'il étoit victorieux du Roi des Omerites, introduisit la Religion Chrétienne dans l'Ethiopie, après avoir vaincu ce Roi. L'Antiquité de la Religion chez les Ethiopiens, semble pouvoir être prouvée par les usages qui sont parmi eux, plus anciens que le tems de Justinien, comme l'observation du Sabbath avec le Dimanche, l'abstinence de sang & de viande étouffée; mais ils peuvent avoir pris ces Rites des autres Eglises Orientales, où ils étoient en usage en conséquence des anciens Canons, dans lesquels ils sont prescrits. Ce que nous lisons dans l'Apologie de S. Athanase, qu'il ordonna Frumentius Evêque d'Auxume, est une preuve qu'il y avoit dès-lors des commencemens de la Religion Chrétienne parmi ces Peuples. Depuis ce tems-là les Eglises d'Ethiopie ont toujours été soumises au Patriarche d'Alexandrie & unies à l'Eglise d'Egypte. La Langue des Ethiopiens est dérivée de l'ancienne Langue Assyrienne ou Chal-

702 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 daïque, c'est pourquoi ils se vantent d'être Chaldéens. Leur Langue est néanmoins différente de la véritable Langue Chaldéenne, quoiqu'elle soit mêlée de mots Chaldéens, Hebreux & Arabes. L'Ethiopien qu'ils parlent à présent, est différent de l'ancien Ethiopien qui est dans leurs Livres. Ils ont aussi des caractères différens; les Syriens ou Saints, & les communs. Il est certain qu'ils avoient une Traduction entière de la Bible en leur Langue, & on dit que Mr. Gaulmin avoit un Exemplaire de l'Ancien Testament entier en Ethiopien: mais on n'a d'imprimé en Ethiopien des Livres de l'Ancien Testament, que les Psaumes & le Cantique des Cantiques imprimez à Rome en 1513. à Cologne en 1518. & depuis dans les Polyglottes. Cette Traduction est faite sur le Grec des Septante, ou sur quelque Version Copte, conforme au Texte des Septante. Mr. Ludolphe nous assure que les Ethiopiens ont dans leur Bible, les Livres apocryphes, c'est-à-dire Deuterocanoniques selon nous, joints aux Proto-canoniques.

Quoique la Perse entière n'ait jamais été convertie à la Religion Chrétienne, l'Histoire Ecclesiastique nous apprend qu'il y a eu plusieurs Eglises Chrétiennes établies dans ce Païs. Nous lisons dans Eusebe, qu'il y eût un Evêque de Perse qui assista au Concile de Nicée. Le nombre des Chrétiens, des Eglises, & des Evêques s'y multiplia tellement en peu de tems, que Sapor Roi de Perse excita contre eux une persécution generale, & fit mourir quantité d'Evêques, de Prêtres, & d'autres Chrétiens, comme il est rapporté dans Sozomene Livre second de son Histoire Chap. 8.

& suivans. La Religion Chrétienne n'y fut pas néanmoins entièrement éteinte, & nous voions que Theodose le jeune entreprit la défense des Chrétiens de Perse que le Roi vouloit exterminer. Du tems de Cosroës, c'est-à-dire, sous l'Empire d'Heraclius, il y avoit encore quantité d'Eglises Chrétiennes dans la Perse. On ne peut pas douter raisonnablement que les Chrétiens de Perse n'aient toujours en une Version de la Bible en leur Langue, comme les anciens Peres nous l'assurent ; mais il n'en reste à present aucune partie : aussi-bien la Langue des Persans a-t-elle changé entièrement, & n'est presque plus à present qu'un mélange de différentes Langues. Les Versions de quelques Livres de l'Ecriture en Persan que nous avons, sont très nouvelles. Le Pentateuque qui est dans les Polyglottes d'Angleterre, a été traduit par un Juif nommé Tavoise ou Tavuse, sur le Texte Hebreu pour l'usage des Juifs, & imprimé en caracteres Hebreux avec le Texte Hebreu, & les Versions d'Onkelos & de Saadiah à Constantinople en 1551. VValton avoit deux Exemplaires manuscrits des Pseaumes en Persan ; l'un de la Traduction d'un Carme Portugais ; & l'autre de celle de quelques Jesuites, qu'il n'a pas jugé mériter d'être insérés dans ses Polyglottes.

Il est certain qu'il y a long-temps que la Religion Chrétienne a été établie dans l'Armenie, & qu'il y a eu dans ce País-là des Eglises très-florissantes. On attribue l'invention des caracteres Armeniens, & l'ancienne Version de la Bible de Grec & de Syriaque en Armenien, à un Hermite appellé Mesrop, que l'on fait Contemporain de saint Chrysostome ; mais c'est une Histoire qui ne

704 DISSERTATION PRELIMINAIRE
mérite aucune créance. Theodoret nous assure que de son tems la Bible étoit traduite en Armenien ; & nous apprenons la même chose des Vies de saint Sabas , & de Theodose que nous avons citées : mais quand nous n'aurions pas ces témoignages , il est certain qu'aussi-tôt que la Religion Chrétienne s'est établie en Armenie , il s'est fait des Versions de la Bible en Armenien. De nôtre tems Usfan Evêque d'Armenie envoie par le Patriarche des Armeniens , a fait imprimer à Amsterdam en 1664. une Version entière de la Bible en Armenien. C'est celle qui est encore en usage parmi eux , mais on ne peut pas être assuré de son antiquité. Cét Evêque étant passé en France , fit aussi commencer à Marseille , où il mourut , l'impression de plusieurs Livres de l'Office Ecclesiastique en Armenien.

Enfin les Moscovites, les Iberiens ou Georgiens , & les Peuples de la Colchide ou Mingrelie , ont des Versions de l'Ecriture Sainte en leurs Langues traduites du Grec ; mais qui ne sont pas fort anciennes.

Quelques-uns ont prétendu que saint Jérôme avoit traduit l'Ecriture Sainte en Langue Dalmatique , fondez sur ce passage de sa Lettre à Sophronne : *Quorum (Septuaginta) translationem diligentissime emendatam olim mea Lingua hominibus desiderim.* Ce qui leur a fait croire que saint Jérôme étant de Dalmatie , parloit en cet endroit de la Langue de ce País : mais il est certain , qu'il parle de la Langue Latine , qui étoit la Langue d'Occident , comme il paroît par sa Préface sur Josué , où parlant de sa Traduction d'Hebreu en Latin , il dit qu'il l'offre aux hommes de sa Langue ;

*Sciat me non in reprehensionem veterum nova cude-
re, sicut amici mei criminantur; sed pro virili par-
te offerre Lingua mea hominibus.*

On prétend encore que saint Augustin fait mention d'une Version des Pseaumes en Langue Punique dans son Commentaire sur le Pseaume 118. quoiqu'il ne parle point en cet endroit des Pseaumes Sacrez; mais seulement des Cantiques Abecedaires que l'on faisoit de son tems, soit en Latin, soit en Langue Punique; & qu'il dise simplement que l'on n'observoit pas si exactement dans ces Cantiques, de commencer les Versets par une même lettre, comme il étoit observé dans le Ps. 118. *Omnes octonos Versus in Hebraicis Codicibus ab ea qua illis proponitur littera insipere, ab eis qui illas novaverunt litteras nobis indicatum est, quod multò diligentius factum est, quam nostri vel Latini vel Punice, quos Abecedarios vocant Psalmos facere consueverunt.* Il est même assez incertain si l'Ecriture sainte a été jamais traduite en Langue Punique, parce que la Langue Latine, étoit la Langue la plus commune en Afrique, que l'on parloit dans les Villes, & que la Langue Punique n'étoit que celle des Païsans & des Esclaves, comme il paroît par plusieurs endroits de saint Augustin; car on voit par ses Sermons, qu'on prêchoit communément en Latin dans toutes les Villes d'Afrique, & même dans le Sermon vingt-quatrième sur les paroles de l'Apôtre, citant un Proverbe Punique, il dit qu'il le rapportera en Latin, & non en Punique, parce que tout le monde ne sçait pas la Langue Punique: *Latinè vobis dicam, quia Punice non amnes nostis*; ce qui fait voir que

706 DISSERTATION PRELIMINAIRE
tous ceux qui l'écoûtoient, ne sçavoient pas le Punique, mais qu'ils sçavoient tous le Latin. Le Pseaume Abecedaire avoit été composé par saint Augustin, comme il le dit, pour faire entendre la cause des Donatistes aux personnes de la condition la plus basse, & à ceux qui étoient tout-à-fait ignorans ; cependant, il l'avoit composé en Latin. Il paroît encore par saint Augustin, que les Evêques ne sçavoient pas le Punique, & que l'on ne trouvoit pas même facilement des Prêtres qui sçussent cette Langue ; car il remarque que Valere son Prédecesseur n'entendoit pas deux Païsans Africains qui parloient Punique ; & par la Lettre 173. que saint Augustin lui-même, & Crispin Evêque de Calame aiant à parler devant des Païsans, furent obligez de se servir d'Interprete : & enfin, par la Lettre 209. qu'il avoit choisi un Prêtre qui sçût le Punique pour mettre dans le Château de Fussale : ce qui fait voir que tous les Prêtres ne le sçavoient pas : il y a seulement un endroit dans la Lettre 84. où il semble marquer qu'il y avoit peu de gens dans son Païs qui sçussent le Latin ; mais il y a faute en cet endroit, & au lieu de ces paroles : *Sed cum Latina Lingua cujus inopia in nostris Regionibus Evangelica dispensatio multum laborat*, qui n'ont aucun sens, il faut lire ; *Sed cum Punica Lingua inopia in nostris regionibus Evangelica dispensatio multum laboreet* : car il est certain qu'on parloit communément Latin à Hippone, & dans les autres Villes d'Afrique ; que c'étoit la Langue Vulgaire, que l'on sucçoit avec le lait, puisque saint Augustin dit qu'il l'avoit apprise en

sur LA BIBLE, Liv. I. Ch. VIII. 707
re les caresses de ses nourrices à Tagaste, d'où il
étoit.

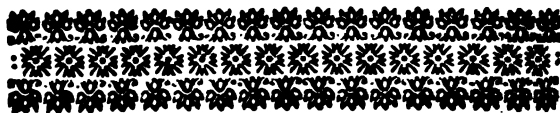
En general la Langue Latine étoit entendüe
& parlée communément dans tout l'Occident;
car comme remarque saint Augustin, en parlant
de Rome dans le Livre dix-neuvième de la Cité
de Dieu Chapitre cinquième ; cette Ville im-
perieuse ne soumit pas seulement à sa domina-
tion, les Nations qu'elle avoit vaincüs ; mais
elle leur imposa aussi une espece de nécessité de
sçavoir sa Langue. Pline veut que l'on regarde
cela comme une utilité que les Romains avoient
apportée au Genre Humain, en liant par une mê-
me Langue, le commerce avec tant de Nations,
qui en avoient auparavant de si différentes & de
si barbares. Voici de quelle manière Juste Lipse
parle de ce progres de la Langue Latine dans
l'Occident. Cette Langue, dit-il, après avoir
été ressercée près de six cens ans, se répandit par
tout, tant par les Colonies, que par ce qu'on
communiqua à plusieurs Peuples le droit de
Bourgeoisie, & fit en peu de tems de si grands
progres, que Plutarque dit, que de son tems
elle se parloit par tout. Mais ce fut principale-
ment vers l'Occident & le Septentrion. Car les
Grecs & les Orientaux n'eurent pas la même
facilité à prendre une Langue qu'ils trouvoient
bien moins belle que la leur. Mais pour ceux
d'Afrique, des Gaules, d'Espagne, de Pannonie,
d'Angleterre, ils la prirent avec joie, & cette
nouvelle Langue abolit bien-tôt leurs ancien-
nes : *Et inducto novo paulatim abolitum ive-
runt veterem sermonem.* Apulée dans ses Florides

708 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
» le témoigne au regard de l'Afrique; & les Sen-
» mons de saint Cyprien, de saint Augustin, & des
» autres Peres de cette Nation en font foi. Pour
» les Gaulois, Strabon dès le tems d'Auguste, dit
» qu'on ne les devoit point appeller Barbares, aiant
» pris les coûtumes des Romains aussi bien que
» leur Langue. Il dit la même chose des Espagnols,
» & Velleius de ceux de Pannonie. Et il prouve
» par Tacite qu'Agricola porta les Anglois, qui ne
» paravant dédaignoient de se servir de la Langue
» Latine, de désirer même d'y être éloquens.

La Langue Latine étant donc communément
entenduë & parlée dans toutes les Provinces de
l'Empire d'Occident, & les Païs qui étoient hors
de l'Empire, n'aïant reçu que fort tard la Reli-
gion Chrétienne, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y
ait presque point eu d'ancienne Version de la Bible
en Langues particulières des anciens Habitans de
ces Païs, & qu'on ait lû l'Ecriture Sainte, & célébré
l'Office Divin en Langue Latine qui étoit entenduë
de tout le monde. Néanmoins quand les Barbares
qui n'entendoient point la Langue Latine, comme
les Goths, les Sclavons, les Sarmates &c autres se
sont convertis à la Religion de JESUS-CHRIST,
on a, comme nous avons remarqué, fait des
Traductions de l'Ecriture en leurs Langues; mais
comme elles n'étoient que pour ces Peuples, elles
sont presque toutes péries avec eux. Depuis, la
face de l'Europe aïant changé, & l'Empire Ro-
main d'Occident aïant été occupé par différentes
Nations qui y ont établi plusieurs Monarchies, &
embrassé le Christianisme, la Langue Latine que
ces Peuples ont apprise peu à peu, est restée dans

FOR EA BIBLE; Liv. I. Ch. VIII. 709
Office public. Mais quand dans ces derniers
ns la Langue Latine a cessé d'être entendu com-
nément, quoi qu'on n'ait rien changé à la ma-
bre de reciter l'Office, & par consequent de lire
bliquement l'Ecriture en Latin, on a été obligé
ur instruite le Peuple de prêcher la parole de
ieu, & de faire des Traductions de l'Ecriture
inte en Langue Vulgaire : c'est de quoi nous par-
ons dans le Chapitte suivant.





CHAPITRE IX.

*Des Versions de la Bible en Langue Vulgaire,
& de la Lecture de l'Ecriture Sainte.*



S. I.

*Histoire des Versions de la Bible en Langue
Vulgaire.*

LEs Ecrivains sacrez ont sans doute écrit dans des Langues Vulgaires, que l'on parloit, & que l'on entendoit communément de leur tems, dans les Païs où ils écrivoient. Moïse & les autres Auteurs des Livres de l'Ancien Testament avant Esdras, ont écrit en la Langue de leur Peuple, & afin que tout le Peuple Juif pût s'instruire par la Lecture de ces Livres de la Loi de Dieu, & de l'Histoire des choses qui lui étoient arrivées. L'Hebreu étant encore commun du tems d'Esdras & de Nehemie, ils ont aussi écrit en cette Langue : mais parce que les Juifs étoient plus accoûtumés aux caracteres Chaldéens qu'à leurs anciennes lettres, Esdras a changé les caracteres Samaritains, dont ils se servoient auparavant, en caracteres Chaldéens. Quand dans la suite la Langue Hebraïque a cessé d'être

d'être commune parmi les Juifs, on a commencé à traduire les Livres Saints en Langue Chaldaïque ; pour les Juifs qui demeuroient en Judée : Et les Hellenistes, c'est-à-dire, ceux qui habitoient dans les autres Païs, & qui parloient ou entendoient le Grec, se sont servis de la Version des Septante, & ensuite de celle d'Aquila. Les Évangélistes & les Apôtres écrivant dans un tems, que le Grec étoit la Longue la plus commune dans l'Empire Romain, ont employé pour publier par toute la Terre l'Évangile de JÉSUS-CHRIST, la Langue qui étoit la plus générale. C'est pourquoi tous les Livres du Nouveau Testament sont écrits originairement en Grec, à l'exception de l'Évangile de saint Mathieu, & de l'Épître aux Hebreux qui furent d'abord écrits à ce que l'Antiquité nous apprend, en Hebreu ou Caldaïque ; parce qu'ils étoient faits pour des Juifs qui parloient cette Langue ; mais ils furent bien-tôt après traduits en Grec, afin qu'ils pussent être d'usage à tous les Chrétiens. Quoique le Grec fût assez commun dans l'Occident, toutefois parce qu'il y avoit plusieurs personnes qui ne l'entendoient pas, on fit bien-tôt des Traductions Latines des Livres Saints. Les Peuples qui avoient un langage particulier, & qui ne parloient ni Grec ni Latin, comme les Syriens, les Egyptiens, les Ethiopiens, les Armeniens, & les Persans firent aussi traduire l'Écriture Sainte en leur Langue quand ils furent convertis à la Religion de JÉSUS-CHRIST. Dans la suite des tems ; l'Arabe étant devenu la Langue Vulgaire dans le Levant, tous ces Peuples firent faire des Traductions de l'Ancien & du Nouveau Testament en cette Langue ; & dans ces derniers tems, les Grecs-mé-

712 DISSERTATION PRELIMINAIRE
mes en ont fait faire en Grec Vulgaire. Dans
l'Occident, tant que la Langue Latine a été en-
tendue & parlée communément, on ne s'est pas
mis en peine de faire des Versions en la Langue du
Païs. Mais depuis que le Latin a cessé d'être
commun dans les Monarchies qui se sont établies
après la destruction de l'Empire des Romains, ce
qui n'est arrivé que fort tard, chaque Peuple a
fait traduire en sa Langue Vulgaire les Livres Saints
de l'Ancien & du Nouveau Testament. C'est de
ces Versions dont nous avons à traiter dans ce
Chapitre : mais comme elles ne seroient presque
d'aucun usage, s'il n'étoit pas permis aux Laïques
& principalement à ceux qui n'entendent point
le Latin, de lire l'Écriture Sainte, cela nous en-
gage d'agiter ici la Question fameuse de la Lectu-
re de l'Écriture Sainte. Nous commençons donc
ce Chapitre par un recit Historique des Traduc-
tions de la Bible en Langues Vulgaires, François-
se, Italienne, Espagnole, Allemande, Angloise,
&c. Nous examinerons ensuite. Premièrement, si la
Lecture de l'Écriture Sainte est absolument dé-
fendue aux simples Fidèles, & si les Livres Saints
n'ont été faits que pour être lûs par les Prêtres &
par les personnes éclairées. Secondement, si la Le-
cture de l'Écriture Sainte peut être utile à tous les
Fidèles, & quels sont les sentimens des Saints Peres
sur ce sujet. Troisièmement, s'il est vrai que l'Église
dans le dernier Siècle en ait défendu la lecture au
Peuple, & même les Traductions de la Bible en
Langue Vulgaire ; & quel auroit pû être le motif de
cette défense. Quatrièmement, si ces prétendues
défenses ont encore lieu, les raisons qui les ont fait
faire ne subsistant plus. Tout ce que nous dirons sur

ce sujet, regarde l'Ancien & le Nouveau Testament,

Il y a plus de huit cens ans qu'Orfroy Moine Benedictin de l'Abbaie de VVieffembourg & disciple de Raban, mit l'Histoire de l'Evangile en Langue Teuthonique, afin que le Peuple de son País qui avoit de la peine à entendre le Latin, pût lire la Parole de Dieu, comme il le témoigne dans sa Préface à Luitbert Archevêque de Maïence. J'ai, dit-il, écrit une partie des Evangiles en François, en y mêlant quelquefois des spiritualitez & des moralitez, afin que ceux, à qui la difficulté d'une autre Langue que la leur fait de la peine, connoissent & entendent dans leur propre Langue, les saintes Paroles & la Loi du Seigneur, & craignent de s'en écarter : *Scipsi namque eorum precum suffulsus juvenamine, Evangeliorum partem Franciscè composui, interdum spiritualia, moraliaque verba permiscens, ut qui in illis aliena Lingua difficultatem harrescit, hic propria Lingua cognoscat sanctissima verba, Dominique Legem suâ Lingua intelligens, inde se vel parum quid deviare mense permisceas.* Son Ouvrage n'est pas une Traduction des quatre Evangiles ; mais une Histoire ou une Concorde Evangelique tirée des quatre Evangiles, & divisée en cinq Livres. Mathias Flacius Illyricus a fait imprimer cet Ouvrage à Bâle en 1571. & nous assure dans sa Préface qu'il avoit vû à Strasbourg un ancien Pseauteur en la même Langue. Il prétend même que Strabon, Raban, & Haimon ont traduit la Bible en Langue Vulgaire sous Charlemagne ; mais il n'en donne point de preuve, & se n'a point l'unique ce fait soit attesté par d'autres Auteurs.

Il y a dans la Bibliothéque du Roi un Manuscrit des Pseaumes en François sans Préface ni

714 DISSERTATION PRELIMINAIRE
nom d'Auteur, cotté 8177. que l'on croit être de
l'onzième Siécle ; & un autre cotté 7837. qu'on
croit être d'environ la fin du douzième, dont l'Au-
teur se nomme Maître Pierre de Paris, & dédie
son Ouvrage à Simon le Rat Chevalier Hospitalier
de saint Jean de Jerusalem.

La plus ancienne Traduction Françoisé de la
Bible que nous aïons, est celle de Guiars des
Moulins Chanoine de saint Pierre d'Àire au Dio-
césé du Terouane, qui traduisit depuis l'an 1291.
jusqu'à l'an 1294. les Livres Historiques de l'Ancien
& du Nouveau Testament contenus dans l'Histoire
de Pierre le Mangeur. Il y a plusieurs Exemplaires
de cette Traduction dans la Bibliothèque du Roi,
notamment celui qui est cotté N^o. 6819. qui porte
en tête un avertissement où se trouve le nom & la
qualité de Guiars des Moulins, & le tems qu'il a
composé cette Version. Il y en a d'autres N^o 6818.
6820. 6821. 6822. 6823. 6825. 6826. & 6828.
dont le langage est un peu différent ; mais qui sont
pourtant de la même Traduction. Le manuscrit
6819. ne contient que la Traduction de l'Histoire
de Pierre le Mangeur : les autres ont outre cela, les
Pseaumes, les Proverbes de Salomon & les autres
Livres de l'Ancien Testament, aussi bien que les
Epîtres des Apôtres ; mais quelques-unes contien-
nent seulement la Traduction de l'Histoire ou Con-
corde Evangelique de Pierre le Mangeur, c'est-à-
dire, les quatre Evangiles mêlez ensemble, au lieu
que dans les autres, les quatre Evangiles y sont au
long & de suite.

Les Historiens nous apprennent que Charles V.
Roi de France, fit traduire de son tems la Bible en
François, & que ce fut Nicolas Oresme Supé-

rieur de la Maison de Navarre, Docteur de Paris, qui fut chargé d'y travailler. On n'a point presentement de Manuscrit qui porte expressément le nom de Nicolas Oresme ; aussi ne fut-il pas le seul qui travailla à cet Ouvrage selon du Tillet ; mais il y a bien de l'apparence que plusieurs des anciennes Bibles manuscrites anonymes qui se trouvent dans la Bibliothèque du Roi, & dans les autres, sont de la Version de Nicolas Oresme qui ne fit que suivre celle de Guiars des Moulins, & qui peut-être par cette raison n'y a pas mis son nom. Entr'autres, il y en a une dans la Bibliothèque du Roi N^o. 6701. que l'on conjecture être de Nicolas Oresme ; quoi qu'elle soit semblable à celle de Guiars des Moulins, parce que l'Auteur a changé le mot de Prêtre en celui de Chapelain dans le quatorzième Chapitre des Actes, & dans le premier de l'Épître à Tite : cette affectation peut faire croire que celui qui a fait ce changement étoit Chapelain du Roi, qualité qui convient à Nicolas Oresme Tresorier de la sainte Chapelle de Paris.

On a du même tems un Manuscrit de Raoul de Prellès dédié au Roi Charles V. qui est une espee de Commentaire sur l'Écriture Sainte, qui finit par le Pseaume. Il y a aussi quelques anciennes Versions d'une partie de la Bible en vers dans la Bibliothèque du Roi, qui sont à peu près du même tems.

Depuis ce tems-là plusieurs personnes travaillerent à retoucher & à corriger la Version Française de la Bible ; & dans le quinzième Siècle Jacques Grand Docteur de Paris fit une Version, & fit une Paraphrase de l'Ancien & du Nouveau Testament, dont il y a une partie dans un

716 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
Manuscrit de la Bibliothèque de Navarre en deux
Volumes. Il y est remarqué à la fin de la Table
qu'elle a été composée en 1461.

La première Bible Française imprimée le fut par
l'ordre de Charles VIII. & dédiée à ce Prince, &
par conséquent avant l'an 1498. c'est la Version
de Guiars des Moulins. On a aussi un Pseaume
Français imprimé sous le Règne de ce Prince,
Mr. Baluze a un second Volume d'une Bible Fran-
çoise, commençant aux Proverbes de Salomon
imprimée l'an 1520. En 1523. Colines Imprimeur
de Paris fit aussi imprimer le Nouveau Testament
en Français.

Mais la première Edition d'une Bible entière
en notre Langue sur le Texte de la Vulgate, est
celle qui fut imprimée à Anvers en 1530. par Mar-
tin Lempereur avec le Privilège de Charles-Quint.
Mr. Simon l'a pour suspecte, à cause que la date de
l'année de l'Empire de Charles-Quint, est la pre-
mière de son Règne qui concourt avec l'année
1519. & à cause qu'il est fait mention dans le Pri-
vilège, que cette Traduction avoit été communi-
quée à l'Inquisiteur de la Foi, & à d'autres Theo-
logiens, quoi qu'alors il n'y eût point d'Inquisi-
tion en Flandres; outre que l'Interprete a traduit
ces paroles de la Genèse : *Ipsa conteret caput
tuum*, par celles-ci ; *Cette semence brisera ta tête* ;
Et enfin, parce que dans la Préface les Livres de
l'Écriture y sont divisés comme les Protestans les
divisent, en Canoniques qui sont dans le Canon
des Juifs, & les autres qui sont hors du Canon. Mais
ces raisons sont très-foibles, comme Mr. Simon l'a
lui-même remarqué ; car il faut qu'il y ait de l'er-
reur dans la date de l'année de l'Empire de Char-

les-Quint ; puisque dans le Privilège de la seconde Edition, qui est du 21. Novembre 1533. la date de l'année de l'Empire de ce Prince est 14. & qu'il y est fait mention de la Supplique faite pour ce sujet en l'année 1530. D'ailleurs, il n'est point dit dans le Privilège, qu'il y eût alors d'Inquisition en Flandres, mais seulement que cette Bible avoit été communiquée à des Inquisiteurs ou Examineurs. La Traduction de ces mots, *ipse conteret*, ne doit pas paroître extraordinaire, puis qu'il faut lire dans le Latin, *ipse conteret*, comme portent les meilleurs Exemplaires de la Vulgâte. Et enfin, ce qui regarde la division des Livres Sacrez, est pris des Préfaces de saint Jérôme. La première Edition de cette Bible Françoisé de l'année 1530. est dans la Bibliothèque du Roi ; la seconde qui est de l'année 1534. est plus ample, & se trouve dans les Bibliothèques de saint Germain des Prez, & de sainte Geneviève. Ces deux Editions sont plus anciennes que celle de Robert Olivetan, qui est la première de celles que les Protestans ont faites, qui n'a paru qu'en 1535. & qui a été copiée sur celle-ci. Celle dont nous parlons a été imprimée une troisième fois au même endroit en 1540. & cette Edition est dans la Bibliothèque des Jésuites du Collège de Louïs le Grand. L'année suivante, & en 1544. & 1548. on fit encore imprimer à Paris la vieille Traduction de Guars des Moulins. La Traduction d'Anvers avoit été revûe par des Theologiens de Louvain, & faite avec assez d'exactitude. L'Auteur étoit capable, & y a ajouté des Notes, où il marque des différences de l'Hebreu & du Grec, & explique quelquefois des passages difficiles. Il a fait sa Traduction sur la Vulgâte,

7.3 DISSERTATION PRELIMINAIRE
quoi qu'en quelques endroits il ait suivi les explica-
tions d'Erasme.

C'est cette Bible d'Anvers qui a été comme le
fondement & la base des Bibles Françoises Ca-
tholiques & Protestantes qui ont paru dans la sui-
te. La première est celle de Robert Olivetan,
parent de Calvin, imprimée en 1535. Quoique cet
Auteur se vante d'avoir le premier traduit la Bible
d'Hebreu en François, & qu'il ne parle d'aucune
Traduction Françoisé qui eût été faite avant la
sienne; il n'a fait néanmoins que copier la Ver-
sion d'Anvers en reformant seulement les endroits
dans lesquels elle étoit différente du Texte Hebreu.
Il paroît pourtant qu'Olivetan n'a pas consulté
les Originiaux; mais seulement les Versions Lati-
nes faites sur le Grec & l'Hebreu; & il a mal-à-
propos affecté de changer les noms d'Apôtre,
d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, ou de Calice,
consacrez par l'usage de l'Eglise, en ceux d'Ambal-
sadeur, de Surveillant, d'Ancien, de Ministre, de
Hanap. Calvin aiant reconnu plusieurs fautes dans
la Version d'Olivetan, crût la devoir retoucher,
& en fit une nouvelle Edition qui approche plus de
la Vulgate, dans laquelle il a remis les noms d'A-
pôtre, d'Evêque, de Prêtre, de Diacre, &c. Il s'est
fait plusieurs Editions de cette Bible depuis 1550,
jusqu'en 1561, avec des Notes, & on a toujours
fait quelques Additions ou changemens, soit dans
le Texte, soit dans les Notes. En 1560. il parut à
Geneve une nouvelle Edition de cette Bible re-
vûë par Theodore de Beze, où l'on remit en usa-
ge, les noms d'Ancien, de Surveillant, &c. Dans
les années suivantes, on imprima une Version Fran-
çoisé de la Traduction Italienne de Diodati, qui

a eu cours quelque tems parmi les Calvinistes. En 1588. il se fit une autre réformation de la Version de la Bible de Geneve, à laquelle Corneille Bertrand, Theodore de Beze, la Faye, Rotan, Jacquemot & Goulart travaillerent. Ils reformerent quantité de fautes des Versions d'Olivetan, & de Calvin, & rendirent cette Version plus conforme au Texte Hebreu & Grec ; c'est celle-là qui a depuis été en usage parmi les Calviniſtes, & à laquelle ils ont fait peu de changement. C'est celle que les Sieurs Desmarets Ministres de Groeningue ont revûë & fait imprimer avec des Notes à Amsterdam en 1669.

En 1555. Sebastien Chastillon fit paroître à Bâle une Version Françoisse sur sa Version Latine de la Bible, dans laquelle il a observé la même affectation que dans la Latine, en se servant de termes extraordinaires, & d'un discours lié & periodiqué. Voilà ce qui regarde les Bibles Françoises des Heretiques. Revenons à celles des Catholiques.

René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Curé de saint Pierre des Arcis, & ensuite de saint Eustache, & Professeur en Theologie au College de Navarre, entreprit de faire une Version de l'Ecriture Sainte, ou plutôt de reformer la Traduction Françoisse de la Bible de Geneve, & la fit paroître en 1566. Mais comme il avoit fait cette revision avec assez de précipitation, il y laissa des expressions qui déplurent à quelques-uns de ses Confreres, & donnerent occasion de censurer cet Ouvrage. René Benoît soumit son Livre au jugement de la Faculté, & à celui de l'Evêque de Paris, à qui il appartenoit

710 DISSERTATION PRELIMINAIRE
d'approuver ou de rejeter la Version de la Bible,
dont il s'agissoit. La Faculté censura son Ouvrage,
& comme l'Evêque de Paris ne le condamnoit point,
elle s'adressa au Pape Gregoire XIII, qui le défendit par son
Bref du 3. Novembre 1575, comme contenant quantité
d'erreurs, d'heresies, de blasphêmes intolérables,
tant dans le Texte que dans les Notes, les Additions,
& les Préfaces. René Benoît écrivant au Pape, reconnut
lui-même, qu'il y avoit des fautes dans sa Version,
dans lesquelles il étoit tombé pour s'être trop pressé
de la donner au public dans un tems qu'il la
croioit nécessaire, & se soumit au jugement du
Pape, & à celui de la Faculté. Etant ensuite devenu
Docteur de la Faculté en 1598. Il renouvela cette
protestation, & déclara qu'il condamnoit la Bible
publiée sous son nom, que le saint Siège Apostolique
& la Faculté de Theologie de Paris avoient
condamnée.

Quelque temps après les Docteurs de Louvain
entreprirent de faire une nouvelle Edition de la
Version de la Bible entièrement conforme à la
Vulgate, & exempte des erreurs & des affectations
qui se rencontroient dans les Bibles des Calvinistes:
ils se servirent pour cela de l'ancienne Version
d'Anvers, & de celle d'Olivet, qu'ils reformerent,
comme avoit fait René Benoît, mais avec plus
d'exactitude. Cette Version fut imprimée avec
Privilège du Roi d'Espagne, & avec l'Approba-
tion de Molanus Censeur des Livres, à Anvers
en 1578. à Lyon 1585. & en plusieurs autres
endroits.

Depuis ce tems-là les Versions Françoises qui
parurent parmi les Catholiques, n'ont été pendant

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 721
ang-terns que des Copies de la Version de Louvain retouchées en quelques endroits ; telle est la Bible Française de Pierre Besse, dédiée au Roi, & imprimée à Paris en 1608. & celle de Pierre Frison Penitencier & Chanoine de l'Eglise de Reims, imprimée à Paris en 1620. Celle de Jacques Corbin Avocat au Parlement de Paris, imprimée en 1641. & approuvée par des Docteurs de Poitiers, s'éloigne plus de celle de Louvain que les précédentes, & rend plus à la lettre le Texte de la Vulgate.

Peu de temps après François Veron que l'on appelle le Pere Veron, parce qu'il avoit été Jésuite, quoi qu'il fût sorti de cette Compagnie, pour être Docteur en Theologie, Prédicateur & Lecteur du Roi pour les Controverses, député par le Clergé pour écrire sur icelles, & enfin Curé ; car ce sont les qualitez qu'il se donne, fit une nouvelle Version du Nouveau Testament, ou plutôt une nouvelle Edition de la Traduction des Docteurs de Louvain, revue & corrigée sur le Texte de l'Ancienne Vulgate publié par Clement VIII. & collationnée sur le Grec. Cette Edition parut en 1647. dédiée au Clergé de France.

La Version de Mr. de Marolles Abbé de Villevoisin n'est pas sur la Vulgate ; mais sur le Texte Grec ou plutôt sur la Version d'Erasme. Il y en a eu trois Editions, la première est de 1649. la seconde de 1653. & la troisième de 1655.

Nous voici venus aux Versions de ces derniers tems, plus françaises & plus polies que les précédentes : La première, est celle du Nouveau Testament que l'on nomme de Mons, parce que la première Edition de cet Ouvrage imprimé en 1667.

722 DISSERTATION PRELIMINAIRE
porte le nom de Gaspar Migeot imprimeur à Mons. La seconde est la Version du Nouveau Testament du Pere Amelore, Prêtre de l'Oratoire, dont la première partie fut imprimée à Paris en 1666. & dont on a fait depuis plusieurs Editions. La troisième est la Version expliquée du Nouveau Testament, faite par Mr. Godeau Evêque de Vence, & imprimée à Paris en 1668. La quatrième, est celle de toute la Bible du sieur Isaac le Maître, vulgairement appellé de Sacy, faite sur la Vulgate en plusieurs Volumes, avec des Notes littérales & spirituelles, dont une partie a été publiée de son vivant, & qui a depuis été continuée par Pierre Thomas Sieur du Fosse, & qu'on vient d'achever de donner au public. La cinquième, est celle du Nouveau Testament que le Pere Quesnel Prêtre de l'Oratoire a donnée avec des réflexions morales, qui n'est pas beaucoup différente de celle du Nouveau Testament de Mons, si ce n'est qu'il l'a rendu plus conforme à la Vulgate, en changeant la plupart des endroits où l'on s'en étoit écarté pour suivre le Grec. La sixième, est celle du Nouveau Testament du Pere Bouhours Jesuite, dont la première partie vient de paroître. On peut ajouter la Version des Pseaumes faite par Mr. de Beaulieu Archevêque de Bourges. La Traduction en vers des Pseaumes par Mr. Godeau ; Les Versions des Pseaumes sur l'Hebreu & sur la Vulgate par le sieur de Sacy, & quelques autres Versions nouvelles des Pseaumes. Toutes ces Versions sont assez connus, & nous nous abstiendrons d'en porter nôtre jugement : on peut voir les Critiques qui en ont été faites, & les Apologies que l'on a composées pour les défendre. Passons aux autres Ver-

Il y a environ quatre cens ans que Jacques Orsini Archevêque de Genes ; traduisit toute la Bible en Italien sur nôtre Vulgate ; mais on ne changea point de cette ancienne Version. La première Version Italienne de la Bible que nous avons , est celle de Nicolas Malhermi Venitien Moine Benedictin Abbé de saint Michel de Lermo, qui la convertit vers la fin du quinzième Siècle sur le Texte Vulgate. La première Edition est de l'an 1477. Il y en a deux autres Editions de l'an 1477. l'une a été revûë par Frere Marin de l'Ordre des FF. Prêcheurs , & il s'en est fait depuis plusieurs autres Editions en Italie. En l'année 1539. Antoine Bruccioli fit une Version de la Bible en Italien qu'il dédia à François I. Roi de France, sur le Texte Hebreu , ou plutôt sur la Version de Pagninus. Il y en eût ensuite trois Editions en 1539. 1540. & 1541. Vers le commencement de ce Siècle Jean Diodati Ministre de Geneve fit une nouvelle Traduction Italienne de la Bible, assez conforme à la Traduction Française de Geneve, dont la première Edition parut en 1609. & la seconde en 1641. Voilà les Editions de la Bible entière en Italien. Le Nouveau Testament traduit par le Pere Zacharie Religieux Dominicain de Florence , & imprimé séparément à Venise en 1541. Il y a une Edition des Epîtres & E-

724 DISSERTATION PRELIMINAIRE
son Ouvrage intitulé *Bononia*, imprimé à Bile
en 1556. dit qu'il y avoit une ancienne Version de
la Bible en Langue de Valence, d'où il étoit; faite
cent trente ans auparavant, & imprimée il y
avoit environ quarante ans; & qu'il y avoit aussi
une ancienne Version des Evangiles en même
Langue, & une Version des Epîtres de saint Paul
en Castillan; mais qu'elles avoient été supprimées
par l'Inquisition. Cyprien Valère fait aussi
mention d'une Version de la Bible en Langue de
Valence, publiée avec la permission des Inquisi-
teurs, & principalement de saint Vincent Ferrier;
mais soit que l'Inquisition ait depuis supprimé ces
Versions, à cause du grand nombre de Juifs
qu'il y avoit en Espagne, soit pour quelque autre
raison, ces Versions sont péries ou cachées dans
quelques Bibliothèques d'Espagne, & il ne s'en
trouve point en France. La première Version
Espagnole de la Bible que nous avons, est celle de
Cassiodore Reyna imprimée en Allemagne en
1569. que Cyprien Valère Calviniste a fait depuis
réimprimer avec quelques changemens à Am-
sterdam en 1602. & à Francfort en 1622. Cette
Version a été faite sur le Texte Hebreu, ou plu-
tôt sur la Version de Pagninus, & sur le Grec du
Nouveau Testament. Les Juifs de Ferrare ont aussi
fait imprimer une Bible en Espagnol sur le Texte
Hebreu, dont il y a plusieurs Editions. Les deux
premières à Ferrare en 1553. & 1559. & la dernière
à Amsterdam en 1661. Il y a un Nouveau Te-
stament traduit en Espagnol par François Enzinas,
& dédié à Charles-Quint, dont il s'est fait quel-
ques Editions: & une autre Version Espagnole du
Nouveau Testament différente des précédentes.

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 725
imprimée en 1596. Celle de Cassiodore Reyna a été
imprimée aussi séparément en 1625.

Quoique nous n'aions pas de Version de la Bible en Allemand, plus ancienne que celle de Luther, les Protestans & les Catholiques conviennent qu'il y en avoit auparavant. Mathesius Lutherien, dit qu'il avoit vû dans sa jeunesse une Bible en Allemand, & que son pere avoit en cette Langue les Evangiles des Dimanches de toute l'année, & quelques Livres du Vieux Testament avec des Postilles. Valterus autre Lutherien avoit qu'il y avoit trois Editions de la Bible en Allemand avant celle de Luther, & le Jesuite Nicolas Schat en Allemand écrivant en 1674. contre un Lutherien, qui lui avoit objecté que la lecture de la Bible en Langue Vulgaire étoit défenduë dans le Diocèse de Paderborne, lui dit : si cela est, pourquoi a-t-on fait des Versions de la Bible en Allemand avant Luther ? pourquoi ensuite a-t-on publié la Version de Dietenberg ? pourquoi celle d'Ulenberg est-elle entre les mains de tout le monde ? pourquoi l'Archevêque de Maïence a-t-il lui-même fait imprimer des Bibles nouvellement traduites en Allemand ? Il apporte ensuite les témoignages de Layman, & de Serarius, qui disent qu'il étoit permis généralement à tout le monde en Allemagne, de lire l'Ecriture Sainte en Langue Vulgaire. Enfin, il assure que dans le Diocèse de Paderborne les Catholiques lisent la Bible avec la même liberté que les Protestans. On ne peut donc pas douter qu'il n'y eût des Versions de la Bible en Allemand fort communes, & en usage avant celle de Luther : mais elles étoient apparemment suivant l'usage, faite sur la Vulgate.

Luther entreprit peu de temps après qu'il eût quitté l'Eglise de faire une nouvelle Version en Allemand sur l'Hebreu de l'Ancien Testament, & sur le Grec du Nouveau : elle étoit élégante, mais peu littérale & peu exacte. Il s'en est fait une infinité d'Éditions. Aussi-tôt qu'elle parût, Jérôme Emser Catholique publia une Version Allemande du Nouveau Testament avec des Notes, dans lesquelles il critique la Version de Luther : Et peu de temps après, Jean de Dietenberg donna au public une Version entière de la Bible sur la Vulgate pour l'opposer à celle de Luther. Les Zuingliens & les Calvinistes reformerent l'Édition de Luther, & en firent paroître des nouvelles Éditions à Neuchâtel en 1588. & à Herborne en 1595. ce qui déplût fort aux anciens Lutheriens. Paul Eber Lutherien en fit aussi une, imprimée à Wittemberg en 1564. & depuis, Leon Juda & Jean Piscator Calvinistes, firent encore de nouvelles Versions de la Bible en Allemand. Mais sans nous arrêter à rapporter les Versions & Éditions des Bibles Allemandes faites par des Lutheriens & Calvinistes, nous remarquerons seulement que Gaspar Ulenberg Catholique en fit une nouvelle, imprimée à Cologne en 1630. qui est présentement commune en Allemagne.

Les Catholiques des Pays-Bas ont fait imprimer dans le dernier Siècle plusieurs Bibles en Flamand. Il y en a une de l'an 1548. faite par Nicolas Van VVinghe, qui remarque dans sa Préface, qu'il s'est servi d'une Version Flamande imprimée en Hollande soixante & dix ans auparavant, & par conséquent avant la naissance des Protestans. Cette Bible a été revûe par les Docteurs de Louvain, & imprimée depuis à Anvers en 1599. & plusieurs

leurs fois. Les Protestans de ce País-là n'ont point eu d'abord d'autre Version Flamande qu'une Version faite sur la Bible Allemande de Luther, jusqu'à ce que suivant le projet & l'Ordonnance du Synode de Dordrecht, de l'an 1618. il en fut fait une nouvelle qui parut en 1637. elle est entièrement conforme au Texte Hebreu de l'Ancien Testament & au Grec du Nouveau. Les Arminiens qui n'ont pas approuvé cette nouvelle Version, ont fait une autre Traduction du Grec du Nouveau Testament, imprimée à Amsterdam en 1680.

Les Historiens d'Angleterre font mention de quelques parties de la Bible traduites dès le commencement du huitième Siècle en leur Langue Vulgaire, qui étoit alors la Saxone. Jean de Trevisi nous assure que Bede avoit fait une Version entière de la Bible en Anglois. Il y en a qui disent qu'Adelme Evêque de Sherbone qui vivoit en 703. avoit fait une Traduction des Pseaumes en Saxon, & d'autres en attribuent une au Roi Alfride qui vivoit deux cens ans après. Nous avons une Version des Evangiles en Langue Anglo-Saxone, faite sur l'ancienne Vulgate avant la revision de saint Jérôme, donnée par Parker, & imprimée à Londres en 1571. & depuis à Dordrecht en 1665. & une Traduction du Pseauteur en même Langue, donnée par Spelman en 1640. VViclef fit une Traduction de la Bible en Anglois, qui se trouve encore dans quelques Bibliothèques d'Angleterre. Sous le Règne d'Henri VIII. il se fit plusieurs Editions de la Bible & du Nouveau Testament en Anglois; sçavoir, celle de Guillaume Tindal, & de Coverdal en 1526. & 1530. & revûë par Mathevves en 1537. Il se fit en France en 1538. une

728 DISSERTATION PRELIMINAIRE
impression d'une Bible Angloise, mais qui fut supprimée, & Henri VIII. fit en 1540. une défense de toutes les Bibles Angloises, faites jusqu'alors, & chargea Cusbert Tunstal Evêque de Durham, & Nicolas Heath Evêque de Rochester d'en faire une nouvelle, qu'ils publièrent en 1541. Mais cette Version n'ayant pas encore plû à Henri, il fit en general une défense de toutes les Versions Vulgaires en Anglois, & il ne fut plus permis en Angleterre jusqu'au Règne d'Edouïard VI. de lire la Bible en Langue Vulgaire, sans en avoir obtenu permission. Sous le Règne de ce Prince, on fit revivre les Editions de Tindal & de Tunstal, & c'est de celle-ci qu'est tirée la Version des Pseaumes, qui est dans la Liturgie Anglicane. Sous le Règne de la Reine Marie, quelques Calvinistes Anglois réfugiés à Geneve, firent une nouvelle Version de la Bible en Anglois conforme à celle de Geneve, qui fut imprimée en 1560. & depuis avec la permission de la Reine Elizabeth, à Londres en 1598. Les Episcopaux firent ce qu'ils purent pour la supprimer, mais ils n'en purent venir à bout. Parker Archevêque de Cantorberi, lui opposa une Bible à laquelle plusieurs personnes travaillerent, qui fut communément appelée la Bible des Evêques; elle étoit faite sur le Texte Hebreu de l'Ancien Testament, & sur le Grec du Nouveau; mais elle s'écartoit quelquefois de l'Hebreu pour s'approcher de la Version des Septante. Ce fut pour cette raison que le Roi Jacques I. n'approuva pas entièrement cette Traduction & qu'il en fit faire une autre plus conforme au Texte Hebreu, qui fut imprimée en 1612. & reçûë communément dans l'Eglise Anglicane. Outre ces Versions, Boonius fit

encore mention d'une Bible en ancienne Langue du País, imprimée à Londres en 1588. d'une Traduction du Nouveau Testament en Irlandois faite par Usserius, & d'une Version de l'Ancien Testament en Irlandois sur l'Hebreu, faite par l'ordre de Guillaume Bedel Evêque de Kilmore en Irlande, qui vient d'être imprimée en Angleterre. Les Catholiques Anglois ont outre cela une Version entière de la Bible en leur Langue pour leur usage. Le Nouveau Testament a été imprimé en Irlandois en 1602.

Les Peuples du Nord qui avoient embrassé la doctrine de Luther, n'ont point eu d'autres Traductions de la Bible, que celles qui ont été faites en leur Langue sur la Bible Allemande de Luther. Celle des Suedois a été faite par Laurent Petri Archevêque d'Upsal, Disciple de Luther, & imprimée à Holme en 1646. Les Danois en ont eu une en leur Langue dès l'an 1524. qui a été retouchée & imprimée à Coppenhague en 1633. Il y a aussi une Version de la Bible en Islandois que l'on prend être l'ancienne Langue Norvvegienne ou Gothique, & une en Finlandois imprimée en 1648. Les Lapons mêmes ont un Pseautier & quelques parties de la Bible en leur Langue.

Nous n'avons point de connoissance d'aucune ancienne Bible Catholique en Polonois. Celle qui a été imprimée en 1563. a été faite par des Sociniens, qui ont aussi fait imprimer en Lithuanie en 1572. une Bible Polonoise, traduite par Simon Budni sur l'Hebreu & sur le Grec. Sandius fait aussi mention d'une Version du Nouveau Testament faite par Martin Czechovius Socinien; imprimée avec des Notes en 1577. Le Jesuite Vicki travailla par ordre du Pape Gregoire XIII. à une

730 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
nouvelle Version de l'Écriture en cette Langue.
Elle fut imprimée à Cracovie en 1599. avec l'Ap-
probation de Clément VIII.

Les Bohémiens ont la Bible en leur Langue avec
des Notes, imprimée en Allemagne depuis 1579.
jusqu'en 1601.

Les Hongrois en ont aussi une en leur Langue,
composée par George Caldi Jésuite, & imprimée
à Vienne en Autriche en 1626. & une plus ancienne
imprimée à Francfort en 1608. & à Oppenheim
en 1612.

Enfin, l'on peut assurer qu'il n'y a point de Peuple
ni de Nation éclairée des lumières de l'Évan-
gile, qui n'ait la Bible, ou du moins le Nouveau
Testament, & quelque partie de l'Ancien traduit
en sa Langue.

Voilà en abrégé l'Histoire des Versions de la Bi-
ble en Langues Vulgaires. Nous n'entrons pas
dans un plus grand détail sur ce sujet. Ceux qui
auront la curiosité d'en sçavoir davantage, peuvent
consulter le second Tome de l'Histoire Critique des
Versions du Nouveau Testament de Mr. Simon, à
qui nous devons une partie de ce que nous en ve-
nons de dire ici.





§. II.

Si l'Écriture Sainte a été faite pour être lûe par tous les Fidèles, ou seulement par les Prêtres & par les personnes éclairées dans la Religion.

IL seroit difficile de croire qu'il pût être tombé dans l'esprit des hommes un Paradoxe aussi extraordinaire que celui-ci ; que l'Écriture Sainte de l'Ancien & du Nouveau Testament n'a été faite que pour être lûe par les Prêtres & par les personnes éclairées dans la Religion ; & que sa lecture a toujours été interdite, selon l'intention de Dieu & des Auteurs Sacrez, au commun des Juifs & des Chrétiens, pour lesquels elle doit être un mystere caché : il seroit, dis-je, difficile de croire qu'une pensée aussi éloignée que celle-là du bon sens, pût être tombée dans l'esprit de quelque homme raisonnable, si des Auteurs modernes n'avoient entrepris de soutenir & de prouver ce Paradoxe tout déraisonnable qu'il est : Mais il est aisé de les convaincre du contraire par l'Écriture même, & par la pratique des Juifs & des Chrétiens.

Car premièrement, ce n'est pas pour les seuls Prêtres que Moïse a écrit sa Loi, c'est généralement pour tous les Israélites : c'est à eux tous, qu'il adresse les commandemens, les défenses, les avertissemens, & les menaces : c'est à tout le Peuple qu'il parle, quand il publie les Ordonnances :

732 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
qu'il a reçûes de Dieu. Dans le Chapitre 13. de
l'Exode, il lui annonce de la part de Dieu les cé-
remonies de la Pâque : *Dixit Moses ad Populum*
meminisse oportet diei hujus, &c. Et ensuite il re-
commande à tous les Israélites d'en instruire leurs
ensans, & de leur apprendre la raison de cette
Institution : *Cumque interrogaveris te filius tuus*
cras, dicens, quid est hoc à respondebis ei : In manu
forti eduxit nos Dominus de Terra Egypti, de
doma servientis ; & un peu après, il veut que cette
Loi soit comme un signe attaché à la main, &
comme un Mémoire pendu devant ses yeux : *Est*
igitur quasi signum in manu tua, & quasi appen-
sium quid ob recordationem ante oculos tuos. C'est
à tout le Peuple d'Israël que Dieu fait entendre
sa voix & ses Commandemens. *Exod. 10.* Et
quand il instruit ensuite Moïse de quantité d'au-
tres Loix, il lui ordonne de les dire à tous les
Enfans d'Israël : *Hac dices filiis Israël, &c. Hac*
sunt judicia qua propones eis : & Moïse obéissant
à cet ordre, parle à tout le Peuple, lui fait sçavoir
les Loix de Dieu ; tout le Peuple lui répond, & il
écrit ces Loix pour tout le Peuple : *Veni ergo*
Moïses & narravit Plebi omnia verba Domini at-
que judicia : Responditque omnis Populus unâ voce :
Omnia verba Domini, qua locutus es, faciemus. Et
scripsit Moïses universos sermones Domini. Ce n'est
pas seulement aux Prêtres & aux Anciens qu'il
communique les Loix qu'il reçoit de Dieu, c'est
à tout le Peuple ; il l'assemble exprés pour lui an-
noncer ce qui regarde l'observation du Sabbath,
& la Construction du Tabernacle : *Igitur congre-*
gata omni turbâ filiorum Israël dixit ad eos.....
Et ait Moïses ad omnem cœtum filiorum Israël :

Hac est verbum quod praecepit Dominus, dicens, &c.

Quoique le Levitique contienne plusieurs Loix qui regardent plutôt les Prêtres & les Levites que le Peuple, cependant à moins que ce ne soient des choses qui concernent uniquement la personne d'Aaron, Moïse parle toujours par l'ordre de Dieu à tout le Peuple d'Israël : *Vocavit autem Moïsem, & locutus est ei Dominus de Tabernaculo Testimonii, dicens: Loquere filiis Israël, & dices ad eos, &c.* Levitic. 1. *Locutusque est Dominus ad Moïsem & Aaron, dicens: Dicite filiis Israël.* Levitic. 11. *Et locutus est Dominus ad Moïsem, dicens: Loquere Aaron & filiis ejus, cunctis filiis Israël: Iste est sermo quem mandavit Dominus: dicens, &c.* Levitic. 17. *Locutus est Dominus ad Moïsem, dicens: Loquere ad omnem catum filiorum Israël.* Levitic. 19. &c. Dieu parle de la même manière dans le Livre des Nombres : *Locutus est Dominus ad Moïsem, dicens: Praecepit filiis Israël,* Num. 5. *Locutusque est Dominus ad Moïsem dicens: Loquere ad filios Israël, & dices ad eos, &c.* Num. 6. & en plusieurs autres endroits. Mais rien ne prouve plus clairement que l'intention de Dieu & de Moïse étoit que toute la Loi fût lûë par le Peuple, que le Livre du Deuteronomie. C'est une repetition abrégée de toute la Loi, faite par Moïse avant sa mort, lûë à tout le Peuple & écrite afin qu'il la lût ; *Hac sunt verba quae locutus est Moïses ad omnem Israël trans Jordanem in solitudine campestri,* Deuteron. 1. *Vocavitque Moïses omnem Israël, & dixit ad eum: Audi Israël ceremonias atque judicia, quae ego loquor in auribus vestris hodie, discite ea & opere complete;* Deuter. 5. Il leur repete les Commandemens de Dieu : il veut qu'ils les sçachent pour les accomplir, il leur recommande de ne les pas ou-

blier, & de les apprendre à leurs Enfans : il les avertit que ces Commandemens sont aîsez à pratiquer, qu'ils les doivent avoir continuellement dans la bouche & dans le cœur ; il les écrit afin qu'on les leur lise. Tout cela est dans les Chapitres 30. & 31. du même Livre : *Mandatum hoc quod precipio tibi hodie, non supra te est, neque procul positum nec in Cælo situm, ut possis dicere, quis nostrum valet ad Cælum ascendere ut deferat illud ad nos..... sed juxta te est sermo valde in ore tuo & in corde tuo ut facias illum, &c. Scripsit itaque Moïses Legem, hanc & tradidit eam Sacerdotibus filiis Levi.... Præcepitque eis, dicens ; Post septem annos, anno remissionis in solemnitate Tabernaculorum convenientibus cunctis ex Israël, ut appareant in conspectu Domini Dei tui in loco quem elegerit Dominus ; leges verba Legis hujus coram omni Israël, audientibus eis, & in unum omni populo congregato, tam viris quàm mulieribus, parvulis & advenis qui sunt intra portas tuas. Voilà tous les hommes, les femmes, & même les enfans admis à la lecture de l'Écriture ; & la raison que Moïse en apporte, c'est qu'afin qu'entendant la Loi, ils l'apprennent, qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu, & qu'ils gardent toutes les Ordonnances de la Loi : *Ut audientes discant, & timeant Dominum Deum vestrum, & custodiant, impleantque omnes sermones Legis hujus.* Cela ne s'adresse pas seulement aux Israélites qui vivoient alors ; mais cela s'étend à leurs descendans qui devoient habiter au-delà du Jourdain : *Filii quoque eorum qui nunc ignorant, ut audire possint & timeant Dominum Deum suum, cunctis diebus quibus versantur in Terra ad quam vos fordane transmissi pergitis obsidendam.* Enfin, Moïse leur ordonne non seulement de mettre dans leur cœur tout ce*

à il leur venoit de dire de la part de Dieu ; mais e l'apprendre à leurs Enfans, afin qu'ils obser- ent, & qu'ils pratiquent tous les Commande- ens de cette Loi : car ce n'est pas, a ajouté-t-il, ne parole qui vous soit proposée en vain : c'est ôtre vie, & c'est par cette parole que vous pro- ongeriez vos jours ; *Ponite corda vestra in omnia erba qua ego testificor vobis hodie, ut mandetis a filiis vestris custodire & facere, & implere uni- versa qua scripta sunt Legis hujus : quia non in- effum precepta sunt vobis, sed ut singuli in eis vi- erent, qua facientes in longo perseveretis tempore in errâ, ad quam Jordane transmissis ingredimini ossidendam.* Moïse pouvoit-il plus clairement arquer que son intention étoit que sa Loi fût ûë & scûë generalement par tous les Israëlites, 'rêtres, Levites, Laïques, hommes, femmes, nfans, &c.

Secondement, à l'égard des Livres Historiques le la Bible. Pourquoi les Livres de Josué, des Ju- es, des Rois, &c. ont-ils été écrits, si ce n'est our apprendre aux Juifs l'accomplissement des romesses que Dieu avoit faites à leurs Peres, pour s instruire de ce qui étoit arrivé à leur Nation, & ur faire connoître, que quand ils avoient abandon- é Dieu, Dieu les avoit abandonnez, & que and ils s'étoient convertis, & avoient eu recours i lui, il les avoit secourus & protegez. C'est ce ue non seulement les Prêtres & les Levites, mais ussi tout le Peuple devoit sçavoir ; & par conse- uent, il étoit à propos que ces Livres fussent entre es mains de tous les Juifs.

Troisièmement, il est encore plus clair, que les antiques ou Pseaumes qui ont été faits, ou

pour louer Dieu, ou pour le remercier, ou pour le prier, & qui étoient chantez publiquement par tout le Peuple, n'ont pas été composez pour n'être lûs & recitez que par les Prêtres & les Levites. On y invite en plusieurs endroits tous les Saints, tous les Justes, en un mot tous les Adorateurs du vrai Dieu, tous les hommes, toute la terre à louer le Seigneur : *Benissez le Seigneur*, est-il dit dans le Pseaume 67. *dans les Assemblées, vous tous qui êtes de la Race d'Israël. Que toute la terre chante les loüanges du Seigneur. Enfants de Dieu louez le Seigneur. Peuples louez le Seigneur. Serviteurs de Dieu louez le Seigneur. Vous tous qui êtes à l'entrée du Tabernacle, louez le Seigneur. Que sa loüange soit publiée dans l'assemblée des Justes. Enfants & Vieillards, hommes & femmes louez le Seigneur.* Ce sont là les expressions ordinaires dont se sert le Psalmiste.

Quatrièmement, les Livres Moraux ont été écrits pour instruire generalement tous les hommes & contiennent des préceptes pour les femmes comme pour les hommes, pour les ignorans, & pour les sçavans, pour les jeunes gens, & pour les Vieillards, pour les grands & pour les petits. Il est dit au commencement des Paraboles de Salomon, qu'elles sont faites pour instruire de
 » la Sagesse & de la Discipline, pour donner
 » l'intelligence des paroles prudentes, & pour
 » faire recevoir la doctrine de la Justice & de l'É-
 » quité, afin que les simples deviennent prudents,
 » & les ignorans éclairez & sçavans; que ceux
 » qui sont sages deviennent plus sages, & que
 » ceux qui ont de la prudence, deviennent encore
 » plus parfaits. Salomon pouvoit-il marquer plus
 clairement, que son principal dessein étoit d'écrire

pour les simples, & pour les ignorans, quoique les personnes les plus éclairées pussent aussi profiter de son Ouvrage ? Il est dit dans le Livre de l'Ecclésiaste, que l'Ecclésiaste a enseigné, qu'il a recherché des paroles utiles, & des sentences pleines de droiture & de vérité, & que ces paroles des Sages sont comme des aiguillons, ou des cloux pour régler la conduite des hommes.

Cinquièmement, la plupart des Propheties sont des avertissemens, ou des instructions, ou des reproches, ou des menaces que les Prophetes faisoient au Peuple Juif par ordre de Dieu ; ce n'est pas seulement aux Prêtres qu'ils les adressoient, c'est à tout le Peuple.

Sixièmement, les Juifs ont toujours été persuadés que les Livres saints devoient être lus par tous ceux qui faisoient profession de leur Religion. Moïse dans le Chapitre 6. du Deuteronomie leur recommande cette lecture : *Ces Commandemens que je vous donne aujourd'hui, leur dit-il, seront toujours dans votre cœur : vous les apprendrez à vos enfans, & vous vous en entretiendrez dans votre maison, & en voyage, étant couchés, & debout : Vous les attacherez pour signe à votre main, & ils seront pendus à votre front, & à vos yeux : Vous les écrirez sur les poteaux de vos maisons & sur vos portes.* Il recommande la même chose, & en mêmes termes dans le Chapitre 11. On ne peut pas dire qu'il ne parle en ces endroits, que d'une partie de la Loi, & de quelques préceptes particuliers, puisqu'il parle généralement de tous les Commandemens de Dieu ; & quand il ne s'agiroit que des principaux & des plus essentiels,

738 DISSERTATION PRELIMINAIRE
pour les sçavoir, pour s'en entretenir, & pour les méditer, il faloit nécessairement les lire dans les Livres divins, composez exprés par l'ordre de Dieu, pour en donner la connoissance à tous les Juifs. En consequence de cette Loi, les Juifs ont toujours lû, & en public & en particulier tous les Livres sacrez, & ils n'ont pû négliger cette lecture, qu'en prévariquant à un Commandement exprés que Moïse leur en avoit fait de la part de Dieu. C'est pourquoi Josias aiant trouvé dans le Temple un Exemplaire du Livre du Deuteronomie, dont on avoit négligé la lecture pendant les troubles qui avoient précédé son Règne, aussi bien que l'observation des choses prescrites dans la Loi, témoigna beaucoup de douleur de ce qu'il n'avoit point lû ce Livre, & fit assembler dans le Temple, les Habitans de Juda & de Jerusalem, non seulement les Prêtres & les Levites, mais aussi tout le Peuple, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & fit lire ce Livre entier en leur présence; en sorte qu'ils l'entendirent tous: *Ascendit in Domum Domini, undaque omnes viri Juda & habitatores Jerusalem, Sacerdotes & Levitæ, & cunctum populus à minimo ad maximum, quibus audientibus in Domo Domini legit Rex omnia verba Voluminis.* Pendant la Captivité, les Juifs, quoique dans une Terre étrangère, n'oublierent pas de lire les Livres de la Loi. Daniel, comme nous avons déjà remarqué, la lisoit & la méditoit: Pourquoi les autres Juifs qui avoient de la piété & de la Religion n'auroient-ils pas fait la même chose? Après le retour de la Captivité, Esdras pour rendre la Loi plus commune, la fit écrire en caractères Chaldéens qui étoient plus connus aux Juifs, que leurs

anciens caractères ; & pour montrer qu'elle étoit faite pour être lûë & entendüë de tout le Peuple , il la fit lire devant tout le Peuple , hommes & femmes qui étoient capables de l'entendre : *Accurrit ergo Esdras Sacerdos Legem coram multitudine virorum & mulierum, cunctisque qui poterant intelligere..... & legerunt in Libro Legis Dei distinctè & aperte ad intelligendum, & intellexerunt eam legerunt.* 2. Esdr. 8. De quelque manière que l'on entende ces paroles , il paroît qu'Esdras étoit persuadé que l'écriture sainte devoit être lûë , & entendüë du Peuple. Du tems de NÔTRE SEIGNEUR les Juifs lisoient l'Ancien Testament dans leurs Synagogues , d'une manière qu'ils l'entendoient ; puisqu'il est dit dans l'Évangile de saint Luc Chapitre 4. que JÉSUS étant entré dans la Synagogue de Nazareth , on lui presenta le Livre du Prophete Isâie , & que l'ayant ouvert , il y lût cinq ou six lignes de cette Prophetie ; après quoi il ferma le Livre ; & que tout le monde aiant les yeux arrêtez sur lui , il leur dit : *Ce que vous entendez aujourd'hui de vos oreilles , est l'accomplissement de cette parole de l'écriture ; Et vous ,* ajoûte saint Luc , *lui rendoient témoignage.* Ils avoient donc comptis ce que portoit la Prophetie d'Isâie que JÉSUS-CHRIST avoit lûë : Si c'étoit en Hebreu , ils entendoient donc encore assez d'Hebreu pour comprendre ce qu'on leur disoit , quoi qu'ils ne le parlassent plus : Si c'étoit une Version , on avoit donc intention que la Bible fût entendüë du Peuple. Les Actes des Apôtres nous apprennent qu'on lisoit la Loi & les Prophetes dans toutes les Synagogues des Juifs ; car il est dit dans le Chapitre 13. Verset 15. que saint

740 DISSERTATION PRELIMINAIRE
Paul & ceux qui étoient avec lui, étant venus à Antioche de Pisidie, & étant entrez dans la Synagogue un jour de Fête, les Princes de la Synagogue, après la lecture de la Loi & des Prophètes, les prièrent de faire quelque exhortation au Peuple : Et dans le Chapitre 13. saint Jacques dit que dès les premiers tems Moïse à des Prédicateurs dans les Synagogues de toutes les Villes, où on le lit tous les jours de Sabbath : *Ubi per omne Sabbathum legitur.* Les Juifs Hebreux le lisoient apparemment en Hebreu ; mais ils sçavoient assez d'Hebreu pour l'entendre, étant élevez & nourris dans la lecture de l'Ecriture Sainte, & encore à present ils élevent presque tous leurs enfans, de manière qu'ils entendent l'Hebreu de l'Ecriture. Il y a même parmi eux une célèbre Ordonnance qui se trouve dans la Gemare, par laquelle chaque Juif est obligé d'écrire un Exemplaire de la Loi pour son usage. Mais afin de faciliter l'intelligence du Texte à ceux qui avoient quelque peine à l'entendre, les Juifs Hebreux se sont servis de Paraphrases Chaldaïques, qu'on faisoit lire, à mesure qu'on lisoit le Texte en Hebreu. A l'égard des Juifs Hellenistes qui n'entendoient ni l'Hebreu, ni le Chaldaïque, ils avoient la Version des Septante qu'on lisoit dans leurs Synagogues ; & ils se sont servis depuis, comme nous avons dit, de celle d'Aquila. Ce n'étoit pas seulement en public que tous les Juifs lisoient & entendoient la Loi, du tems de NÔTRE SEIGNEUR, ils la lisoient aussi en particulier, comme il paroît par plusieurs endroits du Nouveau Testament. JESUS-CHRIST parlant à tous les Juifs dans le 5. Chapitre de l'Evangile de saint Jean, leur dit de lire l'Ecriture

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 741
avec soin : *Scrutamini Scripturas* : & qu'ils y trou-
veroient qu'il y étoit parlé de lui : ils lisoient
donc l'Écriture ? En saint Luc Chapitre 16. Abra-
ham dit au mauvais Riche qui le prioit d'envoier
le Lazare avertir ses freres : *Ils ont Moïse & les
Prophetes ; qu'ils les écoutent* : c'est-à-dire, qu'ils
lisent la Loi de Moïse, & celles des Prophetes ;
car rien n'est plus ridicule que d'entendre ceci
avec un nouvel Auteur, de la personne de Moïse
& des Prophetes. Dans les Actes Chapitre 17.
Verset 11. il est dit que les Juifs de Berée reçû-
rent la parole de Dieu avec beaucoup d'affection
& d'ardeur, & qu'ils examinoient tous les jours,
pour voir si ce qu'on leur lisoit étoit véritable.
Saint Pierre dans sa seconde Epître écrite aux
Juifs dispersez dans les Provinces d'Asie, leur dit,
qu'ils ont les Oracles des Prophetes ; *auxquels ils
font bien de s'arrêter, comme à une lampe qui luit
dans un lieu obscur.* Saint Paul écrivant à Timo-
thée, lui presente comme une grâce qu'il avoit
reçûë de Dieu, de ce qu'il avoit appris les saintes
Lettres dès son enfance ; *Et quia ab infantia
Sacras Litteras nosti.* Il falloit qu'il les eût ap-
prises, son Pere étant Payen, de sa mere Eunice,
& de Loïde son Aïeule qui suivoient en cela l'usa-
ge des Juifs. Enfin, il est dit dans les Actes Cha-
pitre 8. que l'Eunuque de la Reine de Candace
étant venu à Jerusalem pour adorer Dieu, lisoit
dans son Chariot en s'en retournant, le Prophete
Isaïe, & il paroît qu'il entendoit bien les termes
de ce qu'il lisoit, quoiqu'il n'en comprît pas le
sens. En un mot, c'est une chose certaine que les
Juifs ont toujourns été & sont encore fort attachez
à la lecture des Livres Canoniques ; qu'ils en ont

742 DISSERTATION PRELIMINAIRE
 toujours fait & font encore leur plus grande occupation : Qu'ils les lisent en Hebreu quand ils peuvent l'entendre, sinon en Syriaque, en Grec, en Arabe, ou en toute autre Langue, suivant ce qui est dit dans le Talmud de Jerusalem, que celui qui ne peut pas les lire en Hebreu, ne doit pas pour cela ne les point lire ; qu'il faut au contraire pour satisfaire à son devoir, qu'il les lise en la Langue qu'il entend. Et c'est pour cette raison que les Juifs anciens & modernes ont fait des Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, comme nous avons remarqué. Il n'y a que quelques endroits de la Bible dont les Juifs interdisoient la lecture aux jeunes gens ; sçavoir, le commencement de la Genese, le commencement & la fin d'Ezechiel, & le Cantique des Cantiques. Mais tout le reste étoit commun à tout le monde, & les enfans mêmes en étoient instruits. C'est la » coutume parmi les Hebreux ; dit Origenes, *Homil. 1. in Cantic.* que les Docteurs & les Sages » donnent à lire aux enfans tous les Livres de » l'Ecriture, & même ceux qui contiennent leurs » traditions, & que l'on réserve pour un âge » plus avancé le commencement de la Genese, le » commencement & la fin d'Ezechiel, & le Cantique des Cantiques. Saint Jérôme détermine cet âge à trente ans, & saint Gregoire de Nazianze à vingt cinq. Cette exception confirme la règle & l'usage des Juifs de lire l'Ecriture sainte, puis qu'il paroît par ces témoignages, que tous les Juifs lisoient dès leur enfance l'Ecriture sainte, & qu'il n'y avoit que ces quatre endroits d'exceptez, dont la lecture leur étoit permise, quand ils étoient dans un âge plus avancé.

Septièmement, les Apôtres, les Disciples de NÔTRE SEIGNEUR, & les premiers Chrétiens imitant la pratique des Juifs, ont lû comme eux la Loi de Moïse, les Prophetes & les autres Livres de l'Ancien Testament. L'Apôtre saint Paul en recommande la lecture par ces paroles, *Rom. 15.* Tout ce qui est écrit a été écrit pour nôtre instruction, afin que nous concevions une espérance ferme par la patience & par la consolation que nous donnent les Ecritures: *Quaecumque Scripta sunt ad nostram doctrinam scripta sunt; ut per patientiam & consolationem Scripturarum spem habeamus.* Il faut ajouter à ce passage celui de saint Pierre que nous venons de rapporter, qui s'adresse à des Juifs convertis à la Religion Chrétienne.

Huitièmement, à l'égard des Livres du Nouveau Testament, il est certain que JESUS-CHRIST est venu pour annoncer la Religion à tous les hommes. Il a prêché indifferemment la Foi Chrétienne à toutes sortes de personnes, de tout âge, de tout sexe, & de toutes conditions: & s'il a fait choix en particulier de quelques-uns, c'étoit des moins éclairés, & des moins sages selon le monde. Son intention a donc été que sa doctrine fût connue des simples & des ignorans comme des autres. Les Evangelistes ont écrit leurs Evangiles généralement pour l'instruction de tous les Fidèles, comme l'Histoire nous l'apprend. *Ces choses, dit saint Jean à la fin de son Evangile, ont été écrites, afin que vous sachiez que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu, & qu'en le croiant, vous ayez la vie éternelle en son nom.* Ces Evangiles ont été mis dans les premiers Siècles entre les mains de tous

744 DISSERTATION PRELIMINAIRE
les Chrétiens, lûs publiquement dans toutes les
Eglises; & en particulier par tous les Fidèles.
Dira-t-on que c'est contre l'intention de JESUS-
CHRIST & des Apôtres? Les Lettres de saint Paul
ne s'adressent pas seulement aux Pasteurs & aux
Ministres, mais généralement à tous les Fidèles des
Eglises auxquels il écrit. Quand il a voulu écrire
aux seuls Pasteurs, comme à Timothée & à Tite,
il leur adresse ses Lettres à eux seuls; mais quand
il écrit aux Eglises, c'est généralement à tous les
Fidèles à qui il les adresse. Dans l'Épître aux Ro-
mains: *A vous tous qui êtes à Rome, qui êtes les
bien-aimés de Dieu, & Saints par votre vocation.*
Dans la première aux Corinthiens: *A l'Eglise de
Dieu, qui est à Corinthe; aux Fidèles que JESUS-
CHRIST a sanctifiés, & que sa vocation a rendu
saints: Et à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit,
invoquent le nom de JESUS-CHRIST qui est leur
Seigneur comme le nôtre.* Dans la seconde aux Co-
rinthiens: *A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe,
& à tous les Saints qui sont dans toute l'Achaïe.*
Dans celle aux Ephésiens: *A tous les Saints & Fi-
dèles en JESUS CHRIST qui sont à Ephèse.* Dans
celle aux Philippiens: *A tous les Saints en JESUS-
CHRIST qui sont à Philippe avec les Evêques & les
Diacres.* Dans celle aux Colossiens: *Aux Saints
& Fidèles Frères en JESUS-CHRIST qui sont à Co-
losse.* Il n'y en a que trois, sçavoir celle aux Galates,
& les deux aux Thessaloniens, qui soient seule-
ment adressées aux Eglises; mais par le mot d'*E-
glises*, il entend tous les Fidèles qui les composent.
Les avertissemens qu'il donne & les reprimandes
qu'il fait dans ses Épîtres, s'adressent à tous les
Fidèles, & non pas aux seuls Pasteurs: il leur or-

Donne même d'avertir leurs Pasteurs de leur devoir, comme dans la fin de l'Épître aux Colossiens : *Dites à Archippe, qu'il considère bien le ministère qu'il a reçu du Seigneur, pour en remplir sous les devoirs.* Il veut, & il commande que ses Lettres soient lûes dans l'Assemblée de tous les Fidèles : *Lorsque cette Lettre, dit-il sur la fin de l'Épître aux Colossiens, aura été lûe parmi vous, veïz soï qu'elle soit lûe aussi dans l'Eglise de Laodicée, & qu'on vous lise de même celle des Laodicéens.* Et sur la fin de la première Épître aux Thessaloniens : *Je vous conjure, dit-il, par le Seigneur, de faire lire cette Lettre à tous les Saints Freres : Adjuro vos per Dominum ut legatur hac Epistola omnibus sanctis Fratribus.* Il emploïe, dit Theodore, une espece de serment, afin de prouver ce à tous l'utilité qui reviendroit de cette sainte lecture, craignant que ceux qui recevroient cette Lettre les premiers, ne la communiquassent pas aux autres. Rien n'est donc plus absurde, que de soutenir que le dessein de l'Apôtre saint Paul, n'a pas été que ses lettres fussent entendûes du Peuple, sinon par le ministère des Prêtres & des Docteurs ; puisqu'il déclare formellement qu'il vouloit qu'elles fussent lûes par tous les Chrétiens, & qu'il en conjure ceux à qui il écrit.

Neuvièmement, nous avons fait voir que la pratique de l'Eglise a touïours été dès les premiers Siècles, de faire lire publiquement l'Écriture sainte en des Langues entendûes de tout le Peuple, & de la leur laisser lire en leur particulier : Que les Peuples qui n'entendoient point le Grec, ni le Latin, ont eu assitôt après leur conver-

746 DISSERTATION PRELIMINAIRE
sion au Christianisme, des Versions de l'Écriture
sainte en leur Langue Vulgaire, qu'ils lisoient
publiquement & en particulier : Que quand le
Grec & le Latin ont cessé d'être la Langue Vul-
gaire, les Chrétiens de toutes les Nations ont fait
faire des Traductions de la Bible en leurs Langues;
& que s'ils n'ont pas jugé à propos de changer
leur ancienne Langue dans la célébration de l'Of-
fice Divin pour des raisons particulières, ils ont
néanmoins voulu que les simples Fidèles ne fussent
pas privés de la consolation de pouvoir lire & en-
tendre l'Écriture Sainte. Tout cela fait assez con-
noître que la pensée de l'Église n'a jamais été,
que les Livres Sacrez ne fussent composés que
pour être lus par le Clergé, & par les personnes
éclairées, & que les simples en fussent exclus, c'est-
à dire, privés de la nourriture de la parole de
Dieu.

Toutes ces objections que l'on fait contre cette
doctrine, sont fondées, ou sur de fausses sup-
positions, que nous avons déjà détruites, ou sur
de pitoiables raisonnemens, qui ne méritent
presque pas de réponse, & qui sont amplement
refutés dans le sçavant Livre de la Lectu-
re de l'Écriture sainte, composé par Mr. Ar-
naud, à qui nous sommes redevables de la plû-
part des choses que nous avons dites, & que nous
dirons dans la suite sur ce sujet. Les suppositions
fausses déjà détruites, sont que les Livres de l'An-
cien Testament n'ont pas été composés en la
Langue Vulgaire des Juifs, ni écrits en caracte-
res qui leur fussent connus; qu'ils avoient été per-
dus entièrement pendant la Captivité; que la le-
cture en étoit défenduë parmi les Juifs: que les

Livres du Nouveau n'ont pas non plus été écrits en Langue Vulgaire, & que l'Eglise a été plusieurs Siècles sans en avoir de Traduction ; que le Grec & le Latin n'étoient pas parlez ni entendus communément dans la plûpart des Provinces de l'Empire : que les Peuples qui n'entendoient pas ces Langues, n'avoient point de Traduction de l'Ecriture sainte en leur Langue ; mais qu'ils la lisoient, & qu'ils célébroient l'Office en Grec & en Latin : Toutes ces suppositions dis-je étant détruites, la conclusion que l'on en vouloit tirer, que l'Ecriture n'a point été composée pour être lûe de tous les Fidèles, mais seulement des Prêtres & des personnes éclairées, tombe d'elle-même. Les raisons qu'on allégué pour défendre ce Système, sont si foibles, qu'il ne faut que les rapporter pour en faire voir l'absurdité. On dit que les Philosophes Païens avoient soin de cacher leurs maximes & leurs Livres au Peuple, & par conséquent que c'est une profanation de mettre l'Ecriture sainte entre les mains de tout le monde. Quelle consequence, quand la première proposition seroit véritable ? Mais il seroit difficile de la prouver, puisque nous voïons que les Livres des Philosophes étoient entre les mains de tout le monde, & que s'ils vouloient cacher quelques-unes de leurs maximes, ou quelques points de leur doctrine, ce n'étoit pas en empêchant que leurs Livres fussent communs & lûs de tout le monde ; mais en les écrivant obscurément, On se sert encore du secret que gardoient les Païens pour cacher les mysteres de leur Religion, afin d'en conclure que les mysteres de la vraie Religion doivent aussi être cachez aux Juifs & aux Chré-

748 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
tiens ; comme si les Chrétiens avoient les mêmes
raisons de cacher leurs Mysteres saints & sacrez ,
que les Païens avoient de tenir secretes les infamies,
les impiétez & les superstitions de leurs mysteres
prophanes , qui ne pouvoient être découverts qu'à
leur honte ; au lieu que ceux des Chrétiens ne sçau-
roient trop être connus pour en inspirer du respect
la verité , comme dit un Ancien , ne craignant rien
tant que d'être cachée. Il a été un tems dans l'E-
glise , que les Chrétiens ne vouloient pas que l'on
parlât clairement des Sacremens devant les Païens ,
& les Catechumenes ; mais elle n'a jamais rien ca-
ché de ses mysteres aux Chrétiens baptisez ; & les
mysteres , dont elle a recommandé le secret à l'é-
gard des Cathecumenes , ne sont point l'Ecriture
sainte , dont elle leur permettoit la lecture , mais la
doctrine du Sacrement de l'Eucharistie. L'Exemple
de la conduite de Dieu à l'égard des Juifs , à qui il
a donné une Loi figurative , ne prouve point que
Dieu ne vouloit pas qu'il lussent cette Loi ; mais au
contraire , qu'il vouloit que ceux mêmes à qui il ne
vouloit pas encore découvrir ses mysteres , pussent
lire l'Ecriture sainte sans les appercevoir. Moïse
couvroit son visage , & ne parloit au Peuple que la
face voilée. Cela veut-il dire , qu'il ne leur parloit
qu'obscurément ? non certes , il n'en usoit ainsi,
que parce que les Enfans d'Israël ne pouvoient sou-
tenir la vûë de son visage , à cause de la gloire &
de la lumière qui en sortoit ; & si l'on veut avoir
recours à la signification mystique , cela veut dire
que les Juifs avoient une espee de voile sur leur
cœur qui les empêchoit de comprendre les choses
figurées par la Loi de Moïse : mais ce voile , com-
me dit saint Paul , a été levé pour les Chrétiens.

On objecte encore que Dieu donna ordre aux Levites de mettre le Livre de la Loi à côté de l'Arche d'Alliance, & qu'il a commandé aux Prêtres de le lire dans les années de remission; d'où l'on veut conclure que le Livre de la Loi n'étoit connu qu'aux Prêtres & aux Levites; qu'il n'y avoit qu'eux qui en eussent des Exemplaires, & que le Peuple n'en avoit connoissance que par leur lecture: mais ce sont des conclusions mal tirées; car de ce qu'il y avoit un Exemplaire de la Loi dans le Tabernacle, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en eût point de copie parmi le Peuple; c'étoit l'original authentique que l'on y conservoit avec raison: & de ce que les Prêtres lisoient la Loi tous les sept ans à tout le Peuple, il s'ensuit bien que l'intention de Dieu étoit qu'elle fût connue au Peuple, mais non pas qu'il ne la lût point en d'autres occasions; au contraire les Actes des Apôtres nous apprennent qu'on lisoit tous les jours de Sabbath les Livres de Moïse dans les Synagogues.

On objecte à l'égard du Nouveau Testament, que JÉSUS-CHRIST ne s'est pas expliqué clairement des vérités du Christianisme, & qu'il a parlé avec réserve en figures & en paraboles: & on ne remarque pas que JÉSUS-CHRIST ne s'est servi de cette conduite qu'à l'égard de quelques Juifs incrédules, & qu'à l'égard de ses Apôtres & de ses Disciples, il leur a découvert clairement ses mystères: *Il vous est donné, leur dit-il, de connoître les mystères du Royaume de Dieu: mais pour ceux qui sont dehors, tout se passe en paraboles; afin qu'en voyant, ils voient & ne voient point, & qu'en écoutant, ils écoutent & n'entendent pas, & qu'ils ne viennent point à se*

750 DISSERTATION PRELIMINAIRE
*convertir, & que leurs pechez ne leur soient point
pardonnez.* Ce sont tous ceux qui se convertissent
à qui il est donné de connoître ouvertement les mys-
teres du Roïaume de Dieu ; & tous ceux à qui on
ne les revele qu'en paraboles , ce sont ceux qui ne
sont pas convertis , & qui ne se convertiront pas.
Dieu cache ses véritez aux Prudens & aux Sages de
ce monde , pour les reveler à des simples & à des
petits. Si l'on étend cette maxime à la lecture de
l'Ecriture , il s'ensuit que les simples & les ignorans
humbles en sont plus capables que les Sçavans , &
les Docteurs orgueilleux. Mais sans nous arrêter
davantage à refuter des objections si frivoles, écou-
tons les Oracles de l'Ecriture & des Peres touchant
l'utilité que tous les Fidèles peuvent tirer de la le-
cture de la Bible.





§. III.

De l'utilité que tous les Fidèles peuvent tirer de la lecture de l'Écriture Sainte. Sentimens des Peres sur ce sujet.

IL semble que c'est une espece d'impieté de douter de l'utilité de la lecture de l'Écriture sainte ; car c'est douter que la parole de Dieu nous soit utile, & par consequent revoquer en doute sa sagesse ou sa bonté. Il se peut faire que l'Écriture sainte utile en elle-même, devienne inutile & même nuisible, à cause de la mauvaise disposition de ceux qui la lisent ; mais de croire que d'elle-même, elle ne soit pas utile, & que les Fidèles qui la lisent dans un esprit de soumission & d'humilité, n'en puissent pas profiter, c'est attaquer directement les Oracles du Saint-Esprit, & la pratique de l'Eglise : c'est mépriser l'avis que Moïse a donné tant de fois de la part de Dieu, de lire & de méditer continuellement sa Loi, de l'avoir à tous momens devant ses yeux pour s'en souvenir : c'est n'ajouter aucune foi à l'Oracle du Psalmiste qui nous assure, Ps. 18. *Que la Loi du Seigneur est toute parfaite, qu'elle convertit les ames ; que son témoignage est fidèle ; qu'elle inspire la sagesse aux simples ; que ses Ordonnances sont droites, qu'elles répandent de la joie dans les cœurs ; que ses Commandemens sont pleins de lumières, & qu'ils éclairent les yeux* : C'est ne faire aucune attention,

752 DISSERTATION PRELIMINAIRE
à la prière fervente tant de fois répétée dans le
Pseaume 118. par laquelle on demande à Dieu la
grace de méditer continuellement sa Loi & de l'en-
tendre, & où l'on en explique avec tant de force
tous les effets & les avantages : *Que j'aime vôtre
Loi, mon Dieu ; elle fait tous les jours le sujet de
ma méditation. Je suis devenu plus habile que mes
Maîtres en faisant mon étude de vos Ordonnances.
Je suis devenu plus prudent que les Vieillards, parce
que j'ai recherché vos Commandemens. J'ai désour-
né mes pas des voies qui conduisent au mal, &c.
Vos Préceptes me donnent de l'intelligence, & de
la haine pour les voies de la fausseté & du menson-
ge. Vôtre parole est une lampe qui éclaire mes pas,
& une lumière qui luit dans le chemin où je mar-
che, &c.* Il faudroit copier ce Pseaume entier, si
l'on vouloit rapporter ce qui regarde l'utilité que
l'on peut tirer de la lecture & de la méditation de
la Loi de Dieu. Le Nouveau Testament n'est pas
» moins exprés : Les Paroles de JESUS-CHRIST
» sont des paroles de vie, elles ont été écrites, afin
» que nous crussions en lui, & qu'en croiant, nous
» eussions la vie éternelle. Tout ce qui est écrit,
» a été écrit pour nôtre instruction, afin que nous
» concevions une esperance ferme par la patience,
» ce, & par la consolation que nous donnent les
» Ecritures. Toute Ecriture divinement inspi-
» rée, est utile pour enseigner, pour reprendre,
» pour corriger, pour instruire dans la Justice,
» afin que l'homme soit parfait & propre à faire
» toute sorte de bien. C'est ainsi que JESUS-
CHRIST, les Evangelistes, & les Apôtres nous
parlent de l'utilité que l'on peut tirer de l'Ecriture
sainte. Qui peut après cela douter que la

lecture ne soit très-utile à tous les Fidèles qui y apportent un esprit docile & soumis ?

Si nous consultons la Tradition de l'Eglise Grecque & Latine sur ce sujet, nous trouverons que les Peres ont d'un consentement unanime exhorté puissamment tous les Fidèles à la lecture de l'Ecriture sainte, & qu'ils en ont montré l'utilité en des termes très-forts & par des raisonnemens convaincans,

S. CLEMENT, dans la première Epître aux Corinthiens, qui est le plus ancien & le plus autorisé monument que nous aïons, après l'Ecriture Sainte, parle ainsi à tous les Fidèles de l'Eglise de Corinthe, à qui il écrit, de la lecture & de la méditation de l'Ecriture Sainte. Vous avez lû, dit-il, mes chers « freres, les Ecritures Saintes, & vous en êtes bien « instruits ; vous vous êtes appliquez avec soin à « méditer la Parole de Dieu ; conservez-la donc « dans vôtre memoire, & la repassez souvent dans « vôtre esprit. Cét avis suppose, que de son tems « tous les Chrétiens lisoient l'Ecriture Sainte.

S. IRENEE, dans le Chapitre 46. du second Livre contre les Heresies, déclare formellement que toutes les Ecritures Prophetiques & Evangeliques peuvent être entendues de tout le monde : *Cum itaque universa scriptura & Prophetica & Evangelica in aperto & sine ambiguitate & similiter ab omnibus audiri possint.* Il ajoute dans le Chapitre suivant que les Ecritures sont parfaites, étant dictées par l'Esprit de Dieu, & par son Verbe : *Scriptura quidem perfecta sunt, quippe à Verbo Dei & Spiritu ejus dicta ;* & il donne ensuite une règle pour les lire, qui est de profiter des choses « que l'on entend, & de remettre à Dieu, celles « que l'on ne peut comprendre. Dans le 29. Cha- «

754 DISSERTATION PRELIMINAIRE
pitre du cinquième Livre, il dit encore que le
propre du Chrétien est de se nourrir de l'Écriture
dans le sein de l'Église : *In ejus sinu educari, &*
Scripturis Dominicis enutriri : & que cela est mar-
qué, parce que Dieu dit à Adam qu'il mangeroit
de tous les Arbres du Paradis, l'esprit nous faisant
entendre par-là que toutes les Écritures divines de-
voient être nôtre nourriture : *Ab omni ergo ligno*
*Paradisi escas manducabis, id est ab omni Scrip-
tura Dominica manducate.*

S. CLEMENT D'ALEXANDRIE, après avoir
dit dans le premier Livre du Pedagogue Chapitre
» 11. Que la Parole de Dieu est la santé de nôtre
» ame ; Qu'autrefois c'étoit par Moïse qu'elle
» nous tenoit lieu de Pedagogue, & depuis par
» les Prophetes ; mais qu'enfin le Pere nous a don-
» né son Fils bien-aimé que nous devons écouter :
il dit au 3. Livre du même Ouvrage Chapitre 8.
» Que ce divin Pedagogue nous propose dans l'E-
» criture toutes sortes d'instructions, d'exemples,
» de paraboles pour nous retirer du mal, & nous
» porter au bien. Et au Chapitre 11. il se fait cette
» objection : Mais nous ne sommes pas tous, me
» direz-vous, capables de cette divine Philoso-
» phie. A quoi il répond en ces termes. Nous ne
» sommes donc pas tous capables d'arriver à la
» véritable vie ? Que me dites-vous donc ? Com-
» ment est ce que vous avez crû ? Comment est-
» ce que vous aimez Dieu & vôtre prochain, si
» vous n'êtes point capable de la Philosophie
» dont je vous parle. Comment est-ce que vous
» vous aimez vous-mêmes, si vous n'avez point
» de passion pour la vraie vie. Mais je n'ai point
» appris à lire, me direz-vous encore ? Si vous

ne sçavez point lire, vous ne sçauriez vous excuser d'entendre ce qu'on vous lira. Il enseigne la même chose dans le septième Livre des Stromates, où il dit : Que les Sacrifices d'un Chrétien sont la prière, les loüanges de Dieu, & la lecture des Livres Saints ; Et qu'on doit s'attendre de tomber quand on ne suit pas Dieu qui nous conduit, & qu'il nous conduit par les Ecritures divinement inspirées.

On sçait qu'ORIGENE a étudié l'Ecriture Sainte dès son enfance, & que c'est une des choses que l'Antiquité a le plus louë & admiré dans ce grand homme. On ne jugeoit donc pas alors qu'il fût dangereux aux Laïques & aux enfans de lire les Livres Saints. Comme il avoit été nourri & élevé dans cette lecture, il la recommande aux autres, & en fait voir l'utilité. Dans l'Homelie 19. sur saint Mathieu, il dit que la Vigne dont parle JESUS-CHRIST dans sa Parabole, est l'Ecriture Sainte que le Pere de famille avoit louëe aux Vignerons, c'est-à-dire, qu'il l'avoit donnée aux Juifs ; non seulement aux Prêtres ; mais aussi au simple Peuple : il ajoute que cela est aussi pour nous, que l'Ecriture est nôtre Vigne, & que les fruits que Dieu s'attend que nous lui rendrons de cette Vigne, est de nous régler tellement par ses divines instructions, que nôtre vie soit irrépréhensible, & qu'il n'y ait rien que d'édifiant dans nos mœurs. Et dans le huitième Livre sur l'Epître aux Romains Chap. 11. il dit ; Que toutes les Ecritures saintes sont cette Table dont il est dit dans le Pseaume, que leur Table leur soit un filet où ils se trouvent enveloppez, ce que l'Apôtre applique aux Juifs : Que c'étoit

» là la Table du Peuple d'Israël, parce que les
 » Oracles de Dieu leur ont été confiez, & tout
 » ce qui s'appelle le Vieux Testament. Que chacun
 » d'eux pouvoit s'asseoir à cette Table pour s'y nour-
 » rir de la parole de Dieu, qui leur étoit présentée
 » dans les Livres de la Loi & des Prophetes.

Un de ses plus beaux Ouvrages est sans
 doute la refutation du Livre de Celse contre la
 Religion Chrétienne. Ce Philoppe Païen avoit
 témoigné du mépris pour les Livres Sacrez, „ com-
 me étant écrits d'un style simple qui n'avoit rien
 de comparable à la beauté de celui des Philoso-
 phes. Mais c'est par là qu'Origene relève les
 Ecritures Saintes audessus des plus éloquens Ou-
 vrages des Grecs. Il soutient dans le quatrième
 Livre que c'est en quoi les Ecritures Saintes sont
 » plus estimables, de ce qu'elles s'accoutument à
 » la portée des plus simples d'entre le Peuple : ce
 » que n'ont pû faire, dit-il, ces conteurs de fables
 » dont les Grecs font tant d'estime. Et s'étendant
 plus au long sur cette matière dans le Livre sep-
 tième, il y refute cette objection en ces termes.
 » Si un Grec, dit-il, vouloit instruire les Egy-
 » ptiens & les Syriens d'une doctrine qui pût
 » guérir les maladies de leurs ames, il auroit soin
 » d'apprendre leur Langue, aimant mieux parler
 » en Barbare, ce qui paroît honteux aux Grecs,
 » que parlant sa Langue, être inutile à ces Peu-
 » ples : Ainsi la sagesse divine voulant profiter
 » non seulement aux sçavans Grecs, comme on
 » les estime, mais à tous les hommes, elle s'est
 » rabaisée jusqu'à la portée des plus simples de
 » la multitude infinie de personnes qu'elle a eu
 » dessein d'instruire : elle a voulu attirer par là

les ignorans mêmes, & s'en faire écouter en se servant de leur Langue ordinaire. Et elle a eu d'autant plus de sujet d'user de cette conduite, qu'après cette première introduction dans les Ecritures Saintes, dont tout le monde est capable, on y peut rechercher des sens plus sublimes. Car tous ceux qui les lisent reconnoissent que quand on les examine avec soin, on y trouve des vérités cachées bien plus relevées que ce qui y paroît d'abord, & qu'on en trouve d'autant plus qu'on s'y applique davantage: Il est donc certain que JESUS-CHRIST a plus servi au genre humain par ce langage que Celse appelle rustique, que n'a fait Platon par tous ses discours éloquens. C'est donc être ingrat envers Dieu, selon ce Pere, & mal reconnoître la grace qu'il nous a faite en s'abaissant jusqu'à begayer avec nous, pour apprendre à tous les hommes les vérités du salut, d'une manière proportionnée à la capacité des plus simples, que de prétendre qu'il n'y a que les sçavans & les habiles selon le monde qui puissent prendre la liberté de lire les Ecritures Saintes, & que les femmes, & les ignorans sont des profanes à qui il ne doit pas être permis d'entrer dans ce sanctuaire. C'est ce qui n'est jamais venu dans l'esprit d'aucun des Peres, & Origene nous fait bien entendre combien il en étoit éloigné, lorsque s'adressant à tous les Fidèles sans distinction, il les exhorte en ces termes dans son Hom. 9. sur le Levitique, à lire sans cesse ces Livres divins. Nous vous prions de ne vous pas contenter d'écouter la parole de Dieu lors qu'on la lit dans l'Eglise; mais de vous y appliquer aussi dans vos maisons, & d'y méditer jour &

» nuit dans la Loi de Seigneur. Car JESUS-
 » CHRIST y est present aussi-bien que dans l'Eglise,
 » & ceux qui le cherchent le trouvent par tout. C'est
 » pourquoi il nous est ordonné dans la Loi de mé-
 » diter la Loi de Dieu, & quand nous marchons,
 » & quand nous nous reposons dans nôtre mai-
 » son, & quand nous sommes au lit, & quand
 » nous nous levons. Il vous vient une pensée dans
 » l'esprit, vous êtes tenté de consentir à un desir
 » illicite. Sçachez que cela vous vient de vôtre
 » ennemi : Chassez-le aussi-tôt de vôtre cœur. Et
 » que faire pour cela ? Vous avez besoin d'une
 » main qui vous secoure. Que les Livres Saints
 » soient entre vos mains pour les lire : Que les
 » Commandemens de Dieu soient devant vos
 » yeux. Vous serez disposé par-là à rejeter tout
 » ce qui vous viendra de la part de vôtre ennemi.
 » A quoi il ajoute. Voulez-vous sçavoir ce qui
 » nourrit nôtre esprit ? C'est la lecture des Livres
 » Saints, les prières continuelles, & les pieuses
 » instructions.

S. HILAIRE releve en plusieurs endroits les
 avantages que l'on peut tirer de la parole de
 Dieu, & particulièrement dans son Commentai-
 » re sur le Pseaume 118. Ressouvenons-nous, dit-
 » il, lorsque nous nous sommes appliquez à la le-
 » cture de l'Ecriture Sainte, pour y trouver ce
 » que Dieu nous ordonne, & ce qu'il desire que
 » nous fassions pour lui plaire, quelle a été la plé-
 » nitude d'une intelligence celeste que nôtre es-
 » prit si petit de lui-même s'est trouvé capable de
 » recevoir, & de quelle sorte nôtre bassesse a été
 » remplie d'ardens desirs de jouïr de Dieu ; il dit,
 » que l'ame qui goûte comme il faut l'Ecriture, a

en elle une nourriture qui lui est une semence de la vie éternelle. Il dit que la lecture de l'Écriture Sainte est une source de vie, & qu'il la faut lire & la méditer pour en vivre. C'est avec raison, dit-il, que David espere, parce que sa principale occupation étoit de méditer la Loi de Dieu. Appliquons-nous donc aussi à la lecture des Livres divins. Travaillons à connoître que Dieu demande de nous, & pratiquons par le réglemeut de nôtre vie ce que sa Loi nous commande. Car c'est la méditation de la Loi divine qui fait esperer au Prophete, qu'étant soutenu par la misericorde de Dieu il vivra de la véritable vie.

S. BASILE parle en ces termes, de l'avantage que l'on peut tirer de la lecture des Pseaumes, & généralement de toute l'Écriture Sainte. Toutes les Ecritures divinement inspirées nous ont été données par le Saint-Esprit, afin qu'étant comme un magasin rempli de toutes sortes de remèdes pour la guérison de nos ames, CHACUN y en pût trouver de propres pour ses maladies particulières. Les Prophetes nous instruisent de certaines choses ; Les Livres Historiques nous en apprenent d'autres : & nous tirons d'autres instructions de la Loi. Le Livre des Proverbes donne aussi à l'Eglise d'autres avis pour le réglemeut des mœurs. Mais celui des Pseaumes semble commander tout ce qui est d'utile dans les autres, pour profiter à toutes sortes de personnes. Dans sa première Lettre à saint Gregoire de Nazianze où il décrit d'une manière admirable quelles doivent être les occupations d'une personne qui se veut donner tout-à-fait à Dieu, il ne manque pas de

marquer pour une des principales la lecture, & la
 » méditation des Ecritures Saintes. Un des plus
 » grands moyens, dit-il, pour apprendre à faire
 » faire à ses devoirs, est la méditation & l'étude
 » des Ecritures divinement inspirées. Car elles sont
 » toutes remplies d'onction; & les vies de plusieurs
 » saints personnages qui y sont écrites, sont com-
 » me des images vivantes qui nous sont proposées
 » afin que nous les imitions, & que nous marchions
 » sur les pas des grands hommes de cette Répu-
 » blique divine. Quiconque donc se sentira foi-
 » ble en quelque chose, s'il se rend cette lecture
 » familière, il y trouvera des remèdes propor-
 » tionnez à ses langueurs & à ses infirmités.
 » Dans les Règles abrégées quest. 95. Il dit qu'il
 » est utile & nécessaire que chacun apprenne des
 » Ecritures Saintes, ce qui est propre à son état,
 » & pour s'affermir davantage dans la piété, &
 » pour ne se laisser point emporter aux maximes du
 » monde. Il ajoute sur la quest. 235. Que ceux
 » qui ont la conduite des autres (par où il n'en-
 » tend point les Prêtres, mais ceux qui avoient quel-
 » que charge parmi les Moines, qui en ce tems-là
 » n'étoient pour l'ordinaire que Laïques) doi-
 » vent apprendre plus de choses des Ecritures,
 » parce qu'ils doivent sçavoir ce qui regarde tou-
 » tes sortes d'états, afin qu'ils puissent faire con-
 » noître la volonté de Dieu à tous ceux qui sont
 » sous leur charge, & instruire chacun de ce qui
 » est de son devoir. Mais que les particuliers doi-
 » vent en lisant l'Ecriture en apprendre avec soin
 » ce qui les regarde, & le pratiquer. Mais peut-
 » on lire sans quelque fraïeur ce qu'il dit sur le
 Psaume 37. Il veut que nous nous imaginions l'E-

Écriture comme étant présentée à JÉSUS-CHRIST lors qu'il sera assis sur son Tribunal pour nous juger, & il dit que ce sera à ces divines règles que nous serons confrontez. Ne devons-nous donc pas, ajoute-t-il, étudier avec grande attention ce que l'Écriture nous enseigne. Dans son Livre de la virginité, il dit, qu'il ne faut pas que l'Épouse de la sagesse soit ignorante, mais qu'elle se remplisse de la sagesse de Dieu par la méditation continuelle de sa Loi : & qu'elle prenne toutes les délices dans la lecture du Vieux & du Nouveau Testament qui la conduiront par la main à son Epoux. Dans sa Lettre 284. à une Dame de condition, qui lui avoit demandé des avis sur sa conduite, après lui avoir déclaré que par les avertissemens que Dieu lui avoit donnez dans un songe, il paroissoit qu'il demandoit d'elle qu'elle s'appliquât à régler l'état de son ame, & à purifier les yeux avec lesquels elle devoit un jour voir Dieu, il ajoute : Si vous cherchez vôtre consolation dans les Ecritures divines, vous n'aurez besoin ni de moi ni de tout autre, pour vous marquer ce qui sera propre pour vôtre conduite. Car le Saint-Esprit vous donnera tous les conseils qui vous seront nécessaires, il vous applanira le chemin par où vous devez marcher, & il vous y conduira par la main. Et dans la Lettre suivante à une autre Dame de qualité nommée Eleuthere. Je saluë, dit-il, vôtre illustre fille ; Et je vous prie de l'avertir qu'elle persevere dans la méditation de la parole de Dieu, afin qu'elle conserve les avantages d'une si bonne éducation : & qu'en même tems que son corps prendra son accroissement naturel, son

» ame augmente en vertu par cette divine locu-
 » re.

S. GREGOIRE DE NYSSÉ , parle de la même manière que saint Basile de la lecture de l'Écriture Sainte. Il dit donc des Pseaumes , ce que les autres Peres ont dit de tous les Livres de l'Écriture , qu'ils sont composez d'une manière si admirable , que toutes sortes de personnes sont en état d'en profiter. Car non seulement, dit-il, les hommes parfaits , & qui ont les yeux de l'ame purifiez , sont capables des instructions que le Saint-Esprit y donne , mais les femmes mêmes y trouvent autant d'avantage que s'ils n'étoient écrits que pour elles. Ils donnent autant de joie à ceux qui sont encore dans l'enfance Chrétienne que les joiets aux enfans. Ils tiennent lieu de bâton & de lit de repos à ceux qui sont cassez de vieillesse : Et ceux qui sont dans la force de l'âge spirituel , les regardent comme un don particulier que le Ciel leur fait. Que celui donc qui est tristé , & accablé de quelque grande affliction les considère comme une lettre de consolation que Dieu lui envoie. Que ceux qui sont voïage par terre ou par mer , qui exercent des arts sédentaires , & en un mot tous les Fidèles , tant hommes que femmes , de quelque genre de vie , ou de quelque condition qu'ils puissent être, sains ou malades, se persuadent qu'ils se privent d'un grand fruit en négligeant de reciter ces divins Cantiques. Ils devroient faire même parmi les vrais Chrétiens la principale partie de la réjouissance des festins & de la joie des nôces.

S. AMBROISE s'explique en plusieurs endroits sur l'excellence de l'Écriture Sainte , sur le besoin

e nous avons de la lire, & sur le profit que les
 trétiens en peuvent tirer. Pour nous apprendre
 e c'est dans la lecture des Ecritures divines que
 us trouvons nôtre victoire & nôtre joie, il dit
 e c'est ce que figuroient ces trompettes sacerdo-
 les, qui n'excitoient pas seulement les Juifs à
 incre leurs ennemis, mais qui faisoient leur joie
 ns leurs jours de Fêtes. *Non soli hostes harum
 barum sonitu vincuntur, sed & delectationes &
 es Festi sine his esse non possunt.* Il dit que les
 racles des Prophetes nous doivent toujours re-
 iller & nous presser de nous hâter pour arriver
 Ciel: *Semper te Prophetarum oracula excitent
 que commoveant ut ad superiora festines.* Quo-
 ist être sage que de se plaire dans cette sainte
 ourriture. *Sapientia delectatio alimenti celestis.*
 ue la parole de Dieu rend les hommes Rois en
 apêchant qu'ils ne soient assujettis aux passions
 i Siècle. *Sermo ejus principes facit qui non subji-
 untur illecebris secularibus.* Que l'Écriture Sainte
 onne des forces à l'ame & la remplit d'une beau-
 spirituelle: Qu'elle soutient & fortifie les bon-
 s pensées, & détruit la puissance des cupidi-
 z & des passions. *Sermo plurimus scripturarum
 vimam confirmat & quodam spiritalis gratia co-
 rat vapore. Rationabilia quoque inventa corrobo-
 re, dissolvitque omnem vim irrationabilium pote-
 etum.* Qu'elle est un grand remède contre l'ennui,
 contre les tentations: *Remedium radiorum om-
 um Christus & Scriptura divina, & in tentatio-
 bus unicum refugium.* Et ailleurs. *Verbum Dei
 pulforium est radiorum, quo sopor anima, som-
 us mentis excluditur.* Que le devoir d'un Chrétien
 t de méditer toujours l'Écriture pour la pratique

784 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

quer. *Divina intra se volvat oracula, atque ab ea qua complacent Deo suum informet affectum. Sicut meditatui in lege, & nulla cum Dei mandata praterant.* Que comme la terre est pleine de remèdes pour les maladies du corps, l'Écriture est pleine de remèdes pour les maladies de nôtre ame. *Ita etiam preceptis salutaribus replevis seriem Scripturarum quibus infirmitas anima sanaretur.* Que la parole de Dieu nous est toutes choses. Nôtre médecine, nôtre lumière, l'eau qui lave nos taches, la source de tous biens. *Loquere, Domine Jesu, Verbum tuum medicina est. Verbum tuum lumen est. Verbum tuum nostra colluvionis ablutio est. Verbum tuum fons est. Tu loqueris & culpa lavatur. Omnia nobis factum est Dei verbum.* Que l'Écriture est utile à tout le monde : Que celui qui est sain y acquiert la sagesse : Qu'elle presente à celui qui est captif un redempteur qui le délivre : & à celui qui est libre un Dieu qui le récompense : qu'elle instruit & qu'elle édifie toutes sortes de personnes : & que chacun y trouve ou dequoi guérir ses plaies, ou dequoi se fortifier dans la vertu & se procurer de nouveaux mérites. *Sanus sapientiam acquiris, captivus redemptorem, liber remuneratorem. Omnes adificat Scriptura divina. In ea invenit unusquisque, quo aut vulnera sua curet, aut merita confirmet.* Que la méditation de la Loi de Dieu est nôtre unique soutien dans le tems de l'adversité, & que c'est ce qui fait que nous trouvons de la force lorsque nous sommes le plus accablés par les malheurs de ce monde. *Ergo meditatio facit ut tempora tribulationis. tempora quibus humiliamur aliquibus adversis sustinere & tolerare possimus, ut neque humiliato nimis, neque dejecta frangamur.*

affectu. Qu'on trouve dans la lecture des Ecritures Saintes l'onction, la force, & la nourriture. C'est ce qu'il fait entendre par la comparaison des Athletes, qui se frottoient d'huile, s'exerçoient continuellement à la lute, & se nourrissoient de viandes fortes pour se rendre plus forts. Il prétend que la lecture des Livres Sacrez doit faire tout cela en nous. *Ungamus oleo lectionis mentis nostra lacertos. Sit nobis tota die & nocte exercitii usus in quadam caelestium scripturarum palastrâ, artusque animorum nostrorum salubris ferculorum nostrorum esca confirmet.* Que nous nous devons conduire dans toutes nos actions par la lumière de l'Ecriture; que c'est la source de nôtre vertu, & le progrès de nos bonnes œuvres. *Arguit Christus eos qui utuntur lucerna si non semper utantur. Numquid negligamus verbum Dei, ex quo nobis omnium origo virtutum est, universorumque operum quidam processus. Hæc lucerna accensa sit in omni verbo, in omni opere.* Que les Livres de l'Ecriture sont autant de dépouilles qui nous enrichissent, que ce doit être nôtre joie. *Merito exultato. Sine labore meo inveni spolia. Inveni Pentateuchum, inveni Regnorum libros, inveni Prophetarum scripta, inveni Christum, inveni Paulum.* Que l'Ecriture nous doit être un festin continuel: Qu'on y trouve des viandes plus fortes, comme est la Loi & l'Evangile, & d'autres plus douces & plus agréables, comme sont les Pseaumes, & le Cantique des Cantiques. *Bene eructat qui plurima & suavia Dei præcepta gustaverit. Habet verbum Dei epulas suas, alias fortiores, ut est lex & Evangelium; alias suaviores, ut sunt Psalmi & Cantica Canticorum.* Que qui se nourrit tous les jours de

l'Ecriture n'a plus faim de tout le reste. *Ede Scripturarum cœlestium cibos : ede quotidie ut non esurias.* Qu'on ne la doit pas lire en courant, & avec peu d'application à ce qu'on en lit. Mais que lors même que nous n'avons plus le Livre entre les mains, nous devons faire comme ceux d'entre les animaux mondes qui ruminent : tirer de même du fond de nôtre mémoire cette pasture spirituelle pour la ruminer. *Non perfunctorie tranſeamus qua legimus, ſed etiam cum abeſt codex tanquam animantia munda & ruminantia, de interioribus noſtris ruminandum nobis pabulum ſpirituale promamus.* Il dit que l'Evangile de ſaint Luc eſt écrit pour être lû par tous ceux qui aiment Dieu, ce qui ſe doit rencontrer dans tous les vrais Chrétiens, ſçavans ou ignorans, de tout âge, & de tout ſexe. » C'et Evangile, dit-il, eſt adreſſé à Theophile, » c'eſt à dire à CELUI QUI AIME DIEU. Si vous » aimez Dieu : c'eſt pour vous qu'il eſt écrit. Re- » cevez le preſent d'un Evangeliſte, & ce qu'il » vous donne comme vôtre ami pour gage de ſon » amitié. Conſervez-le avec ſoin dans le treſor de » vôtre cœur. Gardez ce précieux treſor. Conſi- » dérez-le ſouvent : & le liſez ſans ceſſe avec » grand ſoin. Il faut donc que l'on diſpenſe d'aimer Dieu ceux que l'on prétend ne devoir pas lire l'Evangile. Car il eſt certainement bien étrange, & on auroit eu ſans doute bien de la peine à en perſuader ſaint Ambroïſe, ni aucun de tous les Peres, que n'en étant pas moins capable d'aimer Dieu, pour ne ſçavoir que ma Langue maternelle, on me doive priver d'un preſent que m'a fait un Evangeliſte, & d'un gage qu'il m'a donné de ſon ame, ſelon la penſée de ce Pere, en ne vou-

ant pas que je lise ce qu'il a écrit pour être lu par tous ceux qui aimeroient Dieu. Est-ce qu'il en seroit excepté les femmes & les filles, comme les profanes à qui ce sanctuaire doit être fermé? Ce seroit une folie que d'avoir cette pensée. Il dit que ce sont les paroles de la doctrine sacrée, c'est-à-dire, les Ecritures saintes, qui font le mariage spirituel des Vierges avec leur divin Epoux. *Sacra Doctrina verbis sponse innubit aeterno.* Que le silence leur est recommandé pour mieux sçavoir l'Ecriture. *Nulla divinarum sententia fugiet lectorem, si aurem admoveas, vocem premas.* Et il les exhorte de chercher JESUS-CHRIST dans les Ecritures, parce qu'on ne le trouve mieux nulle part. *Querite illum in Scripturis, ibi melius invenitur.* On auroit pû encore rapporter d'autres passages de saint Ambroise. Mais en voilà suffisamment pour faire connoître ce qu'il pensoit de la lecture de l'Ecriture sainte.

Il n'y a point de Pere parmi les Latins qui ait recommandé avec plus d'empressement la lecture de l'Ecriture sainte, même aux femmes & aux filles, que S. JERÔME. Voici de quelle manière il en parle dans sa lettre à Læta, en lui prescrivant la manière dont elle doit élever sa fille. Il veut que dès qu'elle commencera à croître, elle s'occupe à lire l'Ecriture sainte, & s'instruise dans les Prophetes & dans les Apôtres des notions spirituelles qui doivent unir son ame à Dieu. Il veut (dit-il à sa sainte Mere) qu'elle vous rende compte tous les jours de sa lecture, vous en rapportant comme un bouquet de fleurs qu'elle auroit cueillies de sa main. Il faut qu'elle sçache les Pseaumes par cœur, qu'elle retire son es-

• **LE** **SAINT** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**
• **ÉLÈVES** **EN** **ÉCRIVANT** **À** **UN** **DE** **SES**

Le même Saint écrivant à un de ses
élèves, entre les avis qu'il lui
donne chrétiennement une jeune fi
lle, il n'a pas oublié de lui rec
ommencer à faire lire l'Écriture sainte. (Ep. 1
à Tim. 4) qu'elle aura atteint l'âge de sept a
ns, qu'elle est capable de bien, qu'elle con
traigne à tout ce qu'elle doit faire, & de dou
ter qu'elle doit dire, faites-lui apprendre
à lire l'Écriture, & jusqu'à 12 ans qu'
elle soit de son côté des Livres.

• **François**

768 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» prit des pensées du monde en l'occupant de ces
 » saints Cantiques ; qu'elle apprenne à régler sa
 » vie dans les Proverbes de Salomon ; qu'elle s'ac-
 » coûtume par la méditation de l'Ecclesiaste à sou-
 » ler aux pieds toutes les vanitez du monde ; qu'elle
 » observe les exemples de courage & de patience
 » rapportez dans le Livre de Job : Qu'elle passe de là
 » aux Evangiles pour les avoir toujours entre les
 » mains : qu'elle s'applique de tout son cœur aux
 » Actes des Apôtres & à leurs Epîtres. Qu'elle
 » lise ensuite les Prophetes & les autres Livres du
 » Vieux Testament. Enfin, il faut qu'elle réserve
 » pour le dernier à apprendre le Cantique des
 » Cantiques afin de le faire sans péril, de crainte
 » que si dans ces commencemens elle lisoit ce saint
 » Livre, la pureté de son ame ne souffrît quelque
 » atteinte & quelque blessure pour n'avoir pas com-
 » pris l'Epithalame des nôces spirituelles, parce
 » qu'il est écrit en des paroles qui semblent dépein-
 » dre un amour humain.

Le même Saint écrivant à un de ses amis nom-
 mé Gaudence, entre les avis qu'il lui donne pour
 élever chrétiennement une jeune fille dont il
 avoit soin, il n'a pas oublié de lui recommander
 » de lui faire lire l'Ecriture sainte. (Ep. 12.) Lors,
 » dit-il, qu'elle aura atteint l'âge de sept ans, qu'elle
 » sera capable de honte, qu'elle commencera
 » de sçavoir ce qu'elle doit taire, & de douter sur ce
 » qu'elle doit dire, faites-lui apprendre par cœur
 » les Pseaumes, & jusqu'à 12. ans qu'elle fasse le
 » trésor de son cœur des Livres de Salomon, des
 » Evangiles, des Epîtres des Apôtres, & des Pro-
 » phetes. Il parle de la même sorte à la sainte
 Vierge Demetriade qui étoit plus avancée en âge

& en vertu. Outre le tems, lui dit-il, que vous devez employer à la recitation des Pseaumes & à la prière, selon l'ordre qui vous est prescrit pour les heures de Tierce, de Sexte, de None, pour le soir, pour minuit, & pour le matin, que vous ne devez jamais ômettre : réglez combien vous devez encore employer d'heures à apprendre l'Ecriture sainte, & combien de tems à la lire; regardant cet exercice non comme un travail penible; mais comme les délices de vôtre ame & sa plus précieuse nourriture. Une des plus grandes louanges qu'il donne aux Saintes, dont il a écrit la vie, est l'ardeur qu'elles avoient à lire l'Ecriture. Après avoir décrit la pénitence admirable de Sainte Fabiole, il dit qu'elle passa jusqu'à Jerusalem, & qu'elle demeura quelque tems dans le Monastere de sainte Paule que ce Saint conduisoit : Sur quoi il parle en ces termes des entretiens qu'il eût avec elle. Quand je me souviens des entretiens que nous eûmes ensemble, je croi la voir encore. Bon Dieu quelle étoit sa ferveur, & son attention pour l'Ecriture sainte ! Elle couroit les Prophetes, les Evangiles, & les Pseaumes, comme si elle eût voulu se rassasier dans une faim violente : Elle me proposoit des difficultez, & conservoit dans son cœur les réponses que j'y faisois : Elle n'étoit jamais lasse d'apprendre, & la douleur de ses pechez s'augmentoit à proportion de ce qu'elle augmentoit en connoissance : Car comme si on eût jetté de l'huile dans le feu, elle ressentoit des mouvemens d'une ferveur encore plus grande. Ce Saint en dit autant de sainte Paule. Elle sçavoit, dit-il, par cœur l'Ecriture sainte, & bien qu'elle aimât extrêmement l'Hi-

» itoire, à cause, comme elle disoit, que c'étoit le
 » fondement de la verité, elle s'attachoit néan-
 » moins beaucoup davantage au sens allegorique
 » & spirituel, & elle en faisoit comme le comble
 » de l'édifice de son ame. Elle me pria fort, qu'el-
 » le & sa fille pussent lire en ma presence le Vieux
 » & le Nouveau Testament, afin que je leur en
 » expliquasse les endroits les plus difficiles : & ne
 » pouvant résister à ses instances continuelles, je
 » lui promis de lui enseigner ce que j'en avois ap-
 » pris non pas de moi-même, c'est-à-dire, de la
 » présomption de mon propre esprit qui est le plus
 » dangereux de tous les maîtres, mais des plus
 » grands personnages de l'Eglise. Je dirai aussi une
 » chose qui semblera peut-être incroyable à ceux
 » à qui ses admirables qualitez ont donné de la
 » jalousie. Elle desira d'apprendre la Langue He-
 » braïque, dont j'ai acquis quelque connoissance, &
 » elle vint à bout de son dessein, tellement, qu'el-
 » le chantoit les Pseaumes en Hebreu, & le par-
 » loit sans y rien mêler de l'élocution Latine; ce
 » que nous voïons faire encore aujourd'hui à sa
 » sainte fille Eustochie. Il dit aussi dans la même
 » Vie, que pour temperer le zèle de cette sainte
 » Femme, qui pleuroit les moindres fautes comme
 » de grands pechez avec une abondance de larmes,
 » qu'il l'avertissoit d'épargner ses yeux, & de les
 » conserver pour la lecture de l'Evangile : *Ut par-*
 » *ceret oculis. & eos servaret Evangelica lectioni.* Et
 » enfin, il nous apprend que cela ne lui étoit point
 » particulier, mais que toutes les Filles qu'elle avoit
 » assemblées en trois Monasteres, lisoient aussi-bien
 » qu'elle les Livres sacrez. Car elles étoient, dit-
 » il, toutes obligées de sçavoir par cœur tout la

Pleautier, & d'apprendre tous les jours quel-
 que chose de l'Ecriture sainte. Il en dit encore le
 lavantage de sainte Marcelle. Son amour, dit-
 elle, pour l'Ecriture sainte étoit incroyable, & elle
 chantoit toujours : *J'ai caché & conservé vos pa-
 roles dans mon cœur, afin de ne vous point of-
 fenser ; & cét autre Verset où David parlant de
 l'homme parfait dit, Il met toute son affection
 en la Loi du Seigneur, & il la médite le jour & ce
 à nuit.* Entendant par cette méditation de la
 Loi, non pas de repeter souvent les paroles de
 l'Ecriture, ainsi que faisoient les Pharisiens, ce
 mais de les pratiquer selon que l'Apôtre nous
 enseigne lors qu'il dit : *Soit que vous buviez
 que vous mangiez, ou que vous vous occupiez à
 quelque autre chose, faites toutes vos actions
 pour la gloire de Dieu.* Voilà comme elle lisoit
 l'Ecriture avant même que d'avoir connu saint
 Jérôme. Mais voici ce qu'il en dit depuis qu'elle
 l'eût connu. N'ayant écouté que comme en pas-
 sant tout ce que j'avois pu acquerir de connois-
 sance de l'Ecriture par une fort longue étude, elle
 m'apprit & elle la posséda de telle sorte, que
 lorsqu'après mon départ, il arrivoit quelque con-
 versation touchant des passages de l'Ecriture, on
 s'en prenoit pour juge : mais comme elle étoit
 extrêmement prudente, & sçavoit parfaitement
 ces règles de ce que les Philosophes nomment
 bienséance, elle répondoit avec tant de modestie
 aux questions qu'on lui faisoit, qu'elle rappor-
 toit comme l'ayant appris de moi ou de quelqu'au-
 tre, les choses qui venoient purement d'elle, afin
 de passer pour disciple en cela même, où elle étoit
 une fort grande maîtresse,

772 DISSERTATION PRELIMINAIRE

L'AUTEUR de la Lettre à Celancie, entre les avis qu'il donne à cette Dame, & l'un de ceux sur lequel il insiste le plus, est de lire soigneusement l'Écriture sainte. Le principal de vos soins, lui dit-il, doit être de bien sçavoir la Loi de Dieu, afin que vous puissiez voir par sa conduite & sa lumière les exemples des Saints, comme s'ils vous étoient presens, & y apprendre par les conseils que vous y trouverez, ce que l'on doit faire & ce que l'on doit éviter. Car c'est un très-grand secours pour faire progrez dans la vertu, que de remplir son ame de la parole de Dieu, & de méditer continuellement ce que l'on veut pratiquer : C'est pour cela que le Seigneur commanda autrefois par Moïse à un Peuple grossier & peu accoutumé à l'obéissance, d'attacher aux franges de leurs vêtemens des écriteaux de couleur d'écarlate, sur lesquels étoient marquez ses Commandemens, afin de s'en souvenir toutes les fois qu'ils y jetteroient les yeux. Et c'est sur le sujet de ces franges que NÔTRE SEIGNEUR reprend les Pharisiens, à cause qu'en pervertissant l'usage qu'on en devoit faire ils s'en servoient, non pour le souvenir des Commandemens de Dieu, mais par ostentation; afin que le Peuple les estimât plus saints en les croiant observateurs plus exacts de la Loi de Dieu. Mais pour vous qui gardez non les commandemens de la lettre, mais les commandemens de l'esprit, vous devez prendre soin de vous en souvenir d'une manière toute spirituelle, & vous ne devez pas tant avoir soin de les repeter par mémoire que d'y penser incessamment. Que

L'Écriture sainte soit donc toujours entre vos mains : mais que ce soit pour la repasser continuellement dans votre esprit. Et ne croiez pas que qu'il vous suffise de garder les préceptes divins en votre mémoire, si vous les oubliez en ne les regardant pas dans vos actions. Vous ne les devez savoir & retenir, qu'afin d'accomplir ce qu'ils vous ordonnent. Car ceux qui ne font qu'écouter la Loi, ne seront pas pour cela justes devant Dieu. Mais il n'y a de justes que ceux qui l'observent. Cette divine Loi a une étendue comme un champ large & vaste. Etant pleine de divers témoignages de la vérité comme de celestes fleurs & d'excellens fruits, elle nourrit & rend vigoureuse l'ame de celui qui s'occupe à la lire, & lui donne un merveilleux plaisir. Et c'est un très-grand secours pour conserver en soi la justice, que d'être parfaitement instruit de cette Loi, & de la repasser toujours dans son esprit.

S. AUGUSTIN a dit tant de choses & en tant de lieux à l'avantage de cette divine lecture, que je serois trop long, si je rapportois tout ce qui s'en trouve dans ses Ouvrages. Il a eu soin sur tout de remarquer en divers endroits, que comme la doctrine de l'Écriture est pour tout le monde, aussi sa manière d'enseigner est proportionnée à toutes sortes de conditions, & même aux Enfans & aux Païsans, aux Serviteurs, & aux Servantes.

C'est ce qui lui fait dire dans le sixième Livre des Confessions Chapitre cinquième : L'autorité de l'Écriture sainte me sembloit d'autant plus digne de Foi, plus sainte, & plus venerable, que d'une part elle est simple pour le style, & proportionnée à l'intelligence des Lecteurs les plus

774 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

» simples & les moins habiles, & que de l'autre elle
 » renferme dans le sens caché sous l'écorce de la
 » lettre, la sublime dignité de ses mystères secrets;
 » s'exposant ainſi aux yeux, & à la lecture de tous
 » les hommes par des termes très-clairs, & par
 » des expressions très-basses & très-ordinaires, &
 » exerçant en même tems, tout l'esprit & toute la
 » substance de ceux qui ont une plus haute lu-
 » mière & une vue plus perçante. Ainſi par un
 » langage si populaire, comme par un chemin
 » public & roſal, elle reçoit tous les hommes
 » dans son sein; & par la pénétration de ses vé-
 » ritez obscures, comme par des routes difficiles
 » à trouver, & par des sentiers étroits, elle con-
 » duit vers vous quelques personnes particulières.
 » Et quoique le nombre de ces personnes soit assez
 » petit, il ne seroit pas néanmoins si grand qu'il
 » est, si elle n'étoit élevée à ce haut point d'auto-
 » rité qu'elle s'est acquise sur tous les Peuples, &
 » si elle n'attiroit à elle toutes les Nations de la
 » Terre par l'humilié sainte de son langage.

C'est ce qui lui fait dire dans le Livre cinquié-
 me de la Genése à la lettre, Chapitre 3. en parlant
 à tous les Fidèles, & les regardant dans la plus
 » grande foiblesse où ils puissent être : Je vous
 » exhorte de vous avancer en vous servant du se-
 » cours que l'Écriture vous presente, puis qu'elle
 » n'abandonne jamais vôtre foiblesse, & qu'elle
 » est à vôtre égard comme une mere qui marche
 » lentement pour s'accommoder à son enfant & le
 » faire marcher avec elle. Elle parle de telle sorte
 » selon les differens états des hommes, qu'elle se
 » mocque des superbes par sa hauteur à laquelle
 » ils ne peuvent atteindre; qu'elle épouvante par
 sa

La profondeur ceux qui s'efforcent de la pénétrer, ce qu'elle nourrit par les vérités dont elle est remplie ce les plus grandes âmes, & qu'elle donne aux enfans ce la nourriture qui leur est proportionnée par la familiarité avec laquelle elle leur parle.

C'est ce qui lui fait dire encore ce que nous avons déjà rapporté dans le Chap. 6. du second Livre, en écrivant à Volusien qu'il exhortoit à lire l'Écriture sainte, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé : Que sa manière de parler est si admirable qu'en même tems qu'elle est accessible à tout ce le monde, il n'y en a presque point qui la puisse ce pénétrer. Que dans les choses claires qu'elle ce contient, elle est comme un ami familier qui ce parle sans fard & sans artifice au cœur des sçavans & des ignorans : & que quand elle cache ce les vérités par des expressions mystérieuses, elle ce ne le fait pas par un langage superbe qui soit capable de rebuter les petits esprits, & leur ôter l'hardiesse d'en approcher, comme les pauvres ce craignent d'approcher les riches, mais elle invite tout le monde par un discours simple à y ce venir chercher de quoi se nourrir des vérités manifestes, & de quoi s'exercer à découvrir celles ce qui sont cachées, n'ayant cependant dans les ce unes & dans les autres que le même fond de sagesse & de lumière. C'est par là que se corrigent ce les esprits déreglez, que se nourrissent les esprits ce simples, & que s'entretiennent les plus grands ce esprits dans des douceurs ineffables.

C'est ce qui fait dire à ce Saint dans le Livre de la vraie Religion Ch. 17. La manière d'enseigner tout ce qu'elle enseigne, en partie par des ce raisons très-faciles à entendre, en partie par des ce

276 DISSERTATION PRELIMINAIRE

22 similitudes & des figures contenuës dans des
 22 discours, dans des faits, & dans des mysteres,
 22 est tellement accommodée à la portée de toutes
 22 les personnes que Dieu veut instruire & exercer,
 22 qu'elle comprend parfaitement en elle-même la
 22 règle de tout ce que l'on peut enseigner de rai-
 22 sonnable & de vrai : car les mysteres qui s'y
 22 trouvent, se rapportent dans le dessein de Dieu
 22 aux choses qui y sont dites le plus clairement.
 22 Et s'il n'y avoit que des choses très-faciles à en-
 22 tendre, on n'y chercheroit pas la verité avec le
 22 soin & le travail qu'elle mérite, & on n'auroit
 22 pas la joie de l'y avoir trouvée. Et au Chapi-
 22 tre cinquante-unième du même Livre qu'il a
 22 fait étant nouvellement baptisé ; bien loin de
 22 croire qu'il n'appartenoit pas au peuple de lire l'E-
 22 criture sainte, il exhorte en ces termes tous les Fi-
 22 déles à la lire. Oubliant, dit-il, & rejetant les
 22 folies & les amusemens des Theâtres & des Poë-
 22 tes, nourrissons nôtre ame de la méditation &
 22 de l'étude des Ecritures divines. Et en épron-
 22 vant comme elle est fatiguée & tourmentée par
 22 la faim & la soif d'une vaine curiosité, & com-
 22 me c'est en vain qu'elle cherche à se rassasier &
 22 se contenter par des phantômes trompeurs qui
 22 ne sont que comme des viandes peintes ; rassa-
 22 sions-la, & defalterons-la par cette viande & ce
 22 breuvage celeste que cette Ecriture divine nous
 22 représente. Instruisons-nous dans cette école si
 22 noble & si digne des enfans de Dieu.

C'est ce qui lui fait dire au Livre quinzième de
 la Cité de Dieu Chapitre 25. Que Dieu a voulu
 que l'Ecriture fût proportionnée à la capacité de
 s, tous les hommes. Car aiant remarqué que la co;

lere de Dieu n'est pas en lui une passion qui le trouble, mais un jugement par lequel il punit le crime, il ajoute : Mais si l'Écriture ne se servoit de ces expressions familières, elle ne se proportionneroit pas à la capacité de tous les hommes dont elle veut procurer le bien & l'avantage, en étonnant les superbes par sa hauteur, en réveillant les paresseux par l'importance de ce qu'elle traite, en exerçant les laborieux par ses difficultez, & en nourrissant les intelligens par ses lumières. Or elle ne seroit pas propre à faire tout cela, si auparavant elle ne s'étoit abaissée, & si elle n'étoit descenduë, pour parler ainsi, vers ceux qui sont couchez par terre.

C'est aussi à la lecture de l'Écriture sainte que saint Augustin attribué le commencement de sa Conversion, & bien loin de s'accuser d'avoir eu trop de hardiesse en lisant l'Écriture sainte lorsqu'il n'étoit pas encore baptisé, il se plaint dans le septième Livre de ses Confessions Chapitre 20. Que les Livres des Philosophes l'ayant rendu plus sçavant, l'avoient aussi rendu plus vain; & qu'au contraire les Écritures saintes l'ayant humilié & adouci son esprit, il avoit remarqué la différence qu'il y a entre la vaine confiance en ses propres forces, & l'humble reconnoissance de sa foiblesse; entre ceux qui sçavent où il faut aller, mais qui ne sçavent pas le chemin qu'ils doivent tenir, & ceux qui connoissent le chemin de nôtre bien-heureuse patrie, lequel ne nous y conduit pas seulement pour en avoir la vûë, mais nous en donne la possession & la jouissance. Il décrit ensuite dans le Chapitre suivant, l'effet que cette lecture fit dans son ame. Je commen-

778 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» J'ai donc alors à lire l'Écriture sainte avec une
» ardeur extraordinaire, & à reverer ces paroles
» si vénérables que vôtre Esprit saint a dictées lui-
» même. Mais rien ne me touchoit tant que les
» Epîtres de saint Paul, & je vis s'évanouir en un
» moment toutes ces difficultez qui me faisoient
» croire qu'en quelques endroits il se contredi-
» soit lui-même, & que ses paroles ne s'accor-
» doient pas avec celles de l'ancienne Loi & des
» Prophetes. Je reconnus que ces Ecritures si pures
» & si simples ne sont animées que d'un même es-
» prit, & ne contiennent que les mêmes sens, &
» j'appris à les considérer avec une joie mêlée de
» respect & de crainte.

Enfin, ce grand Saint ne conseille pas seule-
ment à tous les Fidèles indifferemment de lire
l'Écriture sainte, il leur represente encore, que ce
n'est pas assez qu'ils le fassent rarement, mais
qu'ils doivent s'appliquer tous les jours à cette
divine lecture. C'est dans le 56. Sermon du Temps,
où l'on voit assez qu'il parle à tous ses Auditeurs
» sans distinction d'âge ni de sexe. Tenez, dit-il,
» pour très-certain, mes chers Freres, que telle
» qu'est nôtre chair lors qu'elle ne prend qu'une
» fois de la nourriture en plusieurs jours, telle est
» nôtre ame quand elle ne se nourrit pas très-sou-
» vent de la parole de Dieu. Car comme la faim,
» & le manquement de nourriture rend nôtre
» corps sec & attenué, ainsi l'ame qui néglige de
» se fortifier par le pain de la parole de Dieu,
» devient foible & aride, & n'est propre à aucune
» bonne œuvre. Considérez donc, s'il est juste
» que nôtre corps qui n'est formé que de terre,
» fasse quelquefois par jour deux repas, & que

nôtre ame qui est l'image de Dieu, reçoive à peine la parole de la vie après en avoir été privée plusieurs jours, quoique néanmoins il fût raisonnable de mieux traiter en nous l'image de Dieu que nôtre chair. Car ceux qui ne pensent qu'aux seules nécessitez & aux seules commoditez de leur corps, ressemblent aux bêtes & défigurent en eux l'image de Dieu. Il faut donc que la chair soit gouvernée comme l'esclave, & qu'on ait soin principalement des besoins de l'Âme, puisqu'elle est légitimement la maîtresse. Car si l'on agit autrement, si nous ne reconnoissons pas que nous avons été faits à l'image de Dieu, & si nous pensons davantage à nôtre chair qu'à nôtre ame, je crains que le Saint-Esprit ne nous fasse ce reproche par son Prophete : Lorsque l'homme étoit dans l'honneur, il ne l'a pas compris ; il a imité les bêtes qui sont sans raison, & leur est devenu semblable. Continuez d'écouter dans l'Eglise comme vous avez accoûtumé, la lecture de l'Écriture S^{te}, ET LA RELISEZ ENCORE DANS VOS MAISONS. Si quelqu'un est tellement occupé, qu'il ne puisse prendre de tems pour lire l'Écriture sainte avant son repas, qu'il ne néglige point en le prenant d'en lire quelque chose ; afin qu'en même tems que le corps est nourri d'une viande materielle, l'ame soit nourrie de la parole de Dieu, & que tout l'homme, c'est-à-dire, l'exterieur & l'interieur, sorte de Table aiant reçu une nourriture salutaire & sainte. Car si on ne donne de nourriture qu'au seul corps, & que l'ame ne soit point nourrie de la parole de Dieu, c'est rassasier l'esclave, & laisser la maî-

280 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» tresse languir de faim. Et vous ne pouvez ignorer
» combien cela est injuste.

» Et dans le Sermon suivant. Ecoutez les Leçons
» divines dans l'Eglise, & lisez-les encore dans vos
» maisons.

» Et dans le 38. des Saints, Tâchez autant qu'il
» vous est possible avec l'assistance de Dieu de lire
» souvent dans vos maisons les Leçons divines, &
» de les entendre dans l'Eglise avec affection &
» avec soumission.

Nous voyons aussi que saint Augustin suppose
que son Peuple faisoit ce qu'il lui recomman-
doit, c'est-à-dire, qu'il lisoit l'Ecriture sainte : car voici
de quelle manière il lui parle dans le dixième
Traité sur S. Jean, & l'on a inséré ces paroles dans
le Breviaire au Lundi de la quatrième Semaine de
» Carême : Que vendoient dans le Temple ces
» vendeurs que JESUS-CHRIST en chassa ? Ils y
» vendoient les choses dont les Juifs avoient besoin
» pour les Sacrifices de ce tems-là. Car vôtre cha-
» rité sçait que ce Peuple étant charnel, Dieu avoit
» voulu qu'il lui offrit des Sacrifices qui eussent
» rapport à la dureté de son cœur pour le détourner
» du culte des Idoles, de sorte qu'en ce tems-là on
» immoloit à Dieu, des bœufs, des moutons, &
» des pigeons. Vous le sçavez, parce que vous l'a-
vez lu. NOSTIS QUIA LEGISTIS.

Et dans le premier Sermon sur le Pseaume 36.
ayant dit, que Dieu nous avertit, que la péniten-
ce que nous pouvons faire en ce monde avec fruit
ne nous servira de rien si nous attendons à la faire
après la mort : Il ajoute que nous aurions quel-
que sujet de nous plaindre que nous n'en sommes

pas avertis, si l'écriture n'étoit point lûe dans toute la Terre, ou si on n'en trouvoit pas par tout des exemplaires à acheter. Il suppose donc ce que tous les Chrétiens avoient toute liberté d'en acheter, & que c'étoit leur faute s'ils n'en avoient pas, & s'ils ne la lisoient pas. Et il le suppose si bien, que dans le vingt-huitième Chapitre du Livre du Combat Chrétien, qu'il dit avoir fait d'un style simple pour les ignorans, il les accuse d'une grande négligence pour leur salut, si faute de lire l'écriture sainte, ils se laissent tromper par les Heretiques en des choses qui sont claires dans les Écritures. N'écoutez pas, dit-il, ceux qui disent que la promesse qu'a fait le Sauveur d'envoier le saint-Esprit, ne s'est accomplie, ou qu'en S. Paul, ou qu'en Montan, ou qu'en Manés. Ceux qui croient cela, ou sont dans un grand aveuglement de ne pas voir le contraire dans l'écriture qui est évidente sur ce point, ou dans une étrange négligence pour leur salut de ne la pas lire. *Tam ceci sunt isti, ut Scripturas manifestas non intelligant, aut TAM NEGLIGENTES SALUTIS SUAE UT OMNINO NON LEGANT.* Et après avoir réfuté cette erreur par le second Chapitre des Actes, il dit : Que les Manichéens & les Montanistes ne trompoient sur cela que ceux qui étant dans l'Eglise, étoient négligens d'apprendre leur foi qui est manifeste dans l'écriture. Et ce qui est déplorable, dit-il, est qu'ayant une grande négligence pour s'instruire des Vérités Catholiques, en lisant l'écriture sainte, comme il avoit marqué auparavant) ils écoutent avec grande attention ce que les Heretiques leur disent. *Ipsam Fidem Catholicam quae in Scripturis manifesta est, nolunt*

782 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
discere, & quod est gravium & multum dolendum,
cum in Catholica Fide negligenter versentur, hereti-
cis diligenter aures accommodant.

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui ait parlé plus souvent, plus fortement, & plus éloquemment de l'utilité de la lecture de l'Écriture sainte pour tout le monde, que S. JEAN CHRYSOSTOME. Voici ses principaux passages dans sa
» seconde Homélie sur saint Matthieu. Qui est-ce
» de vous tous qui m'écoutez maintenant qui me
» pourroit dire par cœur un Pseaume, ou quel-
» qu'autre partie de l'Écriture, si je le lui deman-
» dois. Il ne s'en trouvera pas un seul. Et ce qui
» est encore plus à déplorer, c'est que dans cette
» indifférence pour les choses saintes, vous avez
» en même tems une extrême ardeur pour des cho-
» ses détestables, & qui ne sont dignes que des Dé-
» mons. Car si quelqu'un vous prioit au contraire
» de lui dire quelque une de ces chansons infâmes,
» & de ces airs diaboliques qui se chantent sur le
» Théâtre, il s'en trouveroit plusieurs qui les au-
» roient appris par cœur, & qui les reciteroient
» avec plaisir. Mais comment excuse-t-on de si
» grands excez ? Je ne suis pas Religieux ni Soli-
» taire, me disent-ils. J'ai une femme & des en-
» fans, & je suis chargé du soin d'un ménage. C'est
» là ce qui perd tout aujourd'hui, de ce que vous
» croïez qu'il n'y a que les Religieux qui DOIVENT
» LIRE L'ÉCRITURE SAINTÉ : au lieu que cette
» lecture vous est beaucoup plus nécessaire qu'à eux.
» Car ccux qui sont tous les jours exposés à tant
» de combats, & qui y reçoivent tant de blessures
» ont beaucoup plus besoin de remédes. C'est
» donc encore une plus mauvaise chose de ne pas

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 783

lire qu'on ait besoin de l'écriture, & de la re-
garder comme superflue, que de ne la point lire
du tout. Il n'y a que le diable qui puisse inspirer
de mauvaises pensées. N'entendez-vous pas saint Paul,
qui vous dit, que tout ce qui est écrit a été écrit
pour notre instruction. Et cependant, vous ne
voudriez pas seulement toucher l'Évangile, bien
loin que vous vouliez prendre la peine de le lire
et de le pénétrer & pour le bien entendre. C'est
ce qui fait qu'aujourd'hui tout est renversé. Que
vous voulez savoir combien la lecture de l'É-
criture sainte vous apporteroit de profit, consi-
derez dans quelle disposition vous êtes lorsque
vous écoutez des Pseaumes, ou lorsque vous en-
tendez des chansons diaboliques; lorsque vous
êtes à l'Église, ou lorsque vous êtes au Théâtre:
vous serez surpris combien votre ame étant la
même, est néanmoins si différente d'elle-même
dans ces rencontres. L'Apôtre nous avertit que
les mauvais discours corrompent les bonnes
œuvres. Nous avons donc continuellement be-
soin pour nous garder de cette peste, d'être char-
més, pour parler ainsi, par les puissans enchan-
temens de l'Esprit de Dieu, qui sont les Écritures
saines. C'est la nourriture de notre ame, c'en
est l'ornement, c'en est la sûreté. Et au contraire
de ne point écouter la parole de Dieu, c'en est la
peine & la mort. *J'envoierai, dit le Seigneur, la
famine sur la terre. Non la famine du pain ni la
soif de l'eau, mais la famine & la soif de la parole
de Dieu.* N'êtes-vous donc pas bien misérables
de tirer volontairement sur vous le mal même
que Dieu menace comme d'un grand châtement
contre ceux qui il est irrité: & de faire souffrir

„ à v^otre ame une faim cruelle & mortelle qui li
 „ réduit dans le plus malheureux état où elle puisse
 „ être. Car les paroles ont une force toute parti-
 „ culière pour porter nôtre ame au bien ou au
 „ mal. Un mot l'enflâme de colere , & un mot
 „ l'apaise: Une parole deshonnête excite en elle
 „ une passion brûtale , & une parole modeste &
 „ grave la porte à la chasteté. Que si les paroles
 „ cômunes & ordinaires ont cette force , pour-
 „ quoi faites-vous si peu d'état des paroles de l'E-
 „ criture ? Ne comprenez-vous pas que si l'aver-
 „ tissement qu'un homme nous donne peut beau-
 „ coup pour nous redresser , ce doit être tout au-
 „ tre chose de ceux que Dieu nous donne par sa
 „ grace du S. Esprit. Car la parole de Dieu qui se
 „ conserve dans les Ecritures, est comme un feu qui
 „ embrase l'ame de celui qui l'entend, & qui la pré-
 „ pare à toutes sortes de biens. Mais quel fruit, me
 „ direz-vous , tirera de la parole de Dieu celui qui
 „ l'entend & qui ne la pratique point ? Et moi je
 „ vous dis , qu'il ne laissera pas d'en tirer du
 „ fruit ; car l'application qu'il aura à cette divine
 „ parole, fera qu'il se reprendra souvent, qu'il aura
 „ des remords de son mauvais état, qu'il en gémera,
 „ & il pourra enfin parvenir jusqu'à vouloir aussi
 „ accomplir ce qu'il y aura appris. Mais quelle
 „ espérance peut-on avoir qu'un homme se rei-
 „ rera de ses pechez, qu'il les reconnoitra , &
 „ qu'il tâchera de s'en corriger , lorsque dans l'i-
 „ gnorance où il est de la parole de Dieu , il ne
 „ sçait pas seulement qu'il peche. Ne négligeons
 „ donc point d'entendre lire les Ecritures saintes ;
 „ car c'est le diable qui en détourne les Chrétiens,
 „ parce qu'il ne peut souffrir qu'ils aient de l'esti-

me pour un tresor qui les peut rendre riches. C'est ce
 . cet ennemi de nôtre salut qui leur persuade qu'ils ce
 : n'ont pas besoin de s'instruire des Loix divines ce
 vécrites dans les Livres sacrez, par la peur qu'il a que ce
 les connoissant ils ne les observent. Aiant donc ce
 compris ce malicieux artifice du démon, faisons en ce
 sorte que la science des Ecritures nous serve com- ce
 me d'un rempart contre ses attaques, & qu'étant ce
 revêtus de ces armes spirituelles, nous soions à ce
 couvert de ses coups, & lui écrasions la tête. ce

Il entre encore sur cela dans un plus grand
 détail en l'Homelie 10. sur Saint Jean, & il
 va au devant de toutes les excuses que les Secu-
 liers & même les gens de métier peuvent appor-
 ter pour s'exempter de lire l'Écriture sainte.
 Avant, dit-il, que je vous explique les paroles ce
 de l'Évangile, je vous demande une chose que ce
 je vous prie de ne me pas refuser. Ce n'est pas ce
 une chose bien difficile, & elle vous est encore ce
 plus avantageuse qu'à moi. Que desirai-je donc ce
 de vous ? qu'un des jours de la Semaine & au ce
 moins le Samedi, vous aïez soin de lire ce que ce
 je vous dois expliquer de l'Évangile, que vous le ce
 repetiez souvent dans vôtre logis, que vous en ce
 recherchiez le sens, que vous remarquiez ce que ce
 vous trouverez clair, ce qui vous paroîtra obscur, ce
 & où vous penserez qu'il y aura quelque chose ce
 qui semblera se contredire. Cela nous apportera ce
 aux uns & aux autres un grand avantage. Car je ce
 n'aurai pas tant de peine à vous faire entrer dans ce
 le sens de l'Évangile, lors que dès vôtre logis ce
 vous vous le serez rendu familier au moins quant ce
 aux termes: & pour vous non seulement vous au- ce
 rez plus de facilité & plus d'ouverture à com- ce

786 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» prendre la doctrine Evangelique , mais vous
 » deviendrez capables d'en instruire les autres.
 » Faute de cela , il y en a qui tâchent de retenir &
 » les paroles de l'Ecriture & l'explication que j'y
 » donne , sans qu'ils en tirent beaucoup de fruit
 » quand ils m'écouteront des années entières.
 » Et pourquoi ? Parce qu'ils le font négligem-
 » ment , & que ce n'est pas vaquer avec assez de
 » soin à cette science du salut , que de n'y donner
 » que le tems qu'on est à l'Eglise. Je sçai bien que
 » plusieurs prétendent qu'ils n'en peuvent faire da-
 » vantage à cause des affaires publiques & particu-
 » lières qui les occupent. Mais c'est cela même qui
 » les condamne d'être si attachez aux affaires de ce
 » monde , qu'ils ne puissent pas prendre du tems
 » pour celles qui leur sont si nécessaires. Et de plus
 » cette excuse est vaine , puis qu'ils trouvent bien
 » du tems parmi leurs occupations pour se diver-
 » tir avec leurs amis , pour aller à la Comédie,
 » pour voir des courses de Chevaux où ils passent
 » souvent des journées entières. Quoi ! quand il
 » s'agit de vous occuper de ces folies , vous ne
 » vous en excusez point sur l'accablement de vos
 » affaires; & vous ne rougirez point de vous servir
 » de cette excuse quand on vous pressera de vous
 » appliquer aux choses qui vous sont le plus né-
 » cessaires ? Ceux qui sont dans cette disposition
 » méritent-ils de vivre & de voir le jour ? Il y a
 » d'autres de ces paresseux , qui disent que faire
 » de Livres ils ne peuvent lire l'Ecriture. On voit
 » assez qu'il seroit ridicule aux personnes riches
 » d'alleguer cette raison : mais comme je vois
 » beaucoup de pauvres qui s'en servent , je vou-
 » drois bien leur demander , si leur pauvreté les

Empêche d'avoir tous les outils de leur métier. D'où vient donc qu'ils ont tant de soin, quoi qu'ils soient pauvres, qu'il ne leur manque rien de ce qui est nécessaire à leur art, & qu'ils n'algument leur pauvreté, que quand il s'agit d'acheter des Livres qui leur seroient si utiles pour le salut de leur ame. Après tout néanmoins, si il y en a de si pauvres qu'ils ne puissent en aucune sorte avoir des Livres de l'Escriture, ils la pourront apprendre en s'appliquant avec grande attention à la lecture qu'on en fait dans l'Eglise & aux explications qu'on y donne.

Il y a encore une autre Homelie sur le même Evangile de saint Jean, qui est la 31. où il traite de la même matière avec le même zèle. Qui est-ce de nous, je vous prie qui étant retourné dans sa maison s'y occupe Chrétienement ? Qui est-ce qui prend la peine de lire les Livres qu'il a chez lui, & s'applique à découvrir le sens de l'Escriture sainte ? Certainement, personne n'oseroit dire qu'il le fasse. Nous trouverons plutôt des dâmiens & des dez dans la plupart des maisons. Nous ne trouverons de bons Livres nulle part, ou du moins chez fort peu de gens. Et ceux qui en ont, les ont comme s'ils n'en avoient pas, les tenant toujours enfermez. Tout leur soin ne va qu'à en avoir d'écrits sur de beau parchemin & en de beaux caracteres, & non pas à les lire. De sorte, que ce n'est pas pour y chercher quelque utilité qu'ils les possèdent, mais pour faire montre de leurs richesses ; tant la vaine gloire est excessive ! Je ne sçache qui que ce soit de ces vaines personnes du monde qui entende les Livres qu'il a. L'Escriture sainte ne nous a pas

,, été donnée seulement pour la garder dans des
 ,, Livres, mais pour la graver profondément dans
 ,, nos cœurs. Cette complaisance à une possession
 ,, inutile de Livres, conviendrait plutôt au vain
 ,, esprit des Juifs qui se contentoient d'avoir l'Écri-
 ,, ture sainte sur des Tables de pierre, comme elle
 ,, leur avoit été donnée, qu'à des Chrétiens com-
 ,, me nous qui la devons avoir écrite sur des Ta-
 ,, bles de chair, qui sont nos cœurs, ainsi que les
 ,, Disciples de NÔTRE SEIGNEUR la reçurent
 ,, par le Saint-Esprit en la naissance de l'Eglise. Je
 ,, ne vous parle pas de cette sorte pour vous empê-
 ,, cher d'avoir des Livres ; mais au contraire, je
 ,, vous exhorte plutôt, & je vous prie autant que
 ,, je puis d'en avoir. C'est néanmoins à cette con-
 ,, dition que vous repassiez souvent dans votre
 ,, esprit, les paroles & les pensées que vous ren-
 ,, contrez dans l'Écriture sainte ; afin que par ce
 ,, moyen votre ame devienne pure, étant remplie
 ,, des sentimens que nous doit donner cette divine
 ,, parole. Car si on a l'Évangile dans une maison,
 ,, Satan n'osera y entrer. Et combien à plus forte
 ,, raison les Démon & le peché seront-ils éloi-
 ,, gnez d'une ame qui s'est renduë l'Écriture fami-
 ,, lière ? Sanctifiez donc votre ame. Sanctifiez vô-
 ,, tre corps. Ce bonheur vous arrivera si vous avez
 ,, toujours l'Évangile dans le cœur & dans la bou-
 ,, che. Car si des paroles deshonnêtes sont capa-
 ,, bles de corrompre l'ame, & d'y attirer les Dé-
 ,, mons, il est évident qu'une lecture spirituelle
 ,, & sainte doit sanctifier l'ame, & y répandre
 ,, abondamment la grace du Saint-Esprit. L'Écri-
 ,, ture sainte est comme une voix qui nous vien-
 ,, droit du Ciel. Préparons donc nos ames à rece-

SUR LA BIBLE, Liv. I. CH. IX. 789
voit d'elle, les remèdes dont elles ont besoin pour se guérir des passions. Si nous considérons attentivement quelles sont les choses que nous y faisons, nous nous y appliquerons avec une grande affection. JE VOUS PARLE TOUJOURS LA DESSUS, ET JE NE CESSERAI POINT DE VOUS EN PARLER.

Dans son premier Sermon sur l'Épître aux Romains, que l'Eglise a choisi pour les Leçons de son Office au second Dimanche d'après l'Épiphanie. Je ne puis, dit-il, vous dissimuler, mes Frères, que je suis ravi de joie d'entendre ici presqu'en continuellement les Epîtres de saint Paul. Mais ma douleur parmi cette joie, est de voir tant de personnes ne connoissent pas les écrits de ce Saint homme autant qu'ils devroient. Ils sont si ignorans sur ce point, qu'ils ne savent pas même le nombre de ses Epîtres. Et ce n'est point qu'ils manquent d'esprit ni de lumière ; c'est uniquement parce qu'ils ne veulent pas avoir toujours dans les mains les écrits de ce bienheureux Apôtre. Car pour moi qui vous parle, si je comprends quelque chose dans cette lecture, ce n'est point pour avoir plus d'esprit qu'un autre : c'est parce que je m'y applique davantage, & que j'ai peut-être pour ce Saint Apôtre un peu plus d'affection. C'est pourquoi je suis persuadé, mes très-chers Freres, que si vous vous appliquez vous-même à cette lecture, vous n'aurez plus besoin de personne pour en découvrir la profondeur. Car la parole de JESUS-CHRIST est véritable : *Cherchez & vous trouverez : frappez à la porte & elle vous sera ouverte.* Mais parce que la plupart de ceux qui sont assemblez

790 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

» ici, sont chargez de femme & d'enfans & du soin
» d'un ménage, ce qui leur ôte le moïen de se
» donner tout entiers à cette divine occupa-
» tion ; servez vous au moins du travail des au-
» tres, & témoignez autant de soin pour recevoir
» ce qu'ils ont puisé dans la lumière de cét Apôtre,
» que vous en témoignez pour amasser des ri-
» chesses. Quoi qu'il y ait quelque honte à ne
» desirer que cela de vous, j'en serois néanmoins
» content. Accordez-le moi donc, & aïez pour
» les écrits de saint Paul, la même ardeur que vous
» avez pour l'argent. Car il ne faut pas vous celer
» que c'est de l'ignorance des Ecritures, que sont
» sortis comme d'une miserable source, une infini-
» té de maux. C'est de-là qu'est venuë cette foule
» d'Herésies, ce dérèglement des mœurs, cette
» inutilité de tant de travaux, & de tant d'occu-
» pations vaines & steriles où s'engagent les Chré-
» tiens. Un aveugle qui ne voit point le jour, ne
» peut qu'il ne s'égare en marchant, & ceux qui
» n'ont pas les yeux arrêtez sur la lumière de l'Écri-
» ture, marchant comme dans les tenebres, tom-
» bent nécessairement dans beaucoup de fautes.

Il se déclare encore davantage sur l'obligation
qu'ont les Seculiers de lire au moins le Nou-
veau Testament dans l'Homelie 9. sur l'Épi-
tre aux Colossiens en expliquant ces paroles du
», Chapitre 3. *Que la parole de Dieu habite en vous*
», *avec plénitude.* Ecoutez, vous qui êtes du monde,
», & qui avez une femme & des enfans, comment
», l'Apôtre vous ordonne de lire l'Écriture sainte,
», non legerement ni par manière d'acquit ; mais
», avec beaucoup d'affection & de soin. Car com-
», me celui qui possède de grandes richesses, peut
sup-

apporter facilement des pertes & des injustices : mais celui qui est riche des dogmes de la sainte Philosophie , peut supporter non seulement la pauvreté , mais toutes les autres calamitez , & même avec plus de facilité , que les riches du monde ne peuvent souffrir les dommages qui leur arrivent..... Considérez quelle est la pensée de ce grand Apôtre. Il n'a pas dit seulement : Que la parole de Dieu soit en vous ; mais *Qu'elle y habite avec plénitude. Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres avec toute sorte de sagesse.* Il appelle la vertu *Sagesse* ; & c'est avec grande raison : car l'humilité & la charité avec laquelle on fait l'aumône , & semblables vertus sont la vraie sagesse ; comme les vices contraires sont la vraie folie. N'attendez pas d'autre maître que la parole de Dieu que vous avez entre les mains. Nul homme ne vous sauroit instruire comme le fait cette divine parole. Car souvent celui à qui on s'adresse pour être instruit , cache plusieurs choses ou par vanité gloire ou par envie. Je conjure tous ceux qui sont engagés dans la vie du monde , d'écouter cette divine parole , & de chercher dans les Livres , dont elle est composée , des remèdes pour les maladies de leurs âmes. Que si néanmoins vous ne voulez pas les lire tous , ayez au moins le Nouveau Testament , & prenez pour vos Maîtres éternels les Evangiles & les Actes des Apôtres. S'il vous arrive quelque affliction , ayez recours à ces divins Livres qui renferment les remèdes les plus salutaires qu'on puisse désirer dans les divers maux de cette vie. Allez y prendre la consolation dont vous aurez besoin dans un ac-

792 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

» cident qui vous sera arrivé, soit quelque dom-
» mage, soit quelque mort, soit la perte de quel-
» qu'un de votre famille. Mais vous n'avez pas
» besoin de vous appliquer à faire de discerne-
» ment des remèdes qui sont dans ces divins Li-
» vres ; vous n'avez qu'à prendre tout ce qu'ils
» vous présentent, & à le conserver dans votre
» esprit. L'IGNORANCE DE L'ÉCRITURE SAIN-
» TE EST LA CAUSE DE TOUS NOS MAUX. Nous
» allons à la guerre sans armes : comment pour-
» rions-nous éviter d'y périr ? C'est un grand bon-
» heur de sortir heureusement du combat étant
» bien armé : si donc nous ne le sommes pas,
» nous ne saurions nous défendre. Ne nous char-
» gez pas de tout ce qui regarde votre conservation,
» sans vouloir rien faire de votre part. A la vérité
» nous sommes vos Pasteurs, & vous êtes nos bre-
» bis ; mais vous n'êtes pas comme ces animaux
» qui n'ont point de raison & qui ne peuvent se dé-
» fendre ; car vous êtes des brebis raisonnables qui
» devez employer votre raison à vous conserver.

Mais ce Saint n'a nulle part traité ce point
Important de la Morale Chrétienne avec plus de
soin & plus d'étendue que dans le 3. des 4. Sermons
qu'il a faits sur ce pauvre nommé Lazare, qui
» étoit à la porte du mauvais Riche. Je vous avertis,
» dit-il, quelques jours auparavant du sujet que
» je dois traiter, afin que vous le cherchiez dans
» votre Livre, & qu'ayant sçu en gros ce que l'E-
» criture en dit, vous soiez plus capables de bien
» entendre ce que j'en dirai. Car je vous exhorte
» toujours, & je ne cesserai jamais de vous exhor-
» ter de ne vous contenter pas d'écouter les in-
» structions qui se font ici, mais encore de lire

avec assiduité l'Ecriture sainte quand vous êtes ce dans vos maisons. J'ai tâché d'inspirer toujours ce cette affection à ceux que j'ai entretenus en par- ce ticulier. Et que personne ne m'allegue ces excu- ce ses si ridicules, si honteuses, & si dignes de con- ce damnation : Je suis engagé dans des procèz ; je ce suis occupé dans les affaires publiques ; je suis ce artisan, il faut que je gagne ma vie par mon tra- ce vail ; j'ai une femme ; je suis chargé d'enfans ; il ce faut que je vaque au soin de ma famille ; je suis ce un homme du monde ; ce n'est pas à moi à lire ce l'Ecriture sainte, mais à ceux qui ont renoncé au ce Siècle, qui se sont retirez dans des Deserts, & ce sur le sommet des Montagnes, & qui mènent ce une vie convenable à leur état. Pauvre homme, ce que me dites-vous ? Est-ce à cause que vous êtes ce distrait & partagé par une infinité de soins, qu'il ce ne vous appartient pas de lire l'Ecriture sainte ? ce Au contraire, c'est à cause de vos occupations qu'il ce vous convient davantage de la lire, & que vous ce en avez même plus de besoin que ceux qui sont ce retirez du monde pour vaquer à Dieu. Car ces ce personnes-là n'ont pas tant de besoin du secours ce de l'Ecriture sainte, que ceux qui sont engagez ce en beaucoup d'affaires qui les tourmentent & ce les troublent. Les Solitaires étant délivrez des ce affaires & des occupations de la vie civile, aiant ce établi leur demeure dans la solitude, n'aiant ce commerce avec personne, s'appliquant à la Phi- ce losophie Chrétienne avec toute sorte de repos ce & de tranquillité, étant comme hors de danger ce sur le rivage, jouissent d'une grande sûreté ; mais ce nous qui vivons au milieu des agitations & des ce tempêtes de cette vie, & qui sommes exposez à ce

794 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» la nécessité de commettre une infinité de fautes ;
 » nous avons un extrême besoin d'être perpétuelle-
 » ment assistez & soutenus par les exhortations &
 » les consolations que l'on trouve dans l'Écriture
 » sainte. Ces hommes retirez du monde sont éloi-
 » gnez des combats, & par conséquent sont exemts
 » de recevoir diverses blessures. Mais vous qui vous
 » trouvez continuellement dans le péril du com-
 » bat ; n'avez-vous pas beaucoup plus besoin
 » qu'eux de remèdes , puisque vous êtes souvent
 » blessé ? Car vôtre femme vous cause de l'impa-
 » tience & de l'aigreur , & vôtre fils vous donne
 » de la tristesse , vôtre domestique vous met en co-
 » lère , & vôtre ennemi vous tend des pièges , &
 » vôtre ami a de la jalousie contre vous , & vôtre
 » voisin vous fâche , & vôtre égal vous supplant-
 » te , & souvent le Magistrat vous menace , & la
 » pauvreté vous afflige , & la perte de vos pro-
 » ches vous cause de la douleur , & la prospérité
 » vous enfle , & l'adversité vous abbat. Enfin , nous
 » sommes environnez de toutes parts de diverses
 » occasions & de diverses nécessitez , de colere, de
 » soins incommodes , de troubles, d'afflictions, de
 » vaine gloire, de folle présomption, & nous som-
 » mes comme des gens qui verroient de tous côtez
 » des flèches en l'air prêtes à tomber sur eux.
 » C'est ce qui nous doit convaincre de la nécessité
 » où nous sommes continuellement de prendre
 » dans l'Écriture sainte , toutes les armes qu'elle
 » nous fournit pour nôtre défense. *Reconnoissez ,*
 » *comme dit le Sage , que vous passez dans un che-*
 » *min rempli de pièges , & que vous marchez sur les*
 » *toits des maisons.* Car les convoitises charnelles
 » s'élevent avec plus de violence contre ceux qui

vivent dans le monde, puisque la beauté, les parures, l'afféterie des femmes qu'on y rencontre & qui arrêtent les yeux, & les discours si capables de corrompre, qu'on y entend, troublent la raison. Souvent même des chansons molles & effeminées y mettent l'ame en desordre lorsqu'elle étoit la plus calme & la plus tranquille. Mais que dis-je ? On est si foible à l'égard des objets qui plaisent aux sens, qu'un péril qui paroît beaucoup moindre que ceux que je viens de représenter, peut dans une rencontre inopinée & fort passagère rendre un homme captif. C'est ce que font quelquefois ces parfums exquis des femmes mondaines & dissoluës. Voilà comme nôtre ame est attaquée par divers périls, où nous avons besoin de remèdes surnaturels & divins, pour être guéris des blessures que nous avons déjà reçûës, & nous garantir de celles dont nous sommes menacés. Repoussons donc bien loin de nous les traits enflâmés de Satan, les éteignant & rompant leur coup par une lecture assidue de la parole de Dieu. Car il n'est pas possible, non il n'est pas possible que qui que ce soit se sauve qu'en lisant continuellement les Livres saints, qui sont l'ouvrage de l'Esprit de Dieu. (Paroles qui se doivent entendre, suivant l'usage, d'une impossibilité morale, c'est-à-dire, de la grande difficulté qu'il y a de se sauver sans lire l'Ecriture sainte.) Mais certainement, c'est une grâce que nous ne sçaurions assez estimer de pouvoir un jour obtenir le salut par l'usage continué d'un remède aussi saint & aussi aimable qu'est la parole de Dieu. Si nous recevons tous les jours des blessures, & que nous n'usions d'aucun remède, &

796 DISSERTATION PRELIMINAIRE
» quelle esperance de salut pouvons-nous avoir.
Il represente ensuite à ses Auditeurs, que si les
» Artisans se laissent plutôt réduire à la dernière
» pauvreté, que de vendre les outils qui leur sont
» nécessaires pour gagner leur vie, les Chrétiens
» en doivent être de même pour les Livres de l'E-
» criture : qu'ils ne doivent rien épargner pour les
» avoir, & qu'ils ne s'en doivent jamais défaire,
» parce que les écrits des Prophetes & des Apôtres
» sont à un Chrétien, ce que l'enclume & le mar-
» teau sont à un forgeron, & que c'est par là que
» nous reformons notre ame, & nous la re-
» nouvelons. Il ajoute, que la seule vûë de ces
» saints Livres retient de pecher ceux qui les re-
» gardent avec respect : qu'aussi tôt que quel-
» qu'un a touché l'Evangile, il règle ses pensées
» & ses desirs ; & que si on y joint une so-
» ligueuse lecture, l'ame se trouvant comme dans
» un sanctuaire divin, est rendüe plus pure & plus
» parfaite par les entretiens qu'elle a avec Dieu en
» lisant sa sainte parole. Mais comment, dira-
» t-on, pourrons-nous tirer de l'Ecriture sainte
» l'utilité qu'on nous en promet, si nous ne l'enten-
» dons pas? Voilà l'objection, & voici ce que ce
» Saint y répond. Je réponds, dit-il, qu'on ne laisse
» pas d'en tirer du fruit, quoiqu'on n'en entende
» pas les sens cachez, & que la seule lecture qu'on
» en fait, peut contribuer beaucoup à notre sancti-
» fication. D'ailleurs, il n'est pas possible qu'on
» ignore également tout ce qu'on y lit. Car le S.
» Esprit qui l'a fait écrire, a eu soin qu'elle le fût
» d'une manière, que les Publicains, les pecheurs,
» les faiseurs de tentes, les bergers, les autres gens
» rustiques sans étude & sans lettres, pussent être

savez par ces Livres. Afin donc que les plus simples ne pussent prendre la difficulté de les entendre pour excuse de ne les pas lire, les choses qui y sont dites, sont accommodées à la portée de tout le monde; de sorte, qu'un artisan, un valet, une pauvre femme, & les plus ignorans de tous les hommes peuvent profiter de cette lecture. Car ceux à qui Dieu a daigné inspirer de composer ces Livres par la grace du S. Esprit, ne les ont pas faits comme les Payens pour en tirer de la gloire, mais pour le salut de ceux qui les liroient ou les entendoient lire. C'est pourquoy, au lieu que les Philosophes, les Orateurs, & les autres faiseurs de Livres qui n'ont point connu JESUS-CHRIST, considérant moins ce qui pouvoit être utile aux autres, que ce qui les pouvoit faire admirer, ont laissé dans une certaine obscurité au regard des simples, ce qu'ils ont pu dire de bon, les Apôtres ont tenu une conduite toute opposée à celle là: Dieu les ayant établis Maîtres de toutes les Nations, ils ont eu dessein d'exposer clairement à tous les hommes ce qu'ils avoient à leur enseigner, afin que chacun pût apprendre leur doctrine par la seule lecture.

Il paroît par la suite, que saint Chrysostome s'attache principalement en parlant ainsi, à ce qui regarde les mœurs, & qu'il n'a point prétendu que l'Ecriture sainte fût si claire par tout, que le commun des Fidèles n'ait souvent besoin de quelqu'un qui la lui fasse entendre. Car qui est-ce, dit-il, qui est lisant dans l'Évangile: Bienheureux sont ceux qui sont doux: bienheureux sont ceux qui sont compassifs & charitables; bienheureux sont ceux qui ont le cœur pur, & autres choses semblables

» croit avoir besoin de maître pour les compren-
» dre ? Tout le monde peut aussi entendre sans
» beaucoup de peine les prodiges , les miracles , &
» les Histoires. C'est donc un vain prétexte & une
» fausse excuse pour justifier sa négligence & sa
» paresse , que d'alleguer l'obscurité de l'Ecriture
» pour se dispenser de la lire. Vous vous plai-
» gnez de n'entendre pas ce qui est dans ces
» saints Livres. Et comment les entendriez-vous,
» ne voulant pas seulement vous donner la peine
» d'y jeter les yeux ? Prenez donc la Bible , lisez-
» en toutes les Histoires , & aiant soin de retenir
» ce que vous en aurez compris , passez plusieurs
» fois sur ce que vous y aurez trouvé d'obscur.
» Que si après l'avoir lûë avec beaucoup de soin
» vous n'en pouvez découvrir le sens , aiez re-
» cours à un plus habile que vous ; cher-
» chez un maître qui vous instruisse : confetez
» avec lui de ce que vous desirez entendre , en
» lui témoignant une grande passion d'en être in-
» struit. Et si Dieu voit que vous aiez tant de zèle
» pour entendre sa parole , il ne méprisera pas
» vôtre vigilance & vôtre soin. Et même s'il ar-
» rivoit que vous ne pussiez trouver personne qui
» vous donnât l'intelligence de ce que vous cher-
» chez , il vous la donnera lui-même. Souvenez-
» vous de l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie.
» C'étoit un homme barbare accablé de soins &
» d'affaires , & qui n'entendoit pas ce qu'il li-
» soit. Il ne cessoit pas néanmoins de lire dans
» son chariot. Jugez de là , quelle assiduité il pou-
» voit avoir à lire l'Ecriture sainte dans sa maison ,
» y étant si appliqué durant le cours d'un voiage.
» Et s'il ne cessoit point de lire , quoiqu'il n'en

tendit pas ce qu'il lisoit, sans doute il quittoit ce bien moins sa lecture après l'instruction qu'il eût reçu. Or qu'il n'entendit pas ce qu'il lisoit, ce cela paroît par la demande que lui fit le Diacre ce Philippe : Entendez-vous bien ce que vous lisez ? ce Et par la réponse de l'Eunuque, qui n'eût point ce de honte de confesser son ignorance en disant : ce Comment le pourrois-je entendre, si quelqu'un ce ne me l'explique ? Il ne laissoit pas de lire n'ayant ce personne avec lui qui l'instruisît ; mais son zèle ce lui fit mériter que Dieu lui envoiât un maître. ce Que si vous ne pouvez vous promettre d'avoir ce ainsi auprès de vous un homme envoié miracu- ce leusement, n'êtes-vous pas assuré de la presen- ce ce & de l'assistance du même Esprit qui avoit ce poussé ce saint Diacre à le venir trouver ? Je vous ce conjure donc, mes très-chers Freres, de ne pas ce négliger vôtre salut. Tout ce qui a été écrit, l'a ce été pour nous servir d'instruction à nous autres ce qui nous sommes rencontrés dans la fin des tems. ce La lecture de l'Ecriture sainte est un puissant ce rempart contre le peché. Et c'est un grand pré- ce cipice & un profond abîme, que d'ignorer l'E- ce criture. C'est renoncer à son salut, que de ne vou- ce loir rien sçavoir des Loix divines. C'est ce qui ce a produit les Heresies. C'est ce qui a causé la ce corruption des mœurs. C'est ce qui a tout renver- ce sé. Car il ne se peut faire, non je vous assure, il ce ne se peut faire, qu'un homme qui lit CONTI- ce NUELLEMENT ET ATTENTIVEMENT l'Ecri- ce ture, n'en tire beaucoup de fruit. ce

THEODORET, Disciple de saint Chrysosto- me, a suivi en ceci comme dans le reste, les sen- timens de son Maître. Dans son Commentaire

300 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» sur Isaïe , expliquant ces paroles : *Puifons de*
» *eaux avec joie des fontaines du Sauveur* ; il dit ;
» que ce font les Ecritures divines que le Prophe-
» te appelle *les fontaines du Sauveur* , parce que
» c'est de là que puisent avec joie , ceux qui ont
» une Foi sincère. Et dans la Lettre quatorzième
pour consoler une Dame qui avoit perdu son mari ;
il l'assure qu'elle trouvera sa consolation dans la
» lecture de l'Ecriture sainte. Car c'est pour cela ;
» lui dit-il , que dès l'enfance elle nous est com-
» me une mamelle sacrée à laquelle nous devons
» être attachez , en la lisant & la méditant , afin
» que s'il survient quelque maladie à notre ame ;
» nous y trouvions un remède salutaire par les
» saintes instructions que nous en aurons ti-
» rées.

CASSIEN traitant dans sa quatorzième Confes-
sion , de la Science spirituelle , la fait toute consis-
ter dans la science des Ecritures. Il en parle en ces
» termes dans le Chap. 10. Si vous desirez acq-
» rir la véritable science de l'Ecriture , il faut vous
» hâter avant toutes choses , de vous établir dans
» une ferme humilité de cœur , qui vous conduise
» peu à peu par une charité parfaite , non à cette
» science qui enfle , mais à celle qui éclaire & qui
» échauffe. Car il est impossible qu'un esprit im-
» pur puisse posséder le don de la science spiri-
» tuelle. C'est pourquoi , mon très-cher Fils , ap-
» pliquez tous vos soins pour empêcher que vos
» études & vos lectures ne vous soient enfin , non
» pas un moien d'acquérir cette lumière de
» science , & cette gloire future que l'Ecriture pro-
» met aux doctes & aux sçavans ; mais l'instrument
» de vôtre perte éternelle , par la vanité & la pré-

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 807
sompation. Il fait voir dans le même Chapitre ce qu'on doit lire l'Ecriture, & même en apprendre beaucoup de choses par cœur, lors même qu'on a encore peu d'intelligence; parce qu'avec le tems en s'avançant dans la pieté, on y découvrira des vérités qu'on n'y comprenoit pas d'abord. C'est pourquoi, dit-il, il faut lire & apprendre toujours par cœur l'Ecriture sainte, & ne se laisser jamais de la repeter & de la relire. Cette méditation continuelle nous produira deux grands biens. Le premier, que pendant que nous nous appliquerons de la sorte à lire & à retenir l'Ecriture, nôtre ame ne sera point cependant troublée d'aucune mauvaise pensée; & l'autre, qu'après avoir beaucoup travaillé pour la retenir par cœur, sans que nôtre ame embarrassée de ce travail, pût rien comprendre à ce qu'elle lisoit, lors qu'étant dégagée des actions exterieures, & de la vûe des objets sensibles, nous y faisons réflexion durant la nuit, dans le silence de nôtre méditation & de la prière, nous y trouvons beaucoup de sens qui nous étoient auparavant très-cachés; & qu'ainsi Dieu nous revele quelque fois dans ce repos, & comme dans ce sommeil de nôtre ame, les mysteres qui nous étoient auparavant entièrement obscurs & inconnus. C'est ce qu'il prouve dans le Chapitre II. & il en apporte un exemple qui montre que les plus grossiers, & qui ne sont capables que des sens les plus simples de l'Ecriture, ne laissent pas d'en profiter; mais que ceux qui sont plus avancez, y trouvent des sens plus relevez & plus spirituels. Lors, dit-il, que nôtre cœur commencera à se renouveler par une étude si sainte, toute la sa-

802 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» ce de l'Écriture se renouvellera aussi en quelque
 » sorte pour lui. Elle lui paroîtra plus belle à
 » mesure qu'il sera plus pur ; & elle croîtra dans
 » lui à proportion qu'il croîtra lui-même. Car
 » l'Écriture sainte est comprise de chaque homme
 » selon la capacité , & selon la disposition qui se
 » trouve en lui. Elle paroît terrestre aux char-
 » nels , & celeste aux spirituels. De sorte que
 » ceux qui la croïoient auparavant toute envelop-
 » pée de tenebres & de nuages , la voient lors
 » qu'ils sont devenus plus purs , si remplie de lu-
 » mière , qu'ils n'en peuvent supporter l'éclat.
 » Mais pour éclaircir ceci par quelque exemple ,
 » il nous suffira de rapporter un Commandement
 » de la Loi , pour faire voir qu'il n'y a point de
 » précepte dans l'Écriture , qui ne s'étende à tou-
 » tes sortes de personnes , & qui ne soit pris diver-
 » sement selon la diversité de leurs qualitez & de
 » leurs esprits. Il est dit dans la Loi : *Vous ne*
 » *commettrez point de fornication.* Un homme
 » charnel & encore engagé dans des passions hon-
 » teuses , obéira utilement à ce précepte , en le pra-
 » tiquant à la lettre , & selon le simple sens de ces
 » paroles. Il dit ensuite que d'autres plus spiri-
 » tuels l'entendront du retranchement ou de l'ido-
 » latrie , ou des superstitions Judaïques , ou de l'he-
 » resie : & enfin , qu'au jugement d'un homme par-
 » fait , tout ce qui le sépare de la vûe & de la présence
 » de Dieu , passe pour une fornication très-impure ,
 » quoiqu'elle soit secrète & spirituelle.

S. GREGOIRE Pape dans sa Lettre à Leandre
 Archevêque de Seville , fait voir que l'Écriture
 est propre à être lûe par les plus simples & les
 moins sçavans , aussi bien que par les plus sçavans

& les plus grands esprits : parce que si elle en-
 ferme des mysteres capables d'exercer les esprits
 les plus éclairés, elle contient aussi des vérités
 claires, propres à nourrir les simples & les moins
 sçavans : Qu'elle porte à l'exterieur de quoi al-
 laiter ses enfans, & qu'elle garde dans ses plus
 secrets replis, de quoi ravir d'admiration les es-
 prits les plus sublimes : étant semblable à un
 fleuve dont l'eau seroit si basse en de certains
 endroits, qu'un agneau y pourroit passer, & en
 d'autres si profonde, qu'un Elephant y nageroit.
 Il represente la même chose, comme on a vû au
 même lieu, dans la Préface du vingtième Livre
 de ses Morales. Et ce même Ouvrage est plein en
 divers autres endroits de vives exhortations à lire
 l'Ecriture sainte. Mais rien ne doit plus tou-
 cher les ames véritablement pieuses, que ce qu'il en
 dit dans son Homélie 15. sur Ezechiel, puisque
 mettant tout leur bonheur à aimer Dieu, elles
 n'ont rien plus à craindre que le refroidissement
 de leur amour. Or c'est un des effets que ce saint
 Pape attribue à la lecture de l'Ecriture sainte,
 d'empêcher que la charité ne se refroidisse. Aiez
 grand soin, je vous en prie, mes chers Freres, de
 bien méditer les paroles de Dieu. Ne négligez
 pas ces divins écrits qui sont comme des lettres
 que nôtre Créateur nous a adressées. On en tire
 un grand avantage : car c'est par cette lecture
 que nôtre cœur se rechauffe, & que nous em-
 pêchons que nôtre amour ne s'éteigne ou ne se
 ralentisse par le froid de l'iniquité. Ce saint
 Pape ne pouvoit se déclarer davantage sur ce
 sujet, qu'il fait dans sa Lettre 40. du Livre 4.
 en écrivant à un Laïque de grand mérite nom-

304 DISSERTATION PRELIMINAIRE
mé Theodore. Car voici comme il a parlé à ce se-
culier sur ce sujet, de la lecture de l'Ecriture sainte.
» Plus on a d'amitié, plus on est libre & hardi à
» dire ce qu'on pense à ses amis. J'ai une plainte
» à faire au cœur si doux & si aimable de mon
» très-illustre fils Theodore, de ce qu'ayant reçu
» de Dieu le talent de l'esprit, le talent des affai-
» res, le talent de la miséricorde & de la charité
» envers les pauvres, il est néanmoins si incessam-
» ment attaché aux occupations de ce Siècle, &
» à satisfaire aux personnes qui viennent conti-
» nuellement à lui, qu'il néglige de lire tous les
» jours quelques paroles de son Redempteur.
» Car qu'est-ce que l'Ecriture sainte, sinon une
» Lettre du Dieu Tout-puissant qu'il a la bonté
» d'adresser à sa créature ? Et certainement en
» quelque lieu que vous fussiez, si vous receviez
» une Lettre de l'Empereur, à quelque heure que
» ce fût, vous ne différeriez point de la lire, vous
» n'auriez point de repos, & vous ne voudriez pas
» dormir que vous ne scûssiez auparavant ce que
» sa Majesté Imperiale vous manderait. Cepen-
» dant l'Empereur du Ciel, le Seigneur des hom-
» mes & des Anges vous a envoie des Lettres qui
» regardent vôtre propre vie, & vous négligez,
» mon cher & illustre Fils, de lire ces divines Let-
» tres, quoique vous dussiez plutôt avoir de l'ar-
» deur à apprendre ce qu'elles contiennent. Je
» vous conjure donc de vous y appliquer désormais
» avec une singulière affection, & de méditer
» tous les jours les paroles de vôtre Créateur. AP-
» PRENEZ DANS LES PAROLES DE DIEU QUEL
» EST POUR VOUS LE CŒUR DE DIEU ; afin de
» vous exciter à soupirer avec plus d'ardeur vers

les biens éternels, & que votre ame soit enflammée par de plus grands desirs, pour la félicité du Ciel.

Enfin, bien loin que ce Pape ait pris pour un abus & une profanation de l'Ecriture, qu'elle soit lue par les ignosans, il approuve que ceux mêmes qui ne savent pas lire, ce qui semble être le dernier degré de l'ignorance, empruntent les yeux des autres pour se la faire lire. Car voici ce qu'il raconte de saint Servule dans son Homélie 15. sur les Evangiles : Sous ce portique par où l'on passe pour aller à l'Eglise de saint Clement, il y avoit un pauvre nommé Servule que plusieurs de vous ont connu aussi bien que moi ; qui dans sa pauvreté étoit riche en mérites, & qu'une longue maladie avoit rendu impotent ; car il est demeuré paralytique depuis sa jeunesse jusqu'à la fin de sa vie : & bien loin de se tenir debout, il ne pouvoit pas même se lever en son lit. Il ne lui étoit pas possible de porter sa main à sa bouche, ni de se tourner d'un côté à l'autre. Il n'avoit que sa mere & son frere pour le servir ; & ce tout ce qu'il pouvoit recevoir d'aumônes, il le distribuoit par leurs mains aux pauvres. Il ne savoit pas lire : mais ayant acheté l'Ecriture sainte, il se la faisoit lire continuellement par des personnes de vertu envers qui il exerçoit l'Hospitalité : de sorte qu'il l'avoit apprise parfaitement ce avant qu'il en étoit capable, quoi qu'ainsi que j'ai déjà dit, il ne sût pas lire.

Je croi devoir joindre aux autres Peres, S. BERNARD, qui est appelé le dernier des Peres. Rien n'est plus édifiant que ce qu'il dit des avantages que l'on tire de la lecture de la parole de

306 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

Dieu en quelque état que l'on soit , dans son Ser-
mon 24. de Diversis. Que le pecheur , dit-il,
écoute cette parole & son ventre en sera trou-
blé, c'est-à-dire, qu'elle remplira l'ame charnelle
d'une fraîcheur salutaire. Quand vous seriez mort
dans le peché , si vous écoutez la voix du Fils de
Dieu, vous vivrez. Car sa parole est esprit & vie.
Si vôtre cœur est endurci , souvenez-vous de ce
qui est dit dans l'Ecriture : Il a envoié sa paro-
le, & elle fera fondre la glace. Si vous êtes
tiède , & que vous craigniez d'être vomé de la
bouche de Dieu , ne cessez point de vous ap-
pliquer à la parole du Seigneur ; & elle vous
enflâmera. Car sa parole est toute de feu. Si
vous vous plaignez d'être dans les tenebres de
l'ignorance , écoutez ce que le Seigneur vous
dira , & sa parole sera une lampe qui éclairera vos
pas , & une lumière qui luira dans le sentier où
vous marchez. Vous me direz que vous en êtes
d'autant plus dans la douleur , qu'étant plus
éclairé vous voyez plus clairement vos moi-
ndres fautes. Mais le Pere vous sanctifiera dans la
vérité qui est sa parole , & on vous dira ce qui a
été dit aux Apôtres ; Vous êtes purs à cause de la
parole dont je vous ai fait part. Quand vous
aurez lavé vos mains il vous préparera un festin
magnifique , où ce ne sera pas le pain seul qui
vous nourrira , mais toutes les paroles qui sont
sorties de la bouche de Dieu : & ce sera par la
vertu de cette nourriture divine, que vous cour-
rez dans la voie de ses Commandemens.
Quand vous seriez assiégé par une armée en-
nemie qui camperoit à l'entour de vous , &
qu'elle viendroit fondre sur vous pour vous
com-

Combattre, prenez l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu, & elle vous fera triompher de vos ennemis. Que si comme il arrive quelquefois, vous êtes blessé dans ce combat, il enverra sa parole, & vous serez guéri, & elle vous tirera de votre langueur. Que si vous vous sentez chancelant, invoquez-le & lui criez : mes pieds ont tellement chancelé, qu'ils se sont presque détournés de la voie; & il vous affermira par sa parole. Perseverez donc à vous nourrir de la parole de Dieu : exercez-vous y continuellement, jusqu'à ce que l'esprit vous dise de vous reposer de vos travaux, c'est-à-dire jusqu'à la mort.

Voilà les sentimens des Peres Grecs & Latins touchant l'utilité de la lecture de l'Ecriture sainte, dont nous avons rapporté les passages recueillis dans le Livre de la Lecture de l'Ecriture sainte, & même la plupart des réflexions de l'Auteur de cet Ouvrage. On pourroit encore y ajouter plusieurs autres passages, mais ceux-ci suffisent pour montrer que c'est une Tradition constante de l'une & de l'autre Eglise, que la lecture de l'Ecriture sainte est très-utile, que non seulement il a toujours été permis à tous les Fidèles de la lire; mais qu'on leur a conseillé, & qu'on les a fortement exhortés de le faire. Voions quelles objections on peut faire contre une doctrine si constante.

Il n'est pas à propos, dit-on, que des ignorans, des femmes, & des enfans lisent l'Ecriture sainte : elle contient des mystères & des hauteurs qui les surpassent : ce sont de petits esprits qui peuvent prendre de travers le sens de l'Ecriture, & être ainsi insensiblement entraînés dans l'erreur. Ceux qui font ce raisonnement me semblent bien éloignés

808 DISSERTATION PRELIMINAIRE
de l'Esprit de Dieu, qui nous apprend par le Prophete Roi, & par son fils Salomon, que la Loi de Dieu est faite pour donner de la sagesse aux petits, aux simples, & aux ignorans : ils sont bien éloignez de l'Esprit de nôtre divin Sauveur, qui dit : *que le Saint-Esprit l'a envoié prêcher l'Evangile aux pauvres, & qu'il rend graces à son Pere de ce qu'il avoit caché les vérités qu'il prêchoit aux sages, & aux prudens, & qu'il les avoit révélées aux simples, & aux petits.* Ils sont bien éloignez des Maximes des Apôtres qui nous assurent que JESUS-CHRIST n'avoit gueres appelé dans sa primitive Eglise de sages selon la chair, mais qu'il avoit choisi les moins sages selon le monde pour confondre les Sages. Enfin, ils sont bien opposez aux sentimens des Saints, qui ont toujours conseillé aux plus simples, aux plus ignorans, aux artisans, aux femmes, aux enfans de lire l'Ecriture sainte, & à la pratique de l'Eglise qui la leur a fait lire pendant tant de siècles. Mais quand on ne s'arrêteroit qu'à l'objection. en elle-même, rien n'est plus foible ni plus mal raisonné. L'Ecriture sainte, comme remarquent les Saints Peres, contient une infinité de choses claires, & ce sont les choses qui y sont les plus claires qui regardent les préceptes moraux & les devoirs les plus essentiels de la Religion. Elle est écrite d'une manière simple, & qui est à la portée de tout le monde. Ses vérités claires sont propres à nourrir & à instruire les simples & les moins savans, comme ses profondeurs sont capables d'exercer les esprits les plus éclairés. S'il y a des endroits obscurs & difficiles, ce ne sont pas les simples qui en abusent ordinairement, ce sont des es-

prits orgueilleux & sçavans qui en font un mauvais usage. Car enfin, ce ne sont pas les ignorans & les simples qui ont formé les heresies en abusant de la parole de Dieu, ce sont ordinairement des Evêques, des Prêtres, des personnes sçavantes & éclairées. Ainsi, bien loin que l'expérience nous fasse connoître que la lecture de l'Ecriture est dangereuse aux simples & aux ignorans; on peut dire qu'elle nous apprend que ce ne sont gueres que les sçavans qu'elle a fait tomber dans l'erreur, & que les simples n'y ont trouvé ordinairement que de quoi s'édifier & s'instruire.

On objecte encore que c'est profaner l'Ecriture sainte, que de la mettre entre les mains des personnes qui en sont indignes, c'est-à-dire, des pecheurs souillés de crimes. Si cela est, il faut donc dire que JESUS-CHRIST a profané sa parole en l'adressant aux pecheurs & aux femmes débauchées: mais il a lui-même satisfait à cette objection, en disant que *ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de medecin*. La Loi de Dieu, sa parole, contenuës dans l'Ecriture sainte, sont le souverain remède pour la guérison des pecheurs. Pourquoi ne veut-on pas qu'ils se servent de ce remède?

Mais il y en a, dit-on, qui en abuseront, comme S. Pierre nous l'assûre, en nous avertissant que les ignorans & peu fermes dans la Foi, abusent de l'Ecriture à leur rüine, & la détournent en de mauvais sens: Hé n'y en avoit-il pas qui abusoient des Prédications de JESUS-CHRIST? n'ont-elles pas été à plusieurs une occasion de devenir plus méchans, selon qu'il étoit prédit de lui, qu'il *seroit pour la rüine & pour la resurrektion de plusieurs en Israël*

§10 DISSERTATION PRELIMINAIRE

C'est aussi le sort de l'Évangile, écrit & prêché, lu & entendu. *Il a été, comme dit l'Apôtre 2. Corinth. 2. Vers. 16. Et il sera jusqu'à la fin du monde aux uns, odeur de mort pour la mort, & aux autres, odeur de vie pour la vie. La parole de la Croix est une folie pour ceux qui se perdent, un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.* Cela a-t-il empêché S. Paul & les autres Apôtres de prêcher l'Évangile indifféremment à tous Juifs, Gentils, Fidèles, & Infidèles, Justes & Pecheurs ? De même l'abus que quelques-uns peuvent faire de la lecture de l'Écriture sainte par leur mauvaise volonté, ne doit point empêcher qu'on ne la conseille à tout le monde, à l'exception de ceux qu'on prévoit qui la méprisent & ne veulent pas l'entendre. Ce sont-là proprement ceux dont J. C. parle, quand il dit, *qu'il ne faut pas donner le Saint aux chiens, ni jeter des perles devant des porceaux.*

On objecte encore quelques passages des Pères, mais en petit nombre & pris à contre sens. On dit que Theodoret rapporte que saint Basile reprit un Officier de Cuisine de l'Empereur Valens, de ce qu'il se méloit de parler de Religion. Quel rapport a cet exemple à la lecture de l'Écriture sainte ? Saint Basile parlant des mystères de la Foi devant l'Empereur Valens & en étant écouté, fut interrompu & contredit par cet Officier nommé Demosthenes. Saint Basile lui dit en souriant, voici un second Demosthenes, mais moins lettré que l'autre. Ce bon mot ayant irrité cet Officier, il menaça le Saint, qui lui fit réponse, qu'il le mêlât de ses sauces, & qu'il ne s'imaginât pas qu'ayant les oreilles impures, il fût capable d'entendre les dogmes divins. Saint Basile ne le reprit

donc pas de ce qu'il lisoit l'Écriture; mais seulement de ce qu'il se méloit de dogmatifer.

On dit que le même saint Basile dans son Epître à Chilon, interdit la lecture de l'Ancien Testament; qu'Origenes, saint Gregoire de Nazianze, & saint Jérôme interdisent aussi la lecture de quelques Livres de l'Écriture sainte aux jeunes gens. A cela, il est aisé de répondre que saint Basile ne condamne point dans son Epître à Chilon la lecture de l'Écriture sainte, qu'il la recommande au contraire, & principalement celle du Nouveau Testament; qu'il ne défend pas même celle de l'Ancien; mais qu'il avertit seulement son Disciple, que celle de l'Ancien peut quelquefois être nuisible, non qu'il y ait rien de mauvais; mais parce que l'esprit de ceux qui en sont blesez est infirme: Voici ses paroles: *Neque lectiones negligas, maximè Novi Testamenti, propterea quod ex Veteri Testamento sapè detrimentum accidat, non quod scripta sint nociva, sed quia eorum qui leduntur mens infirma est*: Ce qui ne peut s'entendre de tous les Livres de l'Ancien Testament, puis qu'il recommande en cet endroit la recitation des Pseaumes; mais seulement de quelques Livres, comme du Cantique des Cantiques. Or, personne ne dit que l'on ne puisse pas quelquefois interdire aux jeunes gens & aux esprits foibles, la lecture de quelques endroits de l'Ancien Testament, dont ils ne peuvent comprendre le vrai sens, & qui par conséquent leur seroient inutiles ou dangereux. C'est pourquoi les Juifs, comme nous avons remarqué, ne vouloient pas qu'on lût le Cantique des Cantiques, le commencement de la Genèse, le commencement & la fin du

§12 DISSERTATION PRELIMINAIRE
Prophete Ezechiel , avant que l'on eût atteint l'âge de vingt-cinq ou trente ans. Pour le commencement de la Genèse , je n'en vois pas la raison ; mais pour le Cantique des Cantiques , ce n'est pas sans sujet que l'on en differe la lecture. C'est pourquoi saint Jerôme après avoir conseillé à Læta de faire lire à sa fille tous les Livres de l'Ecriture sainte , & lui avoir prescrit l'ordre suivant lequel elle les doit lire , ajoute : Enfin il faut qu'elle réserve pour le dernier à apprendre le Cantique des Cantiques , afin de le faire sans péril : de crainte que si dans les commencemens elle lisoit ce saint Livre , la pureté de son ame ne souffrît quelque atteinte , & quelque blessure , pour n'avoir pas compris l'Epithalame des Nôces spirituelles , parce qu'il est écrit en des paroles qui semblent dépendre un amour humain. Ce conseil est sage : mais s'en suit-il de-là qu'on doive interdire la lecture de la Bible , ou de tout l'Ancien Testament aux Fidèles ? c'est tout le contraire.

On cite encore l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu attribué à saint Chrysostome , mais qui est plutôt de Pelage ; lequel représentant les Docteurs de la Loi de ce qu'ils avoient découvert à Herode , le lieu où devoit naître le Messie , dit que leur imprudence nous apprend que les mysteres de l'Ecriture ne doivent pas être découverts aux Impies , mais aux Fidèles. Ce passage n'a encore aucun rapport à la lecture de l'Ecriture sainte. Il s'agit seulement de ne pas découvrir les mysteres aux Infidèles que l'on prévoit qui en abuseroient.

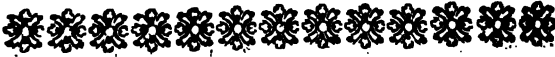
Je ne m'arrête pas à un passage de Bede , que

l'on allegue encore, qui dit que NÔTRE SEIGNEUR étant entré dans la Synagogue, ouvrit le Livre de la Loi, & y lût, mais qu'il le ferma ensuite, & le rendit au Ministre, parce qu'il ne faut pas tout dire à tout le monde, & qu'il a laissé à la prudence de celui qui enseigne, de dispenser la parole suivant la capacité de ses Auditeurs. Cela n'est point encore dit de la lecture de l'Écriture sainte; mais de la prédication de la Parole, & c'est un avis qu'il donne aux Ministres, afin qu'ils s'accommodent à la portée de leurs Auditeurs.

On apporte enfin un passage de saint Jérôme; qui pourroit mieux venir à ce sujet. C'est dans son Épître à saint Paulin, où il se plaint que tout le monde se mêle de l'Écriture sainte, que les femmes, les Vieillards, & les Sophistes croiant la bien entendre, la déchirent, & veulent l'enseigner sans l'avoir apprise: *Sola Scripturarum ars est, quam sibi omnes vindicant; hanc garrulani, hanc delirus senex, hanc Sophista verbosus, hanc universi presumunt, lacerant, docent antequam discant.* Mais c'est abuser manifestement de ces paroles de saint Jérôme, que de les entendre de la simple lecture de l'Écriture sainte. Saint Jérôme ne se plaint pas en cet endroit des simples qui lisent l'Écriture sainte pour s'instruire; mais de ce que tout le monde se veut mêler de l'expliquer & de l'enseigner, que l'on se vante d'être habile en cette science sans l'avoir étudiée; c'est ce qu'il appelle l'Art de l'Écriture sainte, & il applique le vers suivant à ces sortes de gens, qui se mêlent d'écrire ou d'enseigner ce qu'ils ne savent pas.

Scribimus indocti, doctique Poëmata passim.
Enfin ces mots, *Hanc universi presumunt, lacerant,*

814 DISSERTATION PRELIMINAIRE
docent antequam discant, expriment assez clairement que son intention n'est que de parler de ceux qui se mêlent de faire des Commentaires & des Explications sur l'Ecriture sainte, sans avoir appris les sciences nécessaires pour la bien entendre.



§. IV.

S'il est vrai que l'Eglise ait défendu les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire, & interdit la lecture de l'Ecriture sainte au Peuple, & quel auroit pu être le motif de cette défense. Si elle subsiste encore à présent. Règles de la Traduction de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & avis pour la lire avec fruit.

NOUS avons montré jusqu'ici par une Tradition constante des Peres de l'Eglise Grecque & Latine, que la lecture de l'Ecriture sainte a toujours été considérée comme très-utile à tous les Chrétiens, & que non seulement l'Eglise a permis à tous les Fidèles sans distinction d'âge, ni de sexe de la lire ; mais même qu'elle les y a toujours exhortés jusqu'à ces derniers Siècles par la voix de ses Pasteurs, sans en exclure personne. Elle y a exhorté les Enfants, afin qu'à l'imitation de Timothée, ils fussent nourris & élevés dans la science de l'Ecriture sainte. Elle y a exhorté les Catechumnes, & les a admis à entendre la parole de Dieu, quoi qu'elle les ait exclus de ses mystères, afin qu'ils conçussent de la veneration & du

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 815
respect pour la Religion qu'ils embrassoient. Elle y a exhorté les femmes, les filles & les jeunes Veuves, afin qu'elles y apprissent leurs devoirs, & qu'en la méditant continuellement, elles pussent se perfectionner dans la vie spirituelle. Elle y a exhorté les simples, & les petits, persuadée que **JESUS-CHRIST** les a choisis même préférablement aux Grands & aux Sages, & que l'Écriture sainte quoi qu'elle contienne des mysteres, & des choses très-sublimes, est néanmoins accommodée à la portée de tout le monde, & proportionnée à l'intelligence des Lecteurs les plus simples, en sorte qu'un Artisan, un Valet, une pauvre femme, & les plus ignorans de tous les hommes peuvent profiter de cette lecture. Elle y a exhorté non seulement les Moines, les Solitaires, les Vierges, & ceux qui font profession de mener une vie spirituelle; mais aussi ceux qui vivent dans le monde, qui ont famille & emploi, afin qu'ils y trouvaissent de quoi soutenir leur foiblesse au milieu des périls, où les occupations de ce monde les exposent, & de quoi résister aux tentations auxquelles ils sont continuellement sujets. Elle y a exhorté les pecheurs, & les personnes engagées dans le vice, afin qu'elles y cherchassent des remèdes à leurs maux, & qu'écoulant la voix de Dieu, & éclairées de sa divine parole, ils reconnussent leur égarement, & embrassassent les moïens de rompre les chaînes de leurs mauvaises habitudes. Ainsi, ni l'âge, ni le sexe, ni l'esprit, ni le défaut de capacité, ni la profession, ni l'état où l'on se trouve n'ont jamais été considérés dans l'Église comme des raisons d'interdire aux Fidèles la lecture de l'Écriture sainte. Enfin l'Église n'a pas seu-

816 DISSERTATION PRELIMINAIRE
lement exhorté tous les Fidèles à la lire ; mais elle les a avertis par la bouche des saints Peres, que c'est le diable qui détourne les Chrétiens de cette lecture : elle a repris & blâmé ceux qui la négligeoient, & elle a déclaré que l'ignorance de l'Ecriture sainte, est une des principales causes de tous nos maux, & que c'est de-là que sont sorties, comme d'une miserable source, une infinité de desordres ; que c'est de-là qu'est venuë cette foule d'Heresies, ce dérèglement de mœurs, cette inutilité de tant de travaux & de tant d'occupations vaines & steriles, où s'engagent les Chrétiens : ce sont les paroles mêmes de saint Chrysostome.

On dira peut-être que toutes ces maximes ont été bonnes & véritables du tems des Peres, tout le monde pouvant alors lire l'Ecriture sans danger, parce que les Fidèles avoient un esprit de foi, de piété, de docilité, & de soumission aux Pasteurs de l'Eglise ; au lieu que dans ces derniers Siècles il s'est glissé parmi les hommes un esprit de nouveauté, de témérité & d'orgueil, qui a été cause que la plûpart des ignorans qui la lisoient, sont tombez dans des erreurs, & dans des nouveautez dangereuses, & n'ont plus voulu écouter la voix de leurs Pasteurs ; & que c'est ce qui a obligé l'Eglise d'interdire la lecture de l'Ecriture sainte aux Laïques, & d'en défendre les Versions en Langues Vulgaires. C'est ce qu'il nous faut presentement examiner.

Premièrement, à l'égard de la supposition que l'on fait, que les Peres n'ont permis la lecture de l'Ecriture sainte aux simples Fidèles, que parce qu'ils avoient en ce tems là un esprit de docilité

& de soumission, & que si elle eût pû nuire à quelques-uns de ceux à qui ils parloient, ils en eussent défendu la lecture : cette supposition, dis-je, n'est pas véritable ; car l'Eglise a toujours été mêlée de bons & de méchans ; il y a toujours eu des Chrétiens qui ont profité de la lecture de l'Ecriture sainte & d'autres qui en ont abusé : cependant les Peres n'ont pas cessé pour cela d'exhorter tous les Fidèles à la lire ; ils sçavoient que la parole de Dieu étoit une odeur de vie aux uns, & une odeur de mort aux autres, pour me servir des paroles de l'Apôtre : mais ils sçavoient aussi que cette raison n'avoit pas empêché JESUS-CHRIST & les Apôtres de l'annoncer aux uns & aux autres : C'est pourquoi ils n'avoient garde d'en interdire la lecture generally à tous les Chrétiens, parce que quelques-uns en pouvoient abuser : il faudroit qu'ils eussent été moralement certains que tous ceux à qui ils prêchoient, en abuseroient ; ce qui est presque impossible. Quand ils connoissoient par expérience que la lecture de quelque Livre particulier de l'Ecriture sainte seroit inutile ou nuisible à quelques particuliers, ou à une certaine sorte de personnes, ils pouvoient bien leur conseiller, & même leur ordonner de ne pas lire ces endroits ; mais d'interdire pour cela generally aux Fidèles la lecture de l'Ecriture sainte, c'est ce que les Peres n'ont point fait, & n'ont pas crû devoir faire.

Secondement, c'est encore une fausse supposition, que de s'imaginer que les simples & les ignorans sont plus capables que les sçavans & les personnes éclairées d'abuser de la lecture de l'Ecriture sainte : ce sont au contraire ordinairement ceux-ci,

§18 DISSERTATION PRELIMINAIRE

qui enflent de leurs lumières, se sont précipitez dans des erreurs en expliquant l'Écriture sainte à leur mode ; au lieu que les simples & les ignorans humbles & dociles, sans vouloir pénétrer plus avant, se contentent d'entendre ce qu'il y a de clair pour leur instruction, & pour leur édification dans les Livres Sacrez.

La troisième supposition ; que dans ces derniers Siècles, il s'est glissé parmi les hommes un esprit de nouveauté, de temerité, & d'orgueil qui a été cause que la plupart des ignorans qui lisoient l'Écriture sainte, sont tombez dans des erreurs & dans des nouveautez dangereuses, & n'ont plus voulu écouter la voix de leurs Pasteurs, semble avoir plus de fondement. Voici ce qui en est. Quand les Vaudois ou Pauvres de Lyon parurent à la fin du douzième Siècle, Pierre Valdo Marchand de Lyon, leur Auteur, s'étant érigé en Prédicateur, se mêla d'expliquer l'Écriture sainte en la Langue Vulgaire, & de prêcher la parole de Dieu. Ceux de sa secte qui étoient tous Laïques l'imiterent, & étant repris par le Clergé, de ce qu'ils prêchoient sans mission, s'éleverent contre leurs Pasteurs, & formerent un schisme. Le Pape leur ordonna de demeurer dans le silence, & leur fit défense d'annoncer publiquement la parole de Dieu : mais on ne lit point qu'il leur ait fait aucune défense de lire l'Écriture sainte en leur particulier, ni d'en avoir des Versions. Innocent III. défend bien aussi aux Laïques dans sa Decretale *Cum ex injuncto*, de tenir des Conventicules, & d'y prêcher la parole de Dieu ; mais il louë le desir qu'ils avoient d'entendre l'Écriture sainte. Je ne m'arrête pas à la défense faite dans un pré-

tendu Concile de Toulouſe de l'an 1229. C. 4. d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, ſi ce n'eſt des Pſeaumes, des Breviaires, ou des Offices de la Vierge, & à condition que ces Livres ne ſeront pas traduits en Langue Vulgaire; car il eſt notoire que cette déſenſe eſt contraire à l'uſage de l'Egliſe de tous les tems & abuſive. D'ailleurs, ce Règlement qui n'eſt pas d'un Concile, mais ſeulement du Cardinal de Saint Ange, n'avoit été fait précifément que pour le Diocèſe de Toulouſe, & les Païs voiſins où l'abus continuel que les Albigeois & les Vaudois faiſoient de l'Ecriture ſainte, avoit porté ce Cardinal à en uſer avec cette rigueur. Vouloir ſe ſervir de cela comme d'une Règle & d'une déſenſe generale, c'eſt une illuſion manifeſte. Enfin, qui voudroit ſoutenir qu'il a été déſendu aux Chrétiens d'avoir des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament en Hebreu, en Grec, & en Latin, & qu'ils ne peuvent avoir des Traductions du Breviaire & des petites Heures de la Vierge? c'eſt cependant ce que le Règlement de ce Cardinal déſend, & par conſéquent il eſt inſoutenable.

Wiclef, Jean Hus & ſes Diſciples firent le même abus de la Prédication de la parole de Dieu, & un des principaux chefs de leur doctrine, examiné dans les Conciles de Conſtance & de Bâle, fut la liberté de prêcher publiquement la parole de Dieu, qu'ils vouloient que l'on accordât aux Laïques. Ces Conciles ſ'y oppoſerent, ſans néanmoins leur déſendre de lire l'Ecriture ſainte en leur particulier; car on ne trouve dans ces Conciles aucune déſenſe de lire, ou de traduire l'Ecriture ſainte en Langue Vulgaire, ni aucune

218 DISSERTATION PRELIMINAIRE
proposition, qui permît cette lecture ou ces Traductions, censurée. Mais ces Sectaires appuyant leur doctrine sur des passages de l'Écriture sainte mal entendus, en firent des Traductions en Langue Vulgaire, infidèles, sans aveu & sans autorité, & s'en servant pour établir leurs erreurs, cela donna lieu à quelques Auteurs Catholiques, non pas de condamner absolument toutes les Versions de l'Écriture sainte, ni d'en défendre entièrement la lecture; mais de prendre des précautions pour arrêter le cours des Versions Herétiques, & empêcher que les Fidèles ne fissent un mauvais usage de la lecture de l'Écriture sainte en l'entendant dans le sens que les Herétiques lui donnoient. C'est ce qui a porté Gerson à désapprouver les Versions de toute la Bible en Langue Vulgaire, qui étoient mal faites & mal entendues. Car ce sont celles-là seules qu'il condamne, & avouë que celles qui sont bonnes & fidèles peuvent être utiles étant bien entendues. *Quemadmodum de Biblia benè & verè in Gallicum translata bonum aliquod, si sobriè intelligatur, potest emanare; sic per oppositum innumeri errores evenire possunt, si malè fuerit traducta, aut presumptuosè intellecta refutando sensus, & sanctorum Doctorum expositiones. Satius esset hujusmodi rem ignorare quemadmodum in medicinis, & in aliis scientiis, quas melius esset prorsus ignorare, quàm parum aut malè scire, sèst magistrum reputando in eis.* Ce sont les paroles de cet Auteur dans la cinquantième Considération aux Flateurs des Princes. Ainsi quoiqu'il parle plus durement en d'autres endroits contre les Versions de l'Écriture sainte en Langue Vulgaire, il ne les condamne pas néanmoins toutes absolu-

; il avoïe au contraire qu'elles peuvent être , si elles sont véritables & fidèles : il n'en dit pas la lecture à tous les Laïques , mais ment aux esprits présomptueux qui veulent terpreter à leur mode contre le sens que les Peres leur ont donné , & qui s'imaginent es maîtres de les expliquer à leur phantaisie. En autre endroit , où il dit plus generalement faut défendre la Version de l'Ecriture en Langue Vulgaire , il en excepte les Moralitez & les Histories ; ce qui comprend presque tout le nouveau Testament & la plus grande partie de l'Ancien. *nam sequetur ex praemissis prohibendam esse Vulgaris Translationem Librorum sacrorum nostrae aetatis, praesertim extra moralitates & historias.*

mais quel qu'ait été sur ce sujet l'avis de Gerson il est certain que les inconveniens qu'il a prévus , n'ont point porté l'Eglise de son tems à la défense qu'il souhaittoit. Et bien loin que les Translations des Livres sacrez en Langue Vulgaire ont été prosrites & défenduës parmi les Catholiques , ils n'en ont jamais tant fait , comme nous avons fait voir , en toutes sortes de Langues être lûës de tous les Fidèles , que depuis le tems de Gerson jusqu'à celui que l'Herésie de Luther & de Calvin se sont élevées.

Les Heretiques aïant suivi la même methode que les Lutherois , des VViclefistes , & des Hussites , ont pris d'établir leurs erreurs sur des passages de l'Ecriture sainte mal entendus , & mal expliquez , & publié plusieurs Versions de la Bible en Langue Vulgaire , dans lesquelles ils insinuoient de fausses explications , il s'est trouvé des Theologiens Catholiques qui voïant que plusieurs Fidèles

622 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
étoient séduits & entraînez dans l'erreur, soit par
la lecture de ces Versions & de ces explications in-
fidèles, soit par les mauvais sens que les Ministres
donnoient aux paroles de l'Écriture, & inspiroient
à leurs disciples, ont crû qu'il étoit à propos de dé-
fendre aux Laïques de lire l'Écriture sainte sans
permission : & quelques-uns ont poussé la chose
jusqu'à cet excez, de blâmer generalement toutes
les Versions en Langue Vulgaire. Mais il y a tou-
jours eu quantité de Theologiens Catholiques qui
ont été d'un autre avis, & qui ont soutenu que l'É-
criture sainte pouvoit être mise entre les mains de
tous les Fidèles, & traduite en Langue Vulgaire.
Ceux-mêmes qui ont crû qu'il n'étoit pas à pro-
pos que tout le monde la lût indifferemment, ont
apporté plusieurs exceptions & modifications à
cette règle. Esprit Rothier Dominiquain de Tou-
louse, le premier Auteur qui ait fait paroître (ce
fut en 1548.) un Traité pour soutenir ce senti-
ment, avoüe dans la Lettre au Roi Henri II. qui
est à la tête de ce Traité, qu'il a beaucoup d'ad-
versaires, & qu'il s'attend bien qu'on le taxera
d'insolence, d'oser seul improuver ce que personne
n'a condamné, & ce que plusieurs ont loué : *Me
insolentem videri, qui solus id reprobem quod nemo
damnavit, laudavere plerique.* Pierre Soto du
même Ordre, dont le Traité contre les Prolego-
menes de Brentius, où il soutient cette opinion ;
parut en 1552. reconnoît qu'entre les Catholi-
ques & les personnes pieuses, il y en a qui croient
qu'il est à propos que l'Écriture sainte soit traduite
en Langue Vulgaire, afin que tout le monde
la puisse lire, & que c'est une chose qui mériteroit
bien d'être réglée par le Concile general :
Ct.

eterum quod ad translationes Scriptura in diversis & omnes Linguas, ut scilicet ab omnibus legisset, attinet, DIVERSÆ SUNT CATHOLICORUM ET PIORUM SENTENTIÆ; & nos dignam credimus hanc rem qua generalis Concilii auctoritate tractetur. Enfin, il est obligé d'avouer qu'il n'est pas juste de priver le Peuple de toute lecture de l'Écriture sainte. Il ne veut pas à la vérité, qu'on la lui mette toute entière entre les mains, persuadé qu'il est, que c'est une viande trop solide: mais il consent qu'il y a plusieurs choses propres à nourrir la piété, à entretenir la science, & à augmenter la foi des Fidèles, que l'on peut donner à tout le monde, & traduire en toutes sortes de Langues, principalement ce qui regarde les mœurs & les principaux Mysteres de la Foi, la Vie de JESUS-CHRIST, les Epîtres, & les Evangiles, &c. *Quod si quis causetur non esse æquum omni lectione scriptura privare populum, hinc etiam respondemus non hoc nos agere, ut nihil legant, nihil habeant simpliciter Scriptura sacra. Integram quidem illam cibum dicimus solidiorem quam captivi populi conveniat, sed sunt in eâ quamplurimâ quæ sufficientes ad pietatem & scientiam Christianam & servandam & augendam in fidelium animis. Has Doctorum diligentiam excerpta saluberrimè credimus manibus tradi posse, & in omnium linguas transferri, præcipuè quæ ad mores pertinent, & quæ ad prima mysteria Fidei: lectiones illæ quæ per annum in Ecclesiâ leguntur, Miracula Christi, &c.* Abbonc à Castro qui approche du même sermement dans son Traité de la Punition des Heteriques, publié en 1555. avoue qu'il y a plusieurs Chrétiens & Catholiques qui croient que c'est un

214 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
bien de traduire l'Écriture sainte en Langue Vulgaire : *Non desunt tamen ETIAM CHRISTIANI ET CATHOLICI VIRI, qui hoc bonum esse contendunt ;* & quoiqu'il ne soit pas de cet avis, il le favorise néanmoins dans la suite, & apporte les modifications suivantes à son sentiment. Il trouve bon que l'on traduise en Langue Vulgaire, & que l'on donne au Peuple les Évangiles des Dimanches & des Fêtes de l'année, pourvu qu'ils soient traduits par des personnes habiles & Catholiques, & que les Traductions soient bien examinées & sans soupçon d'erreur. Il souhaite seulement qu'on y ajoute quelques explications aux lieux difficiles. Il semble même permettre dans la suite la Traduction & la lecture de tout le Nouveau Testament, à l'exception des endroits difficiles des Épîtres de saint Paul, & de l'Apocalypse, & n'interdire que celle de l'Ancien Testament. Ambroise Catharin qui ne s'est pas éloigné du même sentiment, conclut néanmoins sa dispute, en disant qu'il ne seroit pas d'avis que l'on défendît les Versions qui sont déjà publiées, si elles ne se trouvoient fautives, trompeuses & scandaleuses, à cause des Notes ajoutées par les Herétiques ; il voudroit seulement que l'on mît des Explications aux endroits dont les Herétiques abusoient, pour en déclarer le sens Catholique, ou qu'on avertît le Lecteur dans une Préface, de prendre garde de ne se pas laisser tromper, & qu'on l'instruisît que le plus sûr est de suivre avec humilité les Traductions, & les coutumes des Peres. Et à l'égard des nouvelles Versions, il ne les rejette pas entièrement ; mais il veut qu'on n'en permette aucune qui ne porte le nom de l'Auteur, & qui n'ait une

Approbation de personnes doctes & Catholiques, *Si quis enim me consuleres, qua jam sunt edita non prohiberem, nisi forte mendosa invenirentur, ad dolosa translationes, aut per adjecta Hæreticorum Scholia scandalosa: Idque eo consilio facerem, ne daretur causa malignis garrandi in nos, quasi velimus suppressere Evangelicas veritates: sed illud diligenter curari vellem, ut in eis Scriptura locis quibus adversum nos abutuntur Hæretici, declararetur sensus Catholicus, aut in Prefatione admoneretur lector de offenculis, & instrueretur in cunctis turisimum esse ritus & observantias Patrum, ac traditiones obedienter sectari. Novas autem Versiones nollem permitti, nisi & nomen Auctoris haberent, & diligenter probata à doctis & verè Catholicis testimonium secum ferrent.* Il est vrai qu'il ajoûte, qu'il donne cette permission par indulgence, & à cause de la dureté des cœurs; mais ce qu'il appelle dureté des cœurs, a toujours été considéré dans l'Eglise, comme un sentiment de piété & de Religion très-digne d'un Chrétien: car quel est le fils qui ne souhaite de lire le Testament de son Père? quel est le Chrétien qui ne doit désirer avec ardeur de lire les Livres qui contiennent la Vie & la doctrine de son Maître? Quel est l'homme religieux observateur de la Loi, qui ne prenne plaisir à la lire & à la méditer. Le Cardinal Bellarmin accuse Chemnitius de mentir impudemment, quand il dit que l'Eglise Catholique défend absolument les Traductions de la Bible en Langue Vulgaire; comme il paroît, dit-il, par la Règle quatrième de l'Index, le Pape y permettant de lire l'Ecriture sainte traduite en Langue Vulgaire à ceux qui la peuvent lire utilement

& avec fruit, c'est-à-dire, à ceux qui en auroient obtenu la permission de l'Ordinaire. Il ajoute qu'elle défend seulement d'accorder cette lecture indifféremment à tout le monde, & de se servir de Langue Vulgaire dans l'usage public de l'Office de l'Eglise : *At Catholica Christi Ecclesia non quidem prohibet omninò vulgares translationes, ut Chemnisius impudenter mentitur; nam in Indico Librorum prohibitorum à Pio IV. edito, Regulâ quartâ videmus conc: di lectionem ejusmodi Librorum is qui utiliter & cum fructu eâ uti possunt; idest is qui facultatem ab Ordinario obtinuerint. Prohibet tamen ne passim omnibus sine discrimine concedatur hujusmodi lectio, & ne in publico & communi usu Ecclesie, Scripture canantur vel legantur vulgaribus Linguis.* Enfin le Cardinal du Perron dans sa
 » Replique soutient que ce n'a point été le dessein
 » de l'Eglise d'ôter au Peuple la connoissance de ce
 » qui se dit dans le Service public, & qu'on ne peut
 » accuser l'Eglise Romaine d'avoir introduit exprés
 » une Langue étrangere au Service Chrétien; mais
 » qu'elle a jugé par de très-bonnes raisons, qu'elle
 » devoit conserver la Langue dans laquelle il avoit
 » d'abord été institué, quoique par la succession du
 » tems elle eût cessé d'être Vulgaire.

Les passages de ces Auteurs que je viens de rapporter, font assez voir que si d'un côté ils ont été peu favorables aux Traductions de l'Ecriture en Langue Vulgaire pour des raisons particulières que nous examinerons dans la suite, ils ont d'autre côté reconnu que l'on ne pouvoit pas absolument condamner toutes ces Versions, ni interdire entièrement aux Fidèles la lecture de l'Ecriture sainte; qu'ils ont consenti qu'on en fût

certaines parties entre les mains de tous les Fidèles, qu'ils pûssent lire sans permission, & que ceux qui en auroient obtenu la permission, pûssent la lire entière dans des Versions Catholiques: & qu'enfin plusieurs Catholiques n'étoient pas de leur avis, & croioient qu'il étoit à propos que l'écriture sainte fût traduite en Langue Vulgaire, pour être lûe par tous les Chrétiens. qui avoient la liberté de le faire. C'est ce que ces Auteurs avoient, & cet aveu seul suffit pour faire voir que l'Eglise n'avoit point encore défendu de traduire, ni de lire l'écriture sainte en Langue Vulgaire; car s'il y eût eu quelque défense sur cela, ces Auteurs n'eussent pas manqué de la faire valoir, & eussent traité d'Heretiques & de rebelles aux ordres de l'Eglise, ceux qui n'auront pas été de leur avis, bien loin de les appeler, comme ils font, des personnes pieuses & Catholiques. Pierre Soro étoit tellement persuadé qu'il n'y avoit aucune défense sur ce sujet, qu'il dit que c'est une chose à examiner & à régler dans le Concile. Il veut parler de celui de Trente, auquel il assista. Il n'y avoit donc point eu jusqu'au Concile de Trente, de défense de traduire & de lire l'écriture sainte en Langue Vulgaire: nous verrons dans la suite, que ce Concile n'en a point fait non plus, & qu'il a laissé les choses dans le même état qu'elles étoient auparavant, & les Catholiques dans la même liberté de lire & de traduire l'écriture sainte.

La Faculté de Theologie de Paris a apporté dans le Siècle passé, les mêmes modifications & exceptions que les Auteurs que nous venons de citer, au jugement qu'elle porta, que vû la malice des tems & l'abus qu'on faisoit des Versions de ce

328 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

» l'écriture sainte, elles lui paroissent dange-
 » reuses, & qu'il n'étoit pas à propos qu'elles fus-
 » sent mises entre les mains de tout le monde. C'est
 dans la Censure contre Erasme, qui avoit avancé
 qu'il étoit à souhaiter que l'écriture sainte fût tra-
 duite en toutes sortes de Langues, que toutes sortes
 de gens la pouvoient lire indifferemment, & que
 l'on ne devoit interdire à personne la lecture
 d'aucun Livre sacré, pas même celle du Canti-
 que des Cantiques. Les Docteurs de la Fa-
 culté de Theologie de Paris qui dresserent
 la Censure des propositions d'Erasme, eurent
 soin de prendre des précautions, pour faire con-
 noître qu'ils ne desapprouvoient pas absolument
 toute sorte de Versions de l'écriture en Langue
 Vulgaire, ni la lecture que les Laïques pieux en
 pourroient faire. Car premièrement, de crainte
 qu'on n'abusât de leur Censure, pour faire croire
 que les Versions de l'écriture sainte étoient nuisi-
 bles par elles-mêmes, ils commencent par remar-
 quer que l'écriture sainte est sainte & bonne en
 quelque Langue qu'elle soit mise : *Quamvis in*
quacumque Linguam vertantur Sacra Littera
suapte natura sancta sint & bona. Secondement,
 ils se servent de l'exemple des Vaudois, Albi-
 geois, & Turlupins, pour faire voir qu'il peut
 être dangereux d'en permettre la lecture sans ex-
 plication, à des idiots & simples qui en abusent, &
 ne la lisent pas avec un esprit de piété & d'humilité:
Absque ullâ explicatione idiotis & simplicibus eis
abuentibus, nec eas piè & humiliter legentibus.
 Troisièmement, ils ne disent pas que la Traduction
 de la Bible entière, est pernicieuse en elle-même
 ni en tout tems; mais seulement dans le tems qu'ils

faisoient cette Censure : *Hac tempestate, & veu la mauuaise disposition des hommes & la temerité impudente de plusieurs: Perspectâ hominum malitiæ & rectè perpensâ multorum hujus temporis impudenti temeritate.* Quatrièmement, ils ne parlent pas de la Traduction des Livres de Morale, des Evangelies, des Epîtres des Apôtres ; mais seulement des Traductions de toute la Bible indifferement : *Loquendo de omnibus Scripturae Libris indifferenter.* Cinquièmement, ils avoient qu'elle peut être utile à quelques-uns ; mais qu'on ne doit pas pour cela la mettre temerairement entre les mains de tout le monde. Sixièmement, ils déclarent formellement qu'ils n'interdisent pas aux plus ignorans la lecture de quelques Livres sacrez qui avec une explication convenable sont propres à l'édification des mœurs ; pourvû qu'ils les lisent avec pieté & avec sobriété, sans orgueil & sans arrogance, & qu'ils n'en prennent pas occasion de mépriser ou de négliger les Prédications : *Neque eis obiter interdicat usum quorundam sacrorum Librorum qui cum explicatione convenienti edificationi morum sint accommodi ; si sic tamen tales Libri ab ipsis legantur piè ac sobriè citrà supercilium & arrogantiam, ut non inde contemnunt Prædicationes nec à crebrâ verbi Dei auditione retrahantur.* C'est pourquoi la Censure de la Proposition suivante, ne tombe que sur ce qu'Erasmus permettoit à tout le monde la lecture d'Ezechiel, & du Cantique des Cantiques, que les Juifs mêmes avoient interdite à ceux qui n'avoient pas encore atteint l'âge de 30. ans.

Toutes ces précautions qu'ont prises ceux qui ont dressé la Censure contre Erasme, font voir qu'ils

336 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

n'ont pas crû qu'il y eût de leur tems une défense generale de l'Eglise, de lire ou de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire ; mais seulement qu'ils ont jugé plus à propos, par rapport à la malice & à la temerité des hommes de leur tems, de ne pas accorder indifferemment à tout le monde la lecture de tous les Livres de la Bible. C'est pourquoi, quand l'on a deferé à la Faculté de Paris dans le même Siécle, des Versions de la Bible en Langue Vulgaire, elle ne les a pas rejetées précisément, parce qu'elle les croioit mauvaises en elles-mêmes ; mais parce qu'elle les a jugées infidèles ou pleines d'erreurs. C'est par cette raison qu'en 1553. elle rejetta une Version de la Bible en François, dans laquelle on mettoit quelques Livres Canoniques au rang des Livres apocryphes : & qui contenoit des propositions scandaleuses, suspectes d'Herésie, & même heretiques. Ce fut par le même motif qu'en 1567. elle condamna la Version de René Benoist ; parce qu'il avoit suivi celle de Geneve, & qu'il avoit laissé quantité d'erreurs, tant dans la Version, que dans les Argumens, & les Préfaces des Livres, & dans les Notes marginales : *Quòd sint Biblia Germanensium paucis immutatis tum in textu tum in argumentis & prefationibus librorum, tum in annotationibus marginum, tum in additionibus ad Textum.* Ils trouverent aussi à redire dans la conduite de René Benoist, en ce qu'il ne s'étoit pas contenté de donner la Bible à tout le monde ; mais de ce qu'il avoit assuré qu'il étoit comme nécessaire pour le salut de tous les Fidèles de la lire : *Non enim omnibus indifferenter ausus fuit Biblia Gallica proponere proprio judicio, sed etiam defendere utiliter*

quasi ex necessitate ad salutem ab omnibus esse legenda. Enfin les Docteurs de Paris reprennent cette Version de plusieurs défauts, & ne la condamnent point par cette seule raison, que c'étoit une Version de la Bible en Langue Vulgaire. Gregoire XIII. ne la condamna aussi que sur l'exposé de la Faculté, comme contenant des Notes pernicieuses & pleines d'erreurs, d'heresies, des blasphêmes, tant dans le Texte que dans les Notes.

Il semble que la Faculté de Paris ait été plus loin dans le commencement de nôtre Siècle, & qu'elle ait rejeté absolument toutes les Versions de la Bible en Langue Vulgaire. Car en 1607. quelques Libraires lui aiant demandé la permission d'imprimer la Bible en François, elle répondit, à ce qu'on prétend, par ses Deputez, qu'elle n'avoit jamais approuvé, & qu'elle n'approuvoit point ces sortes de Versions; mais on n'a point d'acte en forme de cette réponse, ce n'est point une réponse de la Faculté en Corps; mais de quelques Docteurs qui avoient peut-être quelques raisons d'en user ainsi, parce que l'on ne nommoit point l'Auteur de ces Versions, & qu'il n'y avoit que des Libraires qui s'en mêloient: ce qui pouvoit être suspect. Il est vrai que la même Faculté en 1620. ne trouva pas à propos que quelques-uns de ses membres eussent approuvé la Version de Frizon, & qu'elle déclara qu'elle n'approuvoit aucune Version de la Bible; & qu'en 1641. elle s'éleva contre la Version du Sr. Corbin, & écrivit contre à Mr le Cardinal de Richelieu; mais il se peut faire qu'elle ait eu alors des raisons particulières d'en agir ainsi, parce que ces Versions ne lui sembloient pas

§32 DISSERTATION PRELIMINAIRE
assez parfaites. Quoi qu'il en soit, il y a du tems
que cette même Faculté a changé de conduite ;
puisque'elle a reçu & reçoit tous les jours les sup-
plices des Docteurs pour approuver des Traduc-
tions de la Bible en Langue Vulgaire tant entière
qu'en parties, & qu'elle leur permet sans difficulté
de le faire, c'est un fait notoire & convaincant ;
pour montrer qu'elle ne croit pas que les Tradu-
ctions de l'Écriture sainte en Langue Vulgaire
soient défenduës, nuisibles, & dangereuses aux
Fidéles. La Faculté de Theologie de Louvain a
toujours été beaucoup plus favorable aux Versions
de la Bible en Langue Vulgaire, puisque non seule-
ment elle les a toujours approuvées ; mais qu'elle
a été la première, comme nous avons vû, à tra-
duire la Bible en François & en Flamand, & à pu-
bliser ces Traductions.

Pour revenir maintenant au point capital que
nous avons quitté, afin d'examiner les sentimens
des Facultez de Theologie de Paris & de Louvain
sur les Versions de l'Écriture sainte en Langue
Vulgaire, & sur leur Lecture ; nous avons fait
voir par l'aveu même de Soto, qu'il n'y a point
eu jusqu'au Concile de Trente, de défense faite
par l'Eglise, de traduire, ni de lire l'Écriture sainte
en Langue Vulgaire. Voïons ce qui s'est passé
dans ce Concile sur ce sujet. Si les Versions de la
Bible en Langue Vulgaire eussent été un abus into-
lérible, s'il eût été à propos d'en interdire la le-
cture aux simples & aux ignorans, si l'on n'eût
pû sans cela arrêter le progres de l'heresie, &
empêcher que les hommes ne tombassent dans
l'erreur, il est certain que le Concile de Trente,
dont le dessein étoit de prévenir tout ce qui pou-

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 835
n'eût donné du cours & du credit à l'herésie, eût
fait un Decret, par lequel il eût défendu
expressément sous des peines très-rigoureuses de tra-
duire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & aux
simples de se servir de ces Versions, & de lire la
Bible. Or il n'a rien fait de cela. On dira peut-être
que le Concile n'y a pas fait attention ; mais
l'Histoire du Concile nous apprend au contraire
que la Question y fut proposée & agitée, & que
le Concile ne jugea pas à propos de rien faire
sur ce sujet. Car le Cardinal Palavicin rapporte
dans la première Partie de son Histoire Chapitre
2. que comme on déliberoit dans le Concile le
7. Mars 1546. sur les abus qui regardent les Li-
vres sacrés, Pierre Paceco Evêque de Giennes, &
devenu depuis peu Cardinal, representa comme
un abus pernicieux, la coutume que l'on avoit
prise de traduire les Ecritures en Langue Vul-
gaire, & de les faire passer par là entre les mains
d'un peuple ignorant : à quoi le Cardinal Madruc-
ce répondit civilement ; mais d'une manière
sérieuse & pleine de zèle & de chaleur : Que l'Al-
lemagne se tiendroit fort offensée, si elle appren-
oit que les Peres du Concile voulussent priver
le Peuple de ces divins oracles, que l'Apôtre
constattement devoit toujours être dans la bou-
che des Fidèles. Paceco objecta que cela avoit
été défendu en Espagne avec l'approbation de
Paul II. Madrucce lui repliqua que Paul II. &
tout autre Pape pouvoit se tromper en jugeant
qu'une Loi étoit ou n'étoit pas utile ; mais que S.
Paul qui ordonnoit le contraire de ce qu'on attri-
buoit à Paul II. n'avoit pû se tromper. La chose
en demeura là, & l'assemblée se leva sans avoir

354 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» rien réglé sur ce sujet. Le Concile ordonna dans la 18. Session que l'on feroit un *Index* des Livres mauvais & pernicieux : il fut dressé pendant le Concile & il en fut parlé dans la 25. Session le dernier jour de la tenuë du Concile ; mais les Peres n'ayant pas le tems d'en juger, ils ordonnerent que le tout fût remis au jugement du Pape , pour être publié par son autorité. Cët *Index* ne contenoit encore aucunes Régles. Ce ne fut que depuis, que ces Régles furent ajoutées, & publiées avec l'*Index*, par Pie IV. en 1564. Sixte V. y fit ensuite des Additions qui furent publiées de nouveau avec l'*Index* & les Régles par Clement VIII.

Voici ce que porte la quatrième de ces Régles sur la Version & la lecture de l'Écriture sainte.

» Etant donc évident par l'expérience , que si la
» Bible traduite en Langue Vulgaire étoit permise
» se indifferemment à tout le monde , la temerité
» des hommes seroit cause qu'il en arriveroit plus
» de dommage que d'utilité , nous voulons qu'à
» cët égard on s'en rapporte au jugement de l'É-
» vêque , ou de l'Inquisiteur ; qui sur l'avis du
» Curé ou Confesseur , pourront accorder la per-
» mission de lire la Bible traduite en Langue Vul-
» gaire par des Auteurs Catholiques , à ceux
» à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera
» point de dommage , mais qu'elle servira plutôt
» à augmenter en eux la foi & la piété , & il fau-
» dra qu'ils aient cette permission par écrit. La
» sixième Régle du même *Index* défend que les Li-
» vres de Controverse entre les Catholiques & les
» Heretiques de ces tems , écrits en Langue Vul-
» gaire , soient lûs indifferemment par tout le monde,
& ordonne que l'on observera à cët égard,

plus avoir de lieu à présent. La Loi cesse quand la cause & la fin de la Loi cessent. *Cessat Lex cessante suo.*

Il n'y a point eu dans l'Eglise d'autre Règlement touchant la Traduction & la lecture des Livres sacrez, que cette Règle de l'Index qui n'a point été reçüe, ni publiée, encore moins exécutée dans la plupart des Roïaumes Catholiques. Elle a été à la vérité inserée dans le troisième Concile de Milan, & dans un Concile d'Avignon trente ans après. Mais ces Conciles ne peuvent tout au plus faire Loi que pour leur Province. On ne voit point que les Conciles Provinciaux des autres Pais, aient reçu ou approuvé cette Règle. Au contraire le Concile de Bourges de l'an 1584. Tit. 4. Chap. 2. & le Concile de Narbonne de l'an 1609. restreignent la défense de lire & de garder les Bibles traduites en François à celles qui ne sont point approuvées par l'Ordinaire.

Nous avons fait voir jusqu'ici, premièrement, qu'il n'a point été défendu dans le Siècle passé, aux Catholiques de traduire l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, & que les Versions fidèles, Catholiques, approuvées par l'Eglise, ont toujours été permises : Secondement, que la lecture n'en a point été absolument défenduë, comme d'une chose mauvaise & dangereuse généralement à tous les Fidèles ; mais qu'à cause du mauvais usage que plusieurs en faisoient, quelques-uns ont été d'avis de n'en pas conseiller la lecture indifferemment à tout le monde ; mais d'examiner auparavant les dispositions de ceux entre les mains de qui ils la mettroient. Troisièmement, que ceux qui ont été de cet avis, ont apporté plusieurs exceptions &

§ 8 DISSERTATION PRELIMINAIRE

modifications à leur sentiment, soit en déclarant qu'ils permettoient à tout le monde de lire certains endroits de la Bible, comme le Nouveau Testament, les Epîtres & les Evangiles, &c. avec des Explications; soit en restreignant la défense de lire les Versions de la Bible, à celles qui n'étoient point approuvées de l'Ordinaire; soit en marquant expressément qu'on devoit accorder la permission de lire l'Ecriture sainte, & en conseiller la lecture à ceux qu'on jugeoit qui n'en feroient pas un mauvais usage; soit enfin en avouant que cette défense ne pouvoit avoir lieu dans les Pais où l'usage contraire avoit prévalu, & où il y avoit des Heretiques qui se seroient scandalisez de ce qu'on en défendoit la lecture, comme Serarius le remarque expressément de l'Allemagne. Quatrièmement, que quoique quelques Theologiens Catholiques fussent d'avis qu'on ne devoit pas permettre indifferemment à tout le monde la lecture des Versions de toute la Bible, il y a eu plusieurs autres Theologiens Catholiques, qui ont été d'avis contraire, & que ceux mêmes qui ont soutenu cette opinion, ont reconnu que plusieurs gens de pieté n'étoient pas de leur sentiment. Cinquièmement, qu'il n'y a point eu de défense sur ce sujet, émanée de l'autorité de l'Eglise, ou d'un Concile general, ni établie sur un usage general; mais seulement une Règle de l'Index approuvée dans quelques Conciles Provinciaux, qui n'a eu nulle part son execution dans toute son étendue; & qui n'a eu aucun lieu en France, en Allemagne, en Pologne, & en quelques autres endroits.

Il est remarquable à l'égard de la Pologne, que tant s'en faut que les Papes aient eu le dessein d'y faire

faire executer la Règle de l'Index, qu'au contraire Gregoire XIII. pour empêcher le cours des Bibles traduites en Polonois par les Unitaires, donna ordre à Jacques Vicki Jesuite, de traduire la Bible en Polonois ; que sa Version fut approuvée par Clement VIII. & qu'après la mort du Traducteur, elle fut imprimée par le commandement, & aux frais de l'Archevêque de Gnesne Primat de Pologne. Possévin remarque que cette nouvelle Bible Polonoise vint fort à propos pour éteindre les erreurs des nouveaux Ariens, qui se répandoient dans le Roïaume : *Et ea quidem Versio fuit perutilis & necessaria restringendis eorum erroribus qui ex falsa novorum Arianorum & aliorum Hæreticorum Versione passim serpebant.*

Un Jesuite Hongrois nommé George Kaldi fit imprimer à Vienne en 1626. la Traduction qu'il avoit faite de la Bible entière en Langue Hongroise, & trois ans après il fit aussi imprimer en la même Langue les Evangiles & les Messes de toute l'année sans y mettre son nom. Des Catholiques ont fait comme nous avons remarqué, des Versions nouvelles de la Bible en Allemand, en Flamand, & en Anglois, qui sont communes dans ces Pais-là, & cela depuis qu'ils sont remplis d'Heretiques, pour opposer à leurs Traductions, & pour détromper le Peuple, de l'illusion qu'ils lui font, en lui voulant persuader faussement que l'Ecriture sainte leur est favorable : ce qui fait voir que bien loin que l'abus que les Heretiques font de la lecture de l'Ecriture sainte, soit une raison d'en interdire la lecture aux Catholiques, c'en est au contraire une de la leur permettre, & même de les y exhorter, afin qu'ils se dé-

240 DISSERTATION PRELIMINAIRE
trompent par eux mêmes du soupçon que les Heretiques leur voudroient donner , & afin que ces mêmes Heretiques ne puissent pas reprocher comme ils font aux Catholiques , qu'ils n'interdisent la lecture de l'Ecriture sainte aux Fidèles , & ne leur en dérobent la connoissance , que parce qu'elle est manifestement contraire à leurs sentimens.

Il n'y a point de Roïaume où l'on ait fait en ce Siècle un plus grand nombre de Versions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire , & où elles aient été plus communes & plus universellement répandues qu'en France : elles y ont été mises entre les mains de tout le monde ; lûës avec fruit par des Fidèles de toutes sortes de conditions ; approuvées , & leur lecture conseillée par les Evêques , & par les Docteurs , sans que la pratique de donner ou de demander permission par écrit pour la lire , y ait été en usage , & l'on peut dire , que s'il y a lieu où l'on ait prescrit légitimement contre la Loi de l'Index , c'est assurément dans ce Roïaume. Dans le commencement de ce Siècle la Version des Docteurs de Louvain étoit répandue en France , & luë communément par les Catholiques ; mais comme on ne la croïoit pas tout-à-fait exacte , que le langage vieillissoit de jour en jour , quelques personnes entreprirent de la revoir & de la corriger.

Pierre Besse Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Prédicateur du Roi , fut le premier qui y travailla , & publia sa Version dédiée au Roi Henri IV. l'an 1608. Il dit dans sa Préface *que sa Traduction a son passeport des Princes, vérification des Parlemens, aveu des Docteurs, Approbation des Universtitez.* Quelque tems après Pierre

Frison Penitencier & Chanoine de l'Eglise de Reims, fit aussi une nouvelle Edition Françoisé de la Bible, qui parut en 1620. munie de l'Approbation de plusieurs Docteurs. Il témoigne dans sa Préface, que les Versions de la Bible en Langue Vulgaire ne sont point défenduës, & il assure que *la cause pour laquelle Maitre René Benoit fut inquiété, ne fut pour avoir tourné la Bible, mais pour avoir fait imprimer la Traduction de Geneve, laquelle pensant avoir bien corrigée, il y avoit laissé infinies fautes qui furent apperçûës & condamnées par Mr l'Evêque de Paris & la Sorbonne.* Il a ajouté à la fin un Traité des moïens de discerner les Bibles Françoises Catholiques d'avec les Huguenotes. Cependant quelques précautions qu'il eût prises, la Faculté de Theologie de Paris ne voulut point approuver sa Traduction : mais elle ne laissa pas d'avoir cours dans le Roïaume, & d'être entre les mains des Catholiques. La même Faculté refusa aussi en 1641. d'approuver la Traduction de Corbin Avocat au Parlement de Paris, & s'opposa même à sa publication en faisant écrire par son Syndic au Cardinal de Richelieu, pour empêcher qu'elle ne parût. Mais ses efforts furent inutiles : cette Version fut publiée avec l'approbation de deux Docteurs de Poitiers ; & le Cardinal de Richelieu persuadé que la principale raison qui avoit porté la Faculté de Paris à s'opposer à la publication de la Traduction de Corbin, étoit la qualité de son Auteur, dont la profession n'étoit pas de se mêler des choses sacrées, prit le dessein d'en faire faire une par des gens du métier, & choisit pour ce sujet quatre Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris,

342 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
qui sçavoient de l'Hebreu , du Grec , & du Latin,
à qui il fit donner pension du Roi pour y travailler:
mais ce dessein ne fut pas executé.

La Traduction du Nouveau Testament du Pere
Veron, n'eût pas les mêmes oppositions que les pré-
cedentes : aussi y travailla t-il avec plus d'exac-
tude. Il la dédia à l'Assemblée generale du Clergé de
France , à qui il témoigne dans sa Préface , qu'il
*ne voit qu'avec regret & amertume de cœur , que
les Peuples aiant les Vies des Saints si bien écrites
en nôtre Langue , fidelement & purement , qui ne
sont que ἀντίτυπα exprimez sur ce ἀποτόπον ,
ils n'aient celle du Saint des Saints , le Nouveau
Testament de nôtre Pere , la Bible sacrée , le Livre
de Vie , qu'avec plusieurs notables défauts qui y
sont demeurz de la première Version d'Olivetan.*
Il a encore fait un Avant-propos entier , pour
montrer *la lecture de la Bible en François non dé-*
» fendue à aucun. Voici ce qu'il en dit. J'ai fait
*» tout ce que dessus aux fins que chacun puisse
» plus librement vâquer à la lecture du Livre de
» Vie. Mais sur cela , il faut que je resolve briève-*
*» ment cette question. S'il est besoin de quelque
» congé , permission , ou faculté particulière , au
» moins aux artisans & aux femmes , ou autres
» simples Fidèles , pour lire la Bible ? Ou si le
» simple Peuple , même les femmes la peuvent lire
» sans demander ce congé de l'Evêque , ni même
» de son Curé ou Confesseur. Et voici comme il l'a
» résout.*
*» Les Ministres n'ont attiré & ne maintiennent
» presentement en leur parti en France plusieurs
» milliers du simple peuple par autre prétexte
» plus specieux , qu'en leur disant & redisant , tant*

en leurs Prêches qu'en leurs Livres , avec gran-
des exagerations , que la Bible est un Livre dé-
fendu parmi les Catholiques , que le Concile de
Trente & un certain *Index* expurgatif défendent
la lecture d'icelle : c'est-à-dire , crient ils , ils ca-
chent aux enfans le Testament de leur Pere ; que
c'est ôter la lumière qui dresse nos actions , nous
soustraire le Livre de Vie : Bref que c'est un
signe évident que la Bible est contraire aux Papi-
stes , & que l'Eglise Romaine & les Docteurs le
sçavent bien , puis qu'ils font inhibition de cette
lecture. J'entends ces reproches journellement
aux Prêches de Charenton , & si nos Docteurs
s'y trouvoient , ou lisoient les Livres de nos ad-
versaires , ils tâcheroient d'ôter cette pierre d'a-
choppement au pauvre peuple : au moins ne
l'affermiroient-ils pas , ou ne la grossiroient-ils
pas en leurs Livres , & quelquefois en leurs
Prônes , pour n'être pas occasion de la perte
de tant d'ames , & pour ne faire pas tant
de préjudice à l'Eglise , laquelle ils pensent
servir par leurs sentimens scrupuleux qui ne se
peuvent soutenir en bonne Theologie. Mais je
m'étonne de ces gens ; & porté d'un juste zèle
pour la Religion Catholique , & pour la con-
version de tant de milliers de simples abusez , je
dis , 1. Qu'il est certain que le Concile de Tren-
te n'a jamais défendu la Bible , ni requis telle
permission pour la lire , ni donné aucune com-
mission pour faire telle défense ou pour en traiter.
Je dis 2. Que nul Docteur sans entreindre tous les
principes de la Theologie , ne peut soutenir qu'il
y ait aucune défense en France de cette lecture ,
ni nécessité aucune d'avoir permission de lire la

§ 44 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» Bible par aucune Loi, Statut ou Règle qui
» nous oblige. Je le prouve irrefragablement.
» Car c'est un principe certain en nos Ecoles de
» Theologie, de Driedo, Medina, bref de tous nos
» Theologiens Scholastiques & Moraux, qu'une
» Loi fût-elle même d'un Pape ou d'un Concile,
» beaucoup moins une Règle de Deputez, qui n'a
» été ni promulguée aux Provinces, ni reçue,
» ains rejetée par pratique & coûtume contrai-
» re, même de plusieurs années, n'oblige pas. Ce
» principe est certain, & n'y a Theologien qui
» ose dire le contraire : autrement naîtroient mil-
» le inconveniens, & eux-mêmes seroient trans-
» gresseurs de mille Loix. Or la Loi ou Règle 4.
» de l'Indice, n'a jamais été ni promulguée ni re-
» çûe en France, & y a toujours été & est rejetée.
» par pratique & coûtume contraire, & de bien
» longues années. Donc, &c. La 6. Règle du
» même Indice porte : *Le même qui est ordonné*
» *des Bibles en Langue Vulgaire, sera observé es*
» *Livres de Controverse en Langue Vulgaire.* Or
» il est constant qu'il n'est requis en France au-
» cune permission pour lire les Controverses en
» François de du Perron, de Coton & d'autres, &
» qu'il n'y a aucune défense de les lire. Donc il
» est certain aussi qu'il n'est requis aucune per-
» mission pour lire la Bible en François, & qu'il
» n'y a aucune défense de la lire. La Règle 4.
» porte *que les Libraires qui vendront ces Livres à*
» *ceux qui n'ont pas ladite faculté de les lire, per-*
» *dent le prix de leurs Livres & seront châtiés.*
» Cela s'observe-t-il, & est-il reçu en France ?
» 3. L'observation sur cette même Règle porte
» ainsi : *Par cette Règle 4. n'est donnée aucune fa-*

*ulté de nouveau aux Evêques ou aux Supérieurs ce des Réguliers de donner licence d'acheter, de lire, ce ou de retenir les Bibles imprimées en Langue Vul- ce gaire. Cela est-il reçu? & se pratique-t-il en ce France même par les Docteurs les plus scrupu- ce leux? Cette Règle, comme plusieurs autres de ce direction, est comme une Médaille à deux fa- ce ces, elle est bonne & utile en quelques lieux. ce Mais le scandale qu'en prennent nos séparés, & ce la séparation qui en naît en partie en tant de ce milliers du simple Peuple séduits par les Mini- ce stres, peut être préférable: & comme dit fort ce bien Vasquez, la coutume peut même abroger ce une Loi. Il est aisé de remédier au danger qui ce peut naître de cette lecture, par de petites No- ce tes sur les passages obscurs, ou en avertissant le ce Lecteur simple, de ne s'arrêter qu'à ce qui est ce aisé, & quant à ce qui est obscur, s'en remettre ce aux Docteurs, ou demander leur avis sur les Tex- ce tes difficiles. Or la fin de la Loi cessant en ce general, la Loi perd sa force. Je conclus donc ce derechef de tout ce que dessus: *Que chacun du ce Peuple peut lire la Bible Françoisé d'une Version ce Catholique en France, sans être obligé à deman- ce der aucune permission par aucune Loi ou Règle ce Ecclesiastique qui y oblige. Je dis par aucune Loi ce Ecclesiastique.* Car le dire de saint Pierre demeure ce en son entier. *Entre les Epîtres de nôtre Frere ce Paul, dit ce Saint, il y a quelques choses difficiles ce à entendre, & que les ignorans & peu fermes. cor- ce dent, comme aussi les autres écritures, à leur pro- ce pre perte.* Ces ignorans & peu fermes ou ce infirmes en la Foi, doivent sans doute prendre ce garde à eux, & pour cela suivre la direction de ce*

346 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» leurs Superieurs..... Hors ce cas de péril, igno-
» rance, instabilité, ou infirmité en la Foi, qui
» n'est pas general, & auquel les Escritures & le
» raisonnement naturel nous enseignent de devoir
» pourvoir par la susdite direction, *il n'y a aucune*
» *obligation de demander congé, permission ou dire-*
» *ction pour lire la Sainte Bible d'une Traduction*
» *Catholique, comme est par exemple celle des Do-*
» *cteurs de Louvain, de Besse, de Frison, & la pre-*
» *sente.* A la lecture desquelles tout Fidèle est ex-
» horté, & même dès sa première jeunesse. L'ex-
» emple de Timothée rapporté avec approbation
» & louange par saint Paul, y convie un chacun.
C'est ainsi que cet Auteur parle dans un Livre dédié
à l'Assemblée du Clergé de France de l'an 1646. lui
qui par son emploi, sçavoit combien il étoit impor-
tant pour la Conversion des Heretiques & l'instruc-
tion & l'édification des Catholiques, de permettre
à tout le monde la lecture de l'Écriture sainte.

Le Sieur de Marolles Abbé de Villeloin
dédia aussi la troisième Edition de la Version
de Nouveau Testament au Clergé de Fran-
ce, & il s'éleva dans l'Épître Dédicatoire
contre l'Écrit qu'un Auteur avoit composé, pour
prouver qu'on devoit défendre au Peuple la lec-
ture des Livres sacrez sous ce Titre ; *Le Sanctuaire*
fermé aux profanes. Dieu soit beni, dit
» l'Abbé de Marolles, de ce que la lampe n'est
» point cachée sous le boisseau, & de ce que le
» voile étant rompu, le Pere des lumières a bien
» voulu que les Mysteres nous fussent revelez. Je
» suis ravi de joie de ce qu'enfin le pain étant
» laissé en la possession des étrangers, n'est plus
» arraché d'entre les mains des enfans naturels.

Ceux qui leur donnent le nom de **PROPHANES** les connoissoient mal. Ils ne sçauoient être enfans & prophanes en même temps. Les prophanes, à proprement parler, sont les impies & les païens qui se moquent de nos mysteres, & qui trouvent du scandale & de la folie en la Croix de **JESUS-CHRIST**. Donner à vos Peuples une concolation si salutaire que celle-ci, ce n'est point donner aux chiens les choses saintes, ou bien il faudroit par la même raison leur dénier l'usage des Sacremens, parce qu'ils en peuvent abuser. Il s'étend bien plus au long sur cette matière dans la Préface, & il y propose expressément cette question ; *S'il est nécessaire ou même convenable que toutes sortes de personnes aient la liberté d'oïr & de lire les Ecritures en Langue Vulgaire* ; & il entreprend de prouver par l'autorité & l'exemple des Saints Peres, & par toutes sortes d'Auteurs anciens & nouveaux, qu'on ne doit point ôter cette liberté.

L'Assemblée du Clergé de 1655. ou du moins quelques Prélats de cette Assemblée, & entr'autres Mr. de Marca, jugeant qu'il étoit à propos de faire une Traduction plus Françoisé du Nouveau Testament, jetta la vûë sur le Pere Amelotte Prêtre de l'Oratoire, & le chargea d'y travailler : il la fit, & la première partie de son Ouvrage parut en 1666. dédiée à Mr de Perexix Archevêque de Paris, & approuvée par plusieurs Prélats, qui en recommandent la lecture, sans exprimer qu'il fût besoin de permission. Ce Pere fait entendre dans la Préface, que l'Eglise qui se gouverne différemment selon les tems, & selon les lieux dans la distribution qu'elle fait de cette viande

348 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» celeste à ses Enfans , a fait quelquefois distinc-
» tion entre les Laiques & les Prêtres , lorsque
» la contagion de certaines heresies s'échauffe :
» mais qu'aujourd'hui la gloire de JÉSUS-CHRIST
» sur nos Autels consume les tenebres , & ébloüit
» les yeux des Sacramentaires , l'Eglise lui donne
» la liberté de traduire la Bible pour la consola-
» tion des personnes vertueuses qui ne sçavent pas
» les Langues consacrées par le Titre de la Croix ,
» & pour servir même quelquefois aux Doctes ,
» par la lumière que toute Langue donne à une
» autre.

Ce qui se passa dans l'Assemblée du Clergé de
l'an 1660. & dans la Faculté de Theologie de Pa-
ris touchant le Missel du sieur Voisin , ne regarda
point précisément la Traduction de l'Ecriture
sainte ; mais celle de l'Office de la Messe : &
d'ailleurs ce Missel ne fut condamné par le
Clergé & par la Faculté , que parce qu'on y
trouva plusieurs endroits qui parurent mal traduits,
que la Faculté censura comme des erreurs , &
que l'on supposa que l'on avoit eu dessein en fai-
sant cette Traduction , d'introduire l'usage de di-
re la Messe en Langue Vulgaire. C'est ce que
l'Assemblée même insinuë dans sa Lettre circu-
» laire du 11. Janvier 1661. où elle déclare que
» l'Esprit de l'Eglise est , que les Fidèles soient in-
» struits de la verité & de la Majesté des Divins
» Mysteres par les Curez & Prédicateurs , jugeant
» que leur avancement dans la doctrine & dans
» la pieté , seroit plus grand & plus assuré par ces
» instructions , que si ce divin Sacrifice étoit célé-
» bré en Langue Vulgaire , ainsi que les Hereti-
» ques ont voulu faussement persuader qu'il étoit

nécessaire pour instruire les Peuples. A quoi se rapporte aussi nécessairement ce qui est dans un Décret de cette Assemblée du 24. Janvier 1661. où il est dit, que l'arrêté de l'Assemblée du 7. de Décembre, portant la suppression du Missel de Mr Voisin, a été fait pour la conservation de ce usage universel de l'Eglise, confirmé par le Concile de Trente, que l'on a voulu changer au grand scandale du public par les Traductions du Missel en Langue Vulgaire. Jamais le Concile de Trente n'a pensé à défendre les Traductions du Missel en Langue Vulgaire, pour être lûës en particulier : il a seulement maintenu l'ancien usage de célébrer la Messe dans l'Eglise d'Occident en Latin. Ainsi puisque l'Assemblée suppose qu'on vouloit introduire une nouveauté contraire à la défense du Concile de Trente, il faut qu'elle ait été persuadée qu'on vouloit par cette Traduction du Missel, introduire cet usage, & que ç'a été là le motif de sa défense. En effet avant ce tems-là feu Mr. l'Archevêque de Rouën François de Harlay, avoit fait imprimer avec l'approbation de l'Assemblée du Clergé de 1650. une Traduction & une Explication du Canon de la Messe en François : Le Pere Veron, le sieur d'Hilaire, le sieur de la Milletiere, le sieur Catalan avoient aussi fait imprimer la Messe & le Canon en François avec Approbation des Docteurs : & s'il faut remonter plus haut dés-le tems du Roi Charles V. le Missel avoit été traduit par l'ordre de ce Prince. Enfin, depuis l'Assemblée de 1660. on a imprimé plusieurs fois avec l'Approbation des Evêques & des Docteurs, l'Office & le Canon de la Messe, & on l'a même mis par ordre du Roi,

850 DISSERTATION PRELIMINAIRE
& à les dépens entre les mains des nouveaux Convertis. Mais sans s'arrêter davantage à cette Question qui ne regarde qu'indirectement celle que nous traitons, nous nous contenterons de remarquer que l'Ordonnance de l'Assemblée du Clergé de 1660, & 1661. ne parle point du tout des Traductions de l'Ecriture sainte.

Quand la Version du Nouveau Testament de Mons parut, elle ne fut point attaquée par ses adversaires, précisément à cause que c'étoit une Version du Nouveau Testament en Langue Vulgaire; on chercha d'autres raisons pour la condamner, comme on peut voir dans l'Ordonnance de Mr de Perefixe Archevêque de Paris du 20. Avril 1668. dans celles de quelques autres Evêques, & dans les Remarques du Pere Annar, sur l'impression & la publication de cet Ouvrage; & personne ne s'est élevé contre la Version expliquée de Mr Godeau Evêque de Vence, ni contre l'Exhortation suivante qu'il fait dans sa Préface à tous les Chrétiens de lire l'Ecriture sainte. Voici, leur
» dit-il, le Testament du Fils de Dieu vôtre Pere
» & vôtre Juge que je vous offre. Je ne puis douter que la lecture ne vous en soit agréable. Vous
» verrez qu'il vous y laisse un patrimoine tout
» divin, qui est la verité, & qu'il en fait le partage d'une façon admirable. Car encore qu'elle
» soit une, il l'accommode toutefois à la condition & aux devoirs de chacun, afin que tous
» en pratiquant ces préceptes, vivent en paix, &
» puissent parvenir à la possession de son heritage qui est la vie éternelle. Le Fils de Dieu a
» pris soin de nous y enseigner clairement & distinctement tout ce que nous lui devons, aussi;

bien que tout ce que nous devons à nôtre prochain & à nous-mêmes. C'est ce que contiennent les Evangiles. Les Epîtres Apostoliques en ont un Commentaire & une Explication plus étendue & plus distincte, qui ne laisse rien dans la vie Chrétienne que nous devons mener sur la Terre, qui n'y soit expliqué, & dont la règle ne s'y trouve. C'est donc le Livre que vous devez étudier nuit et jour : c'est le Livre que vous devez non pas écrire sur vos mains, ni avoir continuellement devant vos yeux, mais que vous devez imprimer dans vos cœurs Recevez-le donc avec ce cœur nouveau ce Nouveau Testament que je vous présente. LISEZ LE AVEC CE CŒUR. Il vous fera bien-tôt connoître que les autres Livres, en comparaison de celui-ci, ne vous contentent que des fables. Il portera dans vos esprits la véritable lumière, qui ne vous éblouira pas par un faux éclat, mais qui vous éclairera d'une manière effective & assurée. Il ne vous flattera point, mais il vous fera connoître quels vous êtes, & quels vous devez être.

Ce qui s'est passé en 1688. touchant le Missel traduit par le Sieur le Tourneux, dont la publication fut défendue par une Sentence de l'Official de Paris, n'a encore rien de commun avec ces Versions de l'Ecriture sainte. Le Promoteur allegua des raisons particulières pour le faire défendre ; Sçavoir, qu'il n'avoit point été approuvé par l'Ordinaire, qu'il étoit sans nom d'Auteur, & que la Traduction n'étoit pas fidèle en quelques endroits. En parlant des Versions en Langues Vulgaires de l'Ecriture sainte, aussi bien que

82 DISSERTATION PRELIMINAIRE
de celles des Ouvrages des Peres, & des Offices
divins qui sont reprovées, il dit nettement que
ce sont seulement celles *qui ne sont point approuvées
par les Evêques*. Il est vrai qu'ayant ensuite appor-
té des raisons qui sembloient contraires generale-
ment à toutes les Versions, feu Mr l'Archevêque
de Paris, pour ôter cette impression de l'esprit du
public, fit une nouvelle Ordonnance, dans laquelle
le Promoteur déclara que l'Eglise *n'avoit con-
damné des Versions de l'Ecriture & des Peres de
l'Eglise, que celles qui étoient sans noms d'Auteurs,
& qui n'étoient pas autorisées de la permission des
Archevêques, lors qu'on leur en avoit porté les
plaintes, & qu'ils avoient reconnu dans l'examen
qu'ils en avoient fait, qu'elles contenoient une mau-
vaise doctrine*. Il ajoûta ensuite, *que sa requisi-
tion n'avoit jamais été si generale, qu'il ne l'eût
renfermée dans les Traductions qui n'ont pas été au-
torisées dans le Diocese*.

Enfin, c'est depuis plusieurs années une chose
constante dans l'Eglise de France, qu'il n'est
point défendu à des Docteurs, à des Ecclesiasti-
ques, à des Religieux, & à des personnes de pie-
té qui ont les lumières nécessaires; de traduire en
Langue Vulgaire les Livres de l'Ecriture sainte,
les Ouvrages des Saints Peres, & les Traitez
de Controverse; & il n'est pas moins con-
stant; qu'il est permis à tous les Fidèles de lire
ces Versions, quand elles sont approuvées par
des Evêques & par des Docteurs, sans en deman-
der de permission particulière. Toute la France
est pleine de ces Traductions qui sont entre les
mains de tout le monde; que tous les Chrétiens
de quelque condition ou profession qu'ils soient

lisent avec fruit & avec édification. La Faculté de Theologie de Paris donne tous les jours permission aux Docteurs de les approuver en son nom; les Prélats les plus saints les autorisent de leurs Mandemens, & exhortent le Peuple à les lire sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. On en a distribué par ordre du Roi un nombre infini d'Exemplaires aux Nouveaux Convertis; & bien loin qu'on ait crû que cette lecture étoit capable de les confirmer dans leur erreur, on n'a pas crû qu'il y eût de moien plus efficace pour les en faire entièrement revenir: c'est une chose publique & notoire. Après cela pourroit-on douter que la Loi, s'il y en avoit jamais eu aucune qui eût défendu la lecture de ces Traductions, ne fût entièrement abrogée, & que tous les Fidèles ne jouissent de l'ancienne liberté qu'ils avoient de lire l'Ecriture sainte & les Livres de piété pour leur instruction, & pour leur édification?

Aussi les raisons qui avoient pû faire croire à quelques-uns, que les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire, devoient être supprimées, & leur lecture interdite aux simples Fidèles, & qui avoient porté à faire la Règle de l'Index, ne subsistent-elles plus, & par conséquent la Loi doit cesser. Ces raisons peuvent être rapportées à deux principales; La première, le grand nombre de Traductions Héretiques de la Bible, infidèles, altérées en plusieurs endroits, & presque toujours accompagnées d'Argumens & de Notes qui portoient à l'erreur; dont les Héretiques avoient rempli le monde, & qu'il n'étoit pas facile de distinguer des Versions Catholiques de la Bible; de sorte que les Fidèles étoient exposés à pren-

254 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

dre les fausses opinions des hommes pour la parole de Dieu, & l'Évangile de l'erreur pour celui de la vérité. Dans cette circonstance quelques Evêques jugerent à propos de défendre généralement les Traductions, & d'en interdire la lecture aux simples, sauf à permettre la publication & la lecture de celles qu'ils approuveroient. Or ce motif ne peut plus être présentement allégué; les Bibles Herétiques n'étant plus en usage parmi les Catholiques, qui ont plusieurs Traductions des Livres de l'Écriture sainte, & principalement du Nouveau Testament, qui sont approuvées & reconnues pour très-Catholiques. La seconde raison portée dans la quatrième Règle de l'Index, & alléguée par la Faculté de Théologie de Paris, est l'expérience que l'on avoit que la lecture de la Bible étoit plus dommageable que profitable aux simples, non par elle-même; mais à cause de la temerité de ceux qui la lisoient, qui vouloient se rendre juges de la doctrine, interpréter l'Écriture sainte par leur propre sens, se mettre au dessus de la Tradition, ne croire que ce qu'ils croioient trouver dans l'Écriture sainte, & la prendre pour l'unique règle de leur Foi. Cér esprit d'indocilité & de présomption joint à beaucoup d'ignorance, que l'on suppose avoir régné en ce tems-là, pouvoit causer beaucoup de désordre, rendre la lecture de l'Écriture sainte plus nuisible que profitable, & entraîner les simples dans l'erreur: il est vrai qu'il falloit travailler à déraciner du cœur des Fidèles, cette mauvaise disposition, & leur apprendre à lire l'Écriture dans un autre esprit; mais comme on suppose que ce vice étoit général, & qu'il étoit

diffi-

difficile de le reformer promptement, on crut être dans la nécessité de défendre pour un tems la lecture de l'Écriture sainte aux simples, & jusqu'à ce qu'on se fût assuré de leur docilité, & de leur soumission. Mais graces à Dieu les choses ont bien changé de face, ces tems malheureux ne sont plus; les Catholiques sont dans d'autres dispositions; bien instruits des vérités de la Religion, ils ne cherchent dans l'Écriture, qu'à se confirmer dans la Doctrine de l'Eglise: ils ne la lisent que pour s'instruire de leurs devoirs; ils en sont tous édifiés; elle n'est à presque personne un sujet de scandale & de chute, & elle est une source de vie & de benediction pour plusieurs. C'est ce que l'expérience d'apresent, contraire à celle qui est rapportée dans la Règle de l'Index, fait assez connoître: & par consequent la Loi de l'Index, quand elle auroit eu quelque force, cesse d'être Loi, puisque la raison sur laquelle elle est fondée, & qui est nettement exprimée dans la Loi, n'a plus de lieu, & que le contraire a succédé. Car si l'on a eu quelque fondement de défendre la lecture de l'Écriture sainte en Langue Vulgaire, parce qu'on étoit persuadé qu'elle apportoit plus de dommage que d'utilité, à combien plus forte raison est-on obligé d'en permettre la lecture, quand on reconnoît clairement, qu'elle ne fait tort à personne, & qu'elle est utile à une infinité de Chrétiens. Enfin, au lieu qu'on a cru, il y a six vingts ans, qu'il étoit à craindre que les Catholiques ne se pervertissent, si on laissoit l'Écriture sainte entre les mains de tout le monde, il est certain depuis long-tems, que d'une part cela n'est plus à craindre; & que de l'autre ce seroit

mettre un grand obstacle à la Conversion des Héretiques, & à l'édification des nouveaux Catholiques, si on en vouloit interdire la lecture : car

» comme le Pere Veron l'a remarqué, le plus specieux, dont les Ministres se sont toujours servis & se servent encore pour retenir plusieurs simples dans leur parti, est de leur dire que la Bible est un Livre deffendu parmi les Catholiques ; qu'ils cachent aux Enfans le Testament de leur pere ; que c'est ôter la lumière qui conduit nos actions, & nous soustraire le Livre de vie ; en un mot, que c'est une preuve évidente que la Bible est contraire à la Doctrine de l'Eglise Romaine, & que les Docteurs le savent bien, puis qu'ils en interdisent la lecture.

Les Nouveaux Convertis accoûtumés à lire la Bible, & y aiant toujours trouvé des instructions salutaires, & peut-être même des lumières qui leur ont fait reconnoître leur erreur, étant rentrés dans l'Eglise, ont continué de la lire : on les a assurés, qu'on ne les priveroit point de la consolation de lire la parole de Dieu : on leur a mis entre les mains des Versions Catholiques de la Bible & particulièrement du Nouveau Testament & des Pseaumes, en leur ôtant les Bibles Huguenotes : Quel scandale seroit-ce pour eux, quelle occasion de chute, si on leur faisoit entendre dans la suite, que la lecture des Livres saints en Langue Vulgaire, est défenduë dans l'Eglise, & qu'ils ne la peuvent plus lire sans permission ? Enfin une dernière raison pour conseiller la lecture de l'Ecriture sainte, & qui regarde particulièrement le tems present, c'est le grand nombre de Livres des faux Mystiques, qui ne contiennent

nent que de vaines spiritualitez, souvent dangereuses, & toujours inutiles, & incapables de nourrir l'esprit, & de toucher le cœur. Quel abus ne seroit-ce pas de priver les Fidèles du pain solide de la parole de Dieu, pour ne les repaître que de chimeres ? Quel remède plus prompt & plus efficace peut-on apporter, pour les tirer de l'illusion où ils sont, que de leur mettre entre les mains l'Écriture sainte, & de leur en conseiller la lecture ? Ils y apprendront à craindre Dieu, à espérer en ses promesses, à veiller continuellement sur eux-mêmes, à travailler à leur salut avec crainte & avec tremblement, à souhaiter ardemment d'être avec JÉSUS-CHRIST, & de posséder un jour la Vie éternelle, principes que ces faux Mystiques détruisent ou affoiblissent par leurs idées particulières : ils y trouveront des Instructions, des Préceptes, & des Exemples de vertu & de piété solide, exprimez d'une manière simple & naturelle, au lieu des considérations abstraites, des méditations creuses, & des pensées obscures exprimées en termes mystérieux qui sont le sujet des Livres de ces faux Spirituels. Toutes ces raisons font voir que non seulement les motifs qui ont pû porter autrefois quelques personnes à ne pas approuver les Traductions de l'Écriture sainte en Langue Vulgaire & à en interdire la lecture au commun des Fidèles, non seulement ne subsistent plus; mais même que d'autres motifs très pressans ont succédé, qui obligent d'approuver comme on fait, ces Versions, & d'en conseiller la lecture à tous les Fidèles.

Pour achever ce que nous avons à dire sur les Traductions de l'Écriture sainte en Langue Vul-

§ 8 DISSERTATION PRELIMINAIRE
gaire, il ne reste plus qu'à marquer en peu de mots, quelles sont les conditions que doivent avoir ces Versions pour être bonnes & utiles, & dans quelles dispositions doivent être ceux qui les lisent, afin d'en profiter.

La première & la plus essentielle condition d'une Version de la Bible, est qu'elle soit fidèle, c'est-à-dire, qu'elle rende le sens de son Original avec exactitude. Cette Loi est générale pour toutes les Versions; mais on doit d'autant plus être régulier à l'observer dans la Version de l'Écriture sainte, qu'il est plus dangereux & plus criminel d'y manquer; parce que ce seroit donner ses propres pensées pour la parole de Dieu, & tromper ainsi les hommes dans une chose de la dernière importance. C'est pourquoi on doit beaucoup moins se donner de liberté en traduisant l'Écriture sainte, qu'en traduisant tout autre Ouvrage, & il faut s'attacher beaucoup plus à la lettre, & se servir autant qu'on peut des mêmes expressions. Il n'est pas néanmoins nécessaire, de s'arrêter si servilement à la lettre, & à conserver certains mots, que la Version devienne inintelligible & barbare. On ne fait des Traductions, que pour faire entendre l'Original à ceux qui ne savent pas la Langue dans laquelle il est écrit: si elles sont obscures, embarrassées, & qu'elles n'expriment pas clairement le sens, elles deviennent inutiles: c'est pourquoi il faut autant qu'on peut, se servir de termes connus & en usage, & de phrases usitées dans la Langue qu'on traduit, qui répondent aux termes de l'Original, & qui en expriment nettement le sens: & quand on ne trouve point de mot

propre qui réponde à celui de l'Original , on peut se servir de plusieurs termes équivalens qui expriment la chose : En ce cas , on n'est point censé rien ajouter au Texte , parce qu'on ne fait qu'exprimer dans toute son étendue la force des termes de l'Original. Il n'en est pas de même quand le Texte étant obscur , on l'écrit dans la Version par des termes ajoutez , ou quand le sens en étant suspendu , on le détermine dans la Version , ou quand étant susceptible de plusieurs explications , on s'arrête à l'une plutôt qu'à l'autre. Quand on peut conserver dans la Version avec quelque grace , le sens de l'Original dans toute son étendue , il est à propos de le faire & de mettre en marge les explications & les différences. Mais comme souvent cela ne se peut , & qu'il faut nécessairement pour faire un sens , ou ajouter au Texte , ou se déterminer à suivre un sens plutôt qu'un autre , l'usage est en ces occasions , de mettre les termes qu'on ajoute en d'autres caracteres , d'inferer dans le Texte le sens que l'on juge le plus naturel , & de marquer en marge les autres explications dont le passage est susceptible. Pour ce qui est du style des Traductions de l'Écriture , il faut tâcher d'y conserver autant qu'on peut , cette noble simplicité des Auteurs sacrez , & cette éloquence véritable , proportionnée aux personnes & au sujet. On doit donc éviter avec soin , les termes & les manières qui pourroient ressentir l'éloquence humaine , & sur tout les affectations de certains termes mondains & recherchez , indignes de la simplicité , & de la gravité de la parole de

360 DISSERTATION PRELIMINAIRE
Dieu : il faut toujours se servir d'expressions simples & naturelles ; mais qui n'aient rien de bas & de trivial ; car ce seroit un autre excez qui rendroit la parole de Dieu méprisable , si l'on n'y conservoit point cette Majesté toute divine qui se rencontre dans l'Original. Il faut encore par la même raison , n'emploier que des termes propres & usitez , & conserver autant qu'on peut , la pureté & la politesse de la Langue , afin qu'elle se puisse lire agréablement. Mais il faut néanmoins prendre garde , comme dit saint Augustin , qu'en voulant donner un agrément humain à des paroles toutes divines , en tâchant d'y ajouter le nombre , on ne leur fasse perdre beaucoup de ce poids & de cette gravité qui les rend si venerables : *Sed cavendum ne divinis gravibusque sententiis, dum additur numerus, pondus detrahatur.* Voila une partie des conditions que doivent avoir les Traductions de l'Ecriture sainte en Langue Vulgaire , pour être utiles & parfaites.

Il naît ici une Question ; sçavoir si l'on doit suivre dans ces Traductions uniquement le Texte de la Vulgate , ou si l'on peut avoir recours aux Originaux Grecs & Hebreux. Ceux qui veulent qu'on s'arrête à la Vulgate , se fondent sur ce qu'aïant été déclarée authentique par le Concile de Trente , il semble qu'il n'est pas permis de s'en écarter , ou du moins qu'il est plus à propos de s'y conformer entièrement. Ceux au contraire qui soutiennent qu'il faut suivre les Textes originaux , se fondent sur ce qu'il est toujours plus à propos quand on fait une Traduction , d'avoir recours à la source , que de s'arrêter à une Ve

sion ; parce qu'en traduisant sur l'Original, on est moins sujet à s'éloigner du vrai sens, que quand on traduit sur une Version qui peut avoir déjà ses défauts. La décision de cette Question dépend de ce que nous avons dit de l'autorité de la Vulgate & de la pureté du Texte Hebreu de l'Ancien Testament, aussi bien que de ce que nous dirons dans la suite, de celle du Texte Grec du Nouveau Testament. Comme le Concile de Trente en déclarant la Vulgate authentique, ne l'a point préférée aux Textes originaux, ni prétendu qu'elle fût exempte de fautes, il n'a point défendu qu'on eût recours dans les Versions en Langue Vulgaire aux Textes originaux : & comme le Texte Hebreu de l'Ancien Testament & le Grec du Nouveau, ne sont pas toujours entrompus dans les endroits où ils sont différens de la Vulgate, qu'ils ne sont pas aussi toujours exempts de fautes survenuës par la négligence des Copistes ; que les différences ne sont quelquefois fondées que sur les différentes ponctuations, leçons, ou significations d'un mot ; il n'est pas vrai qu'on soit obligé de suivre toujours ou les Textes originaux ou la Version Vulgate, & il est au contraire raisonnable de se servir en ces occasions, des règles que nous avons données pour discerner quand il faut suivre le Texte Hebreu ou les Versions, & de celles que nous donnerons dans la suite, pour discerner s'il faut suivre le Texte Grec du Nouveau Testament, ou la Vulgate. Ainsi ce n'est pas un défaut dans une Version de la Bible en Langue Vulgaire, d'être en quelques endroits conforme aux Textes originaux, & en d'autres à la Vul-

gate ; comme ce n'en est pas un aux Interpretes , de suivre tantôt dans leurs Commentaires , le sens des Textes originaux , & tantôt celui de la Vulgate. C'est ainsi qu'en ont usé la plûpart des Traducteurs de nos jours , & ceux-mêmes qui ont fait leurs Traductions sur le Texte de la Vulgate , qui n'ont point fait difficulté de s'en écarter en plusieurs endroits , pour suivre le sens des Originaux ; & il n'y en a pas un qui n'ait quelquefois préféré le Grec à la Vulgate : il semble même qu'il seroit plus à propos de faire les Versions en Langue Vulgaire sur les Textes originaux , sauf à s'en écarter dans les lieux où l'on a sujet de croire qu'ils sont corrompus. Cependant de quelque manière qu'on en use , il est toujours certain qu'un bon Traducteur de l'Ecriture sainte , ne doit pas s'arrêter seulement à la Vulgate ; mais qu'il doit consulter les Originaux , & qu'autrement il sera exposé à faire quantité de fautes dans sa Version.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter des dispositions dans lesquelles doivent être les simples pour lire l'Ecriture sainte avec fruit. La première & la principale , est qu'ils la lisent dans une entière simplicité de cœur , dans le dessein de s'instruire des vérités de la Religion , & des Préceptes de la Morale , afin de les croire & de les pratiquer. Celui qui ne cherche dans l'Ecriture sainte , que son salut , l'y trouvera , & la Science même qu'il n'y cherchoit pas : Et celui qui n'y cherche qu'à satisfaire un vain desir de sçavoir , est en danger de devenir plus ignorant & plus aveugle en devenant plus présomptueux. La seconde disposi-

tion où doit être celui qui veut lire l'Écriture sainte, est de profiter des choses claires qui s'y trouvent, & à l'égard des difficultez qu'il y rencontre, de ne s'en point étonner, & de ne point s'efforcer de les vouloir pénétrer; mais se contenter d'en admirer la profondeur. Car comme remarquent les Saints Peres, dont nous avons rapporté les passages, l'Écriture sainte a une simplicité qui s'abaisse jusqu'aux ames les plus simples; & une hauteur, qui exerce & qui élève les plus élevez. Il y a un grand nombre de vérités claires & évidentes, & il y a aussi des obscuritez. Mais ce qui doit consoler les simples dans cette obscurité, c'est que selon saint Augustin, les choses les plus nécessaires au salut, y sont proposées d'une manière si claire, que tout le monde peut les y trouver sans peine; & on a encore cet avantage, que ce qui est dit obscurément en quelques endroits, est expliqué clairement en d'autres. La troisième disposition, est un esprit de docilité & d'humilité, par lequel celui qui lit l'Écriture sainte, se défiant de ses propres lumières, & persuadé des vérités que l'Église lui enseigne, bien loin de s'ériger en nouveau Dogmatiste, & de se servir de l'Écriture pour autoriser des nouveautez, demeure inviolablement attaché à la Foi de ses Peres & de ses Pasteurs, & ne lit l'Écriture que pour être confirmé dans la doctrine ancienne de l'Église Catholique. La quatrième disposition est d'avoir l'esprit droit & le cœur pur, afin de ne pas corrompre par malice la pureté de l'Écriture sainte, & de ne pas abuser par une dépravation manifeste, de ce qu'il y a de plus saint, pour favo-

Epist. 137.

ad Volus.

De Doct.

Christ. l.

2. c. 9. n.

14.

864 DISSERTATION PRELIMINAIRE
riser le dérèglement. Il y a des personnes à qui
les nourritures les plus saines deviennent un poi-
son , à cause de la mauvaise habitude de leur
corps ; & il y a de même des esprits qui tournent en
mal les choses les plus saintes & les plus excellen-
tes. La cinquième disposition, est d'avoir un grand
respect & une profonde vénération pour l'Écriture
sainte , en ne la considérant pas comme un Li-
vre humain , mais comme la Parole de Dieu mé-
me. Cette disposition est d'autant plus nécessaire
que le mauvais usage que l'on fait de l'Écri-
ture sainte , vient ordinairement du peu de respect
qu'on a pour elle : & en effet , quel fruit pour-
roit tirer de l'Écriture sainte , une personne qui
n'auroit pas de la vénération pour elle , & qui la
liroit comme un Livre profane ; & au contraire,
comme un Chrétien qui la respecte & qui
l'admire , peut-il en être scandalisé , ou s'en ser-
vir pour scandaliser les autres ? Quand les Fidé-
les seront dans les dispositions que nous venons
de marquer , il n'est pas à craindre que la lecture
de l'Écriture sainte leur soit nuisible ; il est au con-
traire impossible qu'elle ne leur soit très-utile , &
qu'ils n'en tirent un grand fruit pour leur salut.
Ils peuvent même dans ces dispositions lire sans
dangér tous les Livres de la Bible. Néanmoins il
y en a , comme nous avons déjà remarqué , qui
sont moins utiles , & d'autres qui sont plus utiles,
& presque nécessaires aux simples : Le Nouveau
Testament (à l'exception de l'Apocalypse) &
principalement les Évangiles sont de ce dernier
genre. Il n'est pas permis à un Chrétien de les
ignorer. Les Psaumes sont encore de même na-

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. IX. 369
ture dans l'Ancien Testament. On y peut joindre les Proverbes, l'Ecclesiaste, l'Ecclesiastique, & une partie des Livres Historiques, sans lesquels on ne peut bien sçavoir l'œconomie de la Religion. Les Livres des Prophetes sont plus obscurs, mais ils contiennent quantité de véritez, d'instructions, d'exhortations, d'avertissemens, & de réprimandes, dont on peut tirer un grand fruit. Il n'y a que le Cantique des Cantiques dans l'Ancien Testament, & l'Apocalypse dans le Nouveau, dont la lecture puisse être moins utile, & même interdite à des esprits foibles qui pourroient s'en scandaliser.



68 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
 termes propres, comme Origènes le remarque,
 » Liv. 7. contre Celse. Si, dit-il, les Grecs par-
 » lent avec plus d'agrément, il ne faut pas juger
 » aussi-tôt qu'ils parlent mieux que nos Auteurs
 » qui s'énoncent avec une modeste simplicité,
 » puisque les Prophetes nous ont laissé des Livres
 » écrits en Hebreu avec les ornemens qu'ils
 » peuvent avoir en leur Langue. Il ne faut pas,
 » dit saint Jérôme dans sa Lettre à Paulin, que
 » vous vous offensiez dans l'écriture sainte de la
 » simplicité, ou pour ainsi dire de la bassesse des
 » termes, qui vient de la faute des Interpretes.
 Secondement, cette bassesse apparente a été quel-
 quefois jugée nécessaire pour rendre l'écriture
 sainte plus intelligible & plus familière aux sim-
 ples, comme remarque encore saint Jérôme dans
 le même endroit, & dans le Chapitre 40. sur Eze-
 » chiel, où il dit, qu'il a été obligé de mettre
 » *cubitus* au masculin, & non pas *cubitum* au
 » neutre, pour la facilité & la simplicité de l'in-
 » telligence, & selon l'usage du Peuple; parce
 » qu'il ne s'est pas tant appliqué à éviter les fau-
 » tes du discours, qu'à éclaircir ce qu'il pouvoit
 » y avoir d'obscur dans l'écriture sainte. Saint
 Augustin fait la même remarque dans le troisié-
 me Livre de la Doctrine Chrétienne, en disant
 que souvent la manière de parler vulgaire est
 plus propre pour bien signifier les choses, qu'une
 expression plus pure : *Pernique loquendi consue-
 tudo vulgaris utilior est significandis rebus, quam
 integritas litterata.* Il pousse cela si loin, qu'il
 trouve meilleur qu'on laisse dans le Texte le mot
 barbare *Ossum*, que celui de *Os* dans ce passage :
Non est absconditum Os meum. Pl. 138. Mais saint

Jerôme n'a pas été en cela tout-à-fait de son avis & a crû que quand on ne changeoit rien au sens, il falloit éviter les fautes, & conserver la propriété & la pureté de la Langue, dans laquelle on écrivoit : *Et nos hoc sequimur, ut ubi nulla est de sensu mutatio, Latini sermonis elegantiam conservemus... Eadem igitur interpretandi sequenda est regula, quam sæpè diximus, ut ubi non sit damnum in sensu, Lingua in quam transferimus, ἐὐλογία & proprietas conservetur. Epist. 135.* Troisièmement, ce Pere suivant ce principe a fait sa Version plus pure & plus élégante que n'étoient les précédentes Versions Latines, & en a retranché les solleçismes & les barbarismes les plus grossiers ; mais il a conservé les Hebraïsmes, & même quelques mots communs & anciens ; ce qui fait que ceux qui ne s'attacheroient qu'au tour, & à la pureté du Latin, la pourroient trouver moins élégante. Mais il faut avoüer, & c'est une quatrième réflexion, qu'en plusieurs endroits cette manière de traduire est bien plus noble, qu'une basse affectation de Latinité, & qu'il a rendu beaucoup plus heureusement, & plus fortement le sens, que s'il eût pris un autre tour. Pour en être convaincu, il ne faut que comparer la Version de saint Jerôme avec les autres Versions, où l'on a le plus affecté d'observer la pure Latinité ; & l'on verra que celle de saint Jerôme a une éloquence plus mâle & plus touchante. Comparez par exemple ce commencement d'Isaïe : *Audite Cæli & auribus percipe Terra, quoniam Dominus locutus est. Filios enutrivit & exaltavit : ipsi autem spreverunt me. Cognovit bos possessorem suum, & asinus praesepe Domini sui ; Israël autem me non cognovit. &*

870 DISSERTATION PRELIMINAIRE
*populus meus non intellexit : Va genti peccatrici ,
 populo gravi iniquitate , semini nequam , filiis sceleratis ,
 dereliquerunt Dominum , blasphemaverunt sanctum Israël ,
 ab alienati sunt retrorsum : Comparez , dis-je ,
 cette Version , avec celle-ci de Leon Juda : Audite Cæli ,
 ausculta Tellus , quoniam Dominus loquitur .
 Filios educavi & evexi : ipsi autem perfidè desciverunt à me .
 Agnoscit bos Dominum suum & asinus praesepè Heri sui ;
 at Israël non agnoscit . Populus meus sese non intelligit .
 Heu gentem scelestam , populum iniquitate onustum ,
 semen maliosum , filios perditissimos !
 Deseruerunt ipsum Dominum , ipsum Sanctum Israël
 irritaverunt & à tergo defecerunt .* Cette seconde Version est à la
 vérité plus Latine , mais elle est bien moins forte
 & moins élégante que la première . On peut faire
 la même comparaison en plusieurs autres endroits
 des Prophetes & des Pseaumes , & l'on verra pres-
 que par tout , que la Version Vulgate a quelque
 chose de plus grand & de plus noble que toutes
 les autres Versions , quoique peut-être de moins
 exact selon la Grammaire . Cinqüièmement , le
 Grec du Nouveau Testament est à la vérité mêlé de
 quantité d'Hebraïsmes ; mais cela ne fait rien à la
 beauté de la narration simple , naturelle & digne
 du sujet qui y est traité .

Sans nous arrêter davantage à ce qui re-
 garde les termes de l'Ecriture sainte , examinons
 si l'on y trouve toutes les parties de la véritable
 éloquence , que nous avons distinguées après Ci-
 ceron . La première est d'instruire par la netteté
 & la clarté de la narration . Or qui peut douter
 que les Ecrivains sacrez n'excellent en ce genre ?
 Y a-t-il quelque narration écrite d'une manière
 plus

plus simple & plus naturelle, & en même tems plus grande & plus noble, que celle de la Création du monde ? Où trouvera-t-on une Histoire écrite avec plus de justesse & de naïveté, que celles de la Genèse & de l'Exode ? Quoique les autres Livres Historiques ne soient pas si élevez, on y a toujours conservé la même simplicité, sans bassesse. Quels Historiens sont comparables dans la narration de la vie d'un homme, aux quatre Evangelistes ? La seconde partie de l'Eloquence, qui est de plaire, peut être bonne & mauvaise ; car on peut plaire, ou par une véritable beauté, ou par de faux agrémens : un discours plaît par sa véritable beauté, quand tout y est convenable à la personne & au sujet ; qu'il n'y a rien de superflu ; que l'expression est grande & noble, & la pensée juste & élevée. Il plaît par de faux ornemens, quand il est accompagné de vains ajustemens, d'un faux brillant, de figures recherchées avec affectation, de fausses pensées que l'on fait valoir. L'Ecriture sainte n'a pas à la vérité ces faux ornemens ; aussi n'est-ce pas un défaut d'éloquence de n'avoir pas de quoi plaire en ce dernier genre : mais elle a assez de quoi plaire par sa propre beauté simple & naturelle. Sa narration plaît par sa justesse ; ses instructions sont agréables par la manière vive & noble, dont elles sont proposées ; il n'y a rien de languissant, rien de bas, rien de superflu ; tout y convient aux personnes & au sujet. Les choses y sont expliquées par des descriptions, & par des comparaisons hardies à la vérité selon l'usage des Orientaux ; mais justes & nobles. Enfin, le discours est orné de figures nécessaires, simples & naturelles. c'est par là

372 DISSERTATION PRELIMINAIRE
que l'Ecriture est capable de plaire à ceux qui se
connoissent à la véritable éloquence. Troisième-
ment, rien n'est plus propre pour émouvoir & pour
toucher, que les expressions de l'Ecriture sainte,
elle inspire de l'admiration par la manière sublime
avec laquelle elle s'exprime sur les choses divines ;
elle imprime la terreur par la vehemence & la
force de ses expressions : elle excite l'amour de la
vertu, & la haine du vice par les peintures nai-
ves qu'elle fait de l'une & de l'autre : elle étonne
par la force de ses menaces ; elle releve le cou-
rage par la douceur de ses consolations : elle don-
ne de l'ardeur par le feu tout divin dont elle est
remplie. Enfin, on peut dire qu'il n'y a point de
Livre plus propre à persuader l'esprit, & à émou-
voir le cœur, que la plûpart des Livres de l'Ecri-
ture sainte. Mais ce qui est de plus admirable
dans l'éloquence de l'Ecriture sainte, c'est qu'elle
est toujours proportionnée aux personnes & au
sujet : les petites choses y sont dites d'un style sim-
ple, les médiocres d'un style plus relevé, & les
grandes d'un style sublime, & tout y est d'un style
grave, sérieux, majestueux, & convenable à la di-
gnité du sujet & des personnes.

Rien n'est plus judicieux que ce que dit saint
Augustin sur l'éloquence des Auteurs sacrez dans
le quatrième Livre de la Do&trine Chrétienne
» Chap. 6. Quelqu'un demandera peut être, dit-il,
» si nos Auteurs, dont les Ecrits divinement inspi-
» rez composent le Canon, ne doivent pas seule-
» ment être estimez sages, mais aussi éloquens ;
» Cette Question me paroît facile à résoudre, &
» le paroîtra à ceux qui seront de mon avis ; car
» quand je les entends, je ne trouve rien qui neme

paroisse non seulement plus sage ; mais aussi plus
 éloquent : & j'ose dire que tous ceux qui enten-
 dent bien ce que ces Auteurs disent , compren-
 dent aussi qu'ils n'ont pas dû parler autrement.
 Car comme il y a une éloquence qui convient
 aux jeunes gens , & une autre qui convient aux
 personnes avancées en âge , & qu'on ne doit
 point appeller éloquence , celle qui ne convient
 pas à la personne qui parle ; il y a de même une
 certaine éloquence qui sied aux hommes dignes
 de respect & tout divins. Ils ont parlé avec cet-
 te éloquence. Une autre éloquence ne leur au-
 roit pas été bienfaisante , & cette éloquence ne
 conviendrait pas à d'autres : *Nec ipsos decet alia
 nec alios ipsa* : Elle leur convient à eux , & plus
 elle paroît vile aux autres , plus elle surpasse
 l'autre éloquence , non par une vaine enflure ,
 mais par une solide grandeur. Je pourrois , ajout-
 te-t-il , si j'avois le loisir , montrer que toutes les
 beautés & les ornemens de l'éloquence , dont
 sont enflés ceux qui préfèrent la Langue de leurs
 Auteurs à celle des nôtres , se trouvent aussi
 dans l'Écriture sainte. Mais ce qui me plaît dans
 l'éloquence des Auteurs sacrez , n'est pas ce
 qu'ils ont de commun avec les Poètes & les
 Orateurs des Gentils , j'admire bien plus avec
 étonnement qu'ils se sont servis de nôtre éloquen-
 ce par une autre éloquence qui leur est propre ,
 de manière qu'elle ne leur manque pas , & que
 ce n'est pas ce qu'il y a de plus grand en eux ;
 parce qu'il n'étoit pas à propos qu'ils la con-
 damnaissent , ni qu'ils en fissent parade. Le pre-
 mier auroit été à supposer , s'ils l'avoient évité
 & on pourroit croire le second , si cette éloquen-

374 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» ce étoit trop visible dans leurs Ouvrages. Dans
 » les lieux mêmes, où les Sçavans la découvrent,
 » les choses y sont dites d'une manière, qu'il
 » semble que les paroles dont on se fert pour les
 » dire, n'ont pas été choisies par celui qui les dit,
 » mais qu'elles sont nées naturellement des choses
 » mêmes. C'est une sagesse qui sort du cœur du Sa-
 » ge, comme de sa maison, & l'éloquence qui est
 » sa domestique inseparable, la suit sans y être
 » appelée. Il donne ensuite plusieurs exemples
 de l'éloquence de saint Paul, & en voici quelques-
 uns de l'éloquence de la plupart des Auteurs sa-
 crez.

Dans le commencement de la Genese, il y a
 un trait d'éloquence sublime, que le sçavant
 Critique Longin a admiré & cité pour exemple
 de ce genre d'écrire : *Dieu dit que la lumière soit
 faite, & la lumière fut faite.* Cette expression, com-
 me remarque ce même Critique, est la plus subli-
 me & la plus éloquente que l'on pût choisir pour
 exprimer la Toute-puissance & l'empire absolu
 de Dieu dans la création de la lumière & des au-
 tres créatures. Cette autre expression, *Dieu dit,
 faisons l'homme à notre image,* est encore un trait
 d'éloquence pour faire connoître l'excellence
 de l'ouvrage que Dieu alloit faire. Que peut-on
 de plus touchant, que peut-on de plus sim-
 ple, & en même tems de plus noble, que la nar-
 ration du Sacrifice que fit Abraham de son fils
 Isaac : elle n'est point ornée de réflexions & de
 discours inutiles ; mais les sentimens de la nature
 y sont peints d'une manière admirable & capa-
 ble de toucher les cœurs les plus durs : Dieu dit
 à Abraham ; *Prenez votre fils, ce fils unique,*

Isaac, que vous aimez: Tolle filium tuum unigenitum Isaac quem diligis: Tous ces mots portent & font sentir combien ce commandement de Dieu devoit toucher Abraham: mais peut-on rien de plus sage, & en même tems de plus capable d'émouvoir, que la réponse que ce pere fait à son fils, quand il lui dit: *Mon Pere, voila du bois, & du feu; mais où est la victime de l'holocauste? Dieu y pourvoira, mon fils*, lui répond-il. C'est là où l'on peut dire que la sagesse est jointe à une grande éloquence. Que l'on compare la simple narration de Moïse en cet endroit, avec celle de l'Historien Joseph, & l'on verra la difference qu'il y a entre la vraie & la fausse éloquence. Je n'ajouterai plus qu'un trait d'éloquence de la Genese, quoique tout en soit plein; c'est celui de la reconnoissance de Joseph & de ses Freres. *Joseph, dit l'Historien sacré, ne pouvoit plus se retenir, & élevant sa voix avec larmes: Je suis, dit-il, Joseph. Mon Pere vit-il encore? Ses freres ne lui pouvoient répondre tant ils étoient épouventez: il les appella doucement, & les àians fait approcher: Je suis, leur dit-il, Joseph vôtre frere que vous avez vendu en Egypte.* Peut-on une peinture plus naturelle, plus vive, & plus touchante, des sentimens de tendresse de Joseph pour son pere, & d'amitié pour ses freres? Il leur fait sentir vivement le tort qu'ils avoient eu, & l'injure qu'ils lui avoient faite, & leur marque en même tems qu'il étouffe le ressentiment qu'il en pouvoit avoir. Il n'y a point d'Orateur qui eût pû exprimer ces passions plus naturellement & en moins de mots.

La narration du Livre de l'Exode est simple dans les choses qui sont purement Historiques,

876 DISSERTATION PRELIMINAIRE
mais égale & bien soutenue. Le Cantique de Moïse après avoir passé la Mer Rouge, est d'une élévation merveilleuse. Les Commandemens de Dieu, & les Loix sont énoncées en des termes graves & sérieux, & si on les compare avec toutes les autres Loix, on connoîtra facilement qu'elles l'emportent autant sur elles par la noblesse de l'expression, que par la sagesse de la disposition. Il en est de même du Levitique & des Nombres, & du Deuteronome qui a cet avantage pour l'éloquence, qu'il contient un Cantique à la louange de Dieu, auquel il n'y a rien d'égal dans les plus excellens Orateurs ou Poètes, soit pour la noblesse, soit pour la variété des figures. Voici le commencement qui fera juger du reste ; *Cieux écoutez ce que je vais dire : Que la Terre entende les discours de ma bouche ; que ma doctrine s'y répande comme la pluie, que mes paroles descendent comme la rosée, qu'elles soient comme une grosse pluie sur les herbages, & comme une pluie douce sur les herbes tendres, &c.* Tout le reste est de même élévation, plein de riches comparaisons, de nobles descriptions, & d'une majesté qui répond à la grandeur des choses, & qui imprime du respect & de l'admiration.

Je ne dis rien des autres Livres Historiques, si ce n'est qu'il n'y a point d'Histoire moins chargée de vains ornemens, dont la narration soit plus simple, & que cependant il n'y en a point qui se fasse lire plus agréablement : on y trouve même de tems en tems des traits d'éloquence sublime qui frappent, & touchent l'esprit des Lecteurs. Il faudroit n'avoir aucun goût de l'éloquence, pour ne pas reconnoître qu'il y en a infiniment.

ment dans les Livres de Job & des Pſeumes, & que le genre d'écrire sublime y régné par tout. Je n'en tire point d'exemple particulier, parce qu'il est difficile de juger quels sont les endroits les plus éloquens, tout étant d'une pareille élévation. Il suffit de dire qu'on ne trouve dans aucun Auteur prophane, tant de grandeur, tant de variété, tant de figures, de descriptions, de comparaisons qu'il y en a dans ces Livres.

Les Proverbes & l'Ecclesiaste sont dans le genre de maximes & de sentences, ce qu'il y a de plus pur & de plus éloquent. Nous n'avons rien qui en approche dans les Livres des Philosophes. Si l'on cherche de la tendresse & de la délicatesse, on en trouvera plus dans le Cantique des Cantiques, que dans les pièces des prophanes.

Si la principale partie d'un Orateur est de toucher & d'émuouvoir, comme les Anciens l'ont remarqué, on peut dire qu'il n'y a point de Peuple, ni de Nation qui ait eu de plus excellens Orateurs, que les Juifs : car il n'y en a point qui ait des écrits aussi touchans que ceux des Prophetes des Juifs. Les seules Lamentations de Jeremie en sont une preuve évidente. Où trouvera-t-on un seul Auteur qui ait dépeint d'une manière aussi pathétique, la désolation de sa Ville. En voici un trait, où tout l'art semble être épuisé. *O vos omnes qui transitis per viam attendite & videte si est dolor sicut dolor meus.* Voilà l'extrême abandonnement caractérisé de la manière du monde la plus expressive : celui qui se plaint est si malheureux, qu'il n'a personne à qui s'adresser ; il est obligé d'implorer le secours des Passans, & sa misère est si grande, qu'il n'a pas besoin de la leur

§ 78 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
expliquer pour les exciter à compassion ; il leur demande seulement qu'ils le regardent, & qu'ils voient s'il y a une affl. & ion pareille à la sienne.

Dans le Nouveau Testament, les Evangiles sont pleins d'expressions nobles, & la narration est par tout également soutenue. Les Cantiques de la Vierge Marie, & du Prophete Zacharie rapportez par saint Luc, sont très-éloquens & très-convenables au sujet. Rien n'est plus élevé que le commencement de l'Evangile de saint Jean. Les Actes des Apôtres sont pleins de discours, non seulement persuasifs ; mais aussi faits avec art. Que peut-on de plus artificieux, que celui de saint Paul dans l'Areopage, où cet Apôtre prenant occasion de l'inscription d'un Autel dressé au Dieu inconnu, leur dit pour se concilier leur bienveillance, qu'il leur annonce ce Dieu qu'ils adorent sans le connoître. Il leur en apprend d'abord ce que la raison en peut découvrir aux hommes, & ce que leurs Poëtes dont il apporte l'autorité, en avoient dit. Il passe ensuite à des choses plus inconnues, & parlant toujours avec la même autorité, il se fait écouter. Qu'y a-t-il encore une fois de plus éloquent que ce discours de saint Paul dans l'Areopage ? Où peut-on trouver plus d'art, plus d'adresse, plus de tour pour venir à son but, & pour émouvoir les Atheniens ? Il n'en paroît pas moins dans le discours qu'il fit en présence du Roi Agrippa, & du Gouverneur Festus & dans la Replique qu'il fit au Roi Agrippa. Les Epîtres de cet Apôtre sont pleines de figures & de traits tout-à-fait éloquens, comme saint Augustin le fait voir dans le Chap. 7. du quatrième Livre de la Doctrine Chrétienne : & les Epî

tres Canoniques des autres Apôtres, quoi qu'elles ne soient pas si élevées, sont écrites avec beaucoup de facilité, de netteté, de douceur, & d'un style très propre à instruire & à toucher. Et par conséquent l'on peut dire que l'Écriture sainte a dans toutes ses parties une éloquence véritable & convenable aux personnes & au sujet.

On peut objecter contre cette vérité ce passage de saint Paul du Chapitre 2. de la première aux Corinthiens, où il dit, qu'étant venu vers eux « pour leur annoncer l'Évangile de JÉSUS-CHRIST, » il n'y étoit pas venu avec des discours sublimes « d'une éloquence & d'une sagesse humaine : *Non « in sublimitate sermonis aut sapientia,* & qu'il « n'a point employé en leur parlant, les discours « persuasifs de la sagesse humaine ; mais les effets « sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu : *Non « in persuasibilibus humana sapientia verbis, sed in « ostensione Spiritus & Virtutis.* Et dans le Ch. II. « de la seconde aux Corinthiens, il déclare qu'il « est mal-habile dans ce qui regarde le discours, « mais non pas pour ce qui regarde la science : « *Et si imperitus sermone, non tamen scientiâ.* Mais « saint Paul ne veut pas en cet endroit blâmer toute « éloquence, ni déclarer qu'il ne s'en est point « servi ; il fait seulement entendre aux Corinthiens, qu'il falloit quelque chose de plus fort & de plus puissant pour faire croire aux hommes la vérité de nos Mysteres, que l'éloquence & la sagesse humaine, & que les discours n'auroient eu aucun effet, s'ils n'eussent été suivis & accompagnés de signes manifestes de la vertu de Dieu : *Domino cooperante & sermonem confirmante sequentibus signis.* MARC 16. Vers. 20. C'est là le but & le

880 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» dessein de l'Apôtre , dans le premier passa-
 » ge. Saint Paul , dit saint Jérôme dans le pre-
 » mier Livre de l'Apologie contre Ruffin, instruit
 » de la science des Hebreux , & nourri aux pieds
 » de Gamaliel , qui étant devenu Apôtre , a
 » été appelé son maître , méprisoit l'éloquence
 » des Grecs , ou plutôt la dissimuloit par humili-
 » té ; afin que le fruit de sa Prédication , ne fût
 » pas attribué à la force de persuader de son dis-
 » cours ; mais à la vertu des signes. Il méprisoit
 » les richesses étrangères , lui qui étoit riche dans
 » les siennes propres. Mais s'il eût été si fort igno-
 » rant , jamais Festus , devant le Tribunal duquel
 » il parla , ne lui eût dit : *Paul , vous êtes insensé ;*
 » *votre grande littérature vous fait devenir fol.*
 Quand saint Paul dit donc qu'il est mal habile
 dans le discours ; cela ne doit s'entendre que de
 l'élégance des mots , ou plutôt il dit ceci par une
 figure assez en usage chez les Orateurs , de dissi-
 muler , ou de diminuer l'opinion qu'on pourroit
 avoir de leur éloquence , afin de faire valoir da-
 vantage ce qu'ils disent ; & en effet , il ne se peut
 rien de plus éloquent , que l'endroit même où
 » saint Paul dit qu'il ne l'est pas. Etant obligé ,
 » remarque saint Augustin , de se vanter en cet
 » endroit , en faisant entendre que c'est une espece
 » de folie , avec quelle sagesse , avec quelle élo-
 » quence le fait-il ? Son discours n'est pas seulement
 » grand en lui-même ; mais il a toutes les graces
 que peuvent lui donner la variété des figures , & la
 force de l'expression , comme tous ceux qui liront
 ce Chap. II. de la seconde aux Corinthiens , en se-
 ront facilement convaincus.

S'il y a quelques Peres qui semblent avoir

écrit, que les Auteurs sacrez n'étoient pas éloquens, & que l'écriture sainte étoit d'un style simple, ils n'ont pas parlé de la véritable éloquence : ils ont seulement voulu dire que les Ecrivains sacrez n'avoient point affecté cette éloquence profane qui consiste dans de vains ornemens du discours ; mais ils n'ont point prétendu qu'il n'y eût pas de véritable éloquence dans les Livres sacrez, & que leur simplicité fût une simplicité basse & méprisable : ils y ont au contraire reconnu un caractère inimitable de grandeur & de majesté très-compatible avec cette simplicité naturelle.

Nous n'ajouterons à ce que nous avons dit jusqu'ici de l'éloquence de l'écriture sainte, que ces belles paroles de Pic de la Mirande dans une Lettre à Hermolaus Barbarus : L'écriture sainte, « dit-il, n'est pas seulement capable de persuader » & d'émouvoir ; mais elle contraint, elle agite, « elle force : les paroles de la Loi paroissent grossières & barbares ; mais elles sont vives, animées, « toutes de feu, perçantes, & pénétrantes jusqu'au « fond de l'ame, & elles transforment l'homme « tout entier par un changement merveilleux. On « ne peut pas juger plus sainement du style de l'écriture sainte, & ce sentiment est beaucoup plus digne, non seulement d'un Chrétien ; mais aussi d'un habile homme, que celui de quelques Grammairiens, qui ont eu assez mauvais goût pour mépriser le style de l'écriture sainte, & détourner les Chrétiens de sa lecture, de peur qu'ils ne corrompissent leur style. Rien au contraire, n'est plus propre que l'écriture sainte, à former & à

882 DISSERTATION PRELIMINAIRE
élever l'esprit, & à lui donner du goût pour la vé-
ritable éloquence.



§. II.

*De la clarté & de l'obscurité de l'Ecriture sainte.
Des causes de cette obscurité en quelques en-
droits, & des moyens de la surmonter.*

LA Question touchant la clarté ou l'obscurité de l'Ecriture sainte, peut être traitée, ou par rapport à la Controverse, ou par rapport à la Critique. L'état de cette Question par rapport à la Controverse, est de sçavoir, si toutes les vérités de Foi sont contenues clairement dans l'Ecriture sainte, en sorte que pour s'en instruire, on n'ait pas besoin de la Tradition, & de l'Autorité de l'Eglise. Par rapport à la Critique, on demande si les Livres de l'Ecriture sainte sont écrits d'une manière claire; si cette clarté est égale dans tous les Livres; s'il n'y a pas plusieurs endroits difficiles & obscurs, & quelles peuvent être les causes de cette obscurité. Sans entrer ici dans la Question de Controverse, nous nous arrêterons à celle de Critique, & nous l'expliquerons par les réflexions suivantes.

La première, que les Auteurs sacrez aiant écrit par l'inspiration du Saint-Esprit, des choses que Dieu vouloit être révélées, & connues aux hommes, il ne se peut pas faire qu'ils aient eu intention

de les écrire d'une manière obscure & intelligible ; il est à croire au contraire qu'ils ont parlé le plus clairement qu'il leur a été possible. Il est vrai qu'il peut y avoir eu des tems où Dieu ne voulant pas que certaines vérités fussent connues de tout le monde, ne les a pas révélées si clairement ; mais seulement d'une manière figurée & énigmatique. C'est ainsi que les Prophetes parloient assez souvent, & que JESUS-CHRIST même a parlé devant le commun des Juifs : Il parloit en paraboles, afin qu'en entendant, ils ne comprissent point ; mais il s'expliquoit ouvertement à ses Disciples, à qui il étoit accordé de connoître les Mysteres du Roïaume des Cieux. Au reste quoique le sens de la Prophetie ne fût pas facile à découvrir avant son accomplissement, & que les paraboles de NÔTRE SEIGNEUR ne pûssent pas être expliquées facilement par tous ceux qui l'écoutent, toutefois & les Prophetes & NÔTRE SEIGNEUR s'énonçoient en termes ordinaires, & s'il y avoit de l'obscurité, ce n'étoit pas dans les mots ; mais dans le sens de la Prophetie ou de la Parabole ; ils vouloient bien que leur discours fût entendu, mais ils ne vouloient pas que la vérité cachée sous leurs paroles, fût comprise de tout le monde.

La seconde réflexion est, que JESUS-CHRIST étant venu pour instruire les hommes de toutes les vérités que Dieu leur vouloit reveler, & aiant permis que sa Vie & sa Doctrine aient été écrites par ses Evangelistes, & par ses Apôtres dans des Livres qui devoient être le fondement & la règle de la Religion Chrétienne, il étoit convenable à sa Providence, que ces Livres fussent écrits

384 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
d'une manière claire, nette & précise, afin que les
Chrétiens pussent y trouver sans peine les vérités
qu'ils étoient obligés de croire, & les maximes
qu'ils devoient pratiquer. Rien ne semble plus
contraire à la bonté & à la Sagesse de Dieu, que de
supposer que les Livres qu'il a donnés aux hommes
pour les instruire des vérités qu'il est nécessaire
qu'ils sçachent pour leur salut, sont écrits d'une
manière si obscure par l'ordre de Dieu même, que
très-peu de personnes en peuvent comprendre le
vrai sens.

La troisième réflexion, c'est que les vérités les
plus importantes au salut, soit pour ce qui regard
de la Foi, soit pour ce qui regarde les mœurs,
sont exprimées dans l'Écriture sainte d'une ma
nière assez claire pour être entendues facilement
des esprits dociles, & qui cherchent la vérité
sans prévention. C'est ce que saint Augustin re
marque dans le second Livre de la Doctrine
» Chrétienne Chap. 9. Les préceptes, dit-il, pour
» bien vivre, & les règles de ce qu'on doit croire,
» sont clairement dans l'Écriture sainte; & dans la
» Lettre à Volusien, que les choses qui sont néces
» saires au salut, & la Foi sans laquelle on ne peut
» bien vivre, ne sont pas fort difficiles à découvrir
» dans l'Écriture sainte. Saint Chrysostome dit la
même chose en plusieurs endroits; & cette ma
xime n'est pas contraire à la doctrine de l'Église
touchant la Tradition; car quoique les princi
paux Articles de Foi, & les plus importantes
vérités de la Morale, soient contenues assez clai
rement dans l'Écriture sainte, il ne s'en suit pas
delà que tout y soit compris, & que la Tradition
n'en soit pas nécessaire, soit pour confirmer, soit

pour expliquer l'Écriture sainte, soit enfin pour refuter les fausses explications que les Herétiques donnent aux passages les plus clairs & les plus évidens.

La quatrième réflexion, c'est que tout n'est pas d'une égale clarté dans l'Écriture sainte. Il y a des Livres sacrez plus faciles à entendre les uns que les autres, & un même Livre clair en quelques endroits, est obscur en d'autres. Les Livres Historiques n'ont presque pas d'obscurité, les Histoires y étant rapportées d'une manière si simple & si naïve, que tout le monde les peut entendre. S'il y a quelque difficulté, c'est sur des points de Chronologie, ou sur des circonstances qui ne changent rien au fond de l'Histoire. Les Livres Prophetiques sont plus obscurs dans ce qui regarde l'événement des choses qu'ils prédisent; mais ils sont aussi pleins de quantité de préceptes, d'avertissemens, de conseils, & de faits, qui n'ont aucune difficulté. Les Livres Sapientiaux, à l'exception du Cantique des Cantiques, ne contiennent presque rien que des vérités de Morale, intelligibles à tout le monde. Le Livre de Job est plus obscur; mais son obscurité ne vient que de l'érudition qui se trouve dans cet Ouvrage, & de la manière figurée & Poétique, dont il est écrit. Les Pseaumes ont leurs difficultez en quelques endroits; mais il y en a tant d'autres, dont le sens est évident, que ceux-là ne sont presque rien en comparaison; particulièrement, si sans s'arrêter à la Vulgate, on consulte les Versions faites sur l'Hebreu. Si l'on vient au Nouveau Testament, y a-t-il quelque Histoire au monde, qui soit écrite avec plus de simplicité, & de clarté, que

286 DISSERTATION PRELIMINAIRE

celle des Evangelistes : s'il y a des obscuritez , ce n'est pas dans la narration de l'Evangeliste ; mais dans la sublimité de la doctrine de JESUS-CHRIST. Il y a dans les Epîtres de saint Paul , quelques endroits difficiles à entendre ; mais combien y a-t-il d'instructions , de préceptes , de conseils , & d'autres vérités , qui sont de la dernière évidence. Les Epîtres Canoniques sont encore plus claires. Enfin l'Apocalypse , quelque obscure qu'elle soit dans ses prédictions , est claire dans les avis qu'elle donne au commencement aux Anges des Eglises à qui ils sont adressez.

La cinquième réflexion , c'est qu'il y a à la vérité des endroits difficiles & obscurs dans l'Ecriture sainte : ce qui peut venir , ou du discours ou des choses mêmes. Du discours , 1°. Quand la signification des mots est équivoque dans l'Original , ou n'est pas bien certaine. 2°. Quand il se rencontre des Idiotismes particuliers de la Langue Hébraïque ou Hellenistique , qui ne sont pas communs aux autres Langues. 3°. Quand la construction des termes est embarrassée , & qu'ils font des sens differens , étant differemment joints ensemble. 4°. Quand il est survenu des fautes dans le Texte , qui en ont alteré le sens. 5°. Quand la différente prononciation ou ponctuation d'un mot Hébreu , en change la signification , & fait un sens différent. 6°. Quand le style est de lui-même obscur , à cause des figures , des Metaphores , allegories , &c. Les Oeuvres Poétiques où ces figures sont plus en usage , sont pour cette raison plus difficiles à entendre que les autres. 7°. Quand l'Auteur passe d'un tems à un autre , d'un sujet à un autre , d'une personne à une autre

&

& interrompt la pensée pour en prendre une autre. Ces transitions sont ordinaires dans les Pseaumes, & dans les Livres des Prophetes, & troublent souvent ceux qui ne sont pas accoutumés à ce genre d'écrire. Les choses mêmes causent de l'obscurité. 1^o. Quand elles sont au-dessus de la portée de l'esprit de l'homme & des connoissances qu'il peut avoir naturellement, tels que sont les Mysteres de la Religion Chrétienne. 2^o. Parce que leur intelligence dépend de certaines choses que l'on ne sçait pas, ou que peu de gens sçavent. Il y a, par exemple, des endroits dont on ne peut entendre le sens, qu'on ne soit instruit de quelque Coûtume, ou de quelque Cere- monie qui étoit alors en usage parmi les Juifs ou les Syriens. Il y en a bien qu'on ignore; d'autres qu'on ne sçait que par conjecture, & d'autres enfin qu'on ne découvre qu'avec beaucoup d'étude. L'Histoire Sainte est renduë obscure & pleine de difficultez, & de contradictions apparentes par les circonstances qui ne sont pas exprimées, que l'on ignore, ou que l'on ne découvre qu'avec peine; par l'ignorance de la situation véritable des lieux, des noms des Provinces & des Villes, & par les autres difficultez qui se rencontrent dans la Geo- graphie ancienne. Elle a aussi ses difficultez tou- chant la Chronologie, soit pour accorder ses épo- ques avec l'Histoire profane, soit pour concilier les contrarietez apparentes qui se trouvent dans sa narration: l'ignorance où l'on est de plusieurs au- tres choses, dont la connoissance est nécessaire pour entendre parfaitement le sens des Auteurs sacrez en certains endroits, comme des noms & des pré- prietez des plantes & des animaux; des poids &

388 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
des mesures anciennes, de la valeur & du prix des monnoies, des arts & des sciences prophanes, des coutumes des Païs, des mœurs des Habitans, de leurs Loix, & de leurs Magistrats, des Proverbes, & des maximes communes parmi le Peuple, des Sectes & des opinions differentes qui avoient cours alors, &c. L'ignorance, dis-je, de toutes ces choses, ou l'étude qu'il faut faire pour s'en éclaircir, rendent plusieurs endroits de l'Écriture sainte, difficiles à entendre & à expliquer, & font que l'on a besoin de Commentaire.

Pour vaincre ces difficultez, & percer l'obscurité des Livres saints : il faut, 1°. Quand le mot Hébreu est équivoque, suivre la signification qui convient mieux à la suite du discours, & qui est conforme aux anciennes Versions. 2°. Il faut apprendre l'Hébreu & le Grec, & se rendre familiers les Adiotismes des Juifs. 3°. Il faut suivre la construction qui fait le meilleur sens. 4°. Quand on trouve qu'il y a des varietez de Leçons dans le Texte, il faut suivre celle qui est la plus autorisée, & s'il est fautif, il faut le reformer sur les anciennes Versions, comme nous avons remarqué. 5°. Nous avons aussi donné des Régles pour vaincre les difficultez qui peuvent venir de la difference de la ponctuation d'un mot. 6°. L'on surmontera celles qui viennent des Metaphores, des allegories, & des autres figures des Livres Poëtiques, en s'y accoutumant peu à peu. 7°. Quand on est averti que les Livres Prophetiques & les Pseaumes sont pleins de ces transitiions d'un tems, d'un sujet & d'une personne à une autre ; on y prend garde, & l'on connoît par les choses mêmes, quand l'Auteur a fait ce changement.

Il est plus difficile de percer l'obscurité qui vient des choses mêmes, particulièrement celle qui est fondée sur la hauteur & la sublimité de nos Mysteres. Il ne faut pas s'efforcer de la vouloir pénétrer, il faut seulement se soumettre à l'autorité divine, & croire ce qu'on n'entend point, persuadé qu'on doit être, que les choses de Dieu sont infiniment au-dessus de la portée de l'esprit de l'homme. Mais dans les obscuritez qui dépendent des connoissances humaines, de l'Histoire, de la Chronologie, de la Géographie, des mœurs, & des coûtumes des Peuples, des Arts & des Sciences, il faut s'appliquer à l'étude de ces choses, & les approfondir autant qu'il est nécessaire pour l'intelligence de l'Écriture sainte. Mais on doit éviter la trop grande curiosité sur ces choses, & garder de la modération dans cette étude. S'il est besoin pour expliquer l'Écriture, d'avoir recours à des points d'érudition profane, & de traiter des Questions incidentes qui les regardent pour l'intelligence du Texte ; il faut le faire sobrement, & quand la nécessité y oblige, & ne pas faire l'accessoire du principal, en traitant avec étendue des questions de Geometrie, de Géographie, de Chronologie, de Critique, ou de Philologie à l'occasion d'un passage de l'Écriture, comme ont fait inconsidérément quelques Interpretes. Mais on ne peut se dispenser, si l'on veut se rendre habile dans l'Histoire sacrée, & en applanir les difficultés, d'étudier avec soin la Chronologie sacrée & profane, la Géographie sacrée, & ce qui regarde les ceremonies, les usages, les mœurs, les Loix, & les coûtumes des Juifs.

Après tout, il faut avoüer que quelque précaution que l'on prenne, quelque étude que l'on

faite, il y aura toujours dans l'Ecriture sainte des
 obscuritez & des difficultez insurmontables, capa-
 bles d'exercer les personnes les plus habiles & les
 plus éclairées. C'est ce que saint Augustin explique
 admirablement dans sa Lettre 137. à Volusien.
 » La profondeur de l'Ecriture sainte, dit-il, est si
 » grande, que je pourrois y profiter tous les jours,
 » quand j'aurois fait tous mes efforts pour la sçavoir
 » parfaitement, en commençant dès mon enfan-
 » ce, & en continuant jusqu'à une extrême vieil-
 » lesse, & en y donnant toute mon étude & mon
 » application entière, sans être aucunement dé-
 » tourné. Ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'il soit dif-
 » ficile d'y trouver les choses qui sont nécessaires
 » au salut; mais parce que, quand chacun y aura
 » puisé la Foi sans laquelle on ne peut pas vivre
 » bien & religieusement, il reste encore une in-
 » finité de choses cachées sous des voiles myste-
 » rieux, à apprendre pour ceux qui veulent faire
 » du progres dans cette science. Car il y a une
 » hauteur si élevée de sagesse, non seulement dans
 » ses paroles, mais aussi dans les choses qu'il faut
 » comprendre, que les personnes les plus âgées, les
 » plus subtiles, & qui ont le plus d'envie d'appren-
 » dre, trouvent qu'il leur arrive ce qui est dit dans
 » un endroit de l'Ecriture : *Quand l'homme croit*
 » *avoir achevé, il ne fait que commencer; & quel-*
 » *ques pages après: La manière de parler de l'Ecri-*
 » *ture, est si admirable, qu'en même tems qu'elle*
 » *est accessible à tout le monde, il n'y a pres-*
 » *que personne qui la puisse pénétrer. Dans les*
 » *choses claires qu'elle contient, elle est comme*
 » *un ami familier qui parle sans fard & sans arti-*
 » *fice au cœur des sçavans & des ignorans. Et*

quand elle cache quelques vérités par des expressions mystérieuses, elle ne le fait pas avec un langage superbe qui soit capable de rebuter les esprits tardifs, & leur ôter la hardiesse d'en approcher, comme les pauvres craignent d'approcher des riches; au contraire elle invite tout le monde par un discours simple, à y venir chercher de quoi se nourrir des vérités manifestes, & de quoi s'exercer à découvrir celles qui sont cachées, n'ayant cependant dans les unes & dans les autres, que le même fond de sagesse & de lumière. Mais de peur qu'on n'eût du dégoût si toutes choses s'y trouvoient sans peine, on y en rencontre de difficiles à pénétrer, afin que cela excite l'envie de les découvrir, & que les ayant découvertes, on s'en renouvelle la connoissance, & on les goûte avec plus de plaisir. C'est par là que se corrigent les esprits déréglés, que se nourrissent les esprits simples, & que s'entretiennent les plus grands esprits dans des douceurs ineffables.

Le même Saint en parle de la même manière dans son Commentaire sur le Pseaume 8. Nous pouvons, dit-il, entendre les Ecritures saintes par les Cieux que le Prophète dit être l'Ouvrage des doigts de Dieu. Car le S. Esprit est le doigt de Dieu, & c'est par cet Esprit que les Ecritures du Vieux & du Nouveau Testament nous ont été données. Or Dieu a abaissé les Ecritures jusqu'à la capacité des enfans qui sont encore à la mammelle, selon ce qui est dit dans un autre Pseaume que Dieu a abaissé les Cieux, & qu'il est descendu: & il a fait cela à cause de ses ennemis, qui étant ennemis de la Croix, leur éloquence orgueilleuse n'en pouvant souffrir l'hu-

392 DISSERTATION PRELIMINAIRE

» milité, lors même qu'ils disent des choses vraies ;
» ils les disent d'une manière qui ne peut servir aux
» enfans qui sont encore à la mammelle.

Rien n'est plus beau que ce que dit saint Gre-
goire sur ce sujet dans sa Lettre à S. Leandre Ar-
chevêque de Seville, en lui envoiant ses Morales
» sur le Livre de Job. Comme la parole de Dieu,
» dit-il, renferme des mysteres capables d'exercer
» les esprits les plus éclairés, elle contient aussi
» des vérités claires, & propres à nourrir les sim-
» ples & les moins sçavans. Elle porte à l'exer-
» rieur de quoi alaiter ses enfans, & elle garde
» dans ses plus secrets replis, de quoi ravir
» d'admiration les esprits les plus sublimes : sem-
» blable à un fleuve, dont l'eau seroit si basse en
» certains endroits, qu'un agneau y pourroit pas-
» ser, & en d'autres si profond, qu'un Elephant
» y nageroit. Il représente ce même avantage de
l'Écriture dans la Préface du 20. Livre de ses
» Morales en ces termes. L'Écriture, dit-il, est in-
» comparablement au-dessus de toute autre doctrine,
» non seulement en ce qu'elle n'annonce que des
» choses vraies, qu'elle nous appelle à une patrie
» toute celeste, qu'elle change le cœur de ceux
» qui la lisent, en les détachant des desirs terre-
» stres pour les porter aux desirs du Ciel ; mais aussi
» en ce qu'au même tems que par son obscurité
» elle exerce les intelligens & les parfaits, elle
» caresse & elle console par sa douceur, les im-
» parfaits & les foibles ; qu'elle n'est ni assez ob-
» scure pour que l'on doive s'éloigner de la lire ;
» ni assez facile à entendre pour que l'on doive la
» mépriser ; que plus on se la rend familière, moins
» on en a de dégoût, & plus on la médite, plus

on la chérit ; qu'elle aide nôtre ame par la simplicité de ses paroles , & par la sublimité des sens qui y sont renfermez ; qu'elle semble croître , & s'élever à proportion que ceux qui la lisent s'élevent & croissent en intelligence : en sorte que les plus ignorans , & les moins spirituels y entendent quelque chose , & que les Sçavans la trouvent touÿjours nouvelle.



§. III.

Des sens de l'Ecriture Sainte.

LE sens d'un Auteur, ou d'un Livre, est à proprement parler, ce que les termes dans lesquels il s'énonce, signifient simplement & naturellement. Mais les mêmes termes peuvent avoir deux significations, l'une prochaine, & l'autre éloignée. Toute Metaphore a deux significations, ou deux sens ; le premier sens est celui que les termes ont suivant l'usage ordinaire ; le second est celui de la chose signifiée par les termes métaphoriques : par exemple, dans cette Metaphore : *Vicit Leo de Tribu Juda ; Le Lyon de la Tribu de Juda a remporté la victoire* : Le premier sens est celui qui répond à l'idée du terme de *Lyon* : mais le second sens est celui qui répond à l'idée, pour laquelle on emploie le nom de *Lyon* en cet endroit, c'est à dire, à **JESUS-CHRIST**, qui est ce Lyon dans le sens éloigné des termes, & dans l'intention de l'Auteur. Il en est de même des Paraboles & des Similitudes : elles ont un sens Hi-

394 DISSERTATION PRELIMINAIRE
historique qui convient à des choses qui sont arrivées, ou qui peuvent arriver; & en même temps elles en ont un autre qui convient à la chose que l'on veut faire comprendre sous la parabole ou la similitude. Le recit de la Parabole ou de la similitude est tellement approprié à la chose que l'on veut expliquer, qu'il est facile de connoître que le but de celui qui parle, n'est point de s'en tenir à cette description; mais de faire comprendre autre chose. L'Histoire du Mauvais Riche & du Lazare a deux sens; un sens Historique qui contient un fait arrivé, & un sens Moral; sçavoir, une instruction aux Riches d'être charitables envers les Pauvres, s'ils veulent éviter les supplices de l'Enfer, & posséder le Royaume des Cieux: ces deux sens sont tous deux propres & naturels; le premier est le fondement du second; & l'Histoire est racontée, de sorte que l'on comprend aussitôt, qu'il ne faut pas s'arrêter au premier sens, & que JESUS-CHRIST veut faire entendre quelque chose de plus sublime que le fait qu'il rapporte. Il en est de même des Paraboles du Samaritain, de l'Enfant Prodigue, & des autres: elles contiennent la description d'un fait vrai-semblable; & en même temps elles ont un autre sens plus sublime, que les termes mêmes marquent assez: ils peuvent bien s'appliquer au fait rapporté; mais en les considérant, on découvre qu'ils ont rapport à quelqu'autre chose. Il en est encore de même de la figure & de la chose figurée. Toute figure devant avoir rapport à la chose figurée, quand on parle de la figure, si on la considère comme une figure, on parle en même temps de la chose qu'elle représente. Ainsi

ce qu'on dit a nécessairement deux sens propres & naturels ; l'un qui convient à la figure, & l'autre à la chose figurée. Quelquefois on parle plus ouvertement de la figure, que de la chose figurée ; mais aussi quelquefois on choisit exprés des termes qui conviennent mieux à la chose figurée qu'à la figure, pour faire connoître que ce qu'on dit n'est que figure, & qu'on ne doit pas s'y arrêter. L'Ancien Testament est la figure du Nouveau : toutes les choses qui arrivoient aux Hebreux, étoient des figures de tout ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST & aux Chrétiens : *Omnia in figurâ contingebant illis*, dit l'Apôtre. Mais quoique les principales personnes & les principaux événemens de l'Ancien Testament soient des figures ; il y en a de plus claires & de moins claires : il y en a qui n'ont été écrites que comme des Histoires, & qu'on a laissées à interpreter ; & il y en a d'autres qui sont écrites, en sorte qu'on voit clairement qu'elles ne sont que des figures, & dont la narration porte naturellement & nécessairement l'esprit à quelque chose de plus relevé ; telles sont plusieurs des Propheties de l'Ancien Testament touchant JESUS-CHRIST & son Eglise : elles peuvent avoir deux sens, celui de la figure & celui de la chose figurée : ce dernier n'est pas un sens arbitraire, mais propre & nécessaire ; parce que les termes mêmes font connoître que l'intention de l'Auteur est de représenter sous la figure quelque chose de plus sublime ; comme par exemple, quand il est parlé du Règne de David, ou des Nôces de Salomon en des termes si grands & si magnifiques, qu'il est visible que l'Auteur a eu intention de parler de quelque chose de plus su-

blime, c'est-à-dire, du Règne de JESUS-CHRIST & de son union avec l'Eglise, auxquels ce qu'il dit du Règne de David & des Nôces de Salomon, convient beaucoup plus naturellement.

Le premier de ces deux sens peut être appelé le sens littéral, si l'on entend par la lettre la signification immédiate des termes : & le second, spirituel, si par esprit on entend la signification plus éloignée, mais naturelle & nécessaire des termes. La lettre est le sens que les Juifs charnels donnoient à la Loi ; l'esprit est le sens que les Chrétiens comprennent sous ces termes. Saint Paul semble prendre de cette manière, les termes de lettre & d'esprit, quand il dit *que la lettre tue, & que l'esprit vivifie* ; car la lettre qui tue, n'est pas la lettre bien entenduë dans tous les sens qu'elle peut avoir ; mais la lettre mal entenduë selon les Juifs, quand on s'arrête à la figure sans faire attention à la chose figurée. L'esprit n'est pas un sens allegorique, & qui n'est point fondé sur la lettre ; mais le sens excellent & sublime compris dans la lettre. C'est ainsi que JESUS-CHRIST parlant à ses Disciples, leur dit : *Que dixi vobis spiritus & vita sunt ; Ce que je vous ai dit, est esprit & vie*. Les termes dont il s'étoit servi, signifioient naturellement ce qu'il vouloit dire ; mais les Capharnaïtes entendant mal ces termes, n'en avoient pas compris l'esprit. Que si l'on entend par le sens spirituel, un sens arbitraire, & qui n'a aucun rapport, ni aucune connexion nécessaire avec les termes, & que l'on étende la signification du sens littéral, à tout sens propre & naturel, on pourroit dire que le sens Prophetique est aussi littéral. Les Rabbins appellent le premier sens, le sens *selon la*

son, & le second, le sens *selon l'allegorie*. Origene dit que le premier est selon la lettre, *αὐτὸ τὸ ῥητόν*, & l'autre selon l'intelligence, *αὐτὸς διανοίας*. On peut aussi appeler le premier *καὶ λέξις*, selon les termes, & le second *καὶ οὐχῆμα*, selon la figure. On donne encore au sens spirituel les noms de *Mystique*, & d'*allegorique*, mais on en peut distinguer de plusieurs sortes, les uns évidens, nécessaires, & signifiez naturellement par les termes qui forcent d'y donner ce sens : d'autres plus obscurs & plus incertains, parce que la lettre ne contraint pas de les entendre ainsi ; d'autres qui ne sont que des adaptations, ou des appropriations : & d'autres enfin purement arbitraires, & qui dépendent de l'imagination des hommes : ceci est clair, & sera facilement expliqué par des exemples. Ces paroles du Pseaume 2. *Filius meus es tu, ego hodie genui te : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, s'entendent nécessairement de JESUS-CHRIST dans le sens de la chose figurée. Ces termes mêmes, aussi bien que les autres expressions de ce Pseaume, font comprendre qu'à l'occasion des ennemis de David, de sa victoire, & de son Règne, il est parlé des ennemis de JESUS-CHRIST, de la victoire qu'il a remportée sur eux, & de l'établissement de son Eglise ; que l'un n'est que la figure, & que l'autre est la chose figurée. Tous les Interpretes conviennent que ce dernier sens est propre, naturel & nécessaire : mais plusieurs l'appellent *littéral* ; d'autres ne veulent pas lui donner ce nom, parce qu'ils n'appellent *littéral*, que le sens de la figure ou de la parabole ; & qu'ils donnent le nom de *mystique*, au sens plus sublime, quoi qu'il soit clairement

898 DISSERTATION PRELIMINAIRE
marqué & exprimé par les termes. C'est un sens mystique du premier genre, sens propre, sens intelligible, sens nécessaire. Il n'en est pas de même d'autres sens mystiques qui ne sont pas exprimez aussi clairement : car quoique l'on ne puisse pas douter qu'ils ne soient véritables, on ne peut pas dire qu'ils soient nécessaires, c'est-à-dire, qu'en lisant les termes, on les conçoit nécessairement. Tel est le sens que saint Paul donne à ces paroles du Livre des Rois dans son Epître aux Hebreux : *Ego ero illi in Patrem, & erit ille mihi in filium* : Je serai son pere, & il sera mon fils. Il n'y a rien dans le Livre des Rois qui force d'entendre ceci de JESUS-CHRIST ; au contraire, il semble dit uniquement de Salomon. Néanmoins on ne peut pas douter de la verité du sens mystique selon lequel il a rapport à JESUS-CHRIST, puisque l'Apôtre S. Paul lui donne ce sens. Il y a des sens qu'on peut croire ne convenir que par appropriation, & que les Interpretes appellent *Accommodatitii* ; telle qu'est l'application que saint Paul dans sa première aux Corinthiens, fait aux Pasteurs de l'Eglise, de ce passage du Deuteronomie : *Non alligabis os bovi trituranti* : vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le bled ; qui s'entend à la lettre, des bœufs qui foulent le grain. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il ait un autre sens : il suffit que l'on puisse l'appliquer au sujet que traite saint Paul. Enfin, il y a des explications allegoriques purement arbitraires, qui n'ont aucun fondement sur la lettre & sur l'Histoire, dont les Livres de Philon, d'Origenes & de quelques Peres sont remplis ; comme par exemple, quand selon quelques-uns, Loth est la figure de la personne de J.C. & ses deux

filles, des deux Testamens ; ou que selon Origenes Loth est la Loi, sa femme le Peuple d'Israël, ses filles Jerusalem & Samarie, & quantité d'autres qui sont des jeux d'esprit, capables de divertir & de reveiller l'Auditeur ou le Lecteur, & non pas des Explications véritables du Texte.

Le Sens spirituel ou mystique se divise ordinairement en trois especes, l'Allegorique, le Tropologique, ou Moral, & l'Anagogique : l'Allegorique est quand on interprete une Histoire de l'Ancien Testament de JESUS-CHRIST, de l'Eglise, ou de quelqu'autre verité du Nouveau : le Tropologique ou Moral, est quand on se sert d'une Histoire de l'Ancien ou du Nouveau Testament, pour donner des instructions touchant les mœurs. l'Anagogique est celui qui a rapport à l'autre Vie & à la Beatitude éternelle. Cassien donne pour exemple de ces trois sens, le nom de Jerusalem ; car dit-il, Jerusalem peut s'entendre en quatre manieres ; selon l'Histoire, c'est une Ville des Juifs ; selon l'Allegorie, c'est l'Eglise de JESUS-CHRIST ; selon l'Anagoge, c'est la Cité Celeste, & selon la Tropologie, c'est l'Ame de l'Homme. Saint Augustin est le premier des Peres qui ait distingué ces quatre sens dans le premier Livre de la Genese à la lettre. Origenes n'en distingue que trois, le litteral, le spirituel & le moral. Saint Jérôme dans sa Lettre à Hedibia, en admet aussi trois, l'Historique, le Tropologique, & le Spirituel. Dans l'Historique on observe l'ordre des choses ; dans la Tropologie, on interprete par rapport à la Morale, ce qui s'est passé charnellement dans le Peuple Ancien, afin d'en tirer du profit pour nôtre ame. Dans la Theorie spirituelle, on quitte les

300 DISSERTATION PRELIMINAIRE
choses terrestres, pour ne parler que de la Beatitu-
de future, & des choses Celestes. Saint Cyrille &
saint Gregoire, suivent aussi cette division; mais
celle de saint Augustin est la plus juste & la plus
commune.

Il faut encore remarquer que l'on peut traiter
différemment l'Allegorie, la Morale & l'Anago-
ge; car on peut ou donner ces sens à l'Histoire
même de l'Écriture sainte, ou seulement s'en
servir comme d'une comparaison, ou d'un exem-
ple pour traiter des vérités de Doctrine ou de
Morale. De cette seconde manière, on ne prétend
point donner le sens de l'Écriture sainte; mais faire
des réflexions utiles sur l'Histoire qui y est rap-
portée. On applique par exemple l'Histoire de
Rahab & des deux Envoyés de Josué qui se retire-
rent chez elle, au Nouveau Testament, en compa-
rant ces deux Envoyés aux Apôtres, envoyés par
JESUS-CHRIST dans le monde figuré par Jericho;
& on dit, que comme les Envoyés de Josué sau-
verent cette femme débauchée à cause de sa foi;
en lui donnant pour signal & pour assurance de
son salut, un cordon de couleur d'écarlate; de
même les Apôtres ont délivré l'Église aupara-
vant prostituée à toutes sortes de déréglemens &
de superstitions du Paganisme, en lui donnant
pour gage de son salut le Sang de JESUS-CHRIST
figuré par ce cordon de couleur d'écarlate. On
ne croit pas que Theodoiet & les autres Peres
qui se sont servis de cette Allegorie, aient été per-
suadés que ce fût là le sens & la signification na-
turelle de cette Histoire; c'est seulement un tout
qu'ils ont pris pour dire des vérités, qui regardent
l'Évangile, d'une manière capable d'attacher l'Au-

Auditeur ou le Lecteur, dont l'esprit est surpris d'autant plus agréablement dans cette Allegorie, qu'il s'y attend moins. Quand on rapporte une Histoire pour servir d'exemple de vertu, ou de vice, que l'on en fait remarquer les circonstances, que l'on fait des réflexions Morales sur le sujet, & que l'on prend de-là occasion de donner des instructions Morales, comme saint Chrysostome & saint Gregoire font en plusieurs endroits, ce n'est pas ce sens spirituel & mystique que l'on donne à l'Histoire; c'est plutôt un Commentaire Moral sur l'Histoire même. Quand enfin on emploie quelque fait arrivé sur la terre, pour le comparer à ce qui nous arrivera dans la vie future, comme l'introduction du Peuple d'Israël dans la Terre promise, avec l'entrée des Justes dans le Paradis; ce n'est pas que l'on prétende qu'il y ait un rapport naturel & nécessaire entre l'un & l'autre; c'est seulement une comparaison, dont on veut se servir pour élever l'esprit des Auditeurs ou des Lecteurs à des vérités plus sublimes & plus utiles pour leur salut.

Ces choses étant supposées, il est facile de résoudre toutes les Questions que l'on fait ordinairement touchant les sens de l'Ecriture sainte. On demande premièrement, si l'Ecriture sainte a plusieurs sens, si elle en a un autre que le literal, & si le sens spirituel, est un vrai sens de l'Ecriture. Nous avons fait voir qu'il y a des endroits dans l'Ecriture, metaphoriques, paraboliques, allegoriques, & prophetiques, qui ont deux sens véritables, propres & nécessaires, le sens des termes & celui de la Metaphore; le sens Historique de la parabole, & le sens Moral; le sens de la figure,

522 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
& celui de la chose figurée ; le sens Historique & le sens de la Prophetie. Il faut donc avouer qu'il y a des endroits de l'Ecriture sainte qui ont véritablement deux sens, le literal & le spirituel : mais si l'on entend par le sens spirituel & allegorique un sens arbitraire, & qui n'est point signifié médiatement, ni immédiatement par les termes, comme une allegorie bien imaginée sur un fait qui naturellement n'y a point de rapport, une Histoire pure & simple, qu'on fait servir de figure, sans qu'il paroisse qu'elle soit rapportée dans ce dessein, une action dont on se sert pour déduire un point de Morale, une promesse de biens purement temporels, que l'on explique des biens éternels, & tant d'autres applications ou appropriations que l'on fait de divers passages de l'Ecriture sainte ; il est vrai de dire que ce sens spirituel & arbitraire, quoique propre quelquefois pour édifier, n'est point le vrai sens de l'Ecriture.

On demande en second lieu, si l'on peut tirer une preuve & former un argument du sens mystique. Cette Question se résoud comme la précédente. Si par le sens mystique & spirituel, on entend des sens naturels propres & nécessaires de la chose figurée, on peut s'en servir alors pour établir une doctrine, & en tirer des preuves & des argumens. Mais si par le sens mystique, on entend un sens arbitraire, on ne peut, comme remarque saint Augustin, s'en servir pour établir aucun dogme, ni en tirer aucune preuve, si ce sens mystique n'est exprimé clairement en d'autres endroits de l'Ecriture sainte.

La troisième Question dépend aussi de la même distinction. On demande si tous les endroits de
l'E

L'Ecriture ont des sens mystiques ; si on l'entend des sens arbitraires, il n'y en a point qui n'en soient susceptibles ; mais si on l'entend des sens propres & naturels, il n'y en a que quelques-uns, & principalement ceux de l'Ancien Testament, qui aient un sens literal & un sens mystique.

Quatrièmement, on demande si un même passage de l'Ecriture, peut avoir plusieurs sens littéraux. La résolution de cette Question dépend de l'idée qu'on s'est formée du sens literal. Si par le sens literal on entend le sens immédiat des termes, il sera vrai de dire qu'un même passage n'a qu'un seul sens literal ; mais si l'on donne le nom de sens literal : aux significations propres, naturelles & nécessaires d'un discours, un même passage en pouvant avoir deux, celle des termes, & celle de la chose ; celle de la figure, & celle de la chose figurée, il est vrai qu'un même passage de l'Ecriture peut avoir plusieurs sens littéraux.

Cinquièmement, on demande lequel des deux sens, du literal ou du mystique, est le premier & le principal, ou celui qui a été le plus dans l'intention du Prophete & du Saint-Esprit. Si l'on parle du sens de la chose figurée, & qu'il soit évident par les termes, que ce qui est écrit est une figure, il est visible que c'est le sens mystique qui est le principal, puisque le sens de la figure n'est que pour la chose figurée dans l'intention du S. Esprit & du Prophete : comme la principale intention de celui qui fait une similitude ou une parabole, n'est pas de raconter cette similitude ou cette parabole, mais la chose qu'il veut expliquer sous ces voiles. Cela étant ainsi, il faut avouer que le sens

304 DISSERTATION PRELIMINAIRE
Prophetique, est celui qu'on doit principalement
rechercher dans les Propheties. Mais comme
pour bien entendre la chose figurée, il faut ex-
pliquer la figure qui n'est employée que pour la
faire comprendre, comme pour entendre
bien les choses représentées sous des similitudes
ou des paraboles; il faut premièrement entendre
le recit de la similitude ou de la parabole: il est
nécessaire d'expliquer premièrement le sens Hi-
storique, sur lequel le sens prophetique est fon-
dé; & quiconque trouveroit cela étrange, seroit
aussi ridicule que celui qui trouveroit mauvais,
qu'on expliquât l'Histoire du mauvais Riche &
du Lazare, ou les paraboles du Samaritain & de
l'Enfant prodigue, qu'on en fit entendre tous les
termes, & qu'on les appliquât à ceux qui sont
nommez dans ces Histoires ou dans ces paraboles,
quoique l'on voie clairement qu'elles ont été écri-
tes pour signifier quelque chose de plus grand &
de plus relevé. Il ne faut pas non plus s'imaginer
que quand un passage de l'Ancien Testament est
cité dans le Nouveau par les Evangelistes ou par
les Apôtres comme un Prophetie de JESUS-
CHRIST, il soit défendu d'y chercher un sens
Historique qui serve de fondement à la Prophe-
cie. Ce seroit une impiété de douter de la vérité
du sens que le Saint-Esprit y donne par la bouche
des Evangelistes & des Apôtres; mais ce seroit
une chose insoutenable, que de prétendre que
quelques-unes de ces Propheties n'ont aucun au-
tre sens dans le lieu d'où elles sont prises. On
peut dire même que ceux qui s'obtineroient à
défendre cette prétention, & qui soutiendroient
que les Evangelistes & les Apôtres auroient mal

raisonné si quelques-unes des Propheties qu'ils ont apportées pour prouver que JESUS CHRIST étoit le Messie , pouvoient convenir à d'autres qu'à lui : on peut , dis-je , assurer , que ceux qui raisonneroient ainsi , feroient grand tort à la Religion & donneroient des armes à nos ennemis. Car étant évident d'un côté , que les Apôtres & les Evangelistes citent comme des Propheties de JESUS-CHRIST , des passages qui s'entendent ou se peuvent entendre selon le sens de la lettre , d'autres que de JESUS-CHRIST : si toutes les Propheties ne doivent avoir qu'un sens pour servir de preuves & être de véritables Propheties , les Juifs ne manqueront pas d'inferer que les Evangelistes & les Apôtres en ont voulu imposer en citant des passages qui ont tout un autre sens. Si on veut leur soutenir qu'ils n'en ont point d'autre , on se rendra ridicule , & on les confirmera dans leur erreur , en défendant si mal la cause de la Religion: Mais si on répond que ces passages ont deux sens , l'Historique & le Prophetique , le sens de la figure & de la chose figurée ; si on le prouve par ces passages mêmes , par l'aveu des anciens Juifs & des Rabbins modernes ; si on leur montre qu'il est aisé de découvrir le sens spirituel , qu'il est marqué clairement en bien des endroits ; que souvent même les termes & la lettre conviennent proprement & naturellement à JESUS-CHRIST , & ne peuvent convenir à d'autres , que dans des sens impropres & Metaphoriques : on défendra par-là solidement les preuves que les Evangelistes & les Apôtres ont alleguées , & on paiera les ennemis de l'Eglise , de raisons qui leur paroîtront du moins vrai-semblables ; si leur obstination ou leur

606 DISSERTATION PRELIMINAIRE
prévention les empêche d'en être entièrement persuadés. Il est certain qu'il y a dans le Nouveau Testament, quantité de passages citez comme des Propheties de JESUS-CHRIST, qui ont un autre sens dans le lieu d'où ils sont pris, c'est un fait dont personne ne disconvient : & si quelqu'un s'avisait d'en demander des exemples, il seroit facile de lui en apporter plusieurs. En voici quelques-uns qui ont déjà été alleguez par les Auteurs qui ont traité de ces matières. Saint Matthieu dans le premier Chapitre de son Evangile, allegue comme une Prophetie du massacre des Innocens par Herode, ces paroles du Prophete Jeremie : *Un grand bruit a été entendu dans Rama, on y a ouï des plaintes & des cris lamentables, Rachel pleurant ses enfans, & ne voulant point recevoir de consolation de leur perte.* Ces paroles selon la judicieuse remarque de Monseigneur l'Evêque d'Avranches, signifient dans le premier sens les calamitez qui arriverent du tems de ce Prophete aux Bethlémites, & la cruauté avec laquelle les Babyloniens en userent alors avec eux. Et dans le second sens, elles marquent le massacre des Enfans de Bethléem par l'ordre d'Herode. Il y a une autre citation toute semblable quelques versets auparavant, tirée du Chapitre 2. de la Prophetie d'Ozée. *J'ai rappelé mon fils d'Egypte.* Car ce passage suivant la remarque de Bonfrerius, & de tous les Interpretes, s'entend à la lettre dans Ozée, du Peuple d'Israël ; & selon le sens spirituel, de JESUS-CHRIST. Dans le Chapitre 13. du même Evangile Vers. 35. il est dit que JESUS-CHRIST parloit en paraboles, afin d'accomplir ce qui a été dit par le Prophete : *J'ouvrirai ma bouche pour di-*

Je des paraboles ; Je publierai des choses inconnues depuis le commencement du monde. Le Prophete qui est cité en cét endroit , dit Bonfrerius , est *Alaph*, de qui est le Pseaume 77. Il a dit ceci de foi , dans un sens litteral , & dans un sens allegorique de JESUS-CHRIST , dont il étoit la figure. L'Evangeliste se sert de même comme d'une Prophetie de la Passion de JESUS-CHRIST , de cette Loi de l'Exode : *Vous ne briserez point ses os* , qui s'entend dans l'Exode de l'Agneau Paschal. Les Evangelistes sont pleins de semblables citations de passages de l'Ancien Testament , qui dans les endroits d'où ils sont tirez , ont un sens Historique sur lequel est fondé le Prophetique , suivi par les Evangelistes. On ne peut pas dire que ce soient de simples applications qu'ils en font , ou des adaptations ; puis qu'ils déclarent que c'est le sens de la Prophetie ; qu'ils disent que l'évenement dont il est parlé , est arrivé afin que cette Prophetie fût accomplie ; & qu'ils s'en servent de preuves pour montrer que JESUS-CHRIST est le Messie. Dira-t-on qu'ils ont mal entendu la Prophetie , ou qu'ils se sont servis d'une fausse preuve ? Ce seroit une impiété insupportable. Dira-t-on que le passage qu'ils alleguent n'a point d'autre sens que celui qu'ils lui donnent ? Cela est évidemment faux. Il faut donc dire qu'il a deux sens , l'un Historique , & l'autre Prophetique , tous deux véritables , tous deux réels , tous deux selon l'intention du S. Esprit. Les Apôtres S. Pierre & saint Paul se servent aussi très-souvent des passages de l'Ancien Testament dans un autre sens que celui qu'ils ont dans les endroits d'où ils sont tirez , sans qu'on les puisse accuser de mal raisonner , & d'apporter de méchan-

908 DISSERTATION PRELIMINAIRE
tes preuves de ce qu'ils alleguent. C'est ce que S. Jérôme remarque dans son Apologie à Pammachius, dans laquelle pour se justifier de ce que dans ses Livres contre Jovinien, il avoit apporté quelques preuves contre cet Heretique, qui ne paroissent pas directes & concluantes, il allegue l'exemple des Peres Grecs, d'Origenes, de Methodius, d'Eusebe, & d'Apollinaire qui s'étoient servis contre les ennemis de la Religion, d'argumens qui paroissent problematiques : *Considerate, dit-il, quibus argumentis, & quàm lubricis problematibus diaboli spiritu contexta subvertant.* Il ajoute qu'il ne veut pas se servir de l'exemple des Latins, comme de Tertullien, de saint Cyprien, de Minutius, de Victor, de Lactance, & de S. Hilaire, de peur qu'on ne croie qu'il a dessein d'accuser les autres plutôt que de se défendre. Mais pour montrer qu'il avoit eu raison d'en user comme il avoit fait, il apporte l'exemple de l'Apôtre
» S. Paul. Toutes les fois, dit-il, que je le lis, il me
» semble que ce ne sont pas des mots que j'en-
» tends, mais des éclats de tonnerre. Lisez ses Let-
» tres & principalement celles qu'il a écrites aux
» Romains, aux Galates, aux Ephesiens, dans les-
» quelles il combat ses adversaires : & vous ver-
» rez avec quelle adresse & quelle prudence il
» emploie les passages de l'Ancien Testament,
» dont il se sert. *Videbitis eum in testimoniis qua-*
» *sumit de Veteri Testamento, quàm artifex, quàm*
» *prudens, quàm dissimulatores ejus quod agit.*
» Ses paroles paroissent simples & d'un homme
» grossier & rustique, qui ne sçait ni dresser des
» embuscades ni les éviter : mais de quelque côté
» que vous les regardiez, ce sont autant de fou-

des. Il s'attache à son sujet ; il prend par tout ce son avantage ; il se retire quelquefois pour mieux ce charger son ennemi , il fait semblant de fuir ce pour le vaincre. Que seroit-ce si nous voulions ce prendre de là occasion de le calomnier & de lui ce reprocher que les témoignages dont il se sert con- ce tre les Juifs ou contre les autres Sectes , ont un ce autre sens dans les lieux d'où ils sont tirez , & un ce autre dans ses Lettres ? *Calumniemur ergo illum, ce atque dicamus ei, Testimonia quibus contra Judæos ce vel ceteras hereses usus es, aliter in suis locis, aliter ce in Epistolis tuis sonant.* Ce raisonnement de saint ce Jérôme , prouve , que quoique l'Apôtre saint Paul ce soit servi de plusieurs passages de l'Ancien Testa- ce ment pour combattre les Juifs , qui ont un autre ce sens dans le lieu d'où il les a pris , que celui qu'il ce leur donne ; il ne faut pas croire pour cela , que les ce argumens qu'il en tire ne soient d'aucun poids , ce parce que , comme dit le même Pere en d'autres ce endroits , un même passage de l'Ecriture a plu- ce sieurs sens : *In verbis singulis multiplices latent ce intelligentia,* & que les sens de la chose figurée , ce suppose celui de la figure. Je ne m'arrêterai point ce à rapporter des passages tirez des discours de saint ce Pierre & de saint Paul , qui sont dans les Actes , ou ce dans les Lettres de ce dernier Apôtres , pour mon- ce trer qu'ils se sont servis comme des Propheties , de ce passages qui ont ou qui peuvent avoir un autre sens ce dans les lieux d'où ils sont tirez , parce que c'est ce une chose constante & dont personne ne doute. Tous les Interpretes citent ordinairement pour ce exemple , ce passage du Livre des Rois allégué ce dans le premier Chap. de l'Epître aux Hebreux : *Je serai son Pere , & il sera mon Fils: Ego ero illi in*

910 DISSERTATION PRELIMINAIRE
Patrem & ille erit mihi in Filium, qui est dit Historiquement de Salomon dans le Livre des Rois, & que saint Paul applique à JESUS-CHRIST dans le sens Prophetique.

Sixièmement, on demande de quelle utilité peut être le sens mystique, quel usage on en doit faire, & comment on en peut abuser. Il faut encore ici mettre de la différence entre les sens allegoriques, véritables & imaginez. A l'égard de ceux que nous sçavons être véritables, soit par les termes mêmes, soit par l'autorité des Auteurs sacrez, on ne peut s'égarer en les suivant; mais pour ceux qui dépendent de l'imagination des Interpretes, on peut en abuser en plusieurs manières.

1. Et négligeant ou même en détruisant le sens de la lettre, pour ne débiter que des allegories. C'est ce défaut que les Anciens ont repris dans Origenes: ils l'ont accusé d'avoir détruit par ses allegories la vérité de l'Histoire, & d'avoir rendu le sens de la lettre, méprisable: Et en effet, ce Pere en quelques endroits ne fait pas difficulté de dire que le sens de la lettre n'est pas édifiant; qu'il ne faut pas s'y arrêter; mais qu'il faut entendre ce qui est dit, d'une manière allegorique. On l'accuse en particulier d'avoir allegorisé ce qui est dit dans l'Ecriture, du Paradis Terrestre, en sorte qu'il détruisoit entièrement la vérité de l'Histoire, en substituant des Anges à la place des Arbres, des Vertus Celestes à la place des Fleuves, & enfin d'avoir crû que tout ce qui est dit du Paradis Terrestre n'est qu'une allegorie.
2. On abuse du sens allegorique, en voulant faire croire que ce sens arbitraire est le véritable sens de l'Ecriture sainte, que l'Auteur sacré ou du

moins le Saint-Esprit a eu en vûë. C'est vouloir faire passer les productions de son esprit pour des Oracles sacrez ; ce que saint Jérôme reprend encore dans Origenes , qui se promene , dit ce Pere dans la Préface du cinquième Livre de son Commentaire sur Isaïe ; dans les espaces de l'Allegorie , & qui interpretant les noms à sa fantaisie , fait des Sacremens de l'Eglise , des productions de son esprit : *Ingenium suum facit Ecclesia Sacramenta* : Et dans le Commentaire sur le 29. Chapitre de Jeremie , après avoir apporté une explication allegorique d'Origenes , qu'il appelle *Delirus Interpres* , il reprend les Disciples de ce qu'en entendant ces choses , ils croient entendre des Mysteres divins. Saint Augustin remarque judicieusement sur ce sujet dans le premier Livre de la Doctrine Chrétienne Chap. 36. que ceux qui tirent des paroles de l'Ecriture , un sens utile pour édifier la charité de Dieu & du prochain ; en sorte toutefois qu'ils ne disent pas ce que l'Auteur sacré a voulu dire en cet endroit , ne sont pas à la verité dans une erreur pernicieuse ; mais qu'ils sont néanmoins trompez , & quoi qu'ils se trompent en édifiant la charité , il faut toutefois les corriger & leur montrer combien il leur seroit plus utile de ne pas abandonner le droit chemin , de crainte qu'à force de se tromper , ils ne tombent dans le précipice. 3°. On abuse encore du sens allegorique , en recherchant des allegories forcées , & éloignées , qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture ni dans l'Analogie des figures de l'Ancien & du Nouveau Testament. 4°. En s'attachant trop à ces sens mystiques , & allegoriques ,

911 DISSERTATION PRELIMINAIRE

& en les considérant comme la meilleure manière d'interpréter l'Écriture sainte. C'est une erreur bien grande de négliger le sens littéral, qui est certainement celui des Auteurs sacrez & du Saint-Esprit, pour s'appliquer uniquement à des sens purement arbitraires, & qui n'ont aucune règle certaine; c'est quitter des viandes solides, pour se repaître d'imaginations. Ces sortes de Commentaires donnent beaucoup de peine aux Interpretes, parce qu'ils font un terrible effort d'imagination pour fournir toujours des inventions nouvelles, & apportent peu de fruit aux Auditeurs & aux Lecteurs; que ces Allegories continuelles appliquent beaucoup, instruisent peu, & touchent encore moins. Il n'est pas néanmoins défendu de se servir de tems en tems d'allegories, pour réveiller le Lecteur ou l'Auditeur, & soutenir son attention, pourvû qu'on en use sobrement: & encore dans ces occasions, il est bien plus à propos d'employer celles qui sont connuës & en usage dans l'Eglise, & autoritées dans les Ecrits des Saints Peres, que d'en produire de nouvelles de sa propre invention.





§. IV.

Des différentes manières d'interpréter l'Écriture sainte, & des différentes sortes de Commentaires sur la Bible.

LEs manières d'interpréter l'Écriture sainte peuvent être différentes, ou quant à la forme & à la méthode, ou quant au sujet & à la matière. Nous commencerons par distinguer les différentes manières d'interpréter l'Écriture sainte par rapport à la méthode : Nous parlerons ensuite des différentes matières qui peuvent être traitées dans les Commentaires de l'Écriture.

La première méthode d'expliquer l'Écriture sainte, est celle qu'on appelle *Paraphrase*, quand on rend le Texte en d'autres termes, d'une manière plus étendue, & en y ajoutant ce qui peut servir à l'éclaircir. Cette méthode est ancienne parmi les Juifs qui interpretoient le Texte Hébreu en le paraphrasant en Chaldaïque, comme nous avons dit. Elle a été moins en usage parmi les anciens Chrétiens, & ce n'est presque qu'en ces derniers temps, que quelques Interpretes s'en sont servis pour expliquer quelques Livres de l'Écriture sainte. Elle peut néanmoins avoir son utilité, particulièrement dans les Livres, & les endroits les plus difficiles de l'Écriture sainte, qu'une bonne Paraphrase peut rendre très-intelligibles : mais elle a cela d'incommode, qu'elle détermine le

914 DISSERTATION PRELIMINAIRE

sens du Texte, sans en rendre de raison, en sorte qu'il faut suivre aveuglement, pour ainsi dire, la pensée du Paraphraste, sans qu'on puisse être persuadé par sa propre connoissance, s'il a suivi le véritable sens. C'est pourquoi il est à propos de joindre un Commentaire à la Paraphrase, pour rendre raison de l'interprétation que l'on a donnée dans la Paraphrase.

La seconde methode que l'on peut suivre, est de faire des *Scholies* ou des Notes courtes que l'on met ordinairement à la marge, pour éclaircir les endroits les plus difficiles, soit en remarquant les différentes Leçons du Texte, ou des Versions, soit en expliquant la propre signification des termes, soit en éclaircissant en peu de mots la difficulté qui se trouve dans le Texte, ou en marquant succinctement les differens sens que l'on y peut donner. Origenes avoit fait de ces sortes de Scholies sur toute la Bible, dans lesquelles il éclaircissoit brièvement & succinctement les endroits qui lui paroissent obscurs & difficiles. C'est le premier des trois sortes d'Ouvrages que ce Pere avoit faits sur l'Écriture sainte, suivant le témoignage de saint Jérôme dans le Prologue de la Version des Homelies d'Origenes sur Ezechiel : *Primum ejus excerptaque Græcè σχολία nuncupantur, in quibus ea quæ sibi videbantur obscura, acque habere aliquid difficultatis, summam, breviterque perstrinxit.* C'est ce que ce même Pere appelle dans son Commentaire sur saint Matthieu : *Commaticum Interpretationis genus*; parce qu'il faut que ces Scholies soient écrites d'un style concis & ferré. Depuis Origenes cette manière d'expliquer l'Écriture a été assez négligée.

gée par les autres Peres, qui ont fait la plupart des Commentaires fort diffus sur le Texte de l'Ecriture sainte. Cependant on peut dire qu'elle est très-utile pour l'explication de la lettre, & que c'est avec raison que dans les derniers Siècles, plusieurs habiles Interpretes ont suivi cette methode, & donné de sçavantes Notes marginales sur l'Ecriture sainte.

La troisième methode, est celle des *Gloses* ou des Explications interlinaires ou marginales introduites par Walafride Strabon Moine de Fulde, Disciple de Raban, qui vivoit dans le neuvième Siècle, dont la Glose a été long-tems communément en usage dans l'Eglise, sous le nom de *Glose ordinaire* : mais comme il n'avoit fait presque qu'abreger le Commentaire de son Maître Raban, la Glose n'est pas une explication littérale du Texte ; mais un Recueil de diverses pensées des Peres, que Raban avoit inserées dans ses Commentaires. La Glose interlinaire qui devoit être une simple explication des mots obscurs du Texte, renferme aussi des sens mystiques & des remarques assez inutiles. C'est pourquoi ces Gloses qui avoient été fort estimées dans les tems où l'on n'étoit pas si éclairé, ont été négligées & méprisées dans la suite, & on ne s'est plus servi de cette methode qui est incommode pour le Lecteur.

On peut compter pour une quatrième methode les *Postilles* : c'est un mot barbare derivé des mots *Post illa* ; parce que l'on mettoit à la tête de l'interprétation *Post illa verba*, pour marquer l'endroit où l'explication avoit rapport. Ce nom a été donné communément dans le douzième &

SIXIÈME DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
le treizième Siècle aux Commentaires qui se faisoient sur la Bible, de quelque nature qu'ils fussent; & quoi qu'il semble ne convenir qu'à des Notes courtes & littérales, on l'a souvent donné à des Commentaires diffus & allegoriques ou moraux. Ainsi les Postilles ne peuvent pas passer à proprement parler, pour une espece particulière de Commentaire.

La cinquième methode d'expliquer l'Ecriture sainte, la plus commune dans l'Antiquité, & dont les Peres se sont le plus souvent servis, est l'*Homelie*, ou discours au Peuple, que les Latins appelloient autrefois *Traitez*, & que l'on appelle à present *Prédication*, *Prône*, ou *Sermon*; car le sujet ordinaire des Prédications des Peres, étoit l'explication de l'Ecriture sainte. On la lisoit dans l'Eglise, & ils l'expliquoient à mesure qu'on la recitoit. Cette pratique avoit été en usage parmi les Juifs: les Apôtres l'avoient retenuë, & toute l'Eglise l'a pratiquée dès les premiers Siècles. Dans ces *Homelies*, les Peres interpretoient d'abord ordinairement la lettre du Texte, quand elle pouvoit avoir quelque difficulté; pour la rendre intelligible au Peuple, & passoient ensuite à l'*Allegorie* ou à la *Morale*. Ils négligeoient néanmoins quelquefois le sens littéral, & souvent ne s'y arrêtoient que très-peu: ils ne se mettoient pas même beaucoup en peine d'examiner s'ils suivoient le vrai sens, pourvû que celui qu'ils donnoient, fût propre à instruire les Fidèles de quelque verité, ou à édifier leur charité: ainsi il ne faut pas demander dans ces *Homelies* toute l'exactitude d'un Commentaire littéral.

La septième methode d'interpreter l'Ecriture

Sainte, est appelée *Commentaire* : car quoique ce terme soit general & convienne à toute explication, on le prend pour une interprétation d'une juste étendue, faite avec soin & avec application. Nous avons depuis Origenes, quantité de Peres Grecs & Latins qui ont fait de ces Commentaires sur la Bible ; c'étoit leur principale étude, & le travail auquel ils s'appliquoient le plus ordinairement. Mais ces Commentaires sont fort differens les uns des autres : car il y a des Peres qui ne se sont attachez que fort peu à la lettre, pour s'étendre sur des allegories & des moralitez, comme Origenes, saint Ambroise, saint Augustin ; & il y en a d'autres qui en ont fait la principale partie, comme saint Jérôme, S. Chrysostome, & Theodoret : & d'autres enfin qui s'y sont uniquement arrêtez ; comme la plûpart des nouveaux Commentateurs.

La huitième methode d'expliquer l'Écriture Sainte, est celle que les Auteurs du huitième, du neuvième Siècle & des suivans, ont employée en compilant les Commentaires de differens Auteurs. Ces sortes de Recueils ont été appelez *Chaines* ; parce qu'ils sont composez de plusieurs passages de differens Auteurs joints & comme enchainés ensemble. Saint Jérôme avoit déjà fait autrefois quelque chose de semblable, en inserant dans ses Commentaires les interpretations de differens Auteurs ; mais Cassiodore, Bede, Raban, &c. parmi les Latins ; & parmi les Grecs, Procope de Gaze, Nicetas, ou Olympiodore & plusieurs autres se sont exercez à ce travail, qui ne demandoit presque que des yeux pour lire, & des doigts pour copier. On ne doit pas néant-

518 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE

moins le mépriser ; car outre que par ce moïen on a conservé quantité de fragmens des anciens Commentaires , il est avantageux de pouvoir voir de suite & dans un même Livre la pensée du plusieurs Auteurs sur le sens d'un passage. Mais pour rendre ces Recueils plus utiles , il faudroit qu'ils fussent faits avec choix , & que l'on n'y insérât que de bons Commentaires : ce que la plupart des Faiseurs de Chaînes qui n'étoient pas fort habiles , n'ont pas sçû discerner. Les dernières Compilations que l'on a faites , soit de plusieurs Commentaires entiers & de suite dans la grande & très grande Bible , & dans les grands Critiques d'Angleterre , soit de Commentaires abrégés & coupez , comme on a fait dans l'Abregé des Critiques , sont d'un très-grand usage. Mais les premiers sont incommodes , en ce que l'on y trouve les mêmes choses repetées dans differens Commentaires , & le dernier en ce qu'il est plein de confusion & d'obscurité. Ce sont néanmoins de très bons Ouvrages , & dont on ne peut se passer , quand on veut se rendre habile dans l'Écriture sainte.

La dixième methode d'expliquer l'Écriture sainte est par *Questions* ou Demandes & Réponses. Saint Augustin , Theodoret , & quelques autres Auteurs Ecclesiastiques ont fait de ces Questions sur plusieurs Livres de la Bible : ils y traitent des Questions les plus importantes que l'on peut faire sur ces Livres , & y éclaircissent les plus grandes difficultez. Cette Methode est très-commode & très-utile , pourvû que l'on se borne à traiter les Questions qui peuvent être utiles pour l'intelligence du Texte , sans agiter des Questions curieuses

JOUR LA BIBLE , LIV. I. CH. X. 919
ieuses qui n'ont que peu ou point de rapport à sa matière.

L'onzième methode est de faire de longs discours ou Traitez sur le principal sujet d'un Livre de l'Ecriture sainte , & de s'étendre sur cette matière. C'est ainsi que plusieurs Peres ont fait des Commentaires sur l'Ouvrage des six jours , c'est à dire sur l'Histoire de la Création du monde , rapportée au commencement de la Genese , dans lesquels ils se sont beaucoup étendus sur diverses questions que l'on pouvoit former sur ce sujet : d'autres ont pris de certaines matières qu'ils ont traitées sur certains Livres , comme S. Ambroise , du Jeûne à l'occasion de l'Histoire du Prophete Elie ; de l'Ufure , sur le Livre de Tobie , &c. De même dans le tems que la Scholastique a commencé , les Theologiens , comme Richard de S. Victor , au lieu d'expliquer le Texte de la Bible , ont traité des Questions de Theologie & de Philosophie dans leurs Commentaires , si toutefois on peut appeller Commentaires , des Traitez qui ne sont pas faits pour l'explication d'un Livre , mais sur d'autres matières.

La douzième methode d'expliquer l'Ecriture sainte , est par des Sommaires ou Abregez. C'est ainsi que Pierre Comestor l'a voulu rendre familiere par son Histoire Scholastique , où il a renfermé un abregé de toute l'Histoire sacrée & profane , avec quelques explications des Peres. Ce Livre a été autrefois d'un grand usage dans les Siècles d'ignorance & de tenebres : mais à présent ces sortes d'Abregez ne sont plus que pour les commençans , à qui l'on veut donner une teinture de l'Ecriture sainte.

210 DISSERTATION PRELIMINAIRE

Enfin la dernière espece de Methode pour expliquer l'Ecriture sainte, est de traiter dans des Ouvrages separez, des matières qu'il faut sçavoir pour l'entendre ; comme de l'autorité des Livres sacrez, des Auteurs du Texte, des Versions, & de la Geographie, de la Chronologie sacrée, des poids, des mesures, des Loix, des Coûtumes des Juifs, & de quantité d'autres matières, qui ont un rapport nécessaire au Texte de l'Ecriture sainte, que l'on ne peut bien expliquer quand on les ignore, & avec l'aide desquelles, il est aisé d'applanir presque toutes les difficultez qui s'y rencontrent. Ce sont ces Traitez que l'on appelle vulgairement *Prolegomenes*, *Apparat*, ou *Dissertations Preliminaires* sur la Bible, qui sont très-anciens & d'un merveilleux usage, comme nous avons fait voir dans la Préface de ce Livre-ci.

Les Commentaires de l'Ecriture sainte par rapport à la matière, peuvent être divisez en *allegoriques* ou *mystiques*, *dogmatiques*, *moraux* & *litteraux*. Les allegoriques sont ceux dans lesquels sans s'arrêter à la lettre, on debite des sens allegoriques & mystiques, du genre de ceux qui sont arbitraires. Cette manière d'interpreter l'Ecriture sainte, a passé des Juifs aux Chrétiens : elle étoit en usage chez les premiers dès avant le tems de NÔTRE SEIGNEUR. Le Juif Aristobule s'en étoit servi dans ses Commentaires sur le Pentateuque de Moïse. S. Paul instruit de la science des Juifs, se sert souvent d'allegories dans ses Epîtres, & principalement dans son Epître aux Galates Chapitre. 4. Vers. 24. où parlant des deux Enfans d'Abraham, l'un né de la servante, & l'autre de la femme libre ; il dit que ceci est une allegorie,

ἀτινά ἐστιν ἀλληγορέματα, & que ces deux femmes sont les deux Testamens, c'est-à-dire, comme l'explique S. Chrysostome, qu'elles sont la figure des deux Testamens, comme saint Paul le dit en cet endroit. Les Juifs d'Alexandrie cultiverent plus que les autres cette manière d'interpreter l'Ecriture sainte. Philon remarque que les Therapeutes avoient d'anciens Commentaires des Auteurs de leur Secte, tous pleins d'allegories, & qu'ils interpretoient l'Ecriture sainte, d'une manière figurée par allegories, supposant que toute la Loi étoit comme un animal, dont le corps étoit les paroles, & dont l'ame étoit le sens caché & mystique. Cét Auteur a lui-même embrassé ce genre d'écrire, & s'y est uniquement appliqué. C'est par lui, comme remarque Photius. *Cod.* 105. que la manière d'interpreter l'Ecriture sainte allegoriquement, s'est introduite dans l'Eglise avec tant d'excez. Les Maîtres de l'Ecole d'Alexandrie Pantænus, saint Clement, & principalement le fameux Origene, l'ont mise en vogue dans l'Eglise Grecque & Latine. Car c'est sur ce dernier que la plupart des Peres Grecs & Latins jusqu'à Diodore de Tarse, se sont formez pour commenter l'Ecriture sainte, & souvent ils n'ont fait que copier & traduire ses Commentaires & ses autres Traitez. Dans les Siècles suivans les Peres n'ont pas quitté tout-à-fait l'allegorie, & quoi qu'ils aient eu plus de soin d'expliquer la lettre, ils ont joint presque toujours des explications allegoriques au Texte, les uns plus, les autres moins; & ils ont fait quelquefois des Commentaires purement allegoriques. Saint Jérôme avoüe qu'étant jeune, charmé des interpretations mystiques, il avoit fait un

522 DISSERTATION PRELIMINAIRE

Commentaire purement allegorique sur le Prophete Abdias, qui avoit eu ses Lecteurs & ses Approbateurs. Mais il reconnut dans la suite que ce Commentaire n'étoit pas digne de la réputation qu'il avoit eüe, & il dit lui-même qu'il s'étonnoit à cette occasion, comment il se pouvoit faire que quelque mal qu'un homme écrivît, il trouvât un Lecteur qui eût aussi mauvais goût que lui ; que son Livre en avoit trouvé un qui le louoit en sa presence, pendant qu'il en rougissoit ; que cét homme étoit jusqu'au Ciel ses sens mystiques, pendant qu'il baïssoit la tête pour ne pas faire connoître la honte qu'il en avoit : *Fateor, miratus sum quòd quantumvis aliquis malè scripserit, invenit lectorem similem sui : ille predicabat, ego erubesceram : ille quasi mysticos intellectus ferebat ad Cælum ; ego demisso capite confiteri pudorem meum prohibebam.* Saint Augustin avoit entrepris dans sa jeunesse un Ouvrage de pareille nature sur la Genèse : mais il avoüe dans ses Retractations, que son apprentissage avoit succombé sous un poids si pesant, & qu'il avoit été obligé de quitter ce travail avant que d'avoir achevé le premier Livre. Cela fait voir combien il est difficile de réussir dans ces Commentaires allegoriques, où il faut que l'esprit fournisse toujours de nouvelles inventions, & que tout le Systême se soutienne par tout également. Cette difficulté n'a pas néanmoins empêché quelques Peres de s'attacher uniquement à l'Allegorie dans leurs Commentaires, & ceux qui comme saint Bernard ont eu beaucoup de pieté & de fonds de Religion jointes à un esprit sublime, & à un solide jugement, y ont réussi ; mais ceux à qui quelqu'une de ces par-

ties a manqué , ont facilement échoué dans l'exécution d'une entreprise si difficile. Les plus anciens Commentaires des Juifs sur l'Écriture sainte qu'on appelle *Midrashim* & *Rabboth* , non seulement sont pleins d'allegories & de jeux d'esprit , mais encore de fables & de superstitions Juives qu'ils débitent sous le nom specieux de Tradition. C'est la methode qu'ont suivie les Talmudistes ou Rabanistes, qui se sont aussi servis de la methode Cabalistique que nous avons expliquée , pour trouver des sens mystérieux & cachez dans l'Écriture sainte. Mais ce sont , comme nous avons fait voir , de vaines subtilitez , & l'on peut assurer que ces anciens Commentaires des Juifs ne peuvent être d'aucun usage. Aussi les nouveaux Juifs ont-ils suivi une autre methode dans leurs Commentaires sur la Bible. Nous n'ajouterons rien ici à ce que nous avons dit dans le Paragraphe précédent , de l'utilité & de l'usage qu'on doit faire de l'Allegorie : ce que nous en avons dit en cet endroit , suffit pour faire connoître ce qu'on doit penser des Commentaires allegoriques : ils peuvent être utiles , propres pour instruire , pour édifier , & pour divertir l'Auditeur ou le Lecteur ; mais ils ne servent de rien pour l'intelligence du Texte.

Les Commentaires dogmatiques éloignent encore davantage , pour l'ordinaire , le Lecteur , de l'interpretation du Texte : ce sont des Traitez particuliers sur des dogmes , ou sur des sciences particulières , & non pas des explications de l'Écriture. Il est du devoir d'un Commentateur d'expliquer les passages de l'Écriture qui regardent la doctrine & les mœurs , selon le sens de l'Église : mais de faire une longue digression , & un Traité

924 DISSERTATION PRELIMINAIRE
exprés sur un dogme à l'occasion d'un passage,
c'est passer les bornes d'un Commentaire, & en-
treprendre un autre Ouvrage. Néanmoins quel-
ques Peres, & entr'autres S. Cyrille d'Alexandrie
l'ont fait dans leurs Commentaires, & plusieurs
Modernes ont aussi grossi les leurs, de Que-
stions sur les Controverses de Religion, ou
sur d'autres matieres, & les ont rendus par là in-
commodes & ennuyeux : il y en a même qui ne
se contentant pas d'agiter les Questions qui regar-
dent la Theologie, y ont mêlé des Questions de
Philosophie, d'Histoire, de Critique, de Philo-
logie, de Grammaire, &c. Nous avons plusieurs
de nos nouveaux Commentateurs qui sont tombez
dans ce défaut, & plusieurs Juifs qui souvent sur un
mot, font une longue digression, & mettent dans
leurs Commentaires, tout ce qu'ils sçavent, soit de
Philosophie, de Mathématique ou d'autre science.

Les Commentaires Moraux sont plus utiles, &
s'écartent moins de la lettre & du sujet ; car, ou la
Morale que l'on debite, est comprise dans le sens
naturel de la lettre de l'Ecriture sainte, & alors
c'est une explication litterale ; ou on se sert d'une
Histoire & d'un exemple de l'Ecriture pour ensei-
gner une vertu & pour détourner du vice, &
alors c'est une application que l'on fait du sens
litteral & Historique, qui ne peut être que très-
utile, particulièrement quand on explique l'Ec-
riture sainte au Peuple. C'est cette methode que
saint Chrysostome a employée d'une manière ex-
cellente dans ses Homelies au Peuple : car après
avoir expliqué exactement le sens litteral & Histo-
rique, il fait sur la fin une Exhortation morale,
fondée sur l'Histoire rapportée dans le Texte, ou

sur quelque endroit particulier. Il y a une troisième manière de Commentaire moral qui revient au Mystique : c'est quand la Morale n'est pas fondée sur le sens Historique & littéral des termes, mais sur le sens allegorique qu'on leur donne. C'est ainsi que sont composez les Commentaires moraux de saint Gregoire, & de quelques autres Peres, qui sont très-utiles pour l'édification des Fidèles ; mais qui ne sont pas des interprétations de l'Écriture.

Enfin, les Commentaires littéraux sont ceux dans lesquels on s'attache à expliquer le vrai sens des paroles de l'Écriture sainte. Ce qui ne se doit pas borner seulement à la signification immédiate des termes & des mots ; mais s'étendre à tous les sens propres, naturels & nécessaires du Texte de l'Écriture : ainsi le sens allegorique du premier genre, entre dans ces Commentaires aussi bien que le sens des mots. Quoique les premiers Peres semblent plus s'être appliquez au sens allegorique, qu'au sens littéral dans leurs discours & dans leurs Commentaires adressez aux Chrétiens, ils n'ont pas négligé ni méprisé pour cela le sens littéral de l'Écriture sainte, comme il paroît par les Traitez dogmatiques qu'ils ont faits contre les Juifs, ou contre les Herétiques, dans lesquels ils ont bien connu qu'il ne falloit pas se servir de ces sens arbitraires qui ne prouvent rien, mais du sens naturel & nécessaire des Propheties, ou des passages qu'ils emploïoient pour prouver des dogmes. C'est ainsi que S. Justin dans son Dialogue contre Tryphon, éclaircit le sens naturel des Propheties, & examine leur signification propre ; & que saint Irénée dans ses Livres contre les Heresies, oppose

926 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
aux Explications allegoriques , que les Valenti-
niens & Gnostiques donnoient aux paroles de
l'Écriture sainte , pour prouver leur doctrine fa-
buleuse , le sens naturel & véritable des mêmes
passages dont ils abusoient. Les autres Peres en
ont usé de même , quand ils ont eu affaire contre
des Heretiques , persuadez qu'ils étoient, qu'il n'é-
toit pas à propos, comme dit S. Augustin , *Lib. i.
contra adv. Leg. c. 13.* de se servir de ces sens alle-
goriques contre des Infideles qui aiment la conte-
station: *Non esse hunc sensum contentiosis & infide-
libus sensibus ingerendum* ; & que jamais, comme
dit S. Jérôme, une parabole & une explication dou-
teuse d'un enigme, ne peut servir pour autoriser des
dogmes : *Pius quidem sensus, sed nunquam Para-
bola & dubia anigmatum intelligentia potest ad au-
toritatem dogmatum proficere.* In Mat. c. 13. C'est
pourquoi ils se sont attachez dans leurs Ouvrages
dogmatiques , au sens litteral de l'Écriture ; mais
dans leurs Commentaires , qui étoient ou des Ho-
melies au Peuple , ou des Ouvrages faits pour
l'instruction & l'édification des Fidèles , ils se sont
donné la liberté d'apporter des sens allegoriques
& arbitraires , sans beaucoup s'arrêter à la lettre.
Un des premiers qui s'y est attaché , est Diodore
de Tarse , de l'Ecole duquel sortirent plusieurs
celebres Commentateurs qui s'appliquerent se-
rieusement à expliquer le sens litteral du Texte ;
entre lesquels saint Chrysostome est sans difficulté
celui qui a le plus excellé en ce genre , & qui en
a fait connoître la beauté & l'utilité. Depuis lui
l'Eglise Grecque a été seconde en Sçavans Hom-
mes , qui se sont appliquez à la même étude , &
ont tiré de ses Commentaires , des Explications

littérales de l'Écriture sainte, comme Theodoret, Theophilacte, Oecumenius, Procope de Gaze, & plusieurs autres, sans ômettre le sçavant Isidoire de Damiette, qui dans ses Lettres fait assez connoître qu'il avoit beaucoup travaillé pour se rendre habile dans le sens littéral de l'Écriture sainte. Mais quelques-uns, comme Theodore de Mopsueste, poussèrent trop loin le principe de Theodore de Tarse. Parmi les Juifs, il s'éleva quelque tems après le Talmud, une Secte d'habiles gens qui furent appellez *Caraites*, du nom *Carai*, qui signifie un homme sçavant dans l'Écriture sainte. On croit que l'Auteur de cette nouvelle Secte, fut un Juif nommé Anan, qui vivoit vers le milieu du huitième Siècle de l'Église. Ceux de cette Secte rejetoient les prétenduës Traditions des autres Juifs, & s'arrêtoient uniquement au Texte de l'Écriture sainte, qu'ils expliquoient à la lettre suivant les Régles de la Grammaire, & par les lumières de la raison, en rejetant les allegories & les explications cabalistiques, dont les autres se servoient. Les Caraites furent d'abord fort odieux aux autres Juifs, qui les accuserent d'être Saducéens & Samaritains, quoi qu'effectivement ils fussent bien differens des uns & des autres, & qu'ils ne differassent des autres Juifs, qu'en ce qu'ils rejetoient les prétenduës Traditions & les allegories, pour s'attacher uniquement à l'explication littérale du Texte de l'Écriture sainte. Mais quelque aversion que les Juifs aient témoigné avoir contre les Caraites, les plus habiles Rabbins des derniers tems, comme Rabbi Kimhi, Aben-Elra, ont suivi à peu près leur methode en s'attachant dans leurs Commentaires, à expliquer avec

928 DISSERTATION PRELIMINAIRE
exactitude le sens de la lettre , & en marquant la
signification de chaque mot , & le sens naturel
de chaque passage. C'est aussi à l'inte pretation
du sens litteral de l'Ecriture sainte , que les plus
habiles Interpretes des derniers tems , se sont atta-
chez dans leurs Commentaires , en expliquant les
termes du Texte suivant la signification qu'ils ont
dans l'Hebreu & dans le Grec ; en le comparant
avec les anciennes Versions ; en examinant quand
il y a quelque difference entre le Texte & les Ver-
sions , quel est le sens qu'on doit suivre , & qui
convient mieux à ce qui précède , & à ce qui suit ;
en comparant un passage avec d'autres passages
semblables de l'Ecriture ; en cherchant le vérita-
ble sens du Texte par la suite du discours , & par
l'intention de l'Auteur ; en éclaircissant les dou-
tes qui se peuvent rencontrer dans la constru-
ction du discours ; en donnant à entendre les
Hebraïsmes , & les manières de parler particuliè-
res aux Auteurs sacrez ; en levant les difficultés
qui se trouvent , soit dans la doctrine , soit
dans l'Histoire , dans la Chronologie & la Geo-
graphie , soit dans les termes des Arts , des Scien-
ces , des plantes , des animaux , &c. & enfin en
n'oubliant rien de ce qui peut contribuer à l'in-
telligence du sens propre & naturel du Texte de
l'Ecriture sainte. Ce n'est pas ici le lieu de par-
ler des Commentateurs de l'Ecriture sainte en
particulier , ni de porter nôtre jugement sur leurs
Commentaires : c'est un dessein trop vaste , qui se
trouvera executé dans nôtre Bibliotheque des
Auteurs Ecclesiastiques , où nous parlons ample-
ment de ceux qui ont commenté l'Ecriture dans
chaque Siècle : il suffit ici d'avoir donné une idée

des différentes sortes de commentaires, soit par rapport à la méthode, soit par rapport à la matière, qui ont été & sont en usage parmi les Juifs & parmi les Chrétiens. Il ne nous reste qu'à rapporter les Règles que l'on doit suivre pour bien interpréter l'Écriture sainte, & c'est ce que nous allons faire dans le Paragraphe suivant.



S. V.

Des Règles qu'on doit suivre pour bien interpréter l'Écriture Sainte.

LA Règle la plus nécessaire pour ne se pas égarer dans l'Interprétation de l'Écriture sainte, sur les choses qui regardent la Foi & les mœurs, est de suivre dans ces choses le sens de l'Église, & l'Interprétation unanime des Pères : Cette Règle est du Concile de Trente, où il est dit dans la Session IV. Que pour arrêter les esprits petulans, le Synode ordonne qu'aucune personne se fiant à sa propre prudence, ne détournera l'Écriture sainte dans les choses qui regardent la Foi & les mœurs & l'édification de la Doctrine Chrétienne, à son propre sens, contre celui que nôtre Maître la Sainte Église, à qui il appartient de juger du sens & de l'Interprétation des Écritures saintes, a tenu & a tenu toujours, ou contre le consentement unanime de tous les Pères : *Ad coercenda et petulantia ingenia, decernit (Synodus) ut nemo sua prudentia innixus in rebus Fidei & morum ad*

930 DISSERTATION PRELIMINAIRE
adificationem Doctrinae pertinentium, sacram Scri-
pturam ad suos sensus contorquens & contra sensum
quem tenuit & tenet sancta Mater Ecclesia, cujus
est judicare de vero sensu & interpretatione Scrip-
urarum sanctarum, aut etiam contra unanimem con-
sensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpre-
tari audeat. Mais quelque nécessaire que soit cette
Règle pour empêcher les esprits petulans de debi-
ter de nouveaux dogmes sous prétexte d'expliquer
l'Écriture sainte, l'intention du Concile n'a point
été d'empêcher les Interpretes des Livres sacrez,
d'éclaircir des passages obscurs de l'Écriture sainte
que les Peres n'avoient pas bien entendus, & de
découvrir par la connoissance des Langues & des
Sciences, le vrai sens d'un passage que les Peres
n'avoient pas tous bien compris. Le Concile
s'explique lui-même en restreignant sa dé-
fense d'expliquer l'Écriture sainte contre le con-
sentement unanime des Peres, aux choses qui re-
gardent la Foi & les mœurs, desquelles dépend
l'édification de la Doctrine Chrétienne. *In rebus*
Fidei & morum ad adificationem Doctrinae pertinen-
tium; & en déclarant qu'il n'a fait cette défense
que pour arrêter des esprits petulans; Ad coëscen-
da pesulantiâ ingenia: c'est à-dire, les Novateurs
en matière de doctrine; ce qui ne peut avoir d'ap-
plication aux Theologiens Catholiques, qui par
le secours des Langues & des connoissances, &
par le raisonnement découvrent le sens d'un passage
difficile, quand ce sens n'est point contraire à la do-
ctrine de l'Eglise, quoi qu'il ne soit pas commun
dans l'Antiquité. Car enfin, pourquoi ne se pourra-
t-il pas faire que quelqu'un éclaircisse un passage
de l'Écriture, qui ne l'a pas encore été jusqu'à

présent; qu'il leve des difficultez qui n'avoient pas encore été bien résolues, & qu'il trouve le véritable sens dont on s'étoit écarté, ou faute de sçavoir les Langues, ou faute d'application & de Critique, ou enfin par trop d'attache aux anciennes explications? Plusieurs Peres se sont plus attachés au sens allegorique qu'au litteral: il y en a eu peu qui sçûssent les Langues originales, qui consultaient le Texte Hebreu, & qui s'appliquassent à la Critique: ils sont presque tous de différent sentiment sur les sens des endroits difficiles. Pourquoi ne sera-t-il pas permis à ceux qui sont venus depuis, & qui ont été plus éclairés qu'eux dans la connoissance des Langues, qui ont plus étudié les mœurs & les coûtumes des Juifs, & les autres Sciences qui peuvent servir à éclaircir l'Ecriture; pourquoi, dis-je, ne leur sera-t-il pas permis d'employer utilement ces connoissances pour donner de nouveaux éclaircissemens au Texte sacré? Saint Jérôme a été bien éloigné de croire qu'il ne fût point permis d'apporter de nouvelles explications de l'Ecriture inconnuës aux anciens Peres, & même contraires à celles que tous les Auteurs Chrétiens avoient données auparavant, puis qu'il s'écartoit souvent des explications reçues & autorisées par les Chrétiens pour suivre les remarques des Hebreux. J'ai puisé, ce dit-il, dans la Lettre 138. à Marcelle, ce que j'ai écrit, dans les sources des Hebreux, sans m'arrêter aux ruisseaux des opinions communes, & sans me laisser étonner par cette multitude d'erreurs dont le monde est plein, n'ayant d'autre dessein que de sçavoir & d'enseigner ce qui est véritable, *Et ac nos de intimo Hebraeorum fonte libavimus, non*

532 DISSERTATION PRELIMINAIRE
opinionum rivulos persequentes, neque errorum, quibus totus mundus repletus est, varietate perterriti, sed cupientes & scire, & docere qua vera sunt.

*Apol. adv.
Ruf. L. 1.*

*Ep. 28. ad
Hieron.*

Et quand on lui reprocha d'avoir quitté les Interprétations des Chrétiens pour suivre celles des Hebreux, il s'en défendit par l'exemple de ses Prédecesseurs, Origene, S. Clement & Eusebe qui avoient cité & suivi les Interprétations des Juifs. S. Augustin n'étoit pas non plus persuadé qu'on ne pût donner aucune nouvelle explication aux Livres de l'Ecriture, puis qu'au contraire il assure qu'avec application & avec méditation on y peut tous les jours découvrir de nouvelles choses. C'est pourquoy il n. dés-approuve pas la Version nouvelle que sain: Jérôme avoit faite sur le Texte Hebreu, & il dit, que quoique les Interpretes n'aient qu'une même foi, il est nécessaire néanmoins qu'ils expliquent differemment plusieurs passages de l'Ecriture, à cause de leur obscurité, qui est même cause qu'un même Auteur l'explique differemment en differens endroits. Enfin, il n'y a point de Peres ni de Commentateurs de l'Ecriture, qui se soient faits une Religion de n'apporter aucune explication qui ne fût autorisée par le consentement unanime des Peres: il n'y en a presque point au contraire parmi ceux qui ont travaillé de leur chef, & qui n'ont pas simplement copié les autres, qui n'aient apporté quelques nouvelles explications, quelquefois plus heureuses & plus véritables, que celles qu'on avoit données jusqu'à eux: Il y en a plusieurs de cette nature dans presque tous les Commentateurs Catholiques, qui ont écrit même depuis le Decret du Concile de Trente.

Ce n'est donc pas assez pour être habile Interprete de l'Écriture sainte, d'avoir beaucoup de docilité & de soumission à la doctrine de l'Église & aux sentimens des Peres ; il faut encore sçavoir les Langues, dans lesquelles les Livres sacrez ont été écrits originaiement, c'est-à-dire, l'Hebreu & le Grec. C'est la première Règle que saint Augustin donne pour parvenir à l'intelligence de l'Écriture sainte. Il dit, que pour avoir une connoissance des Écritures divines, il faut sçavoir, outre le Latin, l'Hebreu, le Grec, afin d'avoir recours aux Exemplaires originaux, si la variété des Interpretes rend le sens douteux : *Et Latina quidem Lingua homines quos nunc instituentos suscepimus, duabus aliis ad Scripturarum divinarum cognitionem opus habent, Hebraicam scilicet & Græcâ, ut ad Exemplaria præcedentia recurratur, si quam dubitationem attulerit Latinorum Interpretum infinita varietas.* Lib. 2. de Doctr. Christ. c. 11. n. 16. Il ajoute que la connoissance de l'Hebreu est d'autant plus nécessaire qu'il y a des mots Hebreux du Texte restez dans la Version, & qu'il est difficile de traduire tous les mots d'une Langue en une autre. Saint Jérôme dans sa Lettre 28. à Lucinius Bericus, établit cette Règle qui a été inserée dans le Decret de Gratien : que le sens véritable des Livres de l'Ancien Testament doit être examiné sur le Texte Hebreu, & celui des Livres du Nouveau sur le Texte Grec : *Ut Veterum Librorum fides de Hebrais Voluminibus examinanda est, ita & Novorum Græci sermonis normam desiderat.* C'est la methode que ce Pere a suivie dans ses Commentaires, & dans ses Versions, où il s'est arrêté au sens du Texte Hebreu. Les

334 DISSERTATION PRELIMINAIRE

autres Peres, comme Origene, S. Chrysostome, & même parmi les Latins, S. Hilaire, S. Augustin & S. Gregoire, ont aussi eu souvent recours aux Textes originaux, & aux Versions faites sur ces Textes, pour expliquer divers passages de l'Écriture sainte. Enfin, l'on a toujours considéré la science de la Langue Hébraïque & de la Grecque, comme nécessaire pour bien entendre & pour bien interpréter l'Écriture sainte. Le Pape Clement V. en a été tellement persuadé, que dans sa Clementine *De Magistris*, il a crû ne pouvoir rien ordonner de plus avantageux pour l'Eglise, que de faire établir dans toutes les Universitez, des Professeurs des Langues Hébraïque, Arabique, & Chaldéenne, afin qu'ils pussent former des personnes capables de bien entendre l'Écriture sainte. La Faculté de Theologie de Paris étoit anciennement si fort persuadée de la nécessité de l'étude des Langues, qu'elle fit un Decret en 1530. par lequel elle ordonna qu'à l'avenir personne ne seroit admis dans la Faculté, qu'il ne fût suffisamment instruit de ces Langues, conformément à la Clementine I. *De Magistris*, & au Chapitre *Ut Veterum*. L'expérience même fait voir la difference qu'il y a entre les Commentateurs qui savent les Langues, & ceux qui ne travaillent que sur les Versions, & combien il y a plus d'exactitude, de verité, de solidité, & de nouvelles découvertes dans les premiers que dans les derniers.

Un Commentateur ne doit pas se contenter de lire les Originaux, il faut qu'il consulte aussi les Versions & les différentes Leçons du Texte qui peut quelquefois être fautif, & reformé par les Versions ou par d'autres Exemplaires. C'est ce

que

que saint Augustin remarque encore dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne Chap. 14. Le grand nombre, dit-il, des Interpretations discutées & examinées par la comparaison des Exemplaires, peut être d'un grand usage, pourvu qu'il ne n'y ait pas de faute dans l'Exemplaire ; car la première chose à quoi on doit emploier ses soins quand on veut bien sçavoir l'Ecriture sainte, est de corriger les Exemplaires : *Plurimum hic quoque juvat Interpretum numerositas, collatis Codicibus inspecta atque discussa, tantum absit falsitas ; nam Codicibus emendandis primitus debet invigilare solertia eorum qui divinas Scripturas nosse desiderant, ut emendatis non emendati cedant, ex uno dumtaxat interpretationis genere venientes.* Nous avons déjà donné les Règles qu'on doit suivre à l'égard du Texte & des Versions, que nous ne repeterons point ici.

Pour bien entendre l'Ecriture sainte, il faut encore, selon S. Augustin, avoir égard à la distinction des mots, qui étant différemment séparés par des points & des virgules, font des sens différens, & causent une ambiguïté : mais elle est ordinairement éclaircie, ou par le Texte original, ou par ce qui précède & ce qui suit, qui détermine à une ponctuation plutôt qu'à une autre. Ainsi cette difficulté n'est rien en comparaison de celles qui naissent des Tropes, des Paraboles, & des figures qui se trouvent dans l'Ecriture sainte. Il ne suffit pas, comme nous avons dit, d'entendre les termes, il faut découvrir le sens éloigné du Trope, de la Parabole, & de la figure. C'est à quoi l'Interprete doit principalement s'appliquer.

La connoissance des Sciences & des choses qui

peuvent avoir rapport à l'Écriture sainte, comme de l'Histoire, de la Chronologie, de la Géographie, des mœurs & des coutumes des Juifs, des noms des plantes, des animaux, des pierres précieuses; en un mot, de tous les termes des Arts & des Sciences qui y sont employez, est aussi nécessaire pour bien expliquer l'Écriture sainte, & un habile Interprète, ne peut se dispenser d'étudier ces matières. Mais il faut, comme nous avons remarqué, qu'il traite de ces choses succinctement, & qu'il ne s'y donne pas tout entier.

Les Commentaires de ceux qui ont écrit sur la Bible, sont d'un grand secours à ceux qui veulent entendre ou expliquer aux autres ces Livres sacrés. Il y a une infinité de difficultez appliquées, d'obscuritez éclaircies, de questions examinées dans les Commentaires des Anciens & des Modernes, qu'un seul homme ne pourroit pas seulement effleurer, quand il travailleroit sur l'Écriture sainte depuis son enfance jusqu'à une extrême vieillesse. On doit préférer les Interprètes Catholiques; mais on peut se servir aussi très-utilement des Juifs & de ceux qui ont écrit hors du sein de l'Église. On sçait assez combien les Rabbins, & particulièrement Aben-Esra & Kimhi, peuvent servir à l'intelligence de la lettre de l'Écriture. Personne n'ignore, que Nicolas de Lyra, Isidore Clarius, Eugubinus, de Muis, Lorin, Tirin, Menochius, & tant d'autres Commentateurs ont beaucoup profité de leurs lumières, & ont même tiré de leurs Explications, des avantages considérables en faveur de la Religion Chrétienne. On ne peut non plus disconvenir, que les Commentaires des Héretiques, ne puissent aussi beaucoup servir pour

l'intelligence de l'Écriture sainte, & que les Commentateurs Catholiques ne les aient souvent consultez & suivis. Enfin, l'on peut dire que cette pratique est autorisée par les plus anciens Commentateurs de l'Écriture sainte. Car dès-le commencement de l'Église, les saints Peres n'ont point fait de difficulté de se servir des Juifs & des Hérétiques pour l'intelligence de l'Écriture sainte de l'Ancien Testament. Saint Clement d'Alexandrie les cite souvent & se sert de leurs paroles. Origene cite aussi très-souvent dans ses Commentaires des Explications des Juifs & des Hérétiques, & ne fait pas de difficulté de les donner comme bonnes. Écoutons ce que S. Jérôme dit là dessus. Origene, dit-il, S. Clement, Eusebe, & plusieurs autres Anciens voulant se servir de quelques passages de l'Écriture pour prouver ce qu'ils avancent, ont coutume de dire, un Juif me disoit ceci, j'ai appris d'un Juif, les Juifs sont de cet avis. Origene cite même le Patriarche Huillus Juif qui vivoit de son tems, & finit son trentième Tome sur Isâie par une explication de ce Juif, avouant ce qu'il avoit été auparavant d'un autre sentiment, ce qu'il en a changé sur ce qu'il a appris de lui la vérité. Il allegue aussi le témoignage d'Huillus pour montrer que le Pseaume 89. & les onze suivans sont de Moïse. Enfin, en interpretant le Texte Hébreu, il a soin de remarquer quelle est la pensée & l'interpretation des Juifs. Saint Jérôme qui est celui de tous les Peres, qui a le plus heureusement travaillé sur l'Écriture sainte, avoit fait une étude toute particulière non seulement du Texte Hébreu, mais aussi des sentimens des Juifs. Il prit un Juif pour Maître, & s'instruisit des tra-

538 DISSERTATION PRELIMINAIRE

ditions des Hebreux sur l'Ecriture, dont il a fait un recueil sur la Genese. Ruffin a beau lui reprocher cette érudition Juive, il se moque de ses reproches, & il se sçait bon gré à soi-même de l'avoir acquise avec beaucoup de travail. Il se sert aussi très souvent des Commentaires des Heretiques & les copie mot pour mot sans les nommer. Mais il faut l'entendre parler lui-même sur ce sujet pour sa justification. Dans les Commentaires que j'ai faits sur l'Épître aux Ephesiens, j'ai dit-il, suivi Origenes, Dydimus & Apollinaire, qui ont souvent des dogmes contraires, sans perdre néanmoins la véritable Foi, c'est-là l'ouvrage des Commentateurs : Ils expliquent les Ecrits des autres, & éclaircissent par un discours facile tous les endroits qui sont obscurs. Ils rapportent les sentimens de plusieurs Auteurs, & disent. Quelques-uns expliquent ainsi ce passage; d'autres l'interpretent en cette manière : ceux-ci établissent le sens qu'ils donnent sur ces autoritez, ou sur ces raisons, afin que le Lecteur prudent après avoir lû les explications des autres, juge lui-même de ce qui est de plus vrai, & qu'il rejette les méchantes, comme le banquier fait la fausse monnoie. Accusera-t-on celui qui met dans un même Commentaire les explications différentes de plusieurs Auteurs, d'avoir des opinions contradictoires ?

Ceci fait voir qu'il est à propos qu'un Interprete rapporte dans son Commentaire les différentes explications d'un même passage quand elles ont toutes leur vrai-semblance. Il peut dire son avis sur celle qu'il préfere, mais il n'est pas juste qu'il dissimule les autres, & qu'il veuille

qu'on s'en rapporte à son jugement : c'est ce que S. Jérôme prouve en cét endroit, où il maltraite fort Ruffin, qui l'avoit repris de cét usage. Je m'étonne, dit-il, qu'une personne qui se vante d'être l'Aristarque de ce Siécle, ait ignoré des choses que les enfans sçavent : *Illud miror quod Aristarchus nostri temporis puerilia ista nescieris*, & il continué à justifier la manière dont il en avoit usé. En quoi ai-je peché, lui dit-il, pour avoir expliqué un mot ambigu en différentes manières ? ... Quel pré-judice fait-on à la Foi de l'Eglise, en apprenant aux Lecteurs en combien de manières un Verset est expliqué par les Hebreux ? Ne me doit-il pas être permis de remarquer ce que j'ai appris des Juifs ? Il dit ensuite la même chose des Heretiques, ou de ceux qu'il considère comme tels, c'est-à-dire, d'Origenes & d'Apollinaire. Dydimé, dit-il, & Apollinaire ont fait des Ouvrages que j'ai ou traduits ou imitez. J'en ai averti dans la Préface. J'ai dit aussi qu'Origenes avoit fait trois Volumes sur cette Epître aux Ephesiens, & que je l'avois suivi en partie, & tiré des Commentaires de ces Auteurs, ce que j'avois jugé à propos ; que j'en avois retranché plusieurs choses, & que j'y en avois ajouté d'autres, afin que le Lecteur studieux pût voir par la Préface, que cét Ouvrage étoit & des autres & de moi. Si je ne peux montrer dans les Originaux Grecs que j'ai traduits, les défauts qui sont dans mes Explications, j'avoüerai ma faute, & je considérerai comme étant de moi, ce qui n'est point des autres. Saint Jérôme n'est pas le seul qui se soit servi des Juifs & des Heretiques pour expliquer l'Ecriture. Tous les Peres Grecs n'ont-ils pas consulté & cité

240 DISSERTATION PRÉLIMINAIRE
les Versions du Juif Aquila, de Theodotion, & de Symmaque ? Ne les ont-ils pas suivis quelquefois ? S. Chrysostome & Theodoret n'ont-ils pas embrassé des sens donnez par Theodore de Mopsueste ? Enfin a-t-on jamais fait un crime aux Catholiques d'avoir tiré des Juifs & des Heretiques, des lumières pour éclaircir la verité, pour expliquer des endroits difficiles de l'Ecriture, & pour prouver la Religion ? Et n'a-t-on pas au contraire congratulé ceux qui l'ont fait, d'avoir arraché un bien d'entre les mains d'injustes possesseurs, pour le restituer à l'Eglise à qui il appartient de droit ?

Outre ces secours qui dépendent des Sciences acquises, il faut employer la raison pour découvrir le vrai sens de l'Ecriture sainte ; mais il faut bien se donner de garde d'abuser de ce principe, en soutenant avec les Sociniens, qu'il ne faut admettre comme véritable, que ce que la raison ou l'expérience des sens nous fait connoître, en sorte qu'il n'y a point d'autre sens véritable de l'Ecriture sainte, que celui qui nous enseigne des choses conformes aux lumières de la raison, ou à l'expérience des sens, & que tout ce qui paroît contraire à ces deux principes, doit être rejeté comme un sens faux que l'on ne peut donner à l'Ecriture sainte. Il faut, dis-je, se bien donner de garde d'admettre un principe si dangereux, & de se servir de la raison pour juger de la verité, ou de la fausseté des choses contenues dans l'Ecriture sainte. C'est une maxime certaine, qu'il peut y avoir des verités que l'esprit de l'homme n'est pas capable de concevoir, ni de comprendre, puisque ses lumières étant finies & bornées, il est très possible & mé-

me comme nécessaire, qu'il y ait bien des choses au dessus de sa portée. Il est encore certain que Dieu nous peut reveler des vérités, qui nous sont cachées, & qu'il suffit qu'il les ait révélées, pour que nous soions persuadés de leur vérité. Ainsi ce n'est pas une raison suffisante de rejeter une vérité exprimée clairement par les termes de l'Écriture sainte, & soutenir qu'ils doivent avoir un autre sens, parce qu'on trouve de la difficulté à accorder ce sens propre & naturel des termes avec les principes de la raison, & l'expérience des sens : car étant constant que Dieu ne peut pas reveler une fausseté pour une vérité ; quand il est évident qu'il a revelé telle & telle chose, toute raison d'en douter cesse, & les difficultés que le raisonnement peut former, ne doivent être d'aucune considération. La Foi en Dieu détruit, comme dit saint Paul, tous les raisonnemens humains, & toute la hauteur qui s'éleve contre la science de Dieu, & réduit en servitude tous les esprits pour les soumettre à l'obéissance de JESUS-CHRIST. Mais le raisonnement sert d'une autre manière à découvrir le sens de l'Écriture sainte, quand on l'emploie pour rechercher la signification des termes, c'est-à-dire, pour savoir quel est le sens de tel & tel passage : à quoi le raisonnement peut beaucoup contribuer ; car

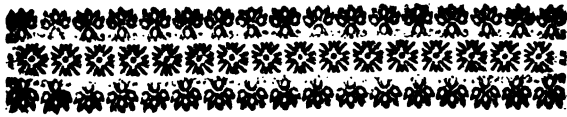
- 1°. On juge du sens d'un passage par l'intention de l'Auteur, & par le but qu'il s'est proposé. La raison nous fait connoître en quel sens ce qu'il dit, peut servir à prouver, à soutenir, ou à expliquer ce qu'il a avancé.
- 2°. C'est par le raisonnement, que l'on juge si ce passage expliqué en un tel sens, a ou n'a pas de liaison ou de rapport avec

ce qui précède & ce qui suit. 3°. C'est encore par la raison, que l'on compare un passage de l'Écriture avec un autre, & que l'on juge par cette comparaison, du sens qu'il doit avoir. Enfin, c'est par le raisonnement, que l'on connoît si ce passage expliqué en ce sens, est conforme à l'Analogie de la Foi, c'est à-dire, s'il n'est pas contraire, ou en lui-même, ou par les conséquences qu'on en peut tirer, à des vérités de Foi établies dans d'autres endroits de l'Écriture. Voilà les principales Règles qu'on doit suivre pour bien interpréter l'Écriture sainte.

A l'égard de la methode qu'il est à propos de suivre dans un Commentaire de l'Écriture sainte, on en doit juger par rapport aux differens desseins que l'on peut avoir. Si l'on veut simplement donner l'intelligence du Texte, on peut se contenter de faire des Scholies ou des Notes marginales pour expliquer les endroits qui peuvent arrêter le Lecteur; mais si l'on veut instruire à fonds de la science de l'Écriture sainte, il faut faire des Commentaires plus amples, où l'on traite les matières avec plus d'étendue. Si l'on explique l'Écriture sainte, par rapport à la Morale, on peut le faire en deux manières, ou en y donnant des sens allégoriques & mystiques, ou en expliquant la lettre, & tirant du sens littéral toutes les Moralitez que l'on en peut tirer par des réflexions, & en traitant ensuite avec plus d'étendue, les points de Morale qui ont plus de rapport à l'Histoire. Il paroît plus d'esprit dans les Commentaires du premier genre; mais les derniers sont plus solides; les premiers peuvent être plus agréables; mais les derniers sont plus profitables. Il faut que les uns & les autres soient éloquens & bien écrits;

mais il n'est pas besoin qu'ils soient pleins d'éru-
dition : au lieu qu'il n'est pas nécessaire que les
autres Commentaires qui sont uniquement destinés
à l'explication du sens littéral, soient écrits avec
éloquence, pourvu qu'il n'y manque rien de l'éru-
dition Juive, Ecclesiastique & profane, nécessai-
re pour l'intelligence du Texte.





CHAPITRE XI.

*De la Division de la Bible en Chapitres ;
Versets & autres parties.*

IL ne s'agit point ici de la Division des Livres entiers de la Bible, dont nous avons déjà traité ; mais de la Division particulière de chaque Livre en Chapitres, en Versets & autres parties.

Dans l'Antiquité la plus reculée non seulement ces Divisions n'étoient pas en usage ; mais il n'y avoit pas même de distinction de Phrases & de mots, comme il se voit dans les anciennes Inscriptions, & dans les plus anciens Manuscrits. Mais comme, rien ne soulage davantage le lecteur que ces distinctions, on s'en est servi utilement dans la suite, principalement dans les Livres qui ont été le plus d'usage. Origenes semble être le premier qui dans ses Hexaples divisa les Livres sacrez en differens Versets, comme Eusebe le témoigne dans le Livre sixième de son Histoire » Chap. 16. Origenes, dit-il, aiant recueilli en » un seul Corps toutes les Interpretations des » Livres sacrez, les a distinguées en membres » κῶλον, & rangées par colonnes avec le Texte Grec. Hesychius attribué aussi à Origenes l'in-

vention de la distinction des Livres sacrez en membres ou Versets, ce que les Grecs appellent *κῶλον* ou *σῖχος*. Il y a néanmoins lieu de croire qu'il y avoit déjà quelques distinctions dans les Livres sacrez avant Origenes, & l'on ne peut douter que les Livres qui sont composez de Sentences ou en Vers *σχιῶται*, sçavoir Job, les Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiaste, & le Cantique des Cantiques n'aient été écrits dès le commencement par Versets, la matière l'exigeant ainsi. Saint Jérôme à l'imitation d'Origenes, distingua le premier parmi les Latins, les Livres de l'Ecriture sainte en membres ou Versets ; *Versuum cola*, comme il le témoigne dans sa seconde Apologie contre Ruffin. J'ai distingué, dit-il, les Paralipomenes, par des membres de Versets, *versuum cola*, « pour éviter la confusion & l'embarras. Dans le « Prologue sur Josué, il avertit le Lecteur de con- « server la distinction par membres qu'il a ob- « servée pour éviter la confusion, s'il veut que son « travail ne soit pas perdu. Dans sa Préface sur « Isâie, il dit, que quand on verra les Prophetes « écrits par Versets, il ne faut pas s'imaginer qu'ils « soient composez en vers, & semblables aux Li- « vres des Pseaumes & de Salomon ; mais que « comme on a coûtume de distinguer les Ouvra- « ges de Demosthene, & de Ciceron, par des « membres & des parties de membres *per cola & « commata*, quoi qu'ils aient écrit en prose & « non pas en vers : de même pour pourvoir à l'uti- « lité des Lecteurs, il a distingué son interpreta- « tion nouvelle, par une nouvelle manière d'écri- « re. Et dans sa Préface sur Ezechiel, Lisez, dit-«

» il, ce Prophete selon nôtre Version, dans la-
 » quelle, il est écrit par membres, *per cola*, & par-
 » ties de membres, & *commata*; ce qui rend le
 sens plus intelligible au Lecteur. Cassiodore dans
 sa Préface sur les Leçons divines, nous assure aussi
 que S. Jérôme est le premier qui ait suivi cette di-
 stinction de Versets dans les Exemplaires Latins.
 Saint Augustin s'étoit servi d'un Exemplaire distin-
 gué par Versets, dans son Livre intitulé *Le Miroir*.
 Quelques-uns prétendent qu'avant S. Jérôme, il y
 avoit déjà des distinctions de Versets dans le Tex-
 te sacré, & que ce Pere en fit une nouvelle sui-
 vant les sentences & les membres des sentences,
 ce qu'il appelle proprement *cola* & *commata*; &
 ils le prouvent par saint Jérôme même, qui dans le
 Prologue de ses Commentaires sur Isaïe, parle de
 huit Versets qui sont dans la Vulgate du *Pl. 13.*
 & ne se trouvent point dans l'Hebreu. Ces huit
 Versets sont fort courts, & ne répondent point à
 la distinction de S. Jérôme. Il parle aussi dans la
 Lettre à Sunnia & à Fretela, d'un Verset qui ne
 contenoit que ces mots, *grando & carbones ignis*.
 Enfin, il fait mention sur le Chap. 21. d'Ezechiel
 & sur le 63. d'Isaïe, de ce grand nombre de Ver-
 sets.

On peut donc distinguer quatre principales di-
 visions de la Bible en Versets; l'ancienne divi-
 sion qui avoit lieu avant saint Jérôme, celle de S.
 Jérôme, celle d'Origenes suivie par Hesychius
 & par Nicephore, & celle d'aujourd'hui prise des
 Massorettes. La première est la plus nombreuse
 de toutes; la troisième l'est un peu moins, la se-
 conde l'est encore moins, & la dernière contien

beaucoup moins de Versets que toutes les autres. C'est la dernière qui est la plus nouvelle, quoique quelques Juifs l'attribuent à Esdras. Mais Elias Levita convient qu'autrefois la Loi étoit écrite de suite & sans distinction de Versets ; & que l'invention de la distinguer en Versets, est venuë des Massorettes, qui se sont servis pour les marquer, de points, qu'ils ont appellez *Silluc*, Pause ; ou *Soph Pasuc*, fin d'un Verset. Robert Estienne est le premier qui ait suivi exactement dans les Bibles Latines la distinction des Massorettes.

Outre cette distinction de l'écriture sainte par Versets, les Juifs ont une autre division des Livres de la Bible en différentes Sections, qu'ils appellent *Parfciorb*, qui sont de deux sortes, grandes & petites. Les grandes qui sont de quelque usage, sont des divisions d'un Livre en une certaine quantité de parties assez grandes. La Genèse par exemple, est divisée en douze de ces parties, & tout le Pentateuque en 53. Dès le tems de saint Hilaire & de saint Jérôme, le Livre des Pseaumes étoit partagé en cinq. C'est selon cette division que les Rabbins alleguent la Loi, en citant les premiers mots par où commence chaque partie. Les petites parties qu'ils appellent *Schimorb*, sont tantôt plus longues, tantôt plus courtes, & ne sont d'aucun usage. Enfin, les Massorettes divisent encore les Livres de la Bible en Sections qu'ils appellent *Sidra*.

Les Grecs & les Latins n'ont point eu autrefois de distinction de Chapitres dans la Bible : cela paroît par leurs Commentaires, dans lesquels ils ne suivent point la distribution des Chapi-

248 DISSERTATION PRELIMINAIRE
tres, & où pour marquer l'endroit où ils sont demeurez de leur explication, ils n'alleguent jamais le Chapitre, mais le Passage ou l'Histoire. Il est bien probable que jusqu'au cinquième Siècle il n'y avoit point, ni chez les Grecs, ni chez les Latins, de distinction de Sections ou de Chapitres dans les Livres de la Bible, à l'exception des quatre Evangiles : mais peu à peu la commodité les introduisit, parce que pour faciliter l'intelligence du Texte, on mettoit à la tête de chaque Livre, des Tîtres ou Sommaires de ce qu'ils contenoient. Comme ces Tîtres répondoient à différentes parties, il falloit aussi distinguer ces parties. Cassiodore qui est le premier qui a parlé clairement de ces Tîtres, dit dans le Chap. 1. de l'Institution des Lettres divines, que les Tîtres de l'Octateuque avoient été faits par les Ancêtres ; que n'en ayant point trouvé de faits, sur les Livres des Rois & des Paralipomenes, il en avoit composé. Il en avoit aussi dressé pour les Livres de Salomon, & pour ceux de Tobie, de Judith, d'Esther, & des Maccabées ; mais les Livres des Prophetes n'en avoient point encore ; on en a fait ou trouvé depuis. Ces Capitules ont été en usage jusqu'au onzième Siècle : ils étoient beaucoup plus courts que nos Chapitres, & ne contenoient qu'un seul sujet indiqué par le Tître ou Sommaire.

Enfin, Hugues le Cardinal Religieux Dominiquain qui vivoit dans le 13. Siècle, est le premier qui faisant travailler à une Concordance de la Bible, a partagé les Livres sacrez en Chapitres, comme ils le sont à present. Sa division qui est assez

SUR LA BIBLE, LIV. I. CH. XI. 949

cômmodé , fut bien-tôt reçûe & suivie dans les Bibles manuscrites , & dans les imprimées. Nous parlerons ailleurs de la division du Nouveau Testament.

Fin du premier Tome.

ERRATA.

*P*age 16. ligne 4. trente, lisez, treize. Page 21. ligne 1. anseptuuls. de la 2. col. des Notes, Isâie Chap. 14. lisez Chap. 40. Page 23. l. 18. lesquels, lisez ces deux derniers. Page 29. l. 30. Chap. 2. lisez Chap. 10. P. 40. l. 15. par saint Jean Damascene, ajoutez dans le Livre 4. de la Foi orthodoxe Chap. 18. mais dans le Livre des fidèles défunts, il cite l'exemple des Maccabées pour autoriser la prière pour les Morts. P. 42. l. 23. de la 2. Col. des Notes. du Dragon, Belus, lisez du Dragon & de Belus. P. 46. l. 20. de la 15. col. des Notes. Daniel, lisez le même Pere. P. 47. l. 11. le premier, lisez le dernier. P. 48. l. 4. de rejeter, lisez de ne pas recevoir. P. 55. l. 2. le Nouveau Testament, lisez l'Ancien Testament. P. 57. l. 18. Isaac, lisez Isâie. P. 62. l. 10. ôtez au Livre de Ruth. P. 65. lig. penult. V. 24. lisez V. 14. P. 68. l. 3. quoi qu'il y en ait quelque apparence, lisez au contraire il y a plus d'apparence que c'étoient des Cantiques. P. 84. l. 23. après Siècles de l'Eglise, ajoutez, mais cela ne paroît guere vraisemblable. P. 85. l. 5. à l'aveu, lisez, à l'avis. P. 93. l. 14. par le ministère des Anges, ajoutez, ou des hommes, *Ibid.* l. 23. Chap. 24. V. 12. lisez, Chap. 12. V. 24. P. 119. l. 7. vient, lisez venoit. *Ibid.* l. 22. après ces mots la division des Tribus, ajoutez L. 3. Reg. C. 11. V. 30. P. 124. l. 12. de les observer, lisez de ne les pas observer. P. 132. l. 23. 1. Reg. 11. lisez. 1. Reg. 2. P. 134. l. 6. Abiud, lisez Ahilud. *Ibid.* l. 8. C. 20. lisez C. 27. P. 137. l. 4. des Scribes, lisez de Scribes. P. 143. l. 25. toient, lisez étoient. P. 165. l. 26. apprennent, lisez enseignent. P. 190. l. 6. la Pereire, lisez la Percire. *Ibid.* l. 1. des Notes, la Pereire, lisez la Perci-

1776 P. 193. l. 6. avoit avoïlé. *lisez*, avoit avancé. P. 199. l. 27. C. 2. *lisez*. C. 3. P. 214. l. 19. comme Enfans d'Israël *lisez* comme les Enfans d'Israël. P. 216. l. 15. C. 8. V. 8. *lisez* C. 10. V. 11. P. 307. l. 16. puis qu'il en avoit , *lisez* puis qu'il a vécu. P. 701. l. 11. & 12. l'Éunuque de la Reine de Candace , *lisez* l'Éunuque de la Reine Candace.

A la page 222. lig. 19. après ces mots , la particule Hébraïque *et* , peut signifier l'un & l'autre , c'est-à-dire, que les Chananéens étoient alors dans ce pays , ou bien qu'ils y étoient déjà pour lors) comme Aben-Éfra l'a remarqué ; *ajoutez* , Ce dernier sens semble même plus naturel , parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Auteur qui eût écrit dans un tems & dans un pays où tout le monde sçavoit que les Israélites avoient dépossédé les Chananéens , se fût avisé de remarquer comme une chose inconnue , que les Chananéens étoient alors dans les Pays que les Israélites occupèrent : au lieu qu'il est très-naturel, que Moïse écrivant dans un tems où il étoit bon d'avertir les Israélites , que leurs Peres avoient conversé parmi les Chananéens , a dû remarquer que lors qu'Abraham arriva dans ce Pays-là , il le trouva déjà habité par ces Peuples,



T A B L E

DES MATIERES PRINCIPALES

Contenuës dans ce premier Tome.

A.

A B D I A S. Profession d'Abdias. *page* 376. 377
 Quand il a prophétisé. 377
 Sujet de la Prophetie. *Ibid.*
Aben-Efra. Sentiment de ce Rabin sur le Pentateuque. 189
Abraham. Livre de l'As-
 somption d'Abraham. 86
Adam. Livre des Gene-
 rations & de la Creation d'A-
 dam supposé par les Juifs.
 86. Apocalypic ou Revela-
 tion d'Adam. 87
Addo. Du Livre perdu de
 ce Prophete. 68, 69
Aggeé. Sous quel Roi de
 Perse il a prophétisé, 380 &
 381. De sa Prophetie. 382
Agiographes. Quels Livres
 ainsi appelez parmi les Juifs.
 29, 56. 57.
Agur. Fils de Jaché. 333
Abias. Du Livre perdu de
 ce Prophete. 69
Akiba. Que ce Rabin n'est
 point auteur de la corrup-
 tion du Texte Hebreu. 489
 490. & *suiv.*

Allegorie. Definition d
 l'Allegorie. 897. Division de
 l'Allegorie. *ibid.* Manière de
 traiter l'Allegorie. 900
 Questions sur l'Allegorie,
 901 & *suiv.* Utilité & abus
 de l'Allegorie. 910. 911. 912
 921, 922, 926
Alliance. S'il y a eü un
 Livre de l'Alliance. 66. 67
Aman. Qui il étoit, & de
 quelle Nation. 89. 202. Sa
 mort. 289, 290
Denys Amelote, Prêtre de
l'Oratoire. Sa Version du
 Nouveau Testament en Fran-
 çois 722. Approuvée par
 l'Assemblée du Clergé de
 1655. 847.
Diego Payon d'Andrada
Voyez Payon.
Amos. Deux Amos diffé-
 rens. 354. Quand celui dont
 nous avons la Prophetie a
 vécu, 376. Sujet de sa Pro-
 phetie. *ibid.*
Apocryphes. Etymologie &
 signification de ce mot. 6, 7,
 & 8. En quel sens il est donné
 aux Livres qui sont hors du

Canon 8 & 9. De combien de sortes il y a de Livres apocryphes. 9. 10 Livres apocryphes de l'Ancien Testament que nous avõs 81, 82, 83, Ceux que nous n'avons plus 85, & *suiv.*

Aquila. Sa vie 601. quand il a fait la Version 601, 602. Jugement sur cette Version, 602, 603.

Arabe. De la Langue des Arabes, 691. des Versions Arabes de la Bible, 691, 692, & *suiv.*

Aramique. Ce que c'est que la Langue Aramique. 419

Aristée. Histoire qu'il a faite de la Version des Septante. 556, & *suiv.* Que l'Ouvrage d'Aristée que nous avons, est celui qu'avoit Joseph. 571 Qu'il est supposé par un Juif Helleniste. 572, 573, 574. Que la Narration est un Roman. 574 575 Anachronismes de cette Histoire, 575. & *suiv.*

Aristobule. Quand il a vécu. 560 & 561, Sa Relation de la Version des Septante. 560. Jugement qu'on doit porter de son Ouvrage. 584

Armenien. Version de la Bible en Armenien & Office de l'Eglise célébré en cette Langue. 697, 698, 703, 704.

Asaph. Pseaumes attribuez à Asaph, 318, 319. Qui étoit cet Asaph. 319

Assamoniens. Ce nom donné aux Maccabées. 387

Assuerus. Quel est l'As-

uerus d'Esther. 290 & *suiv.* & l'Assuerus dont il est parlé dans Tobie. 379

Asterisques. Leur figure. 627 Leur usage. 618 & *suiv.*

B.

BARUCH. Sa vie, 361 sa Prophetie. *ibid.* Lettre de Baruch, 362. Peut être Auteur de la fin de la Prophetie de Jeremie. 359 Le Livre de Baruch, par qui rejeté & admis dans le Canon, 28 & 29 cité sous le nom de Jeremie, 29 & 30.

Beatitudo. S'il en est parlé dans les Pseaumes. 328

Beheber. Signification de cette particule. 215, 224, & 225.

Belarmin. Sentiment de cet Auteur sur le Decret du Concile de Trente touchant la Vulgate. 669

Belus. Histoire de l'Idole de Belus, si elle est canonique. 41. & *suiv.* Verité de cette histoire. 370, 372

René Benoit. Sa Version de la Bible en François. 719 censurée par la Faculté de Theologie de Paris, & condamnée par le Pape. 720 Pourquoi. *Ibid.* & 821

Pierre Besse. Sa Version de la Bible en François. 721 840

Bethel Luzan. Si c'est une Ville où deux. 251

Bible. Origine de ce nom. 4. Version de la Bible.

DES MATIERES:

551

Voyez: Versions.

Bibliothèque. Usage de ce nom pour signifier le Recueil des Livres sacrez. 4

Le Pere Bombours Jesuite. Sa Version du Nouveau Testament en François. 722

Antoine Bruceoli. Sa Version de la Bible en Italien. 723

C.

CABALE. Differentes especes de Cabale. 520

521. Definition de la Cabale, la plus en usage parmi les Juifs. 522. Exemples des differens Mysteres de la Cabale 252, 523, 524. Obscurité & vanité de cét Art. 522, 525

Thomas de Vio Cardinal Caietan. Sa Version de la Bible. 679

Canon. Differentes significations de ce mot, & en quel sens il est pris pour marquer le Catalogue des Livres sacrez. 5. 6. Canon des Livres de l'Ancien Testament, quand composé. 10, 11. Par qui. 12. S'il y a eu plusieurs Canons des Livres sacrez chez les Juifs. 13, 14, 15. Quels Livres étoient contenus dans le Canon des Juifs. 15 & *suiu.* Distribution des Livres sacrez dans le Canon des Juifs. 18. 19. Canons des Livres sacrez de l'Ancien Testament parmi les anciens Chrétiens. 20 & *suiu.* Re-

gle pour discerner les Livres Canoniques. 53, 54

Cantique. Moïse premier Auteur des Cantiques à la louange de Dieu. 322

Cantique des Cantiques. Ce que signifie ce Titre. 245 Qui est Auteur de ce Livre. 344. Sujet de ce Livre dévolopé. 345, 346, 347,

Cantique des jeunes hommes dans la fou-naise. Ajouté à la Prophetie de Daniel. 369. S'il est Canonique 41. & *suiu.*

Melchior Canus. Sentiment de cét Auteur sur le Decret du Concile de Trente touchant la Vulgare. 668

Louis Cappel. Ouvrage de Louis Cappel contre l'antiquité des Poin.s voielles. 437. Ses Argumens. 438 & *suiu.*

Caraites. De la Secte des Caraites parmi les Juifs. 927

Celib. Voyez *Keri.*
Chabul. Quel país c'est; & s'il y en a deux de ce nom. 247 & 251

Chaines. Chaines sur la Bible, ce que c'est, & de quel usage. 917 & 918

Chaldéen. Quand ce nom en usage. 217, 226. Langue Chaldaïque la plus ancienne du monde. 401, 43, & *suiu.* Appellée dans les derniers siècles, Hebraïque. 417. Anciennement Aramitique, 419. Quand devenuë commune parmi les Juifs,

420. Des Paraphrases Chaldaïques de la Bible. 684 & *suiv.* De leur Origine. 684
Des différentes Paraphrases. 685. 686 Jugement sur ces Paraphrases & leur utilité. 687
- Chananeus.* En quel sens on doit entendre ce passage du 12. Chapitre de la Genèse. *Chananeus autem erat in terra illa.* 213 & 222
- Chapitres.* La division de l'Ancien Testament en Chapitres, n'a commencé qu'au V. Siècle, 948. Différence de celle qui est à présent. *ibid.*
- Hugues le Cardinal, Auteur de celle ci. *ibid.*
- Sebastien Châillon.* Sa Version de la Bible en Latin. 681. & en François. 719
- Chustens.* Histoire de ce Peuple. 528
- Isidore Clarus.* Sa Version de la Bible. 679
- Clement VIII.* De la Reforme de la Vulgate par le Pape Clement VIII. 673 674. 676
- Mr le Clerc.* Sentiment particulier de M. le Clerc sur l'Auteur du Pentateuque, 193. Réfuté. 236, 237 238. Revoqué par cet Auteur. 237
- Commentaires.* Des différentes sortes de Commentaires sur l'Écriture Sainte. 913 & *suiv.* Espèce particulière de Commentaire sur l'Écriture. 916, 917. Différens
- Commentaires de l'Écriture, par rapport à la méthode 913. & *suiv.* Par rapport aux matières. 920. & *suiv.* Nécessité des Commentaires sur l'Écriture Sainte. 936
- Nouveaux Convertis.* Qu'on doit leur laisser lire l'Écriture Sainte. 855. 856
- Coptes.* Langue Copte, ce que c'est. 700. D'où aiusi appelée. *ibid.* Religion des Coptes. 701. Des Versions de l'Écriture en Copte. 700
- Jaques Corbin.* Sa Version de la Bible en François. 711 841
- Coré.* Ce qui arriva à Coré. 319. Pseaumes attribuez aux Enfans de Coré. 320

D.

- D**A N. Quand ce nom en usage, & à quels lieux il a été donné. 216. 227
- Daniel.* De quelle Race il étoit. 364. S'il doit être mis au rang des Prophetes. 57. 58 59. 364. 385. 366. Quand il a prophétisé. 366. De la Prophétie. *ibid.* Vérité & autorité de ses Propheties. 367 368. Sujet de son Livre. 368. 369. Des Additions faites à ce Livre, 41 & *suiv.* 369. & *suiv.* S'il est vrai qu'il ait été dans la fosse aux Lions. 373
- David.* Auteur de Pseaumes, 322. & de quels Pseaumes. 316. 317. 318.

DES MATIERES,

958

Deutero-Canoniques. Des Livres Deutero-Canoniques, 26. & *suiv.* Quand & comment devenus Canoniques. 48. *jusqu'à 54.*

Nicolas Dietenberg. Sa Version de la Bible en Allemand. 726

Dieu. Que Dieu ne peut pas tromper les hommes, & que sa parole est nécessairement véritable. 91, & *suiv.* Preuves de cette vérité. 91, 92, 93. Réponses aux objections. 93 & *suiv.*

Jean Diodati. Sa Version de la Bible en Italien. 723

E.

ECCLESIASTE. Ce que signifie ce nom. 338. De qui est le Livre qui le porte. *ibid.* 339. & *suiv.* Sujet & dessein de ce Livre. 341 & *suiv.*

Ecclesiastique. Qui est Auteur du Livre de l'Ecclesiastique. 350. En quelle Langue & en quel temps il a été composé. 350. 351. 352. Des Titres de ce Livre. 351. Style & sujet de ce Livre. 352 353. Par qui cité sous le nom d'Ecriture Sainte. 36 37. Par qui rejeté. 39. Par qui reconnu pour Canonique. 38

Ecriture. Origine de l'Ecriture. 425. 426. Quels sont les plus anciens Caractères. 426. Des Caractères

en usage avant le Déluge. 427. 428. Des anciens Caractères Phéniciens & Hébreux. 428 & *suiv.*

Ecriture Sainte. Ce nom donné par excellence aux Livres saints. 2. Divers noms donnez au Recueil des Livres de l'Ecriture, 1. 2. 3. 4. Si elle est toute écrite par l'inspiration du Saint-Esprit. Voyez *Inspiration.* Principe sur lequel est fondée l'autorité de l'Ecriture Sainte, 91 & *suivantes.* De la lecture de l'Ecriture Sainte ; si elle a été composée pour être lûe par tous les Fidèles ou seulement par les Prêtres. 731. & *suiv.*

L'Utilité que tous les Fidèles en peuvent tirer prouvée par la Tradition. 751 & *suiv.* Réponses aux Objections. 807 & *suiv.* Que sa lecture n'a jamais été interdite absolument à tous les Fidèles. 814 & *suiv.* ni par le Concile de Trente. 833. De la Règle de l'Index qui semble la défendre, 834. 835. 836. 837. Autorisée & approuvée à présent par tout, 838 & *suiv.* Raisons qui avoient pû faire croire qu'elle devoit être interdite aux Fidèles, cessées. 853 854. 855. Nouvelles raisons de la faire lire. 855. 856. 857. Dispositions dans lesquelles on doit être pour lire l'Ecriture Sainte avec

- fait, 862, 863, 864, 865
 De l'Eloquence de l'Ecriture
 Sainte, 866 & *suiv.*
 De la clarté & de l'obscurité
 de l'Ecriture sainte. 882
 & *suiv.* Principes de l'ob-
 scurité dans l'Ecriture Sain-
 te, 886 887. Des moyens de
 la surmonter, 888 & *suiv.*
 Des sens de l'Ecriture Sain-
 te. 893, & *suiv.* Des diffé-
 rentes manières de l'inter-
 preter, 913 & *suiv.* Des
 Règles qu'on doit suivre
 pour l'interpréter, 929 &
suiv. De la Division de l'E-
 criture Sainte en Chapitres,
 Versets & autres parties
 944 & *suiv.*
Eder. Lieux appellez de ce
 nom. 217, 228
Egyptien. Version de la Bi-
 ble en Egyptien, ou Copte.
 699, 700
Elie. Livre de l'Assomp-
 tion ou de l'Apocalypse d'E-
 lie. 85, 86
Eloquence. En quoi con-
 siste la véritable Eloquen-
 ce, 866 867. Eloquence de
 l'Ecriture Sainte, 857, &
suiv. Si elle est dans les ter-
 mes. 868, 869, 870. Si tou-
 tes les parties de la véritable
 Eloquence se rencontrent
 dans l'Ecriture Sainte. 870
 871, 872. Que son Eloquen-
 ce convient aux personnes &
 aux choses. 872, 873, 874.
 Exemples de l'Eloquence de
 l'Ecriture Sainte 874. &
suiv. Réponsc au passage de
 saint Paul sur l'Eloquence,
 879 & *suiv.*
Martin l'Empereur. Pre-
 mière Edition de la Bible en-
 tière en François, faite chez
 cet Imprimeur d'Avvers,
 716. 717.
Jérôme Emser. Sa Version
 de la Bible en Allemand, 726
Enoch. Du Livre d'Enoch,
 83, 84, 85.
François Enzinas. Sa Tra-
 duction du Nouveau Testa-
 ment en Espagnol. 724
Erpenius. Version Arabe de
 la Bible qu'il a donnée. 692
Esdras. Vie & actions d'Es-
 dras. 273. De la qualité de
 Scribe. 274. S'il est Auteur
 des Paralipomenes, 266
 267. Des deux Livres qui
 portent son nom. 269 &
suiv. S'il est Auteur du pre-
 mier, 269, 270, 271. De
 ce qui est contenu dans ce
 Livre. 274, 275. Troisième
 & quatrième Livre d'Es-
 dras. 82, S'il est Auteur du
 Canon des Livres sacrez
 parmi les Juifs. 12. Qu'il
 est Auteur du Recueil des
 cent cinquante Pseaumes 323
 Qu'il a changé les anciens
 Caracteres Hebreux. 433
 434. S'il est Auteur des
 Points-voïelles. 436. En
 quel sens il est le restaura-
 teur du Texte Hebreu des
 Livres sacrez. 463. Qu'il ne
 l'a point refait tout entier
 de nouveau. 461 & *suiv.*
Esther. Histoire d'Esther

DES MATIERES.

257

289. 290. Quand composé.
290. & suiv. Qui en est Au-
teur. 297. & suiv. Additions
faites à ce Livre 300. & suiv.
Par qui ce Livre rejeté &
admis dans le Canon, 27, 28
Additions au Livre d'Esther
rejetées hors du Canon par
plusieurs Auteurs. 28

Estienne de Cîteaux. Re-
vision qu'il a faite de la Ver-
sion Latine de la Bible, par
saint Jérôme. 657

Ethiopien. De la Langue des
Ethiopiens. 701, 702. Des
Ethiopiens & de leur Reli-
gion, 701. Des Versions de la
Bible en Ethiopien. 702

Extase. Revelation en ex-
tase. 114 & suiv.

Ezechiel. Sa vie & sa mort.
362. De sa Prophetie. 363

E.

FACULTÉZ de Theo-
logie de Paris & de Lou-
vain. Sentimens de la Fa-
culté de Theologie de Paris
touchant la lecture de l'E-
criture Sainte en langue
vulgaire, & ses Versions.
827. & suiv. Sentimens de
celle de Louvain sur le mê-
me sujet. 832

Pierre Frison. Sa Version de
la Bible en François. 721

G.

GAD. Du Livre prétendu
de ce Prophete. 68. 69
Gloses. Des Gloses sur la
Bible. 915

*Antoine Godeau Evêque de
Vence.* Sa Version du Nou-
veau Testament, & des
Pseaumes en François. 722.
Exhortation qu'il fait à la
lecture de l'Écriture Sainte,
850, 851

Jacques le Grand. Para-
phrasé de la Bible en Fran-
çois par cet Auteur. 715

Gregoire XIII. Permission
qu'il a donnée de traduire
l'Écriture Sainte en languo
vulgaire. 838, 839

Hugues Grotius. Allegorie
de Grotius sur le Livre de
Judith. 286

Guerres du Seigneur. Ce que
c'est que le Livre des Guer-
res du Seigneur, & s'il y en
a eu un. 65, 66

H.

HABACUC. Deux Pro-
phetes de ce nom. 370
372, 379. Quand celui donc
nous avons la Prophetie a
vécu, 379, 380. Sujet de sa
Prophetie. 380

*Nicolas Heath Evêque de
Rochester, & Gusbert Innshab
Evêque de Durham.* Leur
Version de la Bible en An-
glois. 628

Cc iiiij

Hebreux. Pais des Hebreux, lieu de la demeure d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. 217. 218. Si la Langue Hebraïque est la plus ancienne du monde, 399. *& suiv.* Si c'est celle de Noé. 401. *& suiv.* Si la langue de Noé est demeurée dans la famille d'Heber. 406. Si c'est la langue Chanaanéenne. 406. *& suiv.* Origine du nom *Hebreu*, s'il est derivé d'*Heber* Patriarche, ou de la Particule *Heber*, qui signifie *au delà*. 411. *& suiv.* Quand la Langue des Juifs, a commencé à être appelée Hebraïque. 416. 417. Diverses significations de ce nom. 417. Combien cette Langue a duré. 417. *& suiv.* Quand elle a cessé d'être commune parmi les Juifs. 421. 422. *& suiv.* Des anciens Caracteres Hebreux. 428. 429. *& suiv.* Changement de ces caracteres 433. *& suiv.* Des Points ajoutés à la langue Hebraïque. 435. *& suiv.* Texte Hebreu de la Bible, qui n'a point été perdu pendant la Captivité. 461. *& suiv.* Qu'il n'a point été corrompu par la malice des Juifs. 467. *& suiv.* Réponse aux passages des Peres qu'on allegue pour le prouver. 468. *& suiv.* Raisons pour montrer qu'il n'a point été ni pu être

corrompu par les Juifs. 479. *& suiv.* Differences du Texte Hebreu & de la Version des Septante, de quelle nature 494. 495. 496. Qu'il y a des corruptions dans le Texte Hebreu, & d'où elles viennent. 496. 497. 498. Que ces corruptions ne sont pas considerables. 499. Qu'il est ordinairement préférable aux Versions. 500. 509. 510. Regles pour connoître quand il faut le suivre ou s'en écarter. 501. *& suiv.* Differentes Leçons du Texte Hebreu. 515. *& suiv.* Texte Hebreu dans les Hexaples d'Origenes, en quels caracteres écrit. 601. 611. 612. 613. Si l'on doit suivre l'Hebreu ou la Vulgate dans les Versions Vulgaires. 850. *& suivantes.* La nécessité de sçavoir l'Hebreu pour entendre l'Ecriture. 933. 934.

Hebron. Nom d'une Ville, quand elle l'a porté, 217. 227. 228.

Heretiques. Usage que les Catholiques peuvent faire de leurs Commentaires sur l'Ecriture. 936. 937.

Hesychius. Edition qu'il a faite de la Version des Septante. 629.

Hexaples. Par qui composés. 609. Ce que c'est. *ibid.* De combien de colonnes. 610, 611. *& suiv.* & principalement. 614. disposés.

DES MATIERES 959

166. des Versions & du Texte dans les Hexaples. 614 615. 616. 617.

Jean Hircan fils de Simon. Memoires d'Hircan perdus. 72. Quelques-uns lui attribuent le premier Livre des Maccabées. 388.

Thomas Hobbes. Sentiment de cet Auteur sur le Pentateuque. 190.

Homelias. Usage d'expliquer la Bible en Homelias. 916.

Hugues le Cardinal. Auteur de la Division des Chapitres de la Bible telle qu'elle est à present, & des Concordances. 948

Hypolemnisques. Voyez Lemnisques.

I.

JAIR. Des Bourgs de Jaïr dont il est parlé dans le Deuteronomie. 216. 226.

Jason. Auteur d'une Histoire d'ou a été tiré le second Livre des Macchabées 72. 73. 388.

Idithun. Qui est cet Idithun, & pourquoi son nom se trouve au commencement des Pseaumes. 320.

Iduméens. Des Rois & Princes des Iduméens dont il est fait mention dans la Genese. 213. 214. 222. 223.

Jehu. Du Livre perdu de ce prophete. 69.

Jeremie. Vie de Jeremie. 358. Prophetie de Jeremie. 358. 359. Stile de Jeremie. 360. Prophetie apocryphe

de Jeremie. *ibid.* Lamentations de Jeremie, quand écrites. 359. Livres de Jeremie perdus, 72. D'où est tirée la Prophetie des trente pieces d'argent & du Champ du Potier, citée dans l'Evangile sous le nom de Jeremie. 89. 90.

S. Jérôme. Ses travaux sur le Texte de l'Ecriture. 648. 649. 650. Raisons qui lui firent entreprendre une nouvelle Version, de l'Ancien Testament. 650. 651. Contradictions que reçoit sa Version. 651. 652. Jugement sur sa Version. 653. 654. Comment reçue de son Temps. 655. Quand devenuë communément en usage dans l'Eglise Latine, & enfin reçue par tout. 655. 656. 657. Différence de notre Vulgate & de la Version de S. Jérôme. 658. S'il a fait une Version de la Bible en langue Dalmatique, 704.

Jesus fils de Syrach. Qui est ce Jesus, & quand il a vécu. 450. & *suiv.*

Imprecations. Imprecations contre les méchans, quand justes & permises. 331. 332.

Index Regles de l'Index, de quelle autorité. 834. & *suiv.* 843.

Inspiration. Preuves de l'Inspiration des Livres sacrez de l'Ancien Testament par l'Ecriture Sainte. 146. &

suiv. Sentiment des Saints Peres sur l'Inspiration des Livres sacrez, 112. & *suiv.* Si les mots & les termes sont inspirez. 162. & *suiv.*

De quelle nature est l'Inspiration des Livres sacrez, & comment elle a été faite. 168. Si generalement tout ce qui est dans l'Ecriture a été inspiré. 172. & *suiv.*

Job. De quelle race l'écriv. 308. 309. Quand il a vécu 307. Son Histoire. 305. Si c'est une fiction. 301. 306. 307. Quel est l'Auteur du Livre de Job. 310. & *suiv.* S'il est écrit en vers. 313. Sujet, dessein & division de ce Livre, 313. 314. De la Genealogie de Job, qui est à la fin de son Livre dans les Exemplaires Grecs. 83.

Joiel. Quand il a prophétisé. 375. 376. Sujet de la Prophetie. 376.

Jonas. Histoire de ce Prophete. 377. Quand il a prophétisé. *ibid.* De la Prophetie que nous avons. 378. D'une autre prophetie perdue. *ibid.* Livre de Jonas perdu. 72.

Jonathan Ben-Uziel. De sa Paraphrase Chaldaïque. 685. & 686.

Joseph. Passage de Joseph, touchant le nombre des Livres sacrez, expliqué, 15. 16. 17.

Joseph l'Avouglé. De sa Paraphrase Chaldaïque. 686

Josué. Vie de Josué. 243. Du Livre de Josué & de son Auteur. 242. & *suiv.* Pourquoi ainsi intitulé. 243. Si Josué en est Auteur, raisons pour & contre. 243. & *suiv.* Argumen: de ce Livre. 254. Sa Chronologie. 254. 255. Mort de Josué ajoutée à son Livre. 247. 252. Additions faites au Livre de Josué. *ibid.*

Isaïe. De qui fils. 354. Quand il a prophétisé. 354. 355. Sa mort. 355. Recueil de sa prophetie. 355. 356. Des autres Ouvrages qui lui sont attribuez 356. du stile d'Isaïe. 357. De ses Propheties. *ibid.* S'il est Auteur du Livre de Job. 312.

Israël. Journaux & Histoire des Actions des Rois d'Israël. 70.

Juda. Journaux & Histoire des actions des Rois de Juda. 70.

Leon Juda. Sa Version de la Bible. 680.

Judith. Histoire de Judith. 278. 279. Si elle est arrivée avant ou après la Captivité. Raisons pour & contre, avec les Réponses. 280. & *suiv.* Si elle est vraie 286. 287. Quel est l'Auteur de ce Livre. 288. En quelle langue écrit. *ibid.* Des versions de ce Livre. *ibid.* Ce Livre rejeté par les Juifs hors du Canon; 30. 33. Peu cité par les *Aut.*

DES MATIERES.

261

teurs. 32. & 33. Sentiment de saint Jérôme sur ce Livre. 33. 34. S'il a été reconnu pour canonique par le Concile de Nicée. 34. 35. Quand mis dans le Canon. 35.

Juges. Signification de ce nom. 259. En quoi différens des Rois. *ibid.* Différens sentimens sur l'Auteur du Livre des Juges. 256. Quand composé, 256. 257. 258. Argumens & Chronologie de ce Livre. 259. 260.

Juifs. Utilité de leurs Commentaires pour bien entendre l'écriture. 936. 937.

Junius & Tremellius. Leur Version de la Bible. 681.

Jusqu'à présent. Force de cette expression. 245. 248, 249. 264.

Justes. Le Livre des Justes ou du Juste, ce que c'est. 67. 68. 246. 249. 250.

K

K **ERI** & *Cotib.* Ce que c'est. 516. 517.

L

L **AMUEL.** Quel est le Roy Lamuel. 333

Langue. Origine de la première Langue. 393. 394. Division des Langues. 395. 396. Quand arrivée. 396. 397. En combien de langues,

398. Différence de ces langues. 398. 399. De la première langue du monde. 399. De la Langue Samaritaine. 450. De la Syriaque. 688. De l'Arabique. 691. De la Langue des Coptes. 700. De l'Arménienne. 697. De l'Ethiopienne. 701. Des différentes sortes de Langues du monde. 694. & *suiv.* 711. De la Langue Latine, & en quels pays reçue & entendue. 705. & *suiv.* 711. 712. De la langue Grecque. 711. Nécessité de savoir les Langues pour bien entendre l'écriture. 933. 934.

Lemnisques & Hypolemnisques. Leur figure 627. Leur usage. 624. 625. 626.

Lettre. Du sens de la lettre de l'écriture. 894. 895. 896. & *suiv.* De l'utilité du sens literal. 925. 926. 927. 928.

Ellias Levita Juif. Combat l'antiquité des Points voyelles. 436. Son sentiment touchant la Massore. 512.

Livres Canoniques. Si les Livres citez dans l'Ancien Testament & perdus, étoient Canoniques, ou non. 73. & *suiv.* Causes de la perte de ces Livres, 80, 81. Voyez *Canon.*

Louvain. Version de la Bible en François par les Docteurs de Louvain. 720. 840. Sentiment de la Faculté de Théologie de

- Louvain touchant les Versions de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire. 232.
- Loy*. Donnée à Moïse. 102. 105. Que ce nom convient particulièrement au Pentateuque. 18. 55. 193. & suiv. 236. Loy orale, invention des Juifs, sans fondement. 106.
- Lucien*. Edition qu'il a faite de la Version des Septante. 628. 929.
- Martin Luther*. Sa Version de la Bible en Allemand. 726. Ses différentes Editions & reformes. *ibid.*
- M
- M** ACCABÉS. D'où ainsi appellez. 386. 387. D'où appelez Assamoniens. 387. Auteurs des deux Livres des Maccabées. 387. 388. 389. Argumens de ces deux Livres. 388. 389. Troisième & quatrième Livres des Maccabées par qui mis hors du Canon. 38. 41. Par qui citez. 39. 40. Par qui reconnus Canoniques. 40
- Isaac le Maître*. Sa Version de la Bible en François. 722.
- Malachie*. Signification de ce nom. 385. Quand il a prophétisé. *ibid.* Sujet de sa Prophetie. 386.
- Nicolas Malherbe*. Sa Version de la Bible Italienne. 723.
- Thomas Maluenda*. Sa Version de la Bible. 678.
- Manassés* Oraison du Roy Manassés. 81.
- Manne*. Ce qu'on doit penser du passage de l'Exode, où il est dit, que les Enfans d'Israël mangerent de la Manne pendant quarante ans dans le Desert. 214. & 223.
- Iean Mariana*, *Jesuite*. Sentiment de cet Auteur sur le Decret du Concile de Trente touchant la Vulgate. 668.
- Michel de Marolles*, *Abbé de Villeloin*. Sa Version du Nouveau Testament en François. 721. 846.
- Massora*. Signification de ce mot. 511. Définition de la Massore, *ibid.* Son origine. 512. Sa forme & sa matiere. 513. Differentes sortes de Massore. 513. 514. Son utilité. 514. 515.
- Michée*. Sa Patrie. 378. Different d'un autre Propete du même nom. *ibid.* Quand il a prophétisé. *ibid.* Sujet de sa Prophetie. *ibid.*
- Missil*. Traduction du Missel par le Sieur de Voisin & autres. 848. 849. par le Sieur le Tourneux. 851.
- Moïse*. Revelations faites à Moïse. 101. 102. 103. Loy donnée à Moïse. 102.

DES MATIERES. 965

Excellence de Moïse au dessus des autres Prophetes. 130. **Preuves de la verité des Revelations de Moïse.** 131. 146. **Preuves qu'il est Auteur du Pentateuque,** 133. & *suivantes.* Par l'Ancien Testament. 193. & *suivantes.* Par le Nouveau. 198. Par les citations particulieres de passages rapportez dans l'Ancien & le Nouveau Testament. 200. & *suiv.* Par la Tradition des Juifs. 204. Par le consentement des Nations. *ibid.* Par les monumens prophanes. 205. & *suiv.* Par le Pentateuque Samaritain, & la Version des Septante 208. 209. **Réponse aux Objections.** 210. & *suiv.* Parle de soi en troisième personne, & pourquoi. 218. 228. 229. **Mort de Moïse** ajoutée dans le Pentateuque. 212. 221. **Livre de l'Assomption de Moïse.** 85. **Premier Auteur des Cantiques à la Jostange de Dieu.** 322. S'il est Auteur du Livre de Job. 311. 312. De quels Pseaumes il est Auteur. 318. S'il est Auteur de la Masfore. 512. & de la Cabale. 520.

Mons. Version du Nouveau Testament de Mons. 721. 850.

Arius Montanus. Sa Version de la Bible, 678

Morale. Des Commentaires Moraux sur l'Ecriture. 924. 925.

Montagne de Moria. Quand ainsi appellée. 217, 227.

Guars des Moulins. Traduction de la Bible par cet Auteur 714. 716. 717.

Simon de Muis. Sa Version des Pseaumes. 679, 680.

Sebastien Munster. Sa Version de la Bible. 680.

Mystiques. Remede contre les Illusions des faux Mystiques de l'Ecriture. 857.

N

NATHAN. De sa Patrie. 379. Quand il a prophétisé. *ibid.* De sa prophétie, *ibid.*

Nathan. Du Livre perdu de ce prophete. 68. 69. Si les Prophetes Nathan & Gad ont achevé les deux Livres des Rois. 262. 263.

Nazaréen. D'où ce passage, *Il sera appelé Nazaréen,* est tiré. 88

Nehemie. Vie & emplois de Nehemie. 274. S'il est Auteur du second Livre d'Esdras. 271. 272. 273. De l'Histoire contenüe dans ce Livre. 275. S'il a eu part à la confection du Canon des Juifs. 12.

Nivius. Quand cette ville

fondée. 216. 226. Menaces faites à cette Ville, & conversion de ses Habitans. 377. 378. Ruïne de Ninive. 379.

681. 682.

Oſas. Livres des Actions d'*Oſas* écrit par Iſaïe, perdu. 71.

Oſroy. Traduction de l'Evangile en langue Teutonique, faite par cet Auteur. 712. 713.

O

OBBES. Leur figure. 627. Leur uſage. 628.

& ſuiu.

Office divin. Celebré autrefois par tout en langues vulgaires. 695. & ſuiu. Traduction de l'Office en langue vulgaire approuvées. 348. 349, 350.

Og. Du lit de fer du Roy de ce nom, dont il eſt parlé dans le Deuteronomie. 215. 225.

Robert Olivetan. Sa Verſion de la Bible & les différentes Editions qui en ont été faites. 718. 719.

Onkelos. Sa Paraphraſe Chaldaïque de la Bible. 685. 686.

Nicolas Orefme. Traduction de la Bible en François par cet Auteur. 714. 715.

Origenes. Ses travaux ſur la Bible. Voiez *Hexaples*, *Tetraples*, *Septante*.

Oſas Diſcours d'Oſaï, perdu. 71.

Oſée. Quand il a vécu. 374. Sujet de la prophétie. 374. 375. Stile de ce Prophete. 375.

André & Luc Oſiander. Leurs Verſions de la Bible.

P

Sanctes **P**AGNINUS. Sa Verſion de la Bible. 677. 678

Sforce Palavicin Cardinal. Sentiment de cet Auteur ſur le Decret du Concile de Trente touchant la Vulgate. 670

Pamphile. Edition qu'il a faite de la Verſion des Septante, tirée des Exaples. 628.

Pandectes. Ce nom donné au Recueil des Livres ſacrez. 41

Paraboles. Du Livre des Paraboles ou Proverbes de Salomon. 333

Paralipomenes. Nom de ces Livres chez les Hebreux & chez les Grecs. 266.

Quand, & par qui compoſez. 266. 267. 268. Ce qu'ils contiennent. 268, 269.

Paraphraſes. De quel uſage ſont les Paraphraſes de la Bible. 913. Des Paraphraſes Caldaïques. 684

Pierre de Paris. Sa Verſion Françoisſe des Pſeaux

DES MATIERES.

963

- mes. 713. 714. Son Eloge. 490. Refutation de son Système touchant la corruption du Texte Hebreu. *ibid.* & *suiv.*
- Faculté de Theologie de Paris.* Voyez *Faculté.*
- Mathieu Parker Archevêque de Cantorbery.* Sa Version de la Bible en Anglois. 728.
- Parole.* Origine de la parole. 390. & *suiv.* Si Adam & Eve l'ont eue par infusion. 393. 394.
- Patriarches.* Testament des douze Patriarches, cité par Origenes. 87.
- Diego Payva d'Andrada.* Sentiment de cet Auteur sur le Decret du Concile de Trente touchant la Vulgarité. 668
- Pentateuque.* Preuves qu'il est de Moïse. 188. & *suiv. jusqu'à* 239. Noms & Argumens des Livres du Pentateuque. 239. 240. & 241. Quand composés. 241. 242.
- Pentateuque Samaritain.* A qui on doit l'attribuer. 531. & *suiv.* Son antiquité. 537. & *suiv.* De son autorité. 541. Difference de ce Texte & du Texte Hebreu, 541. & *suiv.* Quand il faut le suivre. 549. Versions du Pentateuque Samaritain. 550. 551.
- Perses.* Quand la Religion Chrétienne s'est établie chez les Perses. 702. 703. Versions de l'Ecriture sainte en Persan. 703
- Le Pere Pezron Bernardin.* Son Eloge. 490. Refutation de son Système touchant la corruption du Texte Hebreu. *ibid.* & *suiv.*
- Philon.* Quel est le Philon que l'on fait Auteur du Livre de la Sagesse. 348. 349.
- Poësis.* de la Poësie des Hebreux. 324. 325.
- Points voyelles.* De leur usage. 435. Sentimens differens sur leur Antiquité, & leur Auteur. 435, 436, 438. & *suiv.* Reponse aux raisons qu'on apporte pour prouver leur antiquité. 452 & *suiv.* Quand précieusement inventés. 456. & *suiv.*
- Postilles.* D'où vient ce mot. 915. Des Postilles sur la Bible. 915, 916.
- Raoul de Preles.* Commentaire en François sur l'Ecriture sainte par cet Auteur. 715
- Prophetes.* Des noms Hebreux *Nabi* & *Roé*, qui signifient un Voiant, & un Prophete. 107. 217. 228. 263 Etymologie & signification de ces noms. 108. Definition d'un Prophete, & de combien de sortes de Prophetes il y a, 108. & *suiv.* Moyens de distinguer les faux prophetes des veritables 118. & *suiv.* Succession des vrais Prophetes parmi les Juifs 129. & *suiv.* Qualitez requises pour être appelé prophete. 364.

365. 366. Revelations faites au prophetes. 103. Que les prophetes n'ont point donné de nouvelle Loy. 105. Livres prophetiques selon les Juifs. 18. 19. 56. Distinction des anciens & des seconds Prophetes 57. Grands & petits Prophetes. 353. 354. Que les douze petits Prophetes ne faisoient qu'un Livre. 373. De l'ordre des douze petits prophetes. 373. 374.

Prophetie. Ce que c'est que Prophetie, & de combien de sortes il y en a. 108. & *suiv.* Sens propres & naturels du mot de Prophetie. 108. 109. 110. 111. & impropres. 111. 112. Differences de la Revelation & de la prophetie. 112. Differences des Propheties par la maniere dont les veritez sont revelées. 113. & *suiv.* Differentes manieres de l'annoncer. 118. 119. 120. Differences des Propheties, par rapport aux choses revelées. 120. Moyens & regles pour distinguer les faulx Propheties des veritables. 120. & *suiv.* Difference de la Prophetie & de l'Inspiration. 57. 365. Propheties de JESUS-CHRIST, conteñnés dans les Pseaumes. 329. 330.

Proverbes. Signification de ce mot. 334. Methode

d'enseigner la Morale par Proverbes ou Sentences, 335. 336. De qui est le Livre des Proverbes 334. 333. Excellence des Proverbes de Salomon. 337. Le Livre des Proverbes appelle la Sagesse de Salomon. 334.

Pseaumes. Du Titre general des Pseaumes. 314. Des Titres particulier. 315. 316. Si David est Auteur de tous. 315. De quels Pseaumes il est Auteur. 316. 317. 318. Autres Auteurs des Pseaumes. 318. & *suiv.* Usage des Pseaumes parmi les Juifs. 322. 323. S'ils sont écrits en Vers. 324. 325. Sujets des Pseaumes. 325. 326. & *suiv.* Du Pseaume ajouté dans l'Édition Grecque. 83.

Q

Pasquier. **Q**UESNÉ Prêtre de l'Oratoire, Sa Version du Nouveau Testament en François, 722

Questions. Questions sur l'Écriture. 918. Usage de cette Methode. *ibid.*

R

RAISON. Usage de la Raison dans l'Explication de l'Écriture Sainte. 249. 241. 242.

Revelations

DES MATIERES.

687

- Revelation.** Des différentes Sortes de Revelations que Dieu a faites aux hommes. 99. & *suiv.* Differences des Revelations de l'Ancien & du Nouveau Testament. 99 100. 101. Differentes sortes de Revelations dans l'Ancien Testament, 100. 101. & *suiv.* Que ce qui nous reste des Revelations faites depuis la creation du Monde jusqu'à JESUS-CHRIST, est compris dans les Livres de l'Ancien Testament. 105
- Cassiodore Reyna.** Sa Version de la Bible en Espagnol 724.
- Rois.** De l'Auteur des Livres des Rois. 260. & *suiv.* Temps auxquels ils ont été composés. 264. 265. Ce qu'ils contiennent. 265. 266
- Ruth.** Quand l'histoire de Ruth est arrivée, 261. Du Livre du Ruth, & de son Auteur. 260
- 3
- S A O R S S I.** Du Livre qui porte ce nom. 347. Qui en est Auteur. *ibid.* 348. 349. Sujet de ce Livre 350. Ce Livre par qui cité sous le nom d'écriture Sainte. 36. 37 Par qui rejeté. 37. Par qui reconnu pour Canonique. 38.
- Alphonse Salmeron.** Sentiment de cet Auteur sur le decret du Concile de Trente 145.
- touchant la Vulgate. 668
- Salomon.** Du Livre des Paraboles ou Proverbes de Salomon, 333. De l'Ecclesiastique du même. 338. & *suiv.* Du Livre du Cantique des Cantiques du même, 344. Du temps auquel il a composé ces trois Livres 335. Qu'il n'est point Auteur du Livre de la Sagesse. 347. S'il est Auteur de l'Ecclesiastique. 352. & du Livre de Job. 312. Livres de Salomon perdus. 71. & 72.
- Samaritains.** Histoire des Samaritains. 326. & *suiv.* De qui ils ont reçu leur Pentateuque. 531. De la Langue Samaritaine. 550. Des Paraphrases du Pentateuque Samaritain. 551. Des Caracteres Samaritains. 428 429, 430, 431
- Samuel.** S'il est Auteur des deux premiers Livres des Rois ou d'une partie. 261, 262, 263. Livre de Samuel perdu, 71
- Sanedrim.** Si le Canon des Juifs a été approuvé & publié par l'autorité du Sanedrim. 13
- Scholies.** Des Scholies sur la Bible. 914
- Sciences.** Nécessité des Sciences pour entendre l'écriture. 935. 936
- Scribes.** En quel sens ce mot se prend dans l'Ancien & le Nouveau Testament. 145. Resurrection des Scri

- be, ou Faiseurs de Memoires publics pretendus divinement inspirés. 135. & *suiv.*
- Sections.* Division de la Bible en grandes & petites Sections par les Juifs. 947
- Seigneur.* Livre du Seigneur, s'il y a eu un Livre particulier sous ce titre. 67.
- Semeurs.* Du Livre perdu de ce Prophete. 68, 69
- Sens.* Définition de ce terme. 893. Sens Historique & Me:aphorique. 893. & *suiv.* Sens Litteral & Mystique ou Spirituel. 896. & *suiv.* Sens Allegorique, Tropologique, Moral, Anagogique & autres. 899. Differentes sortes de Sens Allegoriques. 898. 900. Si l'Écriture a plusieurs Sens. 901. 902. Si le Sens Mystique prouve. 902. Si tous les passages de l'Écriture ont deux Sens. 903, Si un même passage a deux Sens Litteraux. *ibid.* Quel est le premier ou le principal, du Sens Litteral ou du Sens Mystique. 903. & *suiv.* Utilité & abus des Sens Mystiques. 910, 911, 912.
- Septante.* Histoire des Septante & ce que differens Auteurs en ont dit. 557. & *suiv.* Fausseté de cette Histoire. 570 & *suiv.* Qu'il y a une Version des Septante 589, 590. Pour-
- quoi ainsi appelée. 590
591. De quels Livres. 592. & *suiv.* De l'autorité de la Version des Septante. 638. Quand il la faut suivre ou s'en écarter, 501 & *suiv.* 643. 644. S'il y a eu deux Versions des Septante. 599. Si elles étoient dans les Hexaples d'Origenes. 613, 614. Version des Septante, corrigée par Origenes dans les Hexaples, & renduë conforme au Texte Hebreu par le moyen des Obeles, Asteriques & autres marques. 618 & *suiv.* Differentes Editions anciennes de la Version des Septante. 628. & modernes. 632. & *suiv.* Si elle peut passer pour authentique. 632
- Monsieur Simon.* Refutation du Systeme de Monsieur Simon touchant les Ecrivains des Registres publics chez les Juifs, pretendus divinement inspirés. 133. & *suiv.* Refutation de son sentiment touchant l'Auteur du Pentateuque. 190, 191. 192. & *suiv.* & des Raisons qui lui sont particulieres. 219. 229. & *suiv.* De son Systeme des Rouleaux 230. Refutation de son sentiment sur le temps que la Langue Hebraïque a cessé d'être entenduë. 424
- Gabriel Sionite.* De son Edition de la Version Syriacque de la Bible. 689

DES MATIÈRES.

969

- Sixte V.** Edition de la Bible faite par ce Pape, & son sort. 675
- Sophonias.** Quand il a prophétisé. 380. Sujet de sa Prophétie. *ibid.*
- Benoît Spinosa.** Sentiment de Spinosa sur l'Auteur du Pentateuque. 190
- Susanne.** Histoire de Susanne, si elle est Canonique 41. & *suiv.* Verité de son Histoire. 370. 371, 372.
- Symnaque.** Qui il étoit. 603. Quand il a fait la Version, 604. & 605. De quelle nature est cette Version. 605, 606. Des deux Editions de cette Version. 606.
- Syriaque.** De la Langue Syriaque. 688 Des Versions de la Bible en langue Syriaque. 688, 689. 690. 696, 697. Office divin célébré en cette Langue. 696; 697.

T

- TEMPLE.** Prophétie d'Aggée sur le second Temple. 382
- Testament.** En quel sens ce terme est employé pour signifier l'ancienne & la nouvelle Alliance. 2, 3.
- Ancien Testament.** Division des Livres de l'Ancien Testament. 55, & *suiv.* Ordre de ces Livres. 62 & *suiv.*
- Tétraples.** Par qui composés. 609. Ce que c'est *ibid.* De combien de colom-
- nes. 601, 611, & *suiv.* Dispositions des Versions dans les Tétraples. 610
- Theodotion.** De quel pays & de quelle Secte. 608. Quand il a fait la Version. 604, 605. Jugement sur cette Version, 606, 607.
- Guillaume Tindal.** Sa Version de la Bible en Anglois, 728:
- Tobie.** Qui étoit Tobie; & quand il a vécu. 275, 276, 277. De la verité de son Histoire; 276, Par qui écrite, *ibid.* Comment é crite, de quelle utilité, & quand arrivée, 277, Livre de Tobie hors du Canon des Juifs, 30 Par qui mis hors du Canon, 31. Par qui cité, 31, 32
- Concile de Toulouf- de l'an 1228.** Du Reglement de ce Concile touchant la lecture de l'Ecriture sainte, 818
- Tradition.** Qu'elle doit servir de Regle pour interpreter l'Ecriture sainte. 929, 930. On n'est obligé de la suivre que dans ce qui regarde la Foi & les mœurs, 930, 931
- Tremellius & Junius.** Leur Version de la Bible, 681
- Concile de Trente.** Explication du Decret, par lequel il a déclaré la Vulgate authentique, 661, & *suiv.* Qu'il n'a point défendu la lecture & les Versions

de l'Escriture sainte en Langue vulgaire, 833, 835
Cusbert Tunstall. Sa Version de la Bible en Anglois 718

V

Cyprien V A 2 3 2 5. Sa Version de la Bible en Espagnol, 724
André Vega. Sentimens de cet Auteur sur le Decret du Concile de Trevis touchant la Vulgate, 669
François Veron. Sa Version du Nouveau Testament en François. 721, 842. & suiv.

Versez. Divisions anciennes & nouvelles de l'Escriture sainte en Versez. 944, 945, 946. De combien de sortes, & leurs differences, 946, 947

Versions de l'Escriture Sainte. S'il y a eu une Version Grecque avant celle des Septante. 551, & suiv. des Versions d'Aquila, de Symmaque, de Theodotiqn & autres versions Grecques, 601, & suiv. Des anciennes Versions Latines de la Bible, 645, & suiv. De la Version de saint Jerome, 648. & suiv. De la Vulgate. 658. 659, De sa fidelité & de son autorité. 659, & suiv. Des nouvelles Versions Latines de la Bible. 657, & suiv. Des Versions ou Paraphrases Chaldaïques. 884, & suiv. Des Ver-

sions Syriaques, 687, & suiv. Des autres Versions Orientales, 694, & suiv. Versions de la Bible en toutes sortes de Langues, 694, 695, 696, 697, 710, 711, 712, 713. S'il y a eu une Version de l'Escriture en langue Dalmatique. 704, S'il y a eu une en langue Punique, 705, Necessité de consulter les Versions pour bien entendre l'Ecriture, 934, 935

Versions de l'Escriture sainte en Langues vulgaires. Histoire & dénombrement de ces Versions, 710 & suiv. En Teutonique, 712, 713. En François, 713, & suiv. En Italien, 723, En Espagnol 723, 724. En Allemand, 725, 726 En Flamand, 726, 727, En Anglois, 727, 728, En Suedois & en Danois 729, En Polonois, 729, 730, En Bohémien & Hongrois, 730. Si l'Eglise a défendu les Traductions de l'Escriture en Langues vulgaires, 714, & suiv. Sentiment de Gerson sur ce sujet, 820, 821 Sentiment de plusieurs autres Auteurs sur le même sujet, 821. & suiv. De la Faculté de Theologie de Paris. 827. & suiv. De celle de Louvain, 832 Du Concile de Trente, 833. Des Regles de l'Index, 834, & suiv. Des Versions Catholiques au

DES MATIERES. 378

forifées, 839 & *suiv.* De ce qui a été fait sur ce sujet par l'Assemblée du Clergé de France, de 1655. 847, & par celle de 1660, 848, 849. Sur le Nouveau Testament de Mons. 850. Sur le Missel du Sieur le Tourneux. 851. Les Versions de l'Écriture sainte en Langues vulgaires, reçues & approuvées constamment à présent. 852, 853. Raisons qui avoient pu porter à les interdire, cessées. 853. 854. 855, Raisons de faire ces Versions. 855, 856, 857. Conditions qu'elles doivent avoir, 858, & *suiv.*

Joseph de Voisin. Ce qui s'est passé touchant la Traduction de son Missel. 848. & *suiv.*

Jacques de Voragine. Sa Version de la Bible en Italien. 723

Vulgate. Ancienne Version Vulgate de la Bible. 646, 647, 648, Nouvelle Version Vulgate par saint Jérôme. 648. & *suiv.* Quand reçue dans l'Église Latine. 655, & *suiv.* De notre Vulgate. 658, 659. En

quel sens déclarée authentique par le Concile de Trente. 660, & *suiv.* Si elle doit être préférée aux Textes Originiaux, 663, & *suiv.* Si elle est exempte de fautes, 664. & *suiv.* Sentimens des Theologiens & des Historiens du Concile de Trente touchant l'authenticité de la Vulgate, 665. & *suiv.* Editions de la Vulgate 674, Approbation de la Vulgate, 676. 677. Si l'on est obligé de suivre toujours la Vulgate dans les Editions de la Bible. 683. & dans les Versions en Langue vulgaire. 860, 861, 862.

Jean Wiclef. Sa Traduction de la Bible en Anglois 727. Abus qu'il fit de l'Écriture sainte. 819

Z

ZACHARIE. Quel est Zacharie dont on a la Prophetie. 382, 383, 384. Qu'il a plusieurs Zacharies. 383, 384. Quel est celui dont il est dit dans l'Évangile, qu'il fut tué entre le Temple & l'Autel, *ibid.* Sujet de la Prophetie de Zacharie. 384. 385.

Fin de la Table des Matieres.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document focuses on the analysis and interpretation of the collected data. It discusses the various statistical and analytical tools used to identify trends, patterns, and correlations within the data.

4. The fourth part of the document discusses the implications and conclusions drawn from the analysis. It highlights the key findings and their potential impact on the organization's operations and decision-making processes.

5. The fifth part of the document provides a summary of the overall findings and recommendations. It emphasizes the need for continuous monitoring and evaluation to ensure the effectiveness of the implemented measures.

6. The sixth part of the document discusses the challenges and limitations encountered during the study. It highlights the need for further research and development to address these challenges and improve the overall quality of the data and analysis.

7. The seventh part of the document provides a conclusion and final thoughts on the study. It emphasizes the importance of ongoing communication and collaboration between all stakeholders involved in the process.

8. The eighth part of the document discusses the future directions and potential areas for further research. It highlights the need for continued innovation and improvement in data collection and analysis techniques.

9. The ninth part of the document provides a list of references and sources used in the study. It includes a variety of academic journals, books, and online resources related to the field of data analysis and financial operations.

10. The tenth part of the document provides a list of appendices and supplementary materials. These materials include detailed data tables, charts, and graphs that provide further insight into the study's findings.

